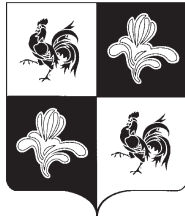


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



20 novembre 2019

SESSION ORDINAIRE 2019-2020

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la commission des Affaires générales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives	3
2. Rapport de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme	87
3. Rapport de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé	187

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduelles,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	5
2. Désignation de la rapporteuse	5
3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de l'Administration et de la Politique générale	5
3.1. Examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	6
3.2. Avis de la commission.....	12
4. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales	12
4.1. Discussion conjointe	13
4.2. Examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	17
4.3. Avis de la commission.....	17
5. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport	17
5.1. Discussion conjointe	19
5.2. Examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	26
5.3. Avis de la commission.....	26

Membres présents : Ont participé aux travaux : Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, M. Youssef Handichi, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Ont également assisté aux réunions : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe De Beukelaer, Mme Céline Fremault, Mme Gladys Kazadi, M. Christophe Magdalijs, Mme Farida Tahar (députés), Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Bernard Clerfayt et Mme Nawal Ben Hamou (ministres), M. Benoît Jamotton et M. Sébastien Loos (représentants de la Cour des comptes).

6. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale.....	26
6.1. Discussion conjointe	29
6.2. Examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	32
6.3. Avis de la commission.....	35
7. Approbation du rapport.....	35
8. Annexes	36

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en ses réunions des 12 et 20 novembre 2019, les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2019, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2020, d'autre part, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

Sur proposition de la présidente Magali Plovie, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget pour l'année 2019, ainsi que les projets de décret et de règlement contenant le budget pour l'année 2020.

2. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 12 membres présents, Mm Nadia El Yousfi est désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de l'Administration et de la Politique générale

La ministre-présidente Barbara Trachte a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« J'en viens maintenant à une courte présentation des matières fonctionnelles relatives à la présente commission, considérant que certaines missions n'appellent pas de commentaire en particulier.

En ce qui concerne la fonction publique, par rapport au budget proprement dit, vous aurez constaté la stabilité des crédits relatifs au personnel que nous avons globalisés pour les missions 10, 21 et 29.

Sur un plan plus qualitatif, nous prévoyons un dialogue constant, avec l'administration et ses instances syndicales, relatif à l'accord sectoriel 2016-2019, dont la plupart des mesures sont soit mises en œuvre, soit complètement réalisées.

Nous veillerons à ce que le système des mandats, les plans de gestion et le Plan stratégique du Conseil de direction soient en adéquation avec la déclaration

gouvernementale. En effet, cela nous permet de garder en tout temps une vision cohérente et concertée des stratégies de mise en œuvre des objectifs du Gouvernement.

Le progrès et l'harmonisation des statuts des administrations de la Commission communautaire française est un des objectifs essentiels de la législature. Ce projet sera programmé dans une volonté de développer et soutenir les collaborations avec la Région bruxelloise, notamment sur la mobilité ou le recrutement.

Au regard des expériences passées ou des expériences d'autres entités riches d'enseignements, ainsi que de l'environnement serein de travail établi avec les syndicats, nous engagerons la poursuite d'objectifs ciblés amenant à une convergence avec le statut régional en visant progressivement à éliminer les différences entre ceux-ci.

L'évolution des statuts sera l'occasion d'ancrer la logique d'un plan de personnel, d'une politique d'évaluation renouvelée et d'une utilisation des ressources cohérentes, notamment par l'aménagement du télétravail.

Les développements informatiques viseront à relever l'ensemble des défis et obligations quant à la simplification, la digitalisation et l'accessibilité des services rendus par notre administration.

En ce qui concerne le non-marchand bruxellois, de nombreux services essentiels pour les citoyens francophones sont prestés au départ de structures associatives des secteurs de la Santé, des Affaires sociales, de l'Aide aux personnes handicapées, de l'Insertion socio-professionnelle et de la Cohésion sociale.

L'accord 2018-2019 a permis à l'ensemble des parties prenantes de se rendre compte de la complexité du secteur non-marchand, et aujourd'hui, des difficultés de la mise en œuvre des dernières mesures négociées.

Le Protocole, dont nous avons repris la coordination, a en effet été pris sur base du principe inédit de financer en partie les travailleurs hors des cadres agréés et de considérer au financement les marges dégagées par le Tax-shift fédéral. Mes collègues et moi-même, avec nos administrations, essayons donc de mettre cet accord en œuvre totalement. Le chemin à parcourir est complexe.

Dans le prolongement des réalisations déjà engrangées par le secteur, nous lui réaffirmerons notre soutien et encouragerons son développement par

une coordination renforcée entre les entités administratives bruxelloises.

Une modification du cadre réglementaire visera la simplification ainsi que l'harmonisation des pratiques. Les logiques de subventions forfaitaires ou qui peuvent simplifier la vie du secteur seront bien entendu recherchées.

Le Gouvernement renforcera ses efforts pour favoriser le regroupement d'associations en vue de maximiser les synergies de mise en œuvre de ses politiques et ainsi lutter contre les problématiques notamment liées au bien-être au travail, à la fracture numérique, à la précarité salariale, à la bonne gestion et à la programmation des services aux publics.

Pour l'avenir, le Collège travaillera sur base des jalons essentiels qui ont été posés dans le dernier accord non marchand en termes de connaissance affinée du secteur non marchand bruxellois, par le « Cadastre de l'emploi » et sur base d'une concertation renforcée auprès du Conseil économique et social bruxellois.

Il s'agit de deux outils essentiels pour construire un projet cohérent à l'horizon de cette législature.

Je terminerai par dire qu'une attention particulière sera portée à la professionnalisation et à l'innovation sociale du secteur. ».

3.1. Examen conjoint des tableaux *partim*

Mission 01

Elle ne suscite aucun commentaire.

Missions 02 à 05

Elles ne suscitent aucun commentaire.

Mission 06

M. Michael Vossaert (DéFI) évoque la remarque de la Cour des comptes concernant la dotation au Parlement francophone bruxellois qui fait l'objet d'une turbine, et ce selon une pratique récurrente.

La Cour des comptes indique que cette pratique n'est pas conforme au principe d'annualité budgétaire.

M. Christophe Magdalijs (DéFI) demande si le Collège a l'intention, en cours de mandature, de

mettre fin à cette technique qui vise à se donner un peu d'oxygène.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge du Budget) confirme que cette technique est pratiquée depuis plusieurs années et il va sans dire qu'il y sera mis fin dans la mesure du possible.

Mission 07

Elle ne suscite aucun commentaire.

Mission 10

Elle ne suscite aucun commentaire.

Mission 21

M. Hasan Koyuncu (PS) souligne que la ministre-présidente a rappelé, lors de la déclaration de politique générale, l'engagement du Collège envers l'emploi statutaire et la validation des compétences. La ministre-présidente peut-elle préciser quelle est la situation actuelle au sein du ministère ? Evolue-t-elle positivement ?

Les crédits d'engagement et de liquidation pour le Service interne de prévention et de protection au travail diminuent légèrement (– 20.000 euros). La ministre-présidente peut-elle donner les raisons de cette diminution, eu égard à l'objectif du Collège de renforcer par ailleurs le bien-être des agents au travail ? Qu'en est-il par ailleurs des « Safe spaces » qui ne semblent pas apparaître dans la rubrique bien-être ?

Les frais de formation du personnel restent constants entre l'initial 2019 et l'initial 2020. Il est indiqué que ce crédit permettra de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique de l'administration, en initiant notamment des actions visant à véhiculer des valeurs du Service public francophone bruxellois (SPFB) ou de la fonction publique en général.

Qu'en est-il du Plan diversité à élaborer avec UNIA ? Viendra-t-il compléter le Plan stratégique ?

Enfin, des crédits sont prévus pour la rémunération de personnel contractuel dans le cadre de projets FSE pour PHARE et SFPME. La ministre-présidente peut-elle s'exprimer davantage concernant ces projets ?

Mme Gladys Kazadi (cdH) déclare que, lors du débat de la déclaration de politique générale, la ministre-présidente a exprimé son intention de mener une réforme de la Fonction publique, notamment en

recrutant en priorité du personnel statutaire. Comment cela se traduit-il au niveau du projet de budget initial pour l'année 2020 ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de l'Administration) souligne qu'il y a effectivement un objectif certain de progresser dans le Plan diversité. Le cabinet a déjà rencontré UNIA et abordé la manière de l'implémenter.

M. Christophe Magdalijns (DéFI) a constaté que des tranches de dépenses prévues pour la réforme de la comptabilité ont été liquidées. Où en est cette réforme de la comptabilité ? Qu'en est-il du marché public y lié ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) évoque les dépenses liées aux frais de parcours (AB 00.18) qui passent de 38.000 euros à 45.000 euros entre l'initial 2019 et l'initial 2020. Il s'agit ici du remboursement des frais de parcours des agents dans le cadre de missions de service. Qu'entend-on par mission de service ?

Abordant l'AB 00.19 (Frais de formation du personnel), **Mme Gladys Kazadi (cdH)** rappelle que la déclaration de politique générale comporte un large chapitre sur la formation professionnelle, ce dont il faut se réjouir. Cependant, force est de constater que le budget initial 2020 ne prévoit aucune augmentation des frais de formation du personnel. Faut-il en déduire qu'aucun plan de formation supplémentaire ne sera fourni au personnel de la fonction publique ?

Concernant les frais liés à l'informatisation de l'administration (AB 00.20), **Mme Aurélie Czekalski (MR)** évoque une augmentation du crédit de 100.000 euros. Ce montant paraît faible compte tenu des procédures que l'administration doit mettre en place pour répondre aux observations formulées par la Cour des comptes en avril dernier en matière de contrôle interne, de double subsidiation et de transparence quant aux associations subventionnées. Comment est réparti ce montant entre les différents projets liés à l'informatique, la digitalisation et les nouveaux projets tels que le portail « My Cocof » ?

Concernant l'application E-sub et Hygie (AB 00.21), la justification fait état d'un crédit destiné à couvrir les frais de maintenance de l'application informatique réalisée suite à un accord avec le secteur non marchand (informatisation des services d'aide à domicile et intégration du secteur de la cohésion sociale), cette allocation étant engagée pour trois ans. La dernière tranche de 290.000 euros sera liquidée en 2020. Le projet est-il à ce stade pleinement opérationnel ? Une reconduction est-elle prévue pour les années à venir (pour l'amélioration de l'application, par exemple) ?

Évoquant l'AB 00.23, **Mme Gladys Kazadi (cdH)** constate une diminution du crédit destiné à la mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPPT) de l'ordre de 20.000 euros, soit 16 %, par rapport au budget 2019. La ministre-présidente anticipe-t-elle une diminution du recours par les fonctionnaires à la médecine du travail ou au Service interne de Prévention et de Protection au Travail ?

Les réalités semblent pourtant aller dans le sens inverse, comme le prouvent de nombreuses études, notamment sur l'augmentation du nombre de burn out. La ministre-présidente pense-t-elle que les fonctionnaires sont immunisés contre ces problèmes ?

La ministre-présidente a également mentionné dans la déclaration de politique générale le souhait que les services du Gouvernement soient des zones « zéro harcèlement ». Comment compte-t-elle s'y prendre si aucun budget supplémentaire n'est alloué à cet égard ? Y a-t-il un poste spécifique à cet égard ? Le SIPPT, qui s'occupe du bien-être des travailleurs et qui pourrait donc reprendre cette compétence, voit son crédit diminuer de 16 %. Faut-il en déduire que cet objectif est remis à plus tard dans la législature ?

Concernant la rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE (AB 00.37), **Mme Aurélie Czekalski (MR)** constate une diminution de l'allocation à concurrence de 60.000 euros. Qu'est-ce qui explique la diminution de cette allocation ?

Concernant la provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures (AB 00.39), la députée souligne qu'un nouveau montant de 201.000 euros est prévu pour couvrir les risques financiers découlant de litiges. Ce montant correspond aux litiges actuellement déterminés par l'administration. Quels sont les litiges ainsi couverts ? Un montant de 62.000 euros figurait à l'ajusté 2019; qu'est-ce qui explique cette hausse entre l'ajusté 2019 et l'initial 2020 ?

Abordant le bien-être au travail (AB 00.41), la députée constate qu'un montant de 30.000 euros est inscrit pour l'exercice 2020. Il s'agit du même montant qu'en 2018 et 2019. Il a pour but de favoriser le bien-être du personnel de l'administration. Diverses mesures sont envisagées dont la création d'un local détente/sieste/yoga. Cette justification apparaît comme telle depuis 2018. Ce projet de salle de détente est-il toujours à l'étude ou en cours de réalisation ?

En matière de bien-être au travail, quelles seront les autres initiatives entreprises en 2020 ? L'objectif zone « zéro harcèlement » qui figure dans l'exposé général sera-t-il financé sur cette allocation budgétaire ? À quelle hauteur et pour quelles actions ?

Abordant l'allocation de base consacrée à l'annulation des droits constatés (AB 00.43), **Mme Barbara de Radiguès (Ecolo)** constate une évolution du crédit de 98.000 euros à 173.000 euros pour l'ajusté 2019, puis à 92.000 euros pour l'initial 2020. De quoi s'agit-il ? Comment expliquer cette évolution particulière ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) se joint à cette question.

Concernant les dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ressources (AB 00.46), Mme Czekalski souligne qu'un nouveau montant de 10.000 euros est mentionné pour l'exercice initial 2020. Il s'agit de promotion en vue de recruter du personnel contractuel pointu pour l'administration. Quels sont les postes pour lesquels l'administration recherche des « profils pointus » ? Quelle stratégie de promotion sera mise en place pour la recherche de ces « experts » ? Quid de la collaboration avec le Selor régional (Talent.brussels) pour ce faire ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de l'Administration) déclare que, concernant l'état des lieux du personnel statutaire et contractuel, la proportion est de 65/35.

Comme indiqué dans l'accord de majorité et la déclaration de politique générale, il y a une intention de favoriser l'emploi statutaire. Un plan de gestion du personnel est en cours d'exécution. Il nécessite des réformes qui font l'objet de négociations avec les organisations syndicales.

Le fait que certains agents contractuels deviennent statutaires est difficilement détectable dans le budget compte tenu de ce que cette statutarisation intervient en cours d'année après passage de certains examens. Lorsqu'ils sont statutarisés, ces agents ne sont plus à charge de l'AB consacrée à la rémunération du personnel contractuel.

À propos de la réforme de la comptabilité de l'État, la ministre-présidente souligne que la justification présente dans le document parlementaire est obsolète. La réforme a eu lieu et est efficiente.

En ce qui concerne les frais de parcours pour missions, ils couvrent l'utilisation de véhicules privés dans le cadre de missions professionnelles pour lesquelles l'abonnement aux transports en commun ne suffit pas.

Cette AB couvre également les frais de vélos. Un arrêté du Collège encadre les dépenses liées aux frais de parcours.

À titre d'exemple, la ministre-présidente cite le déplacement de conseillers pédagogiques entre les différents établissements scolaires.

Pour ce qui est des frais de formation du personnel, un nouveau plan est mis à jour ou complété chaque année en fonction des formations dispensées l'année précédente et des besoins exprimés par les agents.

Ce plan de formation est élaboré par une cellule spécifique de l'administration. L'ensemble des nouvelles formations s'intègre dans un budget constant.

Quant aux frais liés à l'informatisation de l'administration, il y a une progression des dépenses. 100.000 euros sont prévus pour l'implémentation de la plateforme « My Cocof » dont le nom pourrait changer, le cas échéant, s'agissant de l'appellation originale du projet.

Pour ce qui concerne le projet E-sub et Hygie, ils ont trait à l'informatisation du secteur non marchand. Il s'agit d'un marché public d'une durée de trois ans portant sur un montant global de 900.000 euros. La liquidation de ce montant intervient par tranches, considérant que les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à 290.000 euros.

Ce sont des applications qui demandent des développements permanents. Une évaluation sera menée à terme.

À propos du SIPPT, la ministre-présidente précise que l'AB en diminution est liée au fait que ce service a été rattaché au marché public de nettoyage de l'ensemble du bâtiment de la Commission communautaire française. Auparavant, il y avait un prestataire spécifique agissant en qualité de SIPPT.

Par ailleurs, une Haute École a également créé un Service spécifique de prévention et de protection du travail, ce qui implique qu'une partie des prestations a été externalisée vers cette Haute École. La diminution de l'AB est certainement compensée par l'augmentation du crédit de fonctionnement de cette Haute École (mission 29).

En ce qui concerne la rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour PHARE et SFPME, il faut effectivement constater qu'il y a une diminution de cette AB parce que les agents du FSE ont coûté moins cher que ce qui était initialement prévu. L'effectif est au complet. Quant au contenu de ces projets, il conviendra d'interroger le ministre compétent à cet égard.

À propos des litiges en cours, la ministre-présidente confesse n'avoir pas de réponse à fournir à la commission. Il s'agit d'une estimation fournie par

l'administration. Le détail de ces lignes se trouvent en annexe du rapport.

Pour ce qui est du bien-être au travail, la ministre-présidente confirme qu'un local de détente a bien été aménagé et des cours de yoga y sont organisés.

En ce qui concerne l'annulation de droits constatés, l'oratrice souligne qu'il s'agit d'indus que l'administration estime ne plus être en mesure de pouvoir récupérer. Ils sont indiqués en raison d'une demande historique de la Cour des comptes qu'ils soient inscrits tant en dépenses qu'en recettes.

Pour la question des profils contractuels pointus, il faut savoir que les catégories de personnel pour lesquelles il y a des difficultés de recrutement sont celles de médecins, ingénieurs, infirmiers/infirmières, ...

Il est bien prévu de faire appel à Talent.brussels dans le cadre d'une collaboration avec la Région devant faire l'objet d'un accord de coopération.

Et la ministre-présidente de conclure que si certains députés estiment que si les explications fournies ne sont pas suffisantes, elles pourront, le cas échéant, être complétées par des annexes au rapport ou par un complément d'informations à fournir en séance plénière.

Mission 30 – programme 001

Mme Nadia El Yousfi (PS) constate que, pour l'ensemble de la mission (en ce compris les Relations internationales), les dépenses passent de 11,9 millions d'euros à 14,1 millions d'euros en engagement, et de 11,8 millions d'euros à 14,1 millions d'euros en liquidation.

Pour entrer dans le détail, elle pointe que les subventions de politique générale et des projets liés à la transition social-écologique font l'objet d'une augmentation de 86.000 euros. Peut-on disposer d'explications à cet égard ? Y a-t-il une ventilation entre les deux types de projets ? Un appel à projets sera-t-il lancé ? Quels en seront les critères ?

Pour ce qui concerne les subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances, elles restent inchangées, à concurrence de 90.000 euros, malgré une ambition forte affichée par le Collège.

Les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes seront-elles financées par des moyens de la politique des familles ? Si tel est le cas, est-ce bien logique de lier ces deux thématiques dans le budget ?

À propos des accords du non-marchand, une série d'augmentations sont prévues (ACS, embauche compensatoire, primes syndicales, ...).

Une provision est-elle prévue pour financer, dans le volet de la Commission communautaire française, les mesures négociées avec les partenaires sociaux dans le cadre des discussions d'un accord non marchand pour les différents secteurs ?

Vise-t-on l'accord intersectoriel 2018-2019 ou un nouvel accord en cours de négociation ? Quelles sont les mesures dont il est question ?

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) pointe également une évolution particulière des crédits de subventions de politique générale et de transition social-écologique de 414.000 euros à l'initial 2019 à 1,063 million d'euros à l'ajusté 2019, puis à 500.000 euros pour l'initial 2020.

La justification indique qu'il s'agit de financer les centres culturels reconnus. De quoi s'agit-il ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) se joint à la question posée par la précédente oratrice. Une augmentation de 649.000 euros a eu lieu pour l'ajusté 2019. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ? Qu'est-ce que les centres culturels reconnus ont mis en place à l'aide de ce financement ?

Les mêmes questions concernent l'initial 2020. Un appel à projets est-il envisagé, considérant l'augmentation du crédit à concurrence de 86.000 euros par rapport à l'initial 2019 ?

M. Michael Vossaert (DéFI) se joint aux questions relatives à l'appel à projets.

Abordant les subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances, **Mme Aurélie Czekalski (MR)** constate que la déclaration de politique générale indique que des moyens sont prévus pour soutenir des initiatives visant à la mise en œuvre du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes, et ce notamment avec l'aide d'UNIA.

Le Gouvernement semble vouloir en faire une priorité mais ne prévoit pas de crédit supplémentaire à cet effet. Cette AB ne bénéficiera d'aucune augmentation et restera fixée en 2020 à 90.000 euros.

Comment la ministre-présidente explique cette situation, eu égard aux besoins immenses de la capitale et à la volonté déclarée d'agir prioritairement en ces matières ?

Il en est de même pour le budget de promotion, publication et études dans le cadre de l'égalité des chances.

Évoquant les AB 00.07 et 00.08 (provisions pour dépenses liées à l'appel à projets Vivre ensemble et subventions dans le cadre de l'appel à projets Vivre ensemble), **M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** rappelle que ce projet a été porté par le ministre compétent sous la précédente législature. Or, les documents ne présentent aucun crédit budgétaire. Faut-il en conclure que le projet a été abandonné ?

Abordant l'AB 00.12 (Accord non marchand ACS), **M. Michael Vossaert (DéFI)** demande pour quelles raisons l'enveloppe destinée à couvrir les engagements ACS a-t-elle été augmentée de façon substantielle. Sera-t-il possible de disposer d'une liste des associations du secteur non marchand qui bénéficient de l'intervention financière de la Commission communautaire française ?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) demande une explication quant à l'évolution des montants présents à cette même AB, à savoir 760.000 euros à l'initial 2019, 2,740 millions d'euros en redistributions, – 2,057 millions d'euros au premier ajustement 2019 puis 1,443 million d'euros à l'ajusté 2019 et 1 million d'euros à l'initial 2020.

Le montant proposé pour 2020 est-il suffisant, compte tenu des allers-retours constatés en 2019 et des difficultés rencontrées notamment sur les enjeux du cadastre en particulier ?

Le député s'interroge ensuite sur l'AB 00.13 (Accord non marchand embauche compensatoire) dont l'ajusté s'établit 5,8 millions d'euros alors que l'initial 2020 est inférieur à ce montant. Comment cette diminution peut-elle être expliquée ?

Évoquant l'AB 00.15 (Accord non marchand primes syndicales), **Mme Aurélie Czekalski (MR)** déclare que la mise en œuvre de l'accord du non-marchand intersectoriel 2018-2019 est considérée dans la déclaration de politique générale comme une politique prioritaire.

Parmi les mesures prévues, la prime 2019 pour les travailleurs sera bien exécutée avant le 31 décembre, comme promis aux syndicats. Sur quels postes seront effectuées les économies nécessaires au respect de cette promesse ?

M. Michael Vossaert (DéFI) aborde l'AB 00.17 (Provisions pour accord non marchand) et souligne que la conclusion de l'accord intersectoriel permettra vraisemblablement d'améliorer les conditions de travail des salariés. Une série de mesures accompagne-

ront la mise en œuvre de cet accord. Comment évolue cette dernière ? Quelles sont les réglementations qui doivent encore être modifiées ? La ministre-présidente peut-elle fournir davantage d'explications ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) constate qu'en 2019, il y a eu un ajustement puisque tout le budget n'a pas été utilisé. Par rapport à l'initial 2019, l'AB est diminuée de 290.000 euros alors que la ministre-présidente avait pourtant donné des garanties aux syndicats quant à la mise en œuvre de la « quasi-totalité » de l'accord « tel que ses termes le prévoyaient ».

Tout le budget sera-t-il utilisé ou un ajustement à la baisse aura encore lieu ? Quels sont les aspects de l'accord non marchand qui ne seront pas mis en œuvre ? La ministre-présidente peut-elle communiquer les garanties qui ont été fournies aux syndicats pour l'heure ? Comment la ministre-présidente tiendra-t-elle ses promesses ?

Évoquant l'AB 00.20 (Provision de politique générale), **M. Christophe Magdalijs (DéFI)** estime que la justification présente au document parlementaire est claire et actuelle. La question se pose de voir son pendant dans le budget des voies et moyens. Où se trouve la recette en question ?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) estime que cette AB 00.20 permet d'être rassuré quant à la fiabilité du budget des voies et moyens par rapport à la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Effectivement, la Commission communautaire française demande qu'un coefficient de 1 % soit appliqué à ladite dotation.

Le député dit avoir été inquiet puisque cette demande de la Commission communautaire française n'est pas aboutie mais se réjouit de constater qu'une provision est appliquée, permettant ainsi de ne pas dépenser de l'argent dont on ne dispose pas encore.

Il s'interroge cependant sur les objectifs qui seront poursuivis lorsque la confirmation quant à la réalité de ce montant sera établie.

Mission 31

Évoquant l'AB 31.002.08.01.7200 (Dépenses – Bâtiments administratifs), **M. Michael Vossaert (DéFI)** évoque une évolution de plus de 400.000 euros en crédits de liquidation. Quels sont les travaux d'aménagement et de rénovation prévus par ces dépenses supplémentaires ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de l'Administration et de la Politique générale) précise que le différentiel pointé par Mme El

Yousfi dans le total de la mission 30 (programme 001) est essentiellement lié à la dernière AB qui a été abondamment discutée et qui porte sur les 2 millions d'euros de provisions susmentionnés.

Évoquant les subventions de politique générale et de transition social-économique, la ministre-présidente souligne que, sous la précédente législature, a été constaté un manque de crédits budgétaires pour le subventionnement des centres culturels (en mission 11).

La ministre de la Culture de l'époque a donc utilisé des crédits disponibles en mission 29 (Enseignement) qu'elle a transférés vers la mission 30 et plus particulièrement l'AB de subventions de politique générale et de transition social-économique. Il s'agit donc d'une opération « *one shot* » qui ne se reproduira pas.

En 2020, cette AB donnera lieu à un appel à projets dont les critères seront établis en lien à la fois avec la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française et celle de la Région bruxelloise. Ces critères seront bien entendu discutés au Parlement et les députés seront loïsibles d'exercer un contrôle quant à leur mise en œuvre.

Pour ce qui concerne la politique d'égalité des chances, la ministre-présidente ajoute que cette AB couvre exclusivement les crédits destinés à UNIA. Il s'agit de l'application du protocole qui lie la Commission communautaire française à cet organisme.

La lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet de crédits budgétaires repris en mission 22, programme 004. Il n'en demeure pas moins que le décret de 2013 relatif au « *gender budgeting* » est d'application et les obligations y liées seront respectées, notamment l'élaboration d'objectifs stratégiques et le dépôt de rapports soixante jours après le deuxième budget de la législature et à la fin de celle-ci.

La cellule créée à cet effet rencontrera chaque service de l'administration à cet égard. C'est avec la collaboration du Parlement que seront fixés les services prioritaires.

Abordant le projet Vivre ensemble évoqué par M. Van Goidsenhoven, la ministre-présidente précise que ces deux AB étaient déjà à zéro en 2019. Le projet a été clôturé et les documents budgétaires par ailleurs seront « nettoyés » de ces AB inutiles.

Il en est de même de l'AB consacrée au Plan Magellan.

Concernant les accords du non-marchand, la ministre-présidente déclare qu'il s'agit bien de la mise en œuvre des accords 2018-2019 dont les grandes

lignes sont connues de tous. Il convient cependant d'insister sur les éléments suivants :

- il est prévu un complément à la prime de fin d'année 2019,
- il est prévu d'étendre le volet bien-être de l'association ABBET (Association bruxelloise de bien-être au travail) au secteur de la cohésion sociale, à concurrence de 35.000 euros,
- il est prévu d'augmenter le montant de la prime syndicale pour un coût total de 65.000 euros,
- il est prévu d'augmenter le forfait horaire d'embauche compensatoire pour la réduction du temps de travail. À cette augmentation, il faut lier une indexation et un vieillissement du cadre; c'est ce qui explique l'accroissement de ce crédit budgétaire,
- il est prévu une augmentation de la couverture du différentiel ACS,
- il est prévu une augmentation des forfaits horaires pour les services d'aide à domicile, à hauteur de 500.000 euros,
- enfin, il est prévu une mesure en matière de mobilité.

Ce qui est inédit dans ces accords, c'est qu'ils couvrent des frais de personnel hors cadre. C'est la raison pour laquelle un cadastre est en cours de réalisation. Il en résulte une forme d'insécurité budgétaire.

Le deuxième élément de complexité réside dans le fait qu'une partie de ces accords est financée par des dépenses moindres (charges patronales) en application du Tax Shift.

La mesure mobilité a été stoppée par les syndicats qui l'ont jugée inéquitable. Il y a donc un montant non dépensé en 2019 de 641.000 euros. Il a été décidé de les placer sur un compte d'attente le temps d'examiner, avec les partenaires sociaux, la meilleure manière de dépenser ces crédits. Ils ne seront donc pas perdus.

Il est vrai que la lecture en parallèle des montants figurant à l'ajusté et à l'initial pour ces AB peut sembler nébuleuse.

Les accords du non-marchand 2018-2019 prévoient un financement à hauteur de 6 millions d'euros. Une partie de ceux-ci (2 millions d'euros) consiste en une réduction des charges patronales liées au Tax Shift. Il s'agit d'une dépense qui ne devra plus être assumée par les employeurs, à savoir la Commission communautaire française en l'occurrence.

Il subsiste donc 4 millions d'euros qui ont été ventilés entre les différentes AB et pas de la même manière en 2019 et en 2020.

Pour l'ajustement 2019, c'est l'AB 00.17 (provision pour accord non marchand) qui a été utilisée. Il y a ensuite eu un transfert de crédits par l'AB 00.12 (accord non marchand ACS). C'est à partir de là que les crédits ont été ventilés entre les AB 00.13, 00.14, 00.15.

Pour l'initial 2020, la ventilation a été réalisée directement sans passer par l'AB 00.12. C'est la présence d'un cavalier budgétaire sur l'AB 00.12 en 2019, évité en 2020, qui explique ces deux manières de procéder différentes.

Pour ce qui est des 2 millions d'euros de recettes évoqués par M. Magdalijs, la ministre-présidente fait référence au coefficient expliqué à la page 14 de l'exposé général.

3.2. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte au sein de la commission (Administration et Politique générale) pour les projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2019 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

4. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales

Le ministre Bernard Clerfayt a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« C'est un plaisir de venir exposer ce budget que je découvre quasi en même temps que les députés. Une série d'experts sont présents pour apporter les éclaircissements nécessaires.

Le budget ajusté 2019 pour les Relations internationales est équivalent au budget de l'initial 2019. Seul un transfert de 10.000 euros a été réalisé de l'AB 30.000.00.03.1211 (Prestations de tiers, missions, frais d'études et colloques) vers l'AB 30.000.00.08.3300 (Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques). Ce transfert permet de répondre aux demandes des associations et dès lors d'assu-

rer une représentation des acteurs francophones à l'étranger.

Pour 2020, le budget de la mission 30 « Relations internationales » reste un budget constant, si ce n'est une augmentation de 3.000 euros pour pouvoir mener à bien les actions décidées dans le cadre des accords-cadres de coopération signées sous les précédentes législatures.

Pour rappel, la Commission communautaire française est compétente, en tant qu'entité fédérée belge, pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats dans le cadre de ses compétences. Elle est également compétente, tant au niveau bilatéral, pour conclure des partenariats de coopération, qu'au niveau multilatéral, où elle prend part à des accords relevant souvent du cadre européen.

La Commission communautaire française représente, sur les plans international, européen et de la Francophonie, plus d'un million de Francophones à Bruxelles (92 % de la population de Bruxelles). Il faut donc renforcer et étendre la présence des Francophones bruxellois sur la scène internationale. C'est ce à quoi s'attèlent ces budgets.

En 2020, nous allons continuer à collaborer avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) en matière de relations bilatérales, en partenariat avec nos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Mon objectif est de consolider les relations avec les pays partenaires en tenant compte des nouveaux défis sociétaux, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française.

Cependant, mon tout premier objectif concernant les relations avec WBI sera d'y renforcer la présence de la Commission communautaire française. Bien que les moyens budgétaires de la Commission communautaire française dans le budget global de WBI ne représentent que 0,5 %, il me semble important de continuer à améliorer la visibilité de celle-ci et d'assurer une présence accrue de nos actions dans les différentes publications de WBI.

Je vais demander à l'administration de réaliser un état des lieux et une évaluation des projets en cours dans le cadre des relations bilatérales et réorienter, si nécessaire, certains projets en fonction des résultats de l'analyse.

En ce qui concerne les Commissions mixtes permanentes dans lesquelles sont déterminées les modalités concernant les projets de coopération, deux sont prévues en 2020. Il s'agit de celles du Congo Kinshasa et du Sénégal.

Suite à cela, je demanderai à l'administration de la Commission communautaire française de préparer un nouvel appel à projets pour soutenir le développement de nouvelles coopérations avec les pays européens avec lesquels la Commission communautaire française a déjà signé un accord de coopération et pour lesquels les Commissions mixtes ne sont pas actives.

Le prochain sommet de la Francophonie se tiendra à Tunis fin 2020.

Si nous souhaitons qu'un prochain sommet de la Francophonie se déroule à Bruxelles, il faut commencer à y travailler dès à présent en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

Je souhaite également travailler plus en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre des missions que celle-ci va mener durant cette législature afin de voir comment des synergies peuvent être organisées et ainsi mutualiser les initiatives tout en garantissant la spécificité de la Commission communautaire française.

En conclusion, le budget 2020, même si c'est un budget constant, va nous permettre de continuer le développement des relations internationales au niveau de la Commission communautaire française.

Je reste prêt à discuter chacune des AB que contient ce budget de l'ordre de 500.000 euros dont la bonne moitié est versée à WBI en application d'un accord de coopération signé il y a de nombreuses années. Il correspond aux 0,5 % susmentionnés du budget global de WBI de 50 millions d'euros.

Par ailleurs, il y a également un montant de 50.000 euros qui est affecté au projet conjoint mené avec la Communauté française de présence francophone à Paris.

Les plus grandes masses de ce budget sont donc pré-affectées dans le cadre du maintien de la politique de visibilité internationale des Francophones de Bruxelles à l'étranger.

Le solde couvre sur plusieurs AB soit des déplacements de l'administration ou des cabinets dans le cadre de contacts internationaux, soit le soutien apporté à des associations bruxelloises dans le cadre de leur participation à des colloques ou foires internationales, soit encore la prise en charge des frais d'accueil en région bruxelloise de partenaires étrangers d'associations bruxelloises.

4.1. Discussion conjointe

Mme Céline Fremault (cdH) remercie le ministre pour son exposé. Elle déclare que la précédente législature avait permis de remettre des priorités dans le dossier des relations internationales de la Commission communautaire française afin de centrer les missions menées par rapport aux compétences de l'institution.

Abordant le colloque Bruxelles-sur-Seine, la députée rappelle qu'il a été organisé au sein de la délégation Wallonie-Bruxelles à Paris et a permis, après un certain nombre d'années, de rassembler de nombreux experts sur des thématiques primordiales liées aux compétences de la Commission communautaire française, telles que les droits des femmes, la question du handicap et de l'inclusion avec un partenariat passé avec la région périphérique de Paris.

Ce colloque a permis de faire la promotion du savoir-faire des Bruxellois francophones à Paris et d'échanger sur les bonnes pratiques que l'on peut avoir dans les politiques de l'institution.

Chaque année, ce colloque a rencontré un large succès.

Dans la mesure où la Commission communautaire française contribue aux frais du bâtiment Boulevard Saint-Germain à Paris, il lui avait semblé qu'il était opportun de pouvoir valoriser cette contribution et lui permettre ainsi de rayonner dans la capitale française. Ce colloque est évidemment lié aux déplacements réguliers à Paris d'une fonctionnaire de l'administration en vue de le préparer.

Ce colloque a recueilli un accueil très favorable des parlementaires tant de la majorité que de l'opposition.

Le ministre a-t-il l'intention de continuer à organiser ce colloque ? Il se déroulait au mois de décembre. Qu'est-il prévu pour 2019 ? Quelles sont les thématiques qui y seront abordées ? La fonctionnaire de l'administration va-t-elle pouvoir poursuivre sa mission à Paris ? Le travail de fond qu'elle y réalisait a toujours rencontré un écho réel auprès des partenaires de terrain et du secteur associatif.

Le ministre a fait savoir que le budget 2020 préservera l'essentiel de ce qui a été fait les années précédentes. Cependant, la députée constate qu'augmentent les frais de déplacement des membres du Collège et de leurs cabinets (AB 00.02). Comment cette augmentation est-elle justifiée ? Y aura-t-il plus de déplacements des équipes ? Est-il prévu d'utiliser des moyens de transport plus respectueux de l'environnement ?

La députée remarque que les subventions aux associations (AB 00.04) n'augmentent pas dans cet exercice budgétaire-ci. Des perspectives pourront-elles se dégager l'année prochaine ? Il est important pour le secteur associatif de se sentir soutenu par rapport à des projets de fond menés à l'étranger.

La députée ajoute que, parfois dans les missions à l'étranger, il était intéressant de proposer à l'une ou l'autre association d'y participer. De nombreuses associations bruxelloises ont développé une expertise de qualité dans un certain nombre de thématiques. Les associer peut leur permettre d'aboutir à développer des partenariats, indépendamment de la Commission communautaire française, et ce en se rendant sur place.

Dans la déclaration de politique générale, le ministre a évoqué un état des lieux et une évaluation de ce qui a été fait et des projets en cours pour améliorer la présence de l'institution sur la scène internationale, pour valoriser l'image de Bruxelles et intensifier la mise en œuvre de projets de coopération par le biais de missions exploratoires.

L'oratrice déclare souscrire à cette analyse mais regrette que le budget présenté ne mette pas en œuvre les ambitions annoncées. Elle souligne qu'elle sera dès lors extrêmement attentive dans les mois qui viennent à ce que le travail réalisé fasse sens. Il faut que les projets soutenus fassent sens par rapport aux compétences de la Commission communautaire française.

Elle espère qu'en cette matière, le Collège développera de nouvelles orientations politiques et priorités pour les cinq années à venir.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) déclare qu'il faut souligner que le programme 000 de cette mission porte bien son nom : c'est bien d'un budget de « subsistance » dont il s'agit, même si on observe un tout petit montant complémentaire de 3.000 euros au budget initial 2020.

Le groupe MR prend note du fait que le recentrage sur les thématiques de la Commission communautaire française ainsi que la définition de pays prioritaires suivent leur cours.

Le député se dit satisfait de constater que, parmi les deux zones géopolitiques privilégiées, outre l'Europe, figure la Francophonie.

En effet, si on a beaucoup parlé ces derniers mois de la volonté de resserrer les liens entre francophones de Belgique, parfois au travers d'idées saugrenues visant à ajouter de la complexité à la complexité en instituant une nouvelle fonction d'« agent de liaison »,

les enjeux de la francophonie, qui débordent les frontières de la Communauté française de Belgique, sont quant à eux bien trop souvent ignorés.

Or, chacun sait qu'avec actuellement 300 millions de locuteurs francophones dans le monde (et en 2050, ce chiffre pourrait plus que doubler pour atteindre les 700 millions), les raisons qu'il y a de faire meilleur usage des potentialités de la Francophonie sont nombreuses : promotion du français et du multilinguisme à Bruxelles, au cœur de l'Europe, ouverture à l'égard des pays du Sud, rayonnement culturel du patrimoine, création de liens privilégiés avec des territoires offrant des débouchés économiques, soutien au dialogue des cultures et à la paix dans le monde, défense de la diversité culturelle, coopération en vue d'un développement durable partagé, ...

Le député espère donc sincèrement que le Ministre, avec les moyens particulièrement étriqués dont dispose encore la Commission communautaire française en matière de relations internationales, aura à cœur de renforcer les liens qui unissent l'institution avec les pays francophones et de promouvoir davantage le français en tant que langue d'échange et de culture.

L'apport de ces dernières années en la matière était particulièrement peu significatif.

Quant à l'objectif de proposer Bruxelles en tant que ville hôte d'un Sommet de la Francophonie, le député rappelle qu'il s'agit d'une idée que le groupe MR a essayé de promouvoir depuis longtemps mais qui s'est heurtée à des propos désagréables classant les auteurs de cette idée dans les rangs de la douce folie. Dans le meilleur des cas, il s'est agi d'une écoute distraite.

Cette objection était liée à une idée reçue, jamais objectivée, selon laquelle l'organisation de ce Sommet à Bruxelles serait totalement impayable. Bruxelles est une ville internationale disposant d'infrastructures existantes. Il ne faut pas la comparer à une ville hôte où tout serait à construire.

Dans la mesure où les moyens de la Commission communautaire française sont limités, il serait opportun d'initier une étude de faisabilité pour établir enfin ce que coûterait l'organisation d'un Sommet de la Francophonie dans la capitale.

Si des actions en la matière devaient se déployer, elles ne dispensent cependant pas d'autres politiques qui doivent être menées pour réaffirmer le rôle de de Bruxelles en tant que métropole francophone reconnue à l'échelle internationale. Le député souhaite entendre le ministre sur ses ambitions en la matière. Bruxelles abrite des instances internationales, à com-

mencer par l'Europe. Interagir avec celles-ci pour promouvoir la Francophonie et le multilinguisme est une tâche à laquelle il faudrait s'atteler.

Le député ajoute qu'il voudrait obtenir quelques éclaircissements concernant les objectifs de la participation de la Commission communautaire française à WBI, à laquelle elle contribue à hauteur d'un montant important de 252.000 euros, soit plus de la moitié du budget total des relations internationales.

Par le passé, force a été de constater que la Commission communautaire française s'y est montrée particulièrement transparente, voire inexistante, en ce compris dans les documents publiés par WBI.

Accroître la visibilité de la Commission communautaire française à cet égard ne demande pas des efforts conséquents, ni des moyens importants.

Certes, ce 0,5 % du budget global de WBI peut paraître ridicule mais il représente tout de même 50 % du budget des Relations internationales de la Commission communautaire française. Il convient donc que WBI laisse de côté sa vision purement comptable de la participation de la Commission communautaire française.

Abordant l'AB 00.05 (Actions Francophonie), le député constate qu'un crédit de 50.000 euros couvre le financement du Centre européen de langue française et l'Alliance française de Bruxelles afin de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international et européen.

Il souhaite savoir si des contacts ont déjà été entrepris avec ces deux organisations, de façon à leur communiquer la manière dont le Collège entend travailler sous cette législature. Quelles sont ses ambitions pour mieux faire connaître le déploiement des actions de la Commission communautaire française ? Ceci rejoint évidemment ce qui a déjà été dit sur la présence des instances internationales à Bruxelles et du levier qu'elles constituent pour la promotion de la langue française et du multilinguisme dans la capitale. Faut-il rappeler que la langue française est un élément fondateur de la Commission communautaire française ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) rappelle que le budget des Relations internationales de la Commission communautaire française est l'un des moins conséquents, compte tenu de l'étendue de ses compétences relativement modestes en la matière. Il serait cependant erroné de sous-estimer cette compétence, comme en avait attesté le rôle joué par la Commission communautaire française au moment de l'affaire du Traité CETA.

En sa qualité de membre de l'APF, la députée ajoute qu'elle a pu constater l'action de la Commission communautaire française dans différents domaines, en lien avec la Francophonie. Elle rejoint ses collègues dans leurs préoccupations de vouloir visibiliser l'institution en cette matière, et ce en collaboration avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La déclaration de politique générale de la Commission communautaire française indique d'ailleurs que le Gouvernement œuvrera, avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour qu'un prochain Sommet de la Francophonie puisse se tenir en Région bruxelloise.

Quelles sont les actions que le Gouvernement va prendre en ce sens ? Comment pourra s'opérer la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Qu'en sera-t-il du projet très ambitieux de faire de Bruxelles la capitale européenne de la Culture en 2030 ?

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge des Relations internationales) rappelle que le budget global de la Commission communautaire française a été réalisé assez rapidement, à l'instar de celui de la Région bruxelloise, pour permettre aux administrations de disposer des moyens pour fonctionner en 2020.

Ainsi le Collège s'est donné le temps de réfléchir aux nouvelles orientations à introduire dans les documents budgétaires au début de l'année prochaine.

Ce budget revêt donc un aspect très conservatoire dans la mesure où il garantit des crédits pour continuer à fonctionner. Ce temps sera aussi celui de l'évaluation de ce qui est en place avec, le cas échéant, la possibilité de mener certaines réorientations.

Abordant le colloque Bruxelles-sur-Seine, le ministre précise qu'il a effectivement permis de promouvoir la créativité bruxelloise à Paris, en ce compris la promotion du secteur associatif francophone. L'événement a toujours eu lieu en fin d'année, sauf en 2019 où il s'est tenu au mois de juin.

Il se tiendra encore en 2020. Les thématiques envisagées sont les suivantes : « l'entrepreneuriat féminin » et « le public éloigné du marché du travail ». Il n'y a donc pas de raison de ne pas poursuivre cette initiative couronnée de succès.

En ce qui concerne les frais de déplacement du Collège et des membres des cabinets, le ministre ajoute que, suite à un protocole d'accord de coopération et de partenariat entre le Royaume du Maroc et la Commission communautaire française, conclu initialement à Rabat le 16 juillet 2002, un nouveau

protocole d'accord de coopération et de partenariat entre la Région de l'Oriental et la Commission communautaire française a été conclu le 26 mars 2019.

Il offre un cadre de coopération bilatérale entre associations. Les 5.000 euros d'augmentation de cette AB couvrent les frais du Comité de pilotage qui se tiendra au Maroc. Il faut savoir que ce crédit n'avait pas été intégralement dépensé en 2019.

Le ministre confirme la volonté du Collège, malgré un budget modeste, de poursuivre la réalisation des accords de coopération conclus avec les pays suivants : le Bénin, le Québec, le Liban, les Pays-Bas, le Maroc, la République socialiste du Vietnam, la Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne, le Sénégal, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Croatie et la Turquie.

Il s'agit donc de pays européens ou de pays avec lesquels le français est une langue de partage ou encore des pays avec lesquels la Belgique partage des relations liées aux migrations (Turquie, Maroc, Congo).

Certes, le budget est conservatoire, il n'y a pas encore d'accent nouveau mais le Collège y travaille.

Pour ce qui est de l'organisation d'un Sommet de la Francophonie à Bruxelles, le ministre estime qu'il serait effectivement souhaitable d'inscrire la capitale sur la carte des grandes villes francophones du monde et de pouvoir y accueillir un tel sommet.

Il faudra évidemment réfléchir à la manière de financer les dépenses y afférentes. Ce ne sera pas le seul budget de la Commission communautaire française qui sera engagé. Il conviendra de développer un partenariat avec la Communauté française afin qu'elle dégage des moyens et avec l'État fédéral pour les aspects de relations diplomatiques.

Il faut que se construise une envie partagée de réussir une telle opération. Cela implique de réfléchir aux moyens à mobiliser en ce sens.

En ce qui concerne la présence de la Commission communautaire française dans la dynamique globale de WBI, il ne faut se leurrer. L'institution bruxelloise est un petit partenaire mais cela ne l'empêche pas d'exister.

La Commission communautaire française propose depuis quelques années des articles à publier dans la revue trimestrielle de WBI. Celle-ci est envoyée à l'international. Ces articles font la promotion de projets portés par des opérateurs eux-mêmes reconnus par la Commission communautaire française. Cette année, un des articles a concerné les mesures d'ac-

compagnement des demandeurs d'emplois. Ce projet était également financé par le FSE.

Il convient de citer également les lettres Wallonie-Bruxelles publiées par les délégations de la Communauté française dans de nombreux pays. Ces articles apportent un éclairage sur certains projets menés par la Commission communautaire française.

Le logo de la Commission communautaire française s'affiche sur le site internet de WBI, à côté de ceux de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette visibilité est bien entendu liée aux moyens budgétaires apportés et la Commission communautaire française n'aura donc pas la part du lion. Il n'en demeure pas moins que la Commission communautaire française existe sur le plan international, notamment dans des accords bilatéraux portant sur des compétences parfois délaissées par les autres institutions (social, santé et handicap).

Pour ce qui est Bruxelles, capitale européenne de la Culture en 2030, le ministre avoue ne pas y avoir réfléchi à ce stade. Il conviendra de se placer dans la perspective d'y travailler avec la Communauté française.

Mme Céline Fremault (cdH) se réjouit d'apprendre que Bruxelles-sur-Seine va se poursuivre puisque ce colloque a permis au secteur associatif de montrer tout l'intérêt de son action à l'étranger.

La fonctionnaire de la Commission communautaire française pourra-t-elle continuer à aller à Paris pour préparer ce colloque et assurer la présence de l'administration au sein du bâtiment de la délégation Wallonie-Bruxelles ?

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge des Relations internationales) précise que le projet sera poursuivi avec les partenaires.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) constate que le logo de la Commission communautaire française figure effectivement sur le site internet de WBI mais regrette qu'il s'agisse de l'ancienne version ...

Même si les moyens de la Commission communautaire française sont limités, le Collège a le devoir particulier de faire vivre le rayonnement de l'institution francophone au cœur de l'Europe, au sein de la capitale européenne. La Francophonie, identité d'ouverture et de rayonnement sur le monde, doit représenter pour l'ensemble des Bruxellois une capacité d'enrichissement.

Affecter des moyens budgétaires, certes modestes, à ces fonctions a un sens profond qui touche au fondement même de l'existence de la Commission communautaire française.

Mme Nadia El Yousfi (PS) rappelle qu'il s'agit d'un budget de continuité et il conviendra de revenir sur les priorités dégagées l'année prochaine. Le souci de tout un chacun porte sur la question de la visibilité de l'institution. Il convient d'insister également sur la nécessité d'une dimension de collaboration et de coordination avec la Communauté française.

4.2. Examen conjoint des tableaux *partim*

Mission 31 – programme 000

Abordant l'AB 00.01 (Frais liés à l'immeuble à Paris), **Mme Farida Tahar (Ecolo)** s'interroge quant à la diminution de 2.000 euros constatée entre l'ajusté 2019 et l'initial 2020. Comment se justifie-t-elle ?

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge des Relations internationales) rappelle qu'un accord prévoit une participation de la Commission communautaire française à une quote-part des frais de cet immeuble, selon une clé de répartition entre entités et organismes l'occupant.

Évoquant l'AB 00.04 (Subventions aux associations), **Mme Farida Tahar (Ecolo)** demande s'il y a eu une évaluation du dispositif de subventions aux associations.

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge des Relations internationales) rappelle que le budget proposé est, à ce stade, conservatoire. La liste des associations qui ont reçu des subsides en 2019 sera examinée. Le cas échéant, il sera déterminé s'il convient de mettre en place une nouvelle approche en fonction des projets soumis à l'administration.

En l'espèce, il s'agit du financement de projets internationaux de coopération, hors accords de coopération existants. Une dizaine d'actions ont été soutenues en 2019 pour un total de 28.954 euros (voir annexes).

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) demande à ce que la liste des actions soutenues soit annexée au rapport (voir annexes).

Elle poursuit avec l'AB 00.06 (Transferts à WBI) et demande si ce montant est lié à un accord de collaboration. Y a-t-il une marge de flexibilité sur ce transfert ?

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge des Relations internationales) rappelle que WBI est un OIP de type A créé par un accord de coopération du 20 mars 2008 entre la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne qui crée une entité commune pour les relations internationales de la Wallonie et de Bruxelles. C'est en exécution de cet accord que le montant de cette AB est fixé.

4.3. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission (Relations internationales) pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2019, et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

5. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport

La ministre Nawal Ben Hamou a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« Je mesure grandement la chance que j'ai d'être ministre du Sport. En effet, le Sport, à la différence d'autres matières, a cette particularité de pouvoir rassembler ses amateurs au-delà de toute barrière sociale ou différence culturelle.

Dès lors, au cours des cinq années à venir, j'essaierai d'exploiter au maximum ce potentiel rassembleur que possède le sport et d'y promouvoir l'égalité de genre, la mixité sociale et la solidarité.

Une politique volontariste en matière de sport peut participer à la construction d'une Région plus solidaire et agréable à vivre, et c'est clairement l'objectif que nous nous sommes fixés.

Concrètement, cela se traduira au cours de ce mandat par le développement du sport au féminin, la lutte contre toutes les formes de discriminations, la promotion de la mixité sociale et un soutien accru aux populations les plus précarisées.

Pour ce qui est de l'année 2020, mes priorités seront les suivantes :

- 1) développer une perspective de genre : en effet, l'accès au sport est encore trop inégal, chaque genre étant enfermé dans des activités stéréotypées;

- 2) équilibrer la distribution géographique de notre action : grâce au chantier de cartographie des sports, mené par Perspective.Brussels, nous avons l'ambition de mieux équilibrer l'offre sportive au sein de la capitale;
- 3) promouvoir une culture de l'évaluation au sein de notre administration et des asbl, et ce dans le but à la fois de mener un travail réflexif sur notre action et à la fois de pouvoir rendre compte de notre travail auprès des citoyens;
- 4) accompagner le secteur associatif dans l'amélioration de ses capacités d'encadrement.

C'est à l'aune de ces objectifs que nous reverrons l'ensemble de notre politique sportive que je vais maintenant vous présenter.

Elle se décline en cinq grands axes :

- 1) le soutien aux clubs sportifs;
- 2) les appels à projets Handisport et Sport au féminin;
- 3) les subventions aux associations;
- 4) les dépenses de promotions et de publications;
- 5) les investissements en petites infrastructures privées.

Le soutien aux clubs sportifs

La Commission communautaire française soutient actuellement des clubs francophones de la Région de Bruxelles-Capitale pour autant qu'ils soient affiliés à une fédération sportive et qu'ils proposent des cours soit à des jeunes de moins de 16 ans, soit à des personnes de plus de 60 ans ou soit à un public multiculturel.

Nous veillerons à revoir ce règlement de 1991, modifié en 1997, afin d'y intégrer une dimension de genre.

Cette année, nous doublons les crédits alloués à cette allocation.

En effet, vu le nombre de clubs que nous subventionnons chaque année (± 110), les subventions qu'ils perçoivent sont assez faibles au regard de leurs budgets et ne permettent pas d'apporter un soutien véritable. On parle à l'heure actuelle d'un subside moyen de 1.700 euros par club. Nous comptons sur le doublement de cette enveloppe pour avoir un impact plus important sur leurs activités et élargir le public touché.

Les appels à projets

Jusqu'à présent, deux appels à projets sont lancés par la Commission communautaire française : l'un concerne le « Handisport », l'autre, le « Sport au féminin ».

Le premier vise à soutenir les asbl qui développent une offre sportive destinée aux personnes à mobilité réduite, le second soutient, quant à lui, les asbl qui organisent des activités destinées à des femmes précarisées.

Concernant ces deux appels à projets, nous serons attentifs aux recommandations formulées par diverses asbl, des membres du jury et des observateurs externes, notamment concernant la récurrence des projets, la définition du public-cible ou la qualité de l'encadrement.

Nous veillerons à les modifier en conséquence. Ces deux projets pris ensemble mobilisent chaque année 210.000 euros.

Les subventions aux associations

La Commission communautaire française soutient des asbl bruxelloises tout au long de l'année afin qu'elles organisent des événements à destination des Bruxellois et des Bruxelloises. Pour cela, elles doivent proposer des activités qui s'inscrivent dans une des quatre dimensions suivantes :

- 1) la promotion du sport;
- 2) le sport « santé » et le sport « seniors »;
- 3) le sport et la lutte contre l'exclusion sociale;
- 4) le sport et le fair-play.

Concernant la première dimension, soit la promotion du sport, les asbl organisent des événements permettant à un public de non-initiés de découvrir et pratiquer un sport.

Cependant, dans la mesure où les pratiques sportives bruxelloises sont socialement marquées, nous souhaitons y intégrer une dimension de mixité sociale et de cohésion pour faire de la pratique sportive un lieu de rencontres et d'échange, ainsi qu'un moteur d'émancipation individuelle et collective.

Pour la seconde dimension, le sport « santé » et le sport « seniors », les asbl offrent l'opportunité à des personnes de pratiquer un sport qui soit adapté à leur état physique ou à leur âge.

Les bienfaits d'une pratique sportive adaptée pour les malades de longue durée et pour lutter contre les effets de la vieillesse ne sont plus à démontrer.

S'agissant de la troisième dimension, « le sport et la lutte contre l'exclusion sociale », les asbl permettent à un public précarisé qui, par manque de moyens, n'a pas l'opportunité de pratiquer un sport régulièrement.

Il s'agit d'offrir des tarifs préférentiels ou d'organiser des événements gratuits.

Enfin, concernant la quatrième dimension, « le sport et le fair-play », les asbl organisent des activités sportives avec une finalité éducative, rappelant aux participants et au public l'importance des valeurs de solidarité, d'altruisme et de fair-play.

À rebours d'une vision marchande et individualiste du sport, où les performances ne dépendraient que de l'investissement individuel, l'accent est mis ici sur l'importance du collectif, soulignant que le progrès et l'émancipation individuels demeurent tributaires de l'enseignement d'un entraîneur, de la qualité d'un « sparring partner » ou de l'infrastructure communale; la finalité étant que ces valeurs de solidarité transmises par le sport puissent s'exprimer ailleurs dans notre société.

Pour financer ces activités, nous disposons de deux allocations de base d'un montant de 350.000 euros et de 387.000 euros, ce qui nous fait un total de 737.000 euros par an.

Dans le souci d'une plus grande lisibilité de l'action publique, nous veillerons l'année prochaine à fusionner ces deux allocations de base.

Les dépenses de promotions et de publications

Il s'agit à la fois de promouvoir la Commission communautaire française auprès des sportifs en offrant du matériel de qualité aux asbl bruxelloises, mais également de permettre des dépenses d'étude ou de communication.

La nouveauté ici réside dans la qualité du matériel offert. Nous veillerons à prévoir, pour les asbl, du matériel qui puisse leur servir dans leurs activités quotidiennes et également à adopter un règlement cadrant ces dépenses.

Pour cette allocation de base, nous disposons de 50.000 euros.

Les investissements aux petites infrastructures sportives

La Commission communautaire française vient en aide aux propriétaires privés de petites infrastructures sportives qui ont à cœur de rafraîchir leurs installations ou de les développer. Cette possibilité d'intervention de la Commission communautaire française, à hauteur de 50 % des travaux entrepris, est souvent méconnue des asbl. Nous veillerons donc à en assurer la promotion afin que ce budget soit utilisé dans son entièreté et mieux réparti entre les différents acteurs du sport à Bruxelles.

Pour cette allocation de base, nous disposons d'un budget de 268.000 euros par an.

Enfin, parallèlement à ces dépenses, la Commission communautaire française, en tant que copropriétaire du Centre Sportif de la Woluwe, aux côtés de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'UCLouvain, consacre chaque année 103.000 euros au remboursement des frais de construction du centre sportif, ainsi que 85.000 euros à ses frais d'entretien.

Comme vous l'aurez constaté, ce ne sont pas les chantiers qui manquent pour l'année à venir. L'un dans l'autre, ils nous permettront de faire de la politique sportive de la Commission communautaire française un facteur d'émancipation pour les Bruxellois et les Bruxelloises, peu importe leur âge, leur condition physique ou leur milieu social.

Je vous remercie. ».

5.1. Discussion conjointe

M. Michael Vossaert (DéFI) souligne que la question du sport relève bien sûr de la sensibilisation à la pratique d'une activité physique.

La ministre ne dispose malheureusement pas d'une politique globale. En conséquence, les leviers dont elle dispose doivent être promus de telle manière qu'ils soient utilisés à bon escient.

La ministre a déjà envisagé de mettre en place une certaine méthode de communication à l'égard d'asbl pour leur permettre de bénéficier de moyens financiers (par exemple, le subsidie aux infrastructures privées).

Au-delà de cela revient la question suivante : A-t-on besoin de cette « Agence bruxelloise du sport » ?

Certains diront qu'elle existe au travers de la mission « Facilitateur sports ». Il s'agit d'un premier pas mais il convient de tendre à un meilleur accompa-

gnement des clubs sportifs. Chacun sait qu'il s'agit de structures amateurs et qu'elles ne disposent donc pas des mêmes moyens que certains clubs professionnels qui pratiquent la chasse aux subsides.

Il faut donc saluer cette volonté d'aller davantage vers les clubs, même s'il s'agit le plus souvent de sports-loisirs. Rien n'indique que ne pourraient naître de telles initiatives de nouveaux talents à orienter vers le sport de compétition.

Le député constate que la ministre fonctionne par le biais des appels à projets, notamment concernant le « Sport au féminin ». Il avait déjà interpellé la ministre compétente en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il semble que cette dernière soit animée par le même état d'esprit. La question qui se pose est dès lors de déterminer quel est l'intérêt d'avoir plusieurs appels à projets pour les mêmes objectifs et les mêmes publics-cibles.

Le sport au féminin est devenu une priorité. Lors d'une interpellation en séance plénière, la ministre avait évoqué la possibilité de mettre en avant certaines ambassadrices.

Constatant qu'il n'y a pas d'évolution budgétaire marquante, le député demande à la ministre comment elle va davantage promouvoir le sport au féminin au travers de ce seul appel à projets. De nouveaux critères de subordination sont-ils prévus ? De quelle manière les ambassadrices susmentionnées seront-elles mises en avant ?

Serait-il possible de disposer de la liste des clubs subsidiés ? Elle permettra de se rendre compte quels sont ceux qui ont la capacité de remplir les critères fixés par la Commission communautaire française.

Le député rappelle qu'il a toujours plaidé pour que le sport soit revalorisé d'un point de vue budgétaire. Certes, il s'agit d'un parcours du combattant, non seulement au niveau de la Commission communautaire française, mais surtout au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il convient de saluer que la mise en œuvre du Plan Sport se maintient d'année en année. Les montants y consacrés sont faibles et il semble opportun dès lors d'aller vers une meilleure concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelles démarches la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle déjà accomplies en direction de la ministre du Sport de la Commission communautaire française ?

Un débat a déjà eu lieu sur les infrastructures au niveau régional. D'autres éléments appellent également la concertation, que ce soit le sport au féminin,

le handisport ou la question du fair-play. Qu'en est-il de l'établissement d'un état des lieux à cet égard ?

Mme Aurélie Czekalski (MR) déclare que le groupe MR se réjouit de la volonté affichée de soutenir davantage les petits clubs sportifs bruxellois qui en ont souvent bien besoin.

L'AB les concernant a doublé cette année, passant de 200.000 à 400.000 euros, de manière à faire émerger de nouveaux sports et à améliorer la répartition géographique des subsides.

La députée souhaite savoir si certains sports méconnus et méritant davantage de soutiens ont déjà été identifiés.

Étant donné qu'une meilleure répartition géographique des subsides est un objectif que la ministre va suivre, quelles sont les zones géographiques de la Région bruxelloise qui sont encore inéquitablement soutenues et qu'il faudra davantage subsidier ?

La ministre a évoqué la révision du règlement en vigueur en matière de subordination aux clubs sportifs. Le groupe MR y sera attentif.

La députée constate, par ailleurs, que les crédits alloués en 2019 à la mise en œuvre du Plan Sport ont été redistribués vers l'AB relative aux associations. Pourrait-on savoir pour quelles raisons aucun moyen n'a été alloué à la mise en œuvre de ce Plan en 2019 ? La ministre pourrait-elle donner des informations supplémentaires à propos des différentes déclinaisons de ce Plan ?

Abordant le sport au féminin, la députée déclare que le subside n'a pas augmenté. S'agissant d'un sujet qui tient à cœur à la ministre, celle-ci ayant eu l'occasion d'afficher sa volonté de soutenir davantage la cause des femmes dans les différentes politiques qui ressortent de sa compétence, la députée demande quels seront les axes développés en priorité concernant le développement du sport féminin.

Enfin, la ministre peut-elle fournir davantage d'informations concernant les travaux d'aménagement du Centre sportif de la Woluwe.

M. Hasan Koyuncu (PS) déclare que le budget de la Jeunesse et du Sport connaît une augmentation de 19 % à l'engagement et de 11 % à la liquidation pour l'année prochaine, ce qui est geste fort politiquement, eu égard au contexte actuel.

Le groupe PS accueille très favorablement le projet de budget pour la Jeunesse et le Sport. Il est très satisfait du doublement des moyens dévolus aux petits clubs sportifs, ce qui permettra une meilleure réparti-

tion territoriale de l'offre d'activités sportives et donc un accès au sport plus équitable pour un plus grand nombre de jeunes Bruxelloises et Bruxellois.

Le groupe PS se réjouit de la place qui est laissée au sport au féminin, surtout au regard des résultats obtenus dernièrement par les athlètes féminines et les équipes féminines de disciplines sportives considérées par le passé comme plutôt masculines. Cela peut susciter de nouvelles vocations et c'est bien entendu important.

En tant socialiste, le député considère que le sport est non seulement bon pour la santé mais également un vecteur d'émancipation, de dialogue et de rapprochement.

Effectivement, pratiquer un sport à quel niveau que ce soit et dans les meilleures conditions possibles nécessite d'avoir des infrastructures sportives de qualité.

Dans le cadre de sa compétence en matière de financement des infrastructures privées, la Commission communautaire française a augmenté progressivement les budgets et soutenu davantage de projets d'envergure.

Néanmoins, il faut remarquer que les infrastructures sportives privées subsidiées se situent davantage au Sud de Bruxelles. La planification de ces financements étant réalisée sur plusieurs années, la ministre peut-elle donner les autres infrastructures inscrites dans la programmation actuelle ?

M. Youssef Handichi (PTB) déclare qu'à l'écoute de la vision de la ministre, il a rêvé l'espace d'un instant. Le sport, valeur de solidarité, d'altruisme et de collectif, ..., la volonté de la ministre de corriger les inégalités d'accès au sport, les priorités que ce sont le handisport et le sport au féminin, il convient de se réjouir de tous ces aspects positifs.

Malheureusement, il faut aussi revenir dans la réalité. Le sport est supporté par les parents. Les subsides énumérés par la ministre n'arrivent pas là où ils devraient arriver, c'est-à-dire à ces enfants qui en ont vraiment besoin ou à ces parents qui voudraient voir leurs enfants s'épanouir à travers une pratique sportive.

Aujourd'hui, force est de constater qu'à Bruxelles ce sont les parents qui supportent l'accès au sport et c'est ce qui explique qu'un grand nombre d'enfants n'ont pas accès au sport parce que leurs parents n'ont pas les moyens de leur en offrir.

À la lecture du budget, il faut se résigner : il est insuffisant pour répondre à cette urgence que la mi-

nistre essaye de décrire dans son exposé introductif. Toute la matière du sport à Bruxelles est victime de l'ubérisation. À titre d'exemple, le député cite l'expansion des Basic Fit qui font perdre toute l'expertise de ces professeurs de sport présents dans les quartiers.

Que prévoit la ministre pour leur permettre d'exister et faire en sorte que les enfants aient accès à leur expertise ?

Qu'envisage la ministre pour faire diminuer tous les tarifs de l'offre sportive publique de proximité, c'est-à-dire pour améliorer l'accessibilité au sport dans les quartiers ?

Le député s'inquiète de ne pas percevoir ce qui est envisagé à cet égard à la lecture du budget.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) se dit un peu frustré de passer aussi tard dans la liste des orateurs mais constate qu'en fait, passer après le collègue Handichi a du sens ... Ne fût-ce que pour redonner un peu d'optimisme, d'enthousiasme et de réalisme au sein de la commission.

L'exposé relatif à la politique du sport est ambitieux et enthousiasmant, tant dans l'exposé de la ministre que dans les documents budgétaires.

En effet, il faut se réjouir de voir la volonté du Gouvernement francophone bruxellois de mettre le sport pour tous au cœur de sa politique sportive. C'est une excellente approche que salue le groupe Ecolo.

On le sait, la pratique d'un sport est un réel outil d'émancipation individuelle et collective mais il existe encore aujourd'hui trop de freins à l'accès à sa pratique pour un grand nombre de personnes, et notamment pour des groupes-cibles que la ministre a cités.

Le député se réjouit de constater que, dans un budget globalement un peu plat, voire compliqué, comme cela a été constaté également dans les autres commissions permanentes, une augmentation de 50 % du soutien aux clubs sportifs, soit de 200.000 euros, est actée afin de mettre en œuvre la priorité d'accessibilité au sport de ces publics spécifiques (seniors, juniors et développement d'une approche multiculturelle).

Le député ajoute que, néanmoins, dans le même temps, son enthousiasme se ternit en voyant que les moyens destinés à promouvoir le sport au féminin n'évoluent pas et que les femmes ne sont pas intégrées dans les publics-cibles pointés pour les clubs sportifs. Quels sont les éléments qui ont présidé à ces choix ?

Par ailleurs, le député a entendu que le règlement d'octroi des subventions aux clubs sportifs sera revu,

notamment au profit des plus petits clubs. Il s'agit d'une sorte de justice financière qu'il faut saluer. Et du coup, le député estime que cette modification du Règlement pourrait être réalisée de telle manière qu'elle soit orientée en faveur du sport au féminin.

Il remercie déjà la ministre pour les précisions qu'elle pourra apporter.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) paraphrase Omar Sharif et déclare que « Le sport, c'est ma grande passion ! ».

Il rappelle que, lors de la précédente législature, il s'était intéressé aux piscines et avait mis en exergue que, sur l'ensemble du territoire de la région, il convenait de pointer la problématique de l'accessibilité financière et de l'accessibilité horaire.

Ce n'est pas tout de promouvoir le sport d'une manière ou d'une autre. Le budget montre certes que l'on peut vouloir agir d'une manière la plus large possible. Mais il convient de travailler sur le lien entre le subventionnement, qu'il s'agisse des acteurs publics ou privés, et les horaires d'ouverture.

Le député avait listé que les piscines bruxelloises, pourtant subventionnées par les pouvoirs publics communautaires, régionaux ou communaux, offraient des horaires d'ouverture fort variables (de 40 à 85 heures/semaine). Un des « maîtres achats » était la piscine du CERIA qui proposait le tarif d'accès le moins cher mais offrait la plage d'accès la plus réduite.

Il est certain qu'ouvrir une infrastructure sportive sur des plages horaires larges entraîne des coûts importants, notamment en termes de personnel à y affecter.

A contrario, les piscines de la Ville de Bruxelles (Neder-over-Hembeek, Laeken et Centre) sont ouvertes plus de 80 heures/semaine et notamment plusieurs soirs par semaine. D'autres communes n'arrivent pas à offrir ce même service, ce qui entraîne que le public s'en détourne et s'oriente vers des bassins déjà fort sollicités.

Ce même raisonnement pourrait être tenu à l'égard de l'ensemble des salles de sport. À titre d'exemple, il signale que la commune d'Uccle est caractérisée par un réel problème d'accessibilité des infrastructures sportives, notamment pour les écoles des différents réseaux. Elles utilisent des salles du secteur public, notamment les infrastructures communales.

Dès lors que le parascolaire organise un certain nombre d'activités et constate un manque de salles, il devrait être possible de mobiliser des salles du secteur privé ou du réseau d'enseignement libre. Force

est de constater que ce secteur parascolaire éprouve des difficultés à cet égard, considérant les plages d'ouverture de ces infrastructures.

Il y a des salles de sport, mais il n'y a pas toujours la même volonté de les rendre disponibles et accessibles tant en termes d'horaires que de tarifs appliqués. À titre d'exemple, l'accès à la piscine du CERIA était tarifé à deux euros alors que celle de Molenbeek titrait à cinq euros pour les non-résidents.

Il faut pouvoir travailler à une harmonisation des prix, à un plafonnement des prix et à un minimum garanti en termes d'accessibilité publique.

À l'époque, la ministre-présidente Laanan avait affirmé que ce débat avait été entamé.

Abordant les partenariats publics-privés, le député souligne que, si des subventions sont accordées à des acteurs privés, il convient de leur imposer un cahier des charges reprenant des minima en termes d'accessibilité tarifaire et horaire.

Évoquant les infrastructures en plein air et citant les terrains de basket, le député indique qu'il y a une demande importante d'acteurs relative à la pratique de sports en plein air. Évidemment, cette pratique implique l'accès à des espaces publics. Cependant, ces pratiques tendent à disparaître parce qu'elles sont parfois sources de nuisances, notamment sonores.

Selon le député, il y a des possibilités de travailler avec quelques enseignes de grandes surfaces qui disposent de larges espaces complètement désertés le week-end et qui pourraient être mobilisés d'une manière ou d'une autre afin de les rendre accessibles.

Le député souligne ensuite que les boulistes sont nombreux en région bruxelloise, particulièrement dans la commune de Saint-Gilles. La commune d'Uccle a organisé il y a quelques années un championnat du monde de pétanque mais la pratique de ce sport en plein air a posé des soucis à des projets immobiliers.

En conséquence, les terrains liés à la pratique de ce sport sont amenés à être déplacés, ce qui peut entraîner certaines crispations.

Il y a lieu de rencontrer toutes ces dimensions exprimées en termes d'octroi de subsides, en ce compris à l'égard des pratiques sportives minoritaires. Il serait intéressant de disposer de l'actualisation du cadastre des pratiques sportives, notamment en termes de coûts et d'interventions des parents.

Certaines communes offrent des chèques-sports à leurs habitants (Saint-Josse-ten-Noode), d'autres pas ...

Si certaines communes investissent des budgets dans leurs infrastructures sportives, il faut veiller à ce qu'une partie de cet argent public puisse bénéficier aux familles et qu'en aucun cas il n'ait pour conséquence d'engendrer une augmentation des cotisations.

Enfin, le député s'interroge quant à la réalisation du stade national de hockey. La ministre a-t-elle rencontré ses homologues de la région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de déterminer un emplacement permettant de faire aboutir ce projet ? Bruxelles accueillera-t-elle ce fameux stade ?

La ministre peut éventuellement répondre à ces questions par écrit en annexe au rapport, si d'ailleurs elle ne pouvait y répondre immédiatement.

M. Jamal Ikazban (PS) félicite la présidente pour sa patience puisqu'il constate avoir entendu une série de bonnes questions mais qui ne sont pas adressées à la bonne personne.

Pour ce qui concerne le stade de hockey, M. De Bock devrait s'adresser au ministre qui a la compétence des grandes infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale. Il a pour ce faire des millions d'euros. Il faut donc ramener les choses à la réalité.

Aujourd'hui, les députés s'adressent à la ministre du Sport de la Commission communautaire française qui dispose de moyens financiers modestes pour les clubs sportifs. Elle a réussi à les doubler. Elle dispose également d'un montant de 268.000 euros pour les infrastructures sportives privées.

Ce ne sont donc pas les communes qui introduisent des projets dans le cadre de cette AB.

On peut avoir un débat global sur le sport en région bruxelloise. La présidente du Parlement francophone bruxellois est d'ailleurs attachée à l'organisation de commissions conjointes. Dans ce cas, les députés ne doivent pas avoir devant eux que la ministre Nawal Ben Hamou ...

Qui plus est, il faut préciser d'où l'on vient en cette matière. Le député rappelle qu'il a été échevin des Sports pendant douze ans et conseiller du ministre des Sports Emir Kir. Lorsque ce dernier a endossé cette compétence, les budgets consacrés aux grandes infrastructures sportives ont doublé, voire triplé.

En 2004, les budgets étaient donc trois fois inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Avoir des infrastructures sportives de qualité est une des premières préoccupations que l'on doit avoir pour les Bruxellois.

Et de rappeler que les piscines ont été rénovées en Région bruxelloise grâce aux moyens dégagés par BELIRIS. Or, à l'époque, beaucoup de partis politiques ont combattu le fait d'utiliser des moyens budgétaires fédéraux pour rénover les piscines bruxelloises.

Il est vrai que, sur le principe, il est respectable de vouloir que toutes les piscines affichent le même tarif d'accès mais il ne faut pas oublier que ce sont les communes qui supportent l'essentiel du budget de fonctionnement de leurs piscines. Il était donc normal que l'on utilise des moyens fédéraux pour rénover des grandes infrastructures sportives qui sont utilisées par le plus grand nombre.

Le député souhaite que la ministre puisse continuer à plaider à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que Bruxelles reçoive son juste dû. Il n'est pas normal que, pendant des années, Bruxelles n'ait reçu qu'une infime partie des moyens « sport » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a fallu un ministre actif comme M. Rachid Madrane pour que Bruxelles puisse disposer de davantage de moyens financiers.

Enfin, il n'est pas faux de constater que le poids financier que doivent supporter les parents doit être pris en compte mais c'est aussi à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles que l'on peut trouver des solutions.

Pour rappel, il y avait à un certain moment donné des moyens suffisants pour financer des chèques-sports, avec l'aide des CPAS et du ministre de l'Intégration sociale du fédéral.

Si l'on veut rendre le sport accessible à tous, il faut que chacun mette la main à la pâte.

Enfin, le député aborde la question de l'accès aux infrastructures sportives et partage la position de M. De Bock quant aux plages horaires d'ouverture. Il faut aussi réfléchir aux infrastructures sportives dormantes qui ne sont ni accessibles à tous, ni accessibles dans une tranche horaire suffisamment large.

À titre d'exemple, il cite le Centre sportif de la Woluwe. La Commission communautaire française n'intervient que pour un tiers de son budget global. Tout le monde a-t-il accès à ces infrastructures sportives ? Non ! N'en est-il pas de même pour le Centre sportif de la Forêt de Soignes situé à Auderghem ?

Le député aborde la question des terrains de football dont la transformation en terrains synthétiques a permis de décupler les heures d'occupation. Certains

terrains sont de ce fait utilisés à longueur de semaine, alors que d'autres, tels que ceux du Centre sportif de la Woluwe, ne sont pas utilisés le week-end.

À ce point de vue-là, il y a une politique qui peut être menée sans avoir besoin de moyens financiers importants.

Le député ajoute que d'autres infrastructures sportives sont sous-utilisées (OTAN) alors que les communes qui les hébergent sont en demande.

Un cadastre a été mis en place et peut être actualisé. Il appartient à la ministre de faire en sorte que ces infrastructures puissent être utilisées davantage et par le plus grand nombre.

Le sport est bon pour la santé mais il est aussi un vecteur de dialogue et de rapprochement.

Si l'on veut décroisonner les quartiers, cela peut passer par la possibilité de tout un chacun de se livrer à une pratique sportive n'importe où à Bruxelles.

Et le député de conclure que, si on se limite aux compétences de la ministre Nawal Ben Hamou en matière de Sport, on ne peut pas mener un débat global sur le sport en région bruxelloise. Ceci étant, il pourrait avoir lieu dans une réunion ultérieure en présence de l'ensemble des ministres territorialement compétents.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) s'excuse d'avoir quelque peu mêler les compétences de plusieurs ministres en matière de Sport. Sous la précédente législature, Mme Laanan embrassait plus largement cette matière.

En conséquence, certaines questions qu'il a posées concernaient davantage le ministre Bernard Clerfayt.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge du Sport) estime qu'il n'en demeure pas moins qu'un dialogue peut s'installer avec les ministres compétents ainsi qu'une collaboration.

M. Emmanuel De Bock (Défi) ajoute que l'accessibilité horaire et tarifaire qu'il a évoquée précédemment est un enjeu régional fort, quel que soit le ministre compétent. Il rappelle avoir évoqué la piscine du CERIA qui est aujourd'hui de la compétence du ministre Rudi Vervoort (Enseignement).

Mme Magali Plovie (présidente) souligne qu'un tableau reprenant les différentes AB réparties par ministre a été adressé par les services aux députés à l'entame des travaux budgétaires.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) estime qu'en cette matière il est urgent de décroisonner et de promouvoir la coopération.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge du Sport) se réjouit de ce que le sport suscite des débats enrichissants.

Pour répondre à M. Handichi, elle rappelle que le budget de soutien aux clubs sportifs passe de 200.000 à 400.000 euros. Les asbl vont donc pouvoir respirer et, le cas échéant, proposer une plus large palette à ces familles et à leurs enfants. Seule une visite de terrain permet de se rendre compte de la réalité qui est fort loin de celle décrite à propos de Basic Fit.

Il convient donc d'être fier de ce que ce montant ait été doublé pour offrir aux associations une meilleure façon de fonctionner et proposer un sport de meilleure qualité.

À propos des critères de choix des clubs de sport à subsidier, il faut constater que certaines communes captent bien plus de subsides que d'autres. Aucune perspective de genre ne permet de soutenir davantage le sport au féminin à travers cette AB.

La santé financière des clubs soutenus n'entre pas en ligne de compte. Le défi à tenir pour l'année prochaine sera donc de revoir la distribution géographique des subsides. Pour ce faire, il sera fait appel à Perspective.Brussels pour cartographier le sport à Bruxelles, y intégrer une perspective de genre, multiplier l'offre de sports féminins, incorporer une dimension budgétaire afin de concentrer les efforts de la Commission communautaire française sur les clubs les moins privilégiés.

Le cabinet de la ministre et l'administration se sont déjà attelés à une révision du règlement. La ministre espère revenir devant la commission avec une proposition concrète courant 2020.

Pour ce qui est des contacts entrepris par la ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Ben Hamou rappelle qu'en réponse à une interpellation elle avait déjà précisé qu'une rencontre était prévue le 11 décembre prochain. Ce sera l'occasion d'échanger sur les priorités à mettre en avant. Il ne serait pas inutile d'inviter par ailleurs M. Bernard Clerfayt à cette rencontre pour aborder le point des infrastructures sportives.

Cette rencontre sera également l'occasion de mettre en commun les appels à projets « Sport au féminin » et « Handisport ».

Pour ce qui concerne le détail des travaux de rénovation du Centre sportif de la Woluwe, la ministre propose de fournir une annexe au rapport (voir annexes).

Abordant le sport au féminin, la ministre ajoute que l'action que mènera le Gouvernement pour soutenir son développement, il sera dans un premier temps porté sur deux plans :

- tout d'abord, la poursuite de l'appel à projets « Sport au féminin » qu'avait lancé la ministre en charge du Sport sous la précédente législature;
- ensuite, l'intégration d'une dimension de genre dans le soutien qu'octroie la Commission communautaire française aux clubs sportifs.

Concernant l'appel à projets « Sport au féminin », il s'agit de soutenir diverses asbl qui permettent à des femmes qui n'ont pas toujours la possibilité de s'adonner à la pratique d'un sport (voir annexes).

Ainsi, l'année passée, ce ne sont pas moins de 26 asbl qui ont bénéficié du soutien de la Commission communautaire française pour organiser des cours de gymnastique, de yoga, de boxe thaï ou encore de natation à destination des femmes.

Cela dit, le Gouvernement a l'ambition de revoir cet appel à projets, suite aux observations formulées par son jury (composé de représentants de la Commission communautaire française, de l'ADEPS, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Centre féminin d'éducation permanente), mais aussi suite aux observations édictées par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Dans un premier temps, le Gouvernement reverra à la hausse ses exigences en termes d'encadrement et d'infrastructures, c'est-à-dire qu'il exigera un certain niveau de formation de la part des moniteurs et s'assurera qu'il y ait des facilités à l'usage exclusif des femmes (vestiaires et toilettes).

Le Gouvernement veillera aussi à développer une culture de l'évaluation au sein des asbl subventionnées via la rédaction d'un rapport d'activités, le but étant de les amener à réaliser ce travail de réflexion sur les activités qu'elles proposent, à envisager éventuellement des pistes d'amélioration et, enfin, à garder une information sur les activités subventionnées.

Dans un second temps, il s'agira de consulter les différents acteurs pour faire de cet appel à projets un véritable incubateur à même de faire émerger de nouveaux acteurs et de nouveaux projets qui, une fois viables, pourraient être soutenus par d'autres programmes de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne le soutien aux clubs sportifs, la Commission communautaire française octroie des subsides aux clubs sportifs francophones qui en font la demande, dès lors qu'ils donnent cours soit à des jeunes jusqu'à 16 ans, soit à des personnes de plus de 60 ans ou soit qu'ils promeuvent l'interculturalité.

En 2019, 112 clubs se sont ainsi répartis l'enveloppe de 188.000 euros prévue à cet effet pour un subside moyen de 1.678 euros. Comme les députés l'auront constaté, aucune dimension de genre n'entre en ligne de compte dans l'octroi de ces subsides (voir annexes).

C'est pourquoi il est prévu de revoir le règlement de 1991, modifié en 1997, qui règle l'octroi de ces subsides pour y intégrer, entre autres, une dimension de genre.

M. Michael Vossaert (DéFI) demande que figure au rapport la liste des 112 clubs évoquée par la ministre.

M. Hasan Koyuncu (PS) se réjouit de ce que le budget pour subventionner les clubs sportifs a été doublé. Ceci démontre la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation et d'aider ces clubs.

Cependant, il estime qu'il faudrait, en parallèle, informer, sensibiliser, voire même accompagner ces clubs qui ignorent non seulement l'existence de ces subsides, mais surtout la façon d'y accéder.

M. Youssef Handichi (PTB) entend bien que 112 clubs ont reçu un subside moyen de 1.678 euros. Combien de clubs n'ont pas reçu de subside alors qu'ils en ont fait la demande ? Pourquoi n'ont-ils pas reçu les subsides demandés ?

On peut se satisfaire de l'augmentation de ce budget mais on peut se demander si c'est suffisant. Il s'agit ici de la question fondamentale. Si la solidarité et l'altruisme sont à ce point primordiaux pour la ministre, il doit lui être important d'offrir un accès au sport à tous.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge du Sport) estime que le doublement de ce budget est un premier pas.

M. Youssef Handichi (PTB) déclare attendre un deuxième pas, puis un troisième pas, ..., pour que tous les gamins bruxellois puissent avoir accès au sport.

Et de conclure qu'il ne pourra se satisfaire de ce budget insuffisant. Le groupe PTB reviendra avec des questions sur cette thématique-là afin d'encourager la

ministre à aller chercher l'argent là où il est car il s'agit de l'avenir de ces gamins.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) souligne le caractère indispensable de la concertation entre les différents ministres compétents en matière de Sport. Il y a un véritable enjeu d'améliorer certaines pratiques sans que cela n'implique de dégager des moyens budgétaires supplémentaires.

Il est par ailleurs nécessaires de changer le règlement afin qu'il soit davantage efficient.

La ministre a été rassurante quant à la nécessité de mieux informer le terrain, de collaborer avec ces acteurs, afin de rendre plus pertinents certains aspects des politiques menées.

M. Jamal Ikazban (PS) salue le courage de la ministre de vouloir entamer la réforme de certains règlements et d'accentuer l'information aux acteurs concernés.

Le groupe PS votera favorablement le budget de la ministre puisqu'elle double notamment le soutien aux clubs sportifs et qu'elle a annoncé qu'elle se battra pour aller encore plus loin.

5.2. Examen conjoint des tableaux *partim*

Mission 11, programme 002, activité 02c

Évoquant l'AB 02c.05 (Mise en œuvre du Plan sport), **Mme Aurélie Czekalski (MR)** constate que l'ensemble des crédits initialement alloués en 2019 ont été redistribués vers l'AB consacrée aux subventions aux associations.

À l'initial 2020, on retrouve le même montant qu'à l'initial 2019, à savoir 350.000 euros. Ces moyens n'ont-ils pas été utilisés ? Qu'en est-il ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge du Sport) précise que, l'année prochaine, dans un souci de lisibilité de l'action publique les AB 02c.01 (Subventions aux associations) et 02c.05 (Mise en œuvre du Plan sport) seront fusionnées. Ces AB ont été transférées et bel et bien utilisées.

Mission 28

Évoquant l'AB 00.00 (Investissements en matière d'infrastructures sportives privées), **M. Hasan Koyuncu (PS)** constate que les infrastructures sportives subsidiées sont situées majoritairement au Sud de Bruxelles. La planification s'étendant sur plusieurs

années, quelles sont les autres infrastructures sportives inscrites dans la programmation actuelle ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge du Sport) précise que, vu la récurrence des dossiers remis annuellement pour les années à venir, il sera veillé à faire connaître cette AB au plus grand nombre d'acteurs du monde sportif bruxellois.

On en revient donc à ce manque d'information et de communication précédemment soulevé auquel il faut pallier pour que ce budget bénéficie au plus grand nombre et surtout à ceux qui en ont le plus besoin.

Mission 31, programme 002 – AB 08.04

Évoquant cette AB (Centre sportif de la Woluwe), **Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge du Sport)** rappelle qu'elle fournira une annexe au rapport (voir annexes).

5.3. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences de la ministre Nawal Ben Hamou (Sport) pour les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année 2019, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2020, d'autre part. Elle en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

6. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

La ministre Nawal Ben Hamou a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« L'enquête de BruVoices menée à la demande de la Fondation Roi Baudouin dressait en 2018 un état des lieux de la cohésion sociale, telle que vécue par les Bruxelloises et les Bruxellois.

L'image qui s'en est dégagée révèle une ville aux multiples facettes, reflétant la diversité des perceptions et des expériences de ses habitants. Les résultats ont mis en évidence un certain nombre de constats. Constats que je rappelle ici :

- les Bruxellois ont une vision généralement positive de leur ville, bien que nuancée;

- Bruxelles est vue comme une ville multiculturelle mais où chacun vit encore trop dans « sa bulle »;
- les habitants des quartiers favorisés méconnaissent la réalité de vie des personnes en situation de précarité;
- le quartier est perçu de manière plus positive que la ville;
- les liens sociaux et les relations de voisinage occupent une place importante.

Si nombre de ces constats sont de nature positive, nous le devons très probablement à ce que, depuis de très nombreuses années, les ministres qui se sont succédés à ce poste ont veillé à développer et pérenniser une politique de cohésion sociale dynamique et de qualité à Bruxelles.

La cohésion sociale, via le tissu associatif qu'elle soutient, vise à ce que chaque Bruxelloise et Bruxellois ait accès aux mêmes possibilités de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu comme citoyen actif et de s'y sentir intégré et valorisé.

Pour mon premier exercice budgétaire, j'ai souhaité m'inscrire dans la continuité de mes prédécesseurs, non seulement, en consolidant mais aussi en augmentant les moyens de la cohésion sociale, en consacrant à la fois des dépenses relatives à la mise en œuvre du décret de Cohésion sociale, mais aussi des dépenses relatives à des initiatives en matière de cohésion sociale, ainsi que des dépenses relatives à l'appel à projets du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, dit FIPI.

Il s'agit là d'une volonté de soutenir et de dynamiser ce terreau associatif qui agit au cœur même de chaque quartier.

Dans le respect de l'arrêté répartissant les compétences et les portefeuilles ministériels pour la législature 2019-2024, je rappelle que le budget qui était jusqu'ici consacré à la mise en œuvre du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants ne relève plus du ministre ayant la Cohésion sociale dans ses compétences, mais bien de celui de mon collègue Alain Maron en charge de l'Action sociale.

Rentrons à présent dans le détail de ce budget 2020 de cohésion sociale.

Tout d'abord, abordons les dépenses relatives au décret de Cohésion sociale.

La Commission communautaire française soutient et accompagne de très nombreuses associations et communes qui œuvrent au quotidien pour lutter

contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination en développant des projets d'inclusion sociale, d'émancipation et d'interculturalité.

Ces projets vont du soutien à la scolarité, au vivre ensemble en passant par le développement de l'alphabétisation, l'apprentissage du français en tant que langue étrangère ou l'accompagnement vers une citoyenneté interculturelle ou encore le vivre ensemble.

Comme l'indique la déclaration-programme pour cette législature, en matière de cohésion sociale, une nouvelle législation (décret et arrêté d'application) a été adoptée à la fin de la précédente législature par le Parlement.

La mise en œuvre du nouveau décret visera à sortir des carcans d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartiers et/ou sur une échelle régionale, et par projet, misant davantage sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire (quartier).

Les mécanismes de sélection des projets reposeront sur des critères explicites et des procédures transparentes, impliquant les concertations locales, les communes et l'administration de la cohésion sociale de la Commission communautaire française.

Mais l'entrée en vigueur pleine et entière de cette réglementation dépend d'une étude d'impact, des modalités d'agrément et de subventionnement.

Sous la précédente législature, le Collège a approuvé le lancement d'une procédure de marché public afin de confier la mise en œuvre de cette étude à un organisme soumissionnaire. Malheureusement, il apparaît qu'aucun organisme n'a remis d'offre.

Cette absence de réponse empêche à ce stade toute entrée en vigueur de l'arrêté du 20 juin 2019 et repousse, dans les faits, l'entrée en vigueur du décret relatif à la cohésion sociale au-delà du 1^{er} janvier 2021.

Les services du Collège confirment que, selon leurs estimations, une période de 18 mois est nécessaire entre le moment où l'appel à agrément est lancé et le moment où le Collège statue sur les demandes d'agrément.

Selon ce planning, une reconnaissance des opérateurs au 1^{er} janvier 2021 est donc exclue.

Face à ces différents constats, j'ai proposé à mes collègues du Collège :

- de relancer une étude d'impact qui se verrait cette fois-ci directement confiées au CBAI, dans le cadre de ses missions de Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACs), avec l'appui des services du Collège;
- de prolonger dès à présent les contrats de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004 pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Ces différentes propositions qui ont été acceptées ont pour objectifs de garantir la mise en œuvre effective du décret, mais aussi de rassurer le secteur quant à l'intention du Collège de travailler en étroite collaboration avec lui, sans précipitation et en pleine connaissance des données budgétaires.

Il est important d'avoir à l'esprit, et j'insiste sur ce point, que la mise en œuvre de la réforme ne doit pas déstabiliser le secteur. Elle ne doit pas non plus aboutir à une réduction de l'offre existante en matière de formations, d'animations ... souvent essentielles à l'émancipation de très nombreux Bruxellois.

Cette période sera mise à profit pour informer le secteur via les structures existantes comme les concertations locales et le Conseil consultatif, pour finaliser l'étude d'impact, proposer éventuellement un modèle alternatif au secteur et travailler enfin sur le contenu de l'appel.

En conséquence, le budget 2020 consacré aux AB décrétales ne connaît pas d'évolution, en dehors de l'indexation des subventions :

- pour les contrats régionaux de cohésion sociale, les crédits passent ainsi de 1.736.000 euros en 2019 à 1.770.000 euros en 2020;
- pour les contrats communaux de cohésion sociale, les crédits passent de 6.939.000 euros en 2019 à 7.076.000 euros en 2020;
- pour le « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale, les crédits passent ainsi de 647.000 euros en 2019 à 660.000 euros en 2020.

Pour rappel, lors de l'application des nouveaux critères de répartition des moyens financiers entre les communes éligibles en 2006, il est apparu qu'avec les moyens budgétaires disponibles, certaines communes auraient vu le montant total des subventions octroyées aux associations de cette commune dimi-

nuer par rapport à ce que l'ensemble de ces associations obtenaient avant l'entrée en vigueur du décret.

Il a dès lors été mis en place un système de « lissage » afin d'éviter au maximum les pertes pour ces associations.

- Pour le centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACs) opéré par le CBAI, les crédits passent ainsi de 259.000 euros en 2019 à 265.000 euros en 2020.
- Pour le centre de référence pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes, les crédits passent ainsi de 931.000 euros en 2019 à 949.000 euros en 2020, toujours en conséquence de l'indexation.

À côté des subventions liées au décret, il y a les quatre allocations de base consacrées au soutien de projets initiés dans le cadre de l'appel à projets « Fonds d'impulsion à la politique des immigrés » (FIPI) : une consacrée au FIPI associatif, une au FIPI communal, ainsi qu'une au FIPI infrastructures associatives et, enfin, une au FIPI infrastructures communales.

Ce Fonds a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Suite à la 6^e réforme de l'État et aux transferts de la Sainte-Émilie, le FIPI a été transféré aux entités fédérées et donc, pour partie, à la Commission communautaire française.

L'appel à projets 2020 a été lancé dans la continuité des précédents appels. Il s'est clôturé le 14 novembre dernier. Il reviendra au Collège d'opérer ses choix début 2020.

Pour mémoire, les enveloppes FIPI n'étant pas indexées, les montants 2020 sont égaux aux montants 2019.

Par ailleurs, vu que la ventilation entre les projets sollicitant une subvention en fonctionnement ou en infrastructure n'est pas connue avant la sélection des projets, ces différentes AB connaissent des transferts de crédit en cours d'année, au profit d'autres AB concernées par les appels à projets FIPI.

Le FIPI sera, je vous rappelle, intégré à l'avenir dans le nouveau décret de Cohésion sociale.

Je souhaite aborder maintenant les crédits « initiatives ».

Le soutien aux projets qui ne rentrent pas dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale sera renforcé en 2020 avec la nouvelle AB relative aux subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale.

Tout d'abord, il y a l'AB relative aux initiatives que vous connaissez déjà. Cette AB permet de soutenir des projets renforçant la cohésion sociale, l'interculturalité et le vivre ensemble mais qui ne peuvent être soutenus dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale.

Ces projets doivent, à tout le moins, répondre aux conditions suivantes :

- rencontrer les quatre mixités de genre, culturelle, sociale et d'âge;
- développer une approche citoyenne;
- développer une approche globale de l'individu;
- proposer un travail en réseau et en partenariat;
- permettre l'appropriation de l'espace public et de la ville.

Les projets peuvent se développer sur l'ensemble du territoire bruxellois et non limité aux 13 communes du décret.

Par ailleurs, les projets proposés et, c'est bien l'idée de cette enveloppe budgétaire, ne doivent pas être des redites des projets déjà soutenus dans le cadre du décret via l'agrément.

Les crédits restent au niveau de 2019, à savoir au montant 649.000 euros.

À côté de cette AB, il y a une « nouvelle » AB relative aux subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale.

Dans le respect de l'arrêté de répartition des compétences ministérielles, l'AB qui s'appelait jusqu'ici « Subventions initiatives renforcement accompagnement primo-arrivants » a été renommée afin de soutenir des projets particuliers à destination des publics-cibles de la cohésion sociale, à l'exclusion des projets d'initiatives à destination des primo-arrivants.

Ces moyens additionnels seront mis au service de la politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française et viseront notamment à renforcer les actions développées par le secteur associatif en matière de cohésion sociale.

Les crédits restent au niveau de l'ancienne AB, à savoir au montant de 449.000 euros.

Enfin, et toujours hors décret, la Commission communautaire française soutient les missions de formation et d'information du CBAI. Les crédits sont maintenus à hauteur de 2019, à savoir au montant de 170.000 euros.

La Commission communautaire française soutient également le fonctionnement de la Section « Cohésion sociale » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes. Les crédits passent 99.000 euros en 2019 à 35.000 euros en 2020.

Ce crédit est destiné à couvrir la commande d'études, la publication de brochures, le paiement des jetons de présence aux membres de la Section « Cohésion sociale » du Conseil consultatif. Jusqu'en 2019, cette AB s'intitulait « Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale et d'accueil des primo-arrivants ».

Afin ici aussi de respecter l'arrêté répartissant les compétences et les portefeuilles ministériels pour la législature 2019-2024, le budget qui était jusqu'ici consacré à la mise en œuvre du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants ne relève plus du ministre ayant la Cohésion sociale dans ses compétences.

Nous avons beaucoup parlé de chiffres lors de cette commission, et c'est bien normal.

Mais je ne voudrais pas clôturer mon intervention sans à nouveau saluer le travail de terrain de très nombreuses associations qui accompagnent jour après jour les Bruxellois et les Bruxelloises dans leur quête d'émancipation.

Si je suis consciente qu'en tant que ministre en charge de la Cohésion sociale les défis qui s'offrent à nous durant les prochaines années ne manqueront pas, je suis heureuse de pouvoir compter à la fois sur ce secteur associatif, mon administration mais aussi sur le Parlement pour les relever.

Je vous remercie. ».

6.1. Discussion conjointe

Mme Aurélie Czekalski (MR) estime que la politique de cohésion sociale est évidemment primordiale au regard des difficultés rencontrées par une partie croissante des Bruxelloises et des Bruxellois, ce qui a été encore rappelé le mois passé par la Fondation Roi Baudouin.

La nouvelle réglementation en matière de cohésion sociale a énormément tardé à voir le jour sous la précédente législature. Pour cette raison, elle ne sera

pas encore applicable en 2020, ce qui est évidemment regrettable.

À cet égard, le groupe MR prend acte du fait que cette réforme n'aura manifestement pas d'impact sur le budget 2020.

Concernant la scission entre la politique de cohésion sociale et celle relative à la mise en œuvre du parcours d'accueil pour primo-arrivants, le groupe MR peut en tout cas affirmer que cela ne facilite pas les travaux budgétaires du Parlement.

Le groupe MR prend également acte du fait que la politique de la ministre et les moyens y affectés pour 2020 s'inscriront en droite ligne de l'action entreprise sous la précédente législature.

Il faut donc supposer qu'il faudra attendre les exercices budgétaires qui suivront pour voir la ministre imprimer sa marque personnelle dans les politiques menées.

La ministre peut-elle toutefois, d'ores et déjà, faire état de ses principales priorités en la matière ? Chacun sait que les besoins sont énormes et qu'il s'agira dès lors de poser un certain nombre de choix politiques.

La députée aurait par ailleurs aimé savoir si, parmi les différentes associations subventionnées dans le cadre de cette politique de cohésion sociale, certaines entretenaient des liens privilégiés avec les organisations actives en matière de formation professionnelle.

Dans la mesure où la politique de cohésion sociale subventionne des associations de terrain, en contact direct avec les personnes aidées, il pourrait en effet être utile d'établir certaines passerelles qui permettraient aux membres de ces associations de relayer sur le terrain les besoins en termes d'emplois sur le marché du travail. Et de citer à titre d'exemple la question des métiers en pénurie.

M. Jamal Ikazban (PS) déclare que, comme la ministre l'a souligné, il faut insister sur le fait que, derrière les chiffres budgétaires, il y a des personnes dans le besoin, des acteurs de terrain et des projets.

La cohésion sociale est un domaine d'actions important de la Commission communautaire française.

Le groupe PS y accorde une attention toute particulière, compte tenu des valeurs d'égalité et de lutte contre l'exclusion qui sous-tendent, – de la mise en réseau au travail de proximité dans les quartiers pour la mettre en œuvre –, cette idée selon laquelle la diversité est une richesse pour chacun individuellement et pour la société dans son ensemble.

L'émancipation des individus et leur inclusion sont au cœur du travail mené quotidiennement par les associations et pouvoirs locaux dans ce domaine.

Les députés ont eu des débats importants sous la précédente législature lors de la réforme du décret sur la cohésion sociale, évoquée par la ministre, et un large soutien y avait été apporté.

Le député rappelle ici l'importance de celle-ci pour inscrire progressivement les opérateurs dans la durée, en sortant d'une logique d'appel à projets pour les soumettre à un régime d'agrément. Au-delà des budgets, il faut voir ici une révolution dans la mesure où est mis en place un agrément sans plus passer par un appel à projets.

Pour les acteurs de terrain, il s'agit d'une reconnaissance, voire même d'une preuve de respect à l'égard de leur travail.

Le groupe PS comprend bien qu'un certain temps soit nécessaire à la mise en œuvre de cette réforme d'envergure dont il faut rappeler qu'elle avait été largement concertée avec le secteur.

Les députés socialistes seront bien sûr attentifs aux avancées de ce dossier mais ne douteront pas que la ministre s'appuiera pour ce faire sur un dialogue avec les associations concernées.

En attendant, le groupe socialiste note avec satisfaction que la continuité des projets est assurée grâce à la stabilisation des budgets et la prolongation des conventions.

Ce constat vaut également en ce qui concerne le FIPI, vu que l'appel à projets a été lancé dans la continuité des précédents, dans l'attente d'une intégration dans le cadre du décret. À ce titre, le député estime qu'après autant d'années il est temps de réfléchir à l'appellation du FIPI. Il s'agit d'une politique d'insertion et non d'immigration. Le député entend lancer la réflexion même si elle ne dépend directement de la compétence de la ministre Ben Hamou.

La coordination et le soutien aux acteurs de la cohésion sociale, telle que celle exercée par le CBAI (Centre régional d'appui à la cohésion sociale) et le CREDAF (Centre de référence pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes), dont le rôle est confirmé dans le nouveau décret, semble devoir également être soulignée, dans un souci de cohérence régionale, tout en respectant l'autonomie des associations, ainsi que la diversité des approches et projets.

La ministre a-t-elle déjà d'autres éléments à apporter à l'attention des députés en ce qui concerne le

processus qui a été entamé pour la mise en œuvre du nouveau décret et l'élaboration d'un système alternatif de financement ? Qui réalisera cette étude d'impact ?

Pour conclure, le député rend hommage à tous les acteurs de terrain qui, œuvrant depuis de longues années dans ce domaine, ont développé une expertise reconnue.

Au-delà d'être des travailleurs sociaux, des formateurs, des professeurs, ce sont avant tout des artisans du vivre ensemble en région bruxelloise. Il est d'autant plus important de leur permettre de jouir d'une stabilité dans leur travail consistant notamment à tisser des liens dans les quartiers et donner ainsi de meilleures chances à des publics discriminés.

Mme Farida Tahar (Ecolo) estime que, bien qu'insuffisants, il convient de saluer l'augmentation des moyens consacrés à la politique de cohésion sociale. Il s'agit d'une augmentation des moyens qui tient compte de la réalité des besoins du secteur associatif de la cohésion sociale.

Dans une approche globale, ces moyens sont néanmoins insuffisants, voire même dérisoires, par rapport à l'objectif de cohésion sociale à atteindre sur le territoire bruxellois.

La ministre a cité dans son introduction la politique mise en œuvre par pas moins de 300 associations qui œuvrent pour le soutien scolaire, l'alphabétisation, l'apprentissage du français en tant que langue étrangère, pour la mise en place de permanences socio-juridiques et d'animations citoyennes, etc.

Cette panoplie d'activités pose question à chaque début de législature quant à la nécessité de devoir garder les mêmes moyens d'emblée, quels que soient les ministres en charge, pour une politique ambitieuse.

La députée entend attirer l'attention sur le fait qu'il est important, à un moment donné, d'évaluer le dispositif de cohésion sociale. Le décret existe depuis 2004. À l'instar des évaluations réalisées par le secteur associatif et par le CRACs, il est nécessaire qu'une évaluation soit effectuée au niveau politique pour que les moyens dévolus à cette matière soient à la hauteur de l'ambition poursuivie.

La députée souligne qu'elle a été attentive à l'étude d'impact concernant les modalités d'agrément édictées dans le projet d'arrêté. Il apparaît que, faute de réponse à l'appel d'offres, l'étude sera postposée.

Pourquoi aucune association n'a répondu à cet appel d'offres ? Quand et de quelle manière a-t-il été publié ?

Quant à la réforme du décret de Cohésion sociale, la députée la salue puisqu'elle répond à une demande du secteur associatif de tendre vers un agrément, en remplacement d'un système de subsides quinquennaux.

Dans le système actuel, les associations remettent chaque année un rapport d'évaluation. Le subside est reconduit si l'association remplit les critères *ad hoc*.

À la lecture de l'arrêté comportant le mécanisme de financement, la députée s'inquiète, au-delà de l'ambition d'objectiver les critères, de voir subsister une porte ouverte à différentes interprétations. Comment cet arrêté d'application sera-t-il mis en œuvre ? Comment la ministre pourra-t-elle s'assurer de l'objectivation des critères susmentionnés ?

S'agissant aujourd'hui de travaux budgétaires, la députée comprend qu'il ne pourrait être répondu à l'ensemble de ses questions, même si elles présentent un lien étroit avec le budget de dépenses, et ce d'autant qu'il y a une volonté affichée de rester dans la continuité des moyens alloués les années précédentes.

Si la réforme ne peut avoir lieu l'année prochaine, faut-il comprendre que les moyens seront identiques en 2021 ?

La ministre pourrait-elle fournir le cadastre des associations qui bénéficient des subventions, toutes communes confondues, une des raisons de la réforme envisagée étant de lutter contre le sentiment d'injustice que ressentent parfois les associations qui ne reçoivent pas les mêmes subsides selon qu'elles soient situées dans une commune ou dans une autre ?

M. Petya Obolensky (PTB) estime que la diversité bruxelloise est une richesse et un atout majeur pour autant que l'on parvienne à donner à chacun une chance égale. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Abordant la nouvelle réglementation en matière d'attribution des subsides, notamment en vue de « sortir des carcans d'une répartition budgétaire entre communes pour aller dans une approche par quartier ... », le député ajoute que pour sortir d'un carcan qui empêche de mener des politiques sociales, il faut en premier lieu sortir du carcan de l'austérité, c'est-à-dire de celui de la réduction des budgets sociaux qui conduit à une mise en concurrence des acteurs de l'associatif.

Pour avoir travaillé dix ans dans ce secteur, le député indique qu'il y a un stress permanent quant à l'obtention des subsides. Il convient à cet égard que ceux-ci soient davantage mieux répartis pour per-

mettre à chaque association de se développer autrement qu'avec des bouts de ficelle.

Le PTB encourage donc la ministre à avoir une politique plus ambitieuse. Bruxelles est dans une situation alarmante, à la queue du peloton européen.

Et le député de conclure qu'il conserve des cartouches pour la séance plénière.

Pour répondre à la question de Mme Czekalski, **Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale)** estime qu'il faut éviter de mettre en difficulté les associations de cohésion sociale dont le rôle n'est pas l'activation des citoyens. Leur rôle est de permettre aux citoyens, souvent relégués de par différents facteurs, d'être citoyens à part entière.

Elle ajoute qu'elle collabore avec le ministre Bernard Clerfayt, en charge de la Formation professionnelle, là où la collaboration est nécessaire, notamment en matière d'alphabétisation. Chacun doit pouvoir jouer son rôle en bonne cohérence et collaboration entre l'insertion professionnelle et la cohésion sociale.

Pour ce qui de l'élaboration d'un système alternatif de financement pour la mise en œuvre du décret de Cohésion sociale, la ministre souligne qu'afin de prendre en compte le nécessaire besoin de plus de stabilité et de clarté dans les critères de financement, le précédent ministre de la Cohésion sociale, Rudi Vervoort, a fait adopter un nouveau décret. Celui-ci a proposé de revoir la logique qui prévalait jusqu'alors, dans l'intérêt du secteur de la cohésion sociale, en passant d'une méthode par contractualisation à un régime d'agrément.

Comme indiqué dans l'exposé introductif, la ministre ajoute qu'il lui appartient de mettre en œuvre cette réforme approuvée à une très large majorité au sein de l'Assemblée. Cette réforme doit encore franchir une étape importante avant d'être opérationnelle : la réalisation d'une étude d'impact et des modalités d'agrément du projet d'arrêté d'application.

Toujours sous la précédente législature, le Collège a approuvé, en date du 23 mai 2019, le lancement d'une procédure de marché public afin de confier la mise en œuvre de cette étude à un organisme soumissionnaire.

Ce marché public a été lancé le 17 juillet 2019 par l'administration. Malheureusement, aucun organisme n'a remis d'offre. Cette absence de réponse empêche à ce stade toute entrée en vigueur de l'arrêté du 20 juin 2019 et repousse, dans les faits, celle du décret relatif à la cohésion sociale, au-delà du 1^{er} janvier 2021.

Face à cette situation, la ministre a fait approuvé par le Collège, en date du 14 novembre 2019, le principe de relancer une étude d'impact qui serait directement confiée au CBAI, dans le cadre de ses missions de centre régional d'appui en cohésion sociale, et ce avec l'appui des services du Collège.

Ont également été prolongés pour un an les contrats de cohésion sociale conclus en vertu du décret du 13 mai 2004. Ils sont renouvelables une fois jusqu'au 31 décembre 2022.

Ces différentes propositions ont pour objectif de garantir la mise en œuvre effective du décret, mais aussi de rassurer le secteur quant à l'intention du Collège de travailler en étroite collaboration avec lui, sans précipitation et en pleine connaissance des données budgétaires.

M. Jamal Ikazban (PS) remercie la ministre qui est bien consciente de la nécessité de cette étude d'impact pour la mise en œuvre du décret qui constitue, comme déjà expliqué *infra*, une vraie révolution pour le secteur associatif. Le député entend encourager la ministre à faire de son mieux pour aller le plus vite possible.

Le fait de mettre en place des agréments contribuera à stabiliser les budgets *ad hoc* de la Commission communautaire française dans cette matière puisqu'il n'est pas imaginable de mettre en place des agréments et acter dans le même temps une réduction budgétaire.

Mme Farida Tahar (Ecolo) semble comprendre que, suite à l'échec du premier appel d'offres, c'est le CBAI qui a été désigné d'office.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) confirme que c'est bien cette procédure qui a été choisie et que la liste demandée par la députée figurera bien en annexe du rapport (voir annexes).

6.2. Examen conjoint des tableaux *partim*

Mission 22, programme 002

Abordant l'AB 00.01 (Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale), **Mme Farida Tahar (Ecolo)** constate une diminution importante de ce crédit budgétaire, passant de 99.000 euros à 35.000 euros. Qu'en est-il ?

M. Emmanuel De Bock (DéFI) se joint à la question et demande, en outre, si la liste des études commandées et réalisées en 2019 peut être jointe au rapport. Quid de la sélection des études dans le cadre du

crédit prévu pour l'année 2020 ? Quels sont les sujets qui seront abordés ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) rappelle que cette AB s'intitulait auparavant « Dépenses de toute nature en matière de cohésion et d'accueil des primo-arrivants ». Afin de respecter l'arrêté de répartition des compétences au sein du Collège, le budget affecté à la mise en œuvre du décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants ne relève plus de la ministre ayant la Cohésion sociale dans ses attributions, mais bien du ministre de l'Action sociale, M. Alain Maron. En 2020, cette AB ne couvrira plus que les seules dépenses relatives à la cohésion sociale, ce qui justifie cette diminution.

Pour la question de la commande d'études, il faudra attendre l'année prochaine.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande quel est le montant des jetons de présence accordés aux membres de la Section « Cohésion sociale » du Conseil consultatif.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) indique que l'information sera fournie pour figurer en annexe du rapport (voir annexes).

Évoquant l'AB 00.03 (Financement du FIPI associatif), **Mme Nadia El Yousfi (PS)** demande si, en attendant l'intégration des moyens du FIPI dans le nouveau décret, la ministre peut faire un état des lieux de la procédure pour l'appel à projets pour l'année 2020.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande quels sont les critères qui présideront à la sélection des projets.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) confirme que, le temps d'implémenter le nouveau décret, elle a souhaité que l'appel à projets FIPI soit lancé pour 2020 dans la continuité des appels à projets précédents.

Le présent appel à projets s'est clôturé le 14 novembre 2019. Les décisions du Collège attribuant les montants interviendront début 2020. Cent-soixante dossiers ont été introduits dans le domaine du FIPI associatif.

Abordant l'AB 00.04 (Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité), **Mme Nadia El Yousfi (PS)** demande quels sont les projets de cohésion sociale qui ne peuvent être soutenus dans le cadre du décret tout en entrant

dans le champ d'application de la définition de cohésion sociale.

Elle se réjouit par ailleurs de ce que cette AB soit constante.

Mme Aurélie Czekalski (MR) constate que la ministre dispose vraisemblablement d'une marge de manœuvre assez importante pour l'octroi de subventions dans le cadre de cette AB puisque les projets en question se contentent de répondre à la définition de cohésion sociale telle qu'établie par le décret. Quels sont les axes principaux qui détermineront les choix dans l'octroi des subventions pour l'année 2020 ?

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande que soit jointe en annexe au rapport la liste des projets qui ont bénéficié de ces subventions en 2019. Qu'en est-il de la ventilation de cette enveloppe budgétaire ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que le décret de Cohésion sociale de 2004, toujours en vigueur, ne permet pas une reconnaissance d'opérateurs en cours de quinquennat.

Face à une situation figée, la ligne budgétaire « Initiatives » permet de soutenir des projets et des opérateurs qui développent des projets que le décret de 2004 n'autorise pas.

Par ailleurs, cette ligne « Initiatives » permet de soutenir des projets de cohésion sociale qui dépassent le cadre des treize communes éligibles selon le décret.

À titre d'exemples, la ministre cite :

- le Musée juif de Belgique pour son action de cohésion sociale (3.000 euros);
- 2bouts pour un projet de BD contre les discriminations (7.500 euros);
- Cinédit pour un projet de film d'animation avec des enfants (9.000 euros);
- Cohésion sociale de Berchem pour du soutien scolaire (10.000 euros);
- Foire du Livre de Bruxelles pour un projet de lectures avec des mamans (12.500 euros).

Une liste complète sera annexée au rapport (voir annexes).

La ministre précise enfin qu'il n'y a pas d'appel à projets pour cette AB.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) estime qu'il convient d'afficher une rupture par rapport au passé et demande dès lors qu'il soit au maximum fait usage de l'appel à projets.

Trop souvent, les associations ou les initiatives, toutes louables soient-elles, faisaient l'objet d'une rencontre parfois informelle ou tout simplement du fait du prince. Le processus de l'appel à projets permet de travailler sur l'égalité des chances et sur l'objectivation des choix et des montants alloués.

À propos de l'AB 00.05 (Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'Actions interculturelles »), **Mme Farida Tahar (Ecolo)** constate que les montants sont identiques entre l'initial 2019 et l'initial 2020, alors que la justification semble faire état de frais de personnel. Une indexation ne doit-elle donc pas être appliquée ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que ce montant ne concerne que les missions uniquement.

En ce qui concerne l'AB 00.06 (Subventions au Centre régional d'appui), **Mme Aurélie Czekalski (MR)** demande à disposer du montant de financement global du Centre régional d'appui à la cohésion sociale. Quel est le pourcentage de subvention pris en charge par la Commission communautaire française dans le cadre de cette AB ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) déclare qu'une réponse écrite à cette question sera annexée au rapport.

À propos de l'AB 00.07 (Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale), **Mme Nadia El Yousfi (PS)** demande à disposer de la liste des associations financées dans le cadre du décret du 13 mai 2004, ainsi que la ventilation entre le niveau local et le niveau régional. Il serait souhaitable également de disposer d'une ventilation par commune et par action.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond que l'annexe sera jointe au rapport (voir annexes).

Mme Farida Tahar (Ecolo) estime que cela rejoint la question qu'elle a posée précédemment puisque le décret de Cohésion sociale regroupe 20 % des contrats régionaux et 80 % des contrats communaux. Elle se dit également intéressée à connaître la ventilation par commune et par montant.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) se joint aux demandes formulées et s'interroge sur le maintien de cette clé 20/80 pour le futur.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que la modification du décret, votée par l'Assemblée, n'intègre plus la notion de clé de répartition.

Abordant l'AB 00.08 (Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale), **Mme Aurélie Czekalski (MR)** demande à disposer de la répartition par commune en annexe au rapport.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) confirme que cette annexe sera fournie (voir annexes).

Évoquant l'AB 00.09 (Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale), **Mme Nadia El Yousfi (PS)** rappelle que lorsqu'ont été appliqués les nouveaux critères de répartition des moyens financiers entre les communes éligibles en 2006, il est apparu que les moyens accordés à l'ensemble des associations d'une commune pouvaient être inférieurs à ce à quoi elles prétendaient avant l'entrée en vigueur du décret.

C'est pourquoi a été imaginé ce « lissage » en vue d'éviter au maximum les pertes pour les associations desdites communes.

La ministre peut-elle confirmer que ce mécanisme de « lissage » sera sans objet lorsque le nouveau mécanisme de financement entrera en vigueur, de sorte que ces moyens financeront de façon égale la mise en œuvre du nouveau décret de Cohésion sociale ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) estime que la mise en œuvre du décret de Cohésion sociale de 2018 entraînera une nouvelle structuration du budget de la cohésion sociale ainsi qu'une renomination de l'AB « lissage ».

L'objectivation des subventions rendra cette AB « lissage » caduque dans les faits. Il n'y aura plus de raison de compenser des décisions dites objectives. Par contre, il y a une absolue nécessité à conserver les moyens de cette AB dans le giron du budget de la cohésion sociale. L'étude d'impact déjà largement évoquée permettra à chacun d'y voir plus clair.

Mme Nadia El Yousfi (PS) demande une explication de la variation de l'AB 00.13 (Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif) entre l'initial 2019 (79.000 euros), l'ajusté 2019 (145.000 euros) et l'initial 2020 (79.000 euros).

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) souligne que, dans les faits, il ne s'agit pas d'un ajustement mais d'un arrêté de transfert.

Vu que la ventilation entre les projets sollicitant une subvention en fonctionnement ou en infrastructure n'est pas connue avant la sélection de ceux-ci, les AB FIPI connaissent un arrêté de transfert de crédits en cours d'année, après que la sélection des projets ait été opérée.

Abordant l'AB 00.14 (Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal), **Mme Nadia El Yousfi (PS)** constate une variation similaire à celle évoquée précédemment : 23.000 euros à l'initial 2019, 121.000 euros à l'ajusté 2019 et 23.000 euros à l'initial 2020.

Ces AB vont-elles disparaître dès l'entrée en vigueur du décret de Cohésion sociale ?

Y aura-t-il toujours une ventilation entre les parts afférentes au fonctionnement et à l'infrastructure ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre en charge de la Cohésion sociale) rappelle que le décret de 2018 prévoit explicitement, en son article 53, un financement pour les infrastructures. Les moyens de l'impulsion (ex-FIPI) seront consacrés à des projets participant réellement d'une impulsion nouvelle permettant d'expérimenter des pratiques ou de démarrer une activité inédite.

6.3. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres de la ministre Nawal Ben Hamou au sein de la commission (Cohésion sociale) pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2019, et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

7. Approbation du rapport

Il a été fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Magali PLOVIE

8. Annexes

Annexe 1

Note de suivi de la Commission des affaires générales du 12 novembre 2019 dédiée au budget ajusté et initial 2020

1. Détail des litiges en cours

Les noms des personnes et asbl ne seront pas cités dans la présente réponse.

a) Personnel de l'enseignement : 7.184 euros

Il s'agit de trois litiges pendants au Conseil d'État liés à la désignation de deux conseillers chef de service et d'un/une responsable du service technique.

b) Litiges asbl : 27.297,98 euros

Il s'agit de litiges liés à la récupération de subvention indument versées à des associations (actions non menées ou justificatifs absents ou défaillants) soumis au service juridique pour recouvrement. Il est fait appel à un bureau d'avocat.

c) Litiges personnes handicapées : 25.383, 78 euros

Il s'agit de récupération de subvention en prestation individuelles indument versées (non justifiée) et transférée comme contentieux à notre bureau d'avocat.

d) Précompte immobilier Céria : 132.389,27 euros

Litige lié au paiement du précompte immobilier pour les bâtiments scolaires et assimilés. La Commission communautaire française a introduit une demande devant le Tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles afin d'obtenir l'annulation des cotisations au précompte immobilier pour les exercices 1999, 2000, 2001, 2005, 2006, 2007, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Nous avons obtenu un dégrèvement de 28 % pour l'exercice 2001 mais, pour le reste, notre demande a été rejetée à défaut d'avoir pu apporter suffisamment la preuve que l'immeuble litigieux était affecté principalement à l'enseignement durant ces exercices d'imposition, ni la preuve du fait que l'ensemble des accès à ses installations, donnés au public ou aux clubs sportifs, constituaient le prolongement d'une affectation à l'enseignement.

Le présent décompte reprend des montants postérieurs à 2012.

Annexe 2

Mission 31 – programme 000 – AB 00.04

Dépenses en 2019 : 28.954 euros

Budget	Objet Fr
3.000,00 €	Groupement pour l'abolition
3.000,00 €	Planet son et images
3.000,00 €	Ganshoren dames basket-ball
3.000,00 €	Spina bifida's action belgo africa
3.000,00 €	Mandji
3.000,00 €	Ri19-035-E Mrax
3.000,00 €	Ti19-037-E Goto Togo
2.904,00 €	Pakita's house
2.550,00 €	Association belgo-basse Guinée
2.500,00 €	Art lab Bxl
28.954,00 €	TOTAL

Annexe 3

Mission 31 – programme 000 – AB 00.04 – partie 2

ART LAB BXL asbl
Place du Jeu de Balle, 71
1000 Bruxelles

ASSOCIATION BELGO-BASSE GUINEE (A.B.B.G.)
asbl
Boulevard Barthelemy 41, Boîte/Alia
1000 Bruxelles

GANSHOREN DAMES BASKET-BALL asbl
RUE VANDERVEKEN 114
1083 Ganshoren

GOTO TOGO asbl
Rue de l'Aurore, 2a
1000 Bruxelles

Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles
(GAMS Belgique)
Rue Gabrielle Petit, 6
1080 Molenbeek-Saint-Jean

MANDJI asbl
Rue Fontainas, 27
1060 Bruxelles

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTI-
SÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE (MRAX)
Rue de la Poste 37
1210 Saint-Josse-Ten-Noode

PAKITA'S HOUSE asbl
Boulevard de Nieuport 3
1000 Bruxelles

PLANET SON ET IMAGES
RUE DU CHAMP DE L'ÉGLISE 95 BTE 3
1020 Bruxelles

SPINA BIFIDA'S ACTION BELGO AFRICA asbl
Rue de la Colonne 54, Internal Postal Box 1
1080 Bruxelles

Annexe 4

Dépenses relatives au Centre Sportif de la Woluwe

Numéro de l'AB : 31.002.08.04.7200

Intitulé de l'AB : Dépenses – Centre Sportif de la Woluwe

Conformément à une convention signée en 2004 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'UCLouvain et la Commission communautaire française, la Commission communautaire française est copropriétaire du Centre Sportif de la Woluwe à hauteur de 23 %. À ce titre, elle participe également aux travaux d'entretien dudit Centre Sportif. Pour ce faire, elle dispose d'une enveloppe annuelle de 85 000 euros.

Les années précédentes, les travaux qui ont été réalisés sont les suivants :

- En 2013 : Travaux de rénovation des deux blocs sanitaires du nouveau bâtiment. (Coût total : 81.053,37 euros, Commission communautaire française: 18.981,08 euros)
- En 2015 : Relighting du Hall H2 (pour un montant total de 126.998,27 euros, part Commission communautaire française 29.740,46 euros)
- En 2016 : Relighting du Hall H1 (pour un montant total de 106.638,87 euros, part Commission communautaire française : 24.972,69 euros)
- En 2017 : Remplacement de la verrière du restaurant (pour un montant total de 250.705,38 euros, part Commission communautaire française 58.710,18 euros)

Cette année, ce sont des travaux de toitures qui ont été entrepris pour un montant total de 81 000 euros, les 4 000 euros restants venant couvrir des frais divers entourant l'exécution des travaux.

Annexe 5

Associations	Montant attribué 2018	Montant attribué 2019
ADEPPI (Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées)	3.400 €	
Animation Prévention Socioculturelle – Le Pas	3.000 €	3.050 €
CIPROC (Centre d'Impulsion Socioprofessionnel et culturel)	6.000 €	10.000 €
Convivialités	5.333 €	5.300 €
CTL-La Barricade	3.600 €	3.600 €
Cultur'elles		1.500 €
École de Sports de l'ULB	5.850 €	
Émergences	3.000 €	5.000 €
FAM (Femmes Actives du Monde)	4.450 €	
FEZA (Femmes Épanouies et Actives)	4.100 €	7.600 €
FQS (Forest Quartier Santé)	5.900 €	8.000 €
Gyn Tonic		3.000 €
Interpôle	3.600 €	6.000 €
JC Royal Crossing Club Schaerbeek	6.500 €	6.500 €
La Maison de l'Escrime		2.700 €
Le 6 ^{ème} Sens	3.900 €	
LES (Lutte contre l'Exclusion Sociale) – Devenu Move (Molenbeek Vivre Ensemble)	19.300 €	17.000 €
Maison de la Famille	6.000 €	6.000 €
Maison médicale Galilée	4.595 €	7.600 €
Maison médicale Horizons		2.863 €
Maison médicale Neptune		5.000 €
Maison médicale du Vieux Molenbeek	1.420 €	2.000 €
Maison médicale Santé et Bien-Être	1.450 €	2.297 €
Mes-Tissages		4.000 €
Molenbeek Sport	14.400 €	20.000 €
Mondial Sport et Culture	2.400 €	
Partenariat Marconi	3.850 €	6.000 €
Saint-Gilles Sport	21.500 €	
Synergy Smets United	6.500 €	6.500 €
Univers'elles	25.000 €	20.000 €
Vie Féminine Bruxelles	9.100 €	13.000 €
Vision Solidaire	5.400 €	5.400 €

Annexe 6

Association	Montant subsidy €
Amicale Anderlecht Avia Hockey Club	1.747,69 €
Anderlecht Braine Black Eagles	2.383,22 €
ANNEESSENS 25	970,94 €
Apprenti-sage OASIS BXL	723,79 €
Arts Martiaux Judo Poseidon-Ryu	790,87 €
ASA St Hubert Boitsfort	564,91 €
Association Sportive Saint-Augustin	1.129,82 €
Athanor Gym Club	4.413,37 €
Avenir Evere Basket Club	935,63 €
Avenir Sportif Academie Molenbeek	1.588,81 €
Bad79 Anderlecht	1.129,82 €
Basket Club Auderghem	1.579,98 €
Basket Club la Chenaie	759,10 €
Besace STL Saint-Gilles	264,80 €
Boitsfort Rugby Club	2.436,18 €
BON AIR SPORT	1.518,20 €
Boxing Club Esquive Ixelloise	1.094,51 €
BRASS NATATION SYNCHRONISÉE	3.989,69 €
Brussels Judo Institute	741,44 €
Brussels University Rugby Club	1.412,28 €
Brussels Weightlifting School A.S.B.L.	494,29 €
Bruxelles Est Volley Club	2.241,99 €
C.AI KIDO.CLUB	776,75 €
CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	511,95 €
Centre de Relaxation, d'Étude du Yoga et Disciplines Associées	360,00 €
Centre d'Education Physique pour Coronariens	158,88 €
Cercle de Natation Bruxelles Atalante	1.482,89 €
Cercle de Natation Sportcity Woluwe	2.542,10 €
Cercle de Tennis de Table Royal Alpa Schaerbeek Woluwé	2.171,38 €
Cercle de Tir anderlechtois	723,79 €
Cercle des Régates de Bruxelles Kayak	317,76 €
Cercle d'Escrime Damoclès	882,67 €
Cercle royal de Natation de Schaerbeek et Neder-Over-Heembeek	3.177,63 €
Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme	2.383,22 €
Cercle Sportif la Maison de l'Escrime	1.041,55 €
Club de Jeunesse, Action Éducative	335,41 €
Club numéro 1	1.774,17 €
Crossing Schaerbeek Jeunes	3.283,55 €
DanSkate Belgium	635,52 €
Dim Kite	360,00 €
Ecole de Formation des Jeunes de la Ville de Bruxelles (EFJ-Bruxelles)	3.389,47 €
Ecole des Jeunes – Étoile Bruxelles Capitale	1.341,66 €

Association	Montant subsidy €
EnéoSport	3.763,72 €
Espace Escrime	1.076,86 €
Europa Gym	3.513,04 €
Event's Soccer Academy (ESOA)	194,18 €
Evere Badminton Club	469,58 €
Everest Action	564,91 €
FC Academy Espanola Uccle	1.359,31 €
FC Anderlecht Sport-Milan	2.983,44 €
FC Moreda Uccle	2.118,42 €
FC Saint-Josse	2.612,71 €
Fédération Indépendante des Seniors	1.514,67 €
Fédération Sportive des Sourds de la Région de Bruxelles-Capitale	635,52 €
FOOTBALL CLUB DE SCHAERBEEK	4.413,37 €
Football Club Ganshoren	1.906,57 €
Football Club Saint-Michel	2.376,16 €
Ganshoren Dames Basket	1.906,57 €
Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien de Bruxelles	360,00 €
Gymnasia	2.718,63 €
Gymnastique Laeken Christ-Roi	105,92 €
GymnoRythmieS Uccle	670,83 €
Gym-Santé Evere	183,59 €
Ixelles Volley Club	1.376,97 €
J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek	1.818,31 €
Judo Club Budo Bruxelles	1.783,00 €
Judo Club Zita Kyoteï	794,40 €
Judo Ganshoren	353,07 €
La Plébéienne de Laeken asbl	1.271,05 €
La Royale Forestoise de Gymnastique	2.418,52 €
Lambermont Tennis Academy	5.296,05 €
Leopold Club	4.501,64 €
MEDINA-SPORT FOREST	688,48 €
Move danz'attitude	1.376,97 €
Neko-Anderlecht	1.588,81 €
Nippon karaté club	741,44 €
Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table	2.418,52 €
Olympic Evere Gym	679,65 €
Park Club	5.225,43 €
Pétanque Club Le Frankveld	360,00 €
R. Anciens 13 B.C.	706,14 €
Racing Personnel communal de Schaerbeek	1.165,13 €
Rouliroula	335,41 €
ROYAL AERA EXCELSIOR DE BRUXELLES	2.206,68 €
Royal Canter Basket Club de Schaerbeek	4.307,45 €
Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek	3.036,40 €
Royal Charles-Quint Tennis Club	3.301,20 €

Association	Montant subside €
Royal Excelsior Sports Club	706,14 €
Royal IV Brussels	2.471,49 €
Royal Ixelles Sporting Club – Auderghem Athlétisme	917,98 €
Royal Judo Club de Jette	970,94 €
Royal Linthout Basket Club Woluwe-Saint-Lambert	1.112,17 €
Royal Petanque club de rivieren	360,00 €
Royal Racing Club de Boitsfort	4.757,61 €
Royal SCUP Dieleghem Jette	3.283,55 €
Royal Set-Jet Fleur Bleue	326,58 €
Royal Tempogym Jette	829,71 €
Royal Uccle Sport THC	2.842,21 €
Royal White Star Athletic Club	3.389,47 €
Royale La Silencieuse de Bruxelles	229,49 €
RSCA section RUGBY	979,76 €
Set Wahis	4.431,02 €
Shitokai Karate Evere	247,14 €
Spheria	1.218,09 €
Sporta Evere Volley Ball	2.383,22 €
Synergy Smets United (Synergy.S.U)	1.871,27 €
Tennis Club du Bois de la Cambre	1.941,88 €
Tennis Club Le Chalet	1.376,97 €
The Runners (C.R.B.B.)	882,67 €
Uccle VF	1.700,03 €
Union Touristique les Amis de la Nature section de Boitsfort	360,00 €
United Basket Woluwe	3.566,00 €
Vénus Gym Club Ganshoren	1.606,46 €
Yoshin Jiu-Jitsu Club Anderlecht	476,64 €

Annexe 7

**INITIATIVES SPORTIVES –
A.B. 11 002 02 01 – Années 2018 et 2019**

ASSOCIATIONS	2018	2019
ACADEMIE METHODE-MAKAMBS	3.000 €	
ACCESS-I		15.000 €
AFRICAN CULTURE PROMOTION MIX	6.000 €	
A.M.A Jeunesse Gym	2.500 €	8.500 €
Anderlecht Braine Black Eagles	10.000 €	10.000 €
Anderlecht Sporting Club Brother		2.500 €
ANNEESSENS 25	6.000 €	10.000 €
AperoHIT ASBL	5.000 €	
A.S. Schaerbeek	6.000 €	6.000 €
Association Belge Francophone de Taekwondo	3.720 €	
Association d'Aide aux Enfants en Carence Affective, Maltraités et en Décrochage Scolaire (ASCADES)	10.000 €	
ASSOCIATION DES JEUNES MAROCAINS	2.600 €	7.800 €
Association Sportive des Écoles de la Ville de Bruxelles	2.280 €	
Association Sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (Collectif)	3.000 €	
Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (ADEPPI)	2.780 €	6.180 €
Atletico Bruxelles	1.800 €	4.000 €
Bee Boxing Club	4.200 €	
Belgian Homeless Cup	10.000 €	10.000 €
Belgium Plays 4 Peace	15.000 €	20.000 €
Blind Tennis Belgium	3.000 €	
Boxing Club Esquive Ixelloise	3.000 €	
BRUSSELS EDUCATION SOCCER TRAININGS (BEST)	6.000 €	6.000 €
Brussels Judo Institute	4.500 €	
BRUSSELS RUGBY 7'S	5.000 €	
BruxSail	7.500 €	
Cercle de Tennis de Table Royal Alpa Schaerbeek Woluwé	1.500 €	
CERCLE POLYTECHNIQUE DE L'ULB	500 €	
CERCLE POSTSCOLAIRE 23	4.000 €	4.000 €
Cercle royal de Natation de Schaerbeek et Neder-Over-Heembeek	3.000 €	
Cercle Royal des Échecs de Bruxelles (CREB)	2.500 €	
Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme	5.000 €	2.000 €
Cercle Sportif la Maison de l'Escrime (Collectif)	5.500 €	
Cours Circuit	2.000 €	
Coyakin Boitsfort	1.820 €	
Crossing Schaerbeek Jeunes	6.000 €	
Culture et Lumière	1.600 €	
Dhameer Of Jeuns		8.000 €
Du Vent & des Voiles	3.500 €	

ASSOCIATIONS	2018	2019
École des Jeunes – Étoile Bruxelles Capitale	8.000 €	
École de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (École de Sports de L'ULB)	1.000 €	1.000 €
École de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (École de Sports de L'ULB)	75.000 €	
Éducation Sports et Loisirs asbl (ESL)	10.000 €	
Emancipower		15.000 €
EnéoSport	1.750 €	
Entente des Clubs d'Athlétisme de la Région de Bruxelles-Capitale	10.000 €	10.000 €
Event's Soccer Academy (ESOA)	4.500 €	4.000 €
Everest Action	14.000 €	
Ever Move	1.347 €	
FC Academy Espanola Uccle(ex Football Young Academy St-Gilloise)	1.500 €	
FC Anderlecht Sport-Milan	4.000 €	6.000 €
FC Jeunesse Molenbeek Académie	1.500 €	
Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (FRSEL)	3.000 €	
Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (FSEOS)	1.860 €	
Fédération Sportive Wallonie-Bruxelles Enseignement (FSWBE)	1.860 €	
FightingXLife		7.000 €
Fit Break	9.000 €	
Flying Rabbits Ultimate Club	7.500 €	
Football Club Ganshoren	7.500 €	
FOOTBALL-ÉTUDES-FAMILLES-ANDERLECHT (FEFA)	12.000 €	
Football is my dream		3.000 €
Football Street Intelligence	6.000 €	
FRIENDLY FOOT	9.500 €	16.000 €
Ganshoren Dames Basket	6.500 €	
Génération Nouvelle	3.000 €	3.000 €
Génération		10.000 €
Golden Iris Galaxy	2.100 €	4.000 €
Groupe Interclub de perfectionnement par la Spéléologie		
Gym-équilibre	4.300 €	
Gym Sana	12.000 €	
Impala Performance		5.000 €
IRIS ATHLETICS BRUSSELS (Collectif)	3.000 €	
Ixelles Volley Club	5.000 €	
J.C. Royal Crossing Club Schaerbeek	16.000 €	
JEUNESSE ET ESPOIR	1.500 €	
Lambermont Tennis Academy	6.000 €	
La Solution		5.000 €
LE 6° SENS	10.000 €	
LES 24 HEURES VÉLO DU BOIS DE LA CAMBRE	3.000 €	3.000 €
Les Amis du Congo Solidarité	3.240 €	5.000 €
Les Petits Belges	5.000 €	5.000 €
LE TROISIÈME OEIL	6.000 €	4.000 €

ASSOCIATIONS	2018	2019
Ligue Francophone de Squash	6.000 €	
Ligue Handisport Francophone (Collectif)	4.000 €	
Lily et Nina		5.000 €
Maatala Production		5.000 €
Matissa		8.000 €
MES-TISSAGES	5.000 €	
MISSION 3000	4.000 €	6.000 €
Molenbeek Brussels Cycling Team		1.000 €
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE (ex LES Lutte contre l'Exc. Soc.)	5.000 €	
Move danz'attitude	1.000 €	
Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table	15.000 €	
Novo Horizonte	5.000 €	
N.S. Jiu Jitsu « Youz »		5.500 €
Oeuvre Fédérale les Amis des Aveugles et Malvoyants	3.000 €	3.000 €
OIRD (Organis. Intern. Pour la Réussite et le Développ.)		10.000 €
PADEL EVENTS	15.000 €	
Pagayer contre le cancer du sein	2.000 €	
PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES	10.000 €	
Papy Boom	7.100 €	
Planet Park	10.000 €	
PROMO JEUNES	25.000 €	12.500 €
Promo Roller	8.000 €	10.000 €
PROMOTION SPORTIVE SAINT-JOSSE	5.000 €	
RACING CLUB DE BRUXELLES -GROUPE ALLURE LIBRE	2.500 €	2.500 €
R. Anciens 13 B.C.	2.600 €	
Row Your Dream, asbl	3.000 €	
Royal Charles-Quint Tennis Club	5.000 €	
Royal Set-Jet Fleur Bleue (Collectif)	1.500 €	
Royal Uccle Sport THC	10.560	
Saint-Gilles Sport (SGS)	15.000 €	
Service Ucclois du Troisième Age (SUTA)	1.200 €	
SKATEBOARDERS ASBL	10.000 €	10.000 €
SPINA BIFIDA'S ACTION BELGO AFRICA (SBABA)	3.100 €	
Sporta Evere Volley Ball	4.500 €	
SPORT AND SMILE	3.000 €	
Sport4us		5.000 €
Sport Nature	6.000 €	
Taekwondo Chabeb Forest	3.000 €	
Team Boughanem		20.000 €
Teammarco Boxing Academy		18.000 €
The Belgian Throwdown	5.000 €	
Top-Sports Promotion (ex Be-Sports)	10.000 €	10.000 €
Université populaire d'Anderlecht (ex EUCLIDES)	10.000 €	10.000 €
URBAN STEP	3.000 €	
Valon Team		10.000 €

ASSOCIATIONS	2018	2019
VIDONNE	5.000 €	5.000 €
VISION SOLIDAIRE	10.000 €	
Viva	5.000 €	
Volley Bruxelles	7.500 €	7.500 €
Volpe Brussels Boxing Club		10.000 €
Voltaire	10.000 €	15.000 €
Winners Team	3.000 €	
Wolu-Sport/Tennis Club Les Églantiers (Collectif)	7.000 €	
Woluwe Volley	2.500 €	
WORLD BUSINESS FOR POVERTY HELP	5.000 €	
Xtreme Team Parkour	8.000 €	

Annexe 8

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
1	633.894.307	BAPA BXL	2018	BUREAU ACCUEIL PRIMOS	1.606.516,04 €
2	632.613.412	VIAASBL	2018	BUREAU ACCUEIL PRIMOS	1.606.516,04 €
3	421.019.095	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)	2018	CBAI	170.000,00 €
4	420.915.068	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	2018	COMMUNAL	71.330,14 €
5	474.559.830	ABORDAGE	2018	COMMUNAL	54.762,31 €
6	474.559.830	ABORDAGE	2018	COMMUNAL	3.385,00 €
7	415.018.755	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
8	454.019.287	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
9	830.917.341	ACTION INTERSECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
10	447.531.373	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	67.492,42 €
11	478.371.633	AFRICA SUB SAHARA	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
12	479.060.234	AGISSONS ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
13	891.211.848	ALHAMBRA ASBL	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
14	461.851.147	ALPHA SIGNES	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
15	652.877.702	ALTER EGAUX	2018	COMMUNAL	27.545,00 €
16	879.434.959	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	2018	COMMUNAL	31.801,39 €
17	461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2018	COMMUNAL	49.578,80 €
18	430.945.759	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES	2018	COMMUNAL	15.921,79 €
19	879.683.496	AMORCE (L')	2018	COMMUNAL	11.421,79 €
20	867.134.171	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	2018	COMMUNAL	62.404,53 €
21	873.783.324	APPRENTI-SAGE	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
22	456.197.136	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2018	COMMUNAL	29.420,28 €
23	457.327.977	ATELIER DES PETITS PAS	2018	COMMUNAL	57.734,25 €
24	431.462.136	ATELIERS DU SOLEIL	2018	COMMUNAL	28.035,31 €
25	414.372.716	ATELIERS POPULAIRES (LES)	2018	COMMUNAL	44.648,83 €
26	461.641.311	ATOUTS JEUNES AMO	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
27	475.777.674	AVENIR ASBL	2018	COMMUNAL	31.150,35 €
28	435.786.158	AVICENNE	2018	COMMUNAL	23.881,93 €
29	409.311.195	BARRICADE (LA)	2018	COMMUNAL	41.533,80 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
30	424.783.388	BAZAR (LE)	2018	COMMUNAL	46.725,52 €
31	828.206.289	BELAFRIKA MEDIA	2018	COMMUNAL	10.000,00 €
32	870.572.129	BELGIQUE DJIBOUTI	2018	COMMUNAL	18.690,21 €
33	818.208.955	BELGO-MOLDAVE NOROC (ASSOCIATION)	2018	COMMUNAL	11.920,20 €
34	424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2018	COMMUNAL	59.711,94 €
35	460.977.058	BRUEGEL CENTRE CULTUREL	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
36	453.101.450	BRUXELLES ENSEIGNEMENT	2018	COMMUNAL	96.046,90 €
37	870.519.273	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2018	COMMUNAL	18.171,04 €
38	419.499.858	CACTUS (LE)	2018	COMMUNAL	57.108,97 €
39	462.898.846	CAIRN	2018	COMMUNAL	66.701,20 €
40	823.135.070	CALAME	2018	COMMUNAL	18.171,04 €
41	462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2018	COMMUNAL	28.768,45 €
42	543.491.790	CAMERA QUARTIER	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
43	412.080.843	CATI – CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	2018	COMMUNAL	12.460,14 €
44	892.447.411	CEMOME	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
45	422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2018	COMMUNAL	13.498,48 €
46	527.950.511	CHANGE	2018	COMMUNAL	18.171,04 €
47	455.454.194	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	2018	COMMUNAL	14.536,83 €
48	447.409.035	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL (LA))	2018	COMMUNAL	33.227,04 €
49	407.963.093	CITE JOYEUSE	2018	COMMUNAL	12.460,14 €
50	458.972.821	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2018	COMMUNAL	13.396,44 €
51	867.391.321	COHÉSION	2018	COMMUNAL	12.460,14 €
52	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE – ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	COMMUNAL	85.763,66 €
53	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE – ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	COMMUNAL	2.935,40 €
54	879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2018	COMMUNAL	11.692,80 €
55	879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2018	COMMUNAL	44.520,08 €
56	879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2018	COMMUNAL	78.494,72 €
57	432.950.590	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
58	454.285.147	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	2018	COMMUNAL	28.554,48 €
59	878.341.631	COMMUNAUTAIRE MARITIME (CENTRE)	2018	COMMUNAL	26.996,97 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
60	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2018	COMMUNAL	49.840,56 €
61	454.990.178	COULEURS JEUNES ASBL	2018	COMMUNAL	67.492,42 €
62	815.870.166	CRÉATIONS	2018	COMMUNAL	37.217,07 €
63	826.734.067	CULTURES & ELLES	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
64	417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2018	COMMUNAL	11.421,79 €
65	886.884.757	DARNA	2018	COMMUNAL	28.574,51 €
66	873.356.920	DECLIK	2018	COMMUNAL	15.056,00 €
67	443.294.552	DÉMOCRATIE PLUS	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
68	447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	2018	COMMUNAL	73.915,24 €
69	451.556.972	DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	2018	COMMUNAL	0,00 €
70	465.268.022	DON BOSCO – TÉLÉ SERVICE	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
71	472.452.257	DOUBLE SENS	2018	COMMUNAL	36.342,07 €
72	448.467.127	DOUZEROME	2018	COMMUNAL	22.843,59 €
73	884.517.561	DUNE URBAINE	2018	COMMUNAL	0,00 €
74	458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	2018	COMMUNAL	31.267,46 €
75	458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	2018	COMMUNAL	22.843,59 €
76	458.811.879	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	18.171,04 €
77	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	COMMUNAL	14.457,91 €
78	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	COMMUNAL	66.909,91 €
79	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	COMMUNAL	37.459,23 €
80	471.305.281	ENTR'AIDE	2018	COMMUNAL	13.706,15 €
81	419.564.491	ENTRAIDE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	46.725,52 €
82	411.633.554	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	68.530,76 €
83	409.500.148	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2018	COMMUNAL	22.843,59 €
84	428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2018	COMMUNAL	42.113,19 €
85	457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	COMMUNAL	58.562,65 €
86	479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
87	874.915.848	ESPACE IXELLOIS	2018	COMMUNAL	20.801,16 €
88	472.221.437	ESPERLUETE (L')	2018	COMMUNAL	47.417,76 €
89	812.043.517	EUREKA ! AIDE ET SOUTIEN	2018	COMMUNAL	11.421,79 €
90	416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2018	COMMUNAL	88.699,06 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
91	457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2018	COMMUNAL	36.342,07 €
92	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
93	406.602.422	FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE (CENTRE)	2018	COMMUNAL	13.498,48 €
94	897.850.014	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	2018	COMMUNAL	17.654,16 €
95	477.700.551	FIGUIER (LE) – SERVICE D'ACTIONS SOCIALES	2018	COMMUNAL	84.784,98 €
96	876.659.967	FOOTBALL – ÉTUDES-FAMILLES – ANDERLECHT	2018	COMMUNAL	25.881,79 €
97	876.659.967	FOOTBALL – ÉTUDES-FAMILLES – ANDERLECHT	2018	COMMUNAL	15.428,77 €
98	430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2018	COMMUNAL	18.690,21 €
99	430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2018	COMMUNAL	29.073,66 €
100	475.538.738	FORMOSA	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
101	874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2018	COMMUNAL	37.331,61 €
102	874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2018	COMMUNAL	22.058,60 €
103	874.744.614	FORUM KOEKELBERGEOIS	2018	COMMUNAL	4.375,59 €
104	418.748.703	FOYER DES JEUNES	2018	COMMUNAL	12.460,14 €
105	409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
106	460.444.845	GERBE AMO	2018	COMMUNAL	15.559,71 €
107	424.279.186	GOUTTE D'HUILE	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
108	452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2018	COMMUNAL	50.447,43 €
109	450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2018	COMMUNAL	51.917,25 €
110	417.297.562	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	2018	COMMUNAL	29.518,57 €
111	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2018	COMMUNAL	61.839,67 €
112	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2018	COMMUNAL	135.042,21 €
113	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2018	COMMUNAL	7.342,45 €
114	480.063.490	HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	COMMUNAL	12.979,31 €
115	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
116	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
117	420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2018	COMMUNAL	25.784,38 €
118	443.874.869	INSER'ACTION	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
119	475.596.443	INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ÉCHANGE (ASSOCIATION D')	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
120	414.841.284	INSTITUT DE LA VIE	2018	COMMUNAL	31.150,35 €
121	432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
122	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2018	COMMUNAL	46.725,52 €
123	451.953.781	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	2018	COMMUNAL	62.300,69 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
124	459.598.371	INTERPOLE	2018	COMMUNAL	28.432,90 €
125	461.579.250	IXELLES JEUNES	2018	COMMUNAL	39.457,11 €
126	873.410.962	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	2018	COMMUNAL	24.920,28 €
127	418.414.547	JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	2018	COMMUNAL	77.851,99 €
128	851.179.552	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE)	2018	COMMUNAL	53.993,94 €
129	549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
130	419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2018	COMMUNAL	93.256,87 €
131	419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2018	COMMUNAL	13.449,68 €
132	892.198.179	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE (ASSOCIATION DE LA)	2018	COMMUNAL	12.460,14 €
133	415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2018	COMMUNAL	46.085,76 €
134	898.709.156	KONITZA	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
135	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	22.061,89 €
136	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	49.840,56 €
137	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	43.610,49 €
138	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	23.881,93 €
139	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
140	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2018	COMMUNAL	22.843,59 €
141	472.850.056	MAISON DE LA FAMILLE	2018	COMMUNAL	23.362,76 €
142	417.054.864	MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SEUL – CASA DE AMÉRICA LATINA, SEUL ASBL	2018	COMMUNAL	33.227,04 €
143	849.560.147	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
144	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2018	COMMUNAL	59.331,59 €
145	462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	2018	COMMUNAL	53.633,63 €
146	435.983.524	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	2018	COMMUNAL	0,00 €
147	420.707.113	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	2018	COMMUNAL	51.917,25 €
148	441.312.584	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
149	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2018	COMMUNAL	19.462,74 €
150	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2018	COMMUNAL	40.325,16 €
151	452.320.797	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	2018	COMMUNAL	28.035,31 €
152	416.253.130	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEK	2018	COMMUNAL	43.610,49 €
153	433.990.668	MAISON EN COULEURS (LA)	2018	COMMUNAL	73.418,25 €
154	423.599.889	MAISON EN PLUS	2018	COMMUNAL	48.557,16 €
155	457.323.128	MAÎTRE MOT	2018	COMMUNAL	61.262,35 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
156	463.115.810	MANGUIER EN FLEURS (LE)	2018	COMMUNAL	62.300,69 €
157	874.561.205	MEDINA SPORT FOREST	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
158	820.594.759	MENTOR JEUNES	2018	COMMUNAL	51.917,25 €
159	877.210.689	MINI-ANNEESSENS	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
160	453.729.772	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL	2018	COMMUNAL	11.940,97 €
161	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	400.801,13 €
162	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	72.684,14 €
163	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	43.202,42 €
164	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	18.768,08 €
165	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	COMMUNAL	26.996,97 €
166	460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2018	COMMUNAL	33.310,00 €
167	441.324.264	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	2018	COMMUNAL	71.532,62 €
168	424.832.680	NOTRE COIN DE QUARTIER	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
169	431.020.983	ORANGER (L')	2018	COMMUNAL	17.651,86 €
170	447.317.082	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT-ANTOINE (ASSOCIATION DE)	2018	COMMUNAL	30.405,85 €
171	863.232.001	PARTENARIAT D+ DE SCHAEERBEEK ET SAINT-JOSSE	2018	COMMUNAL	39.635,57 €
172	444.393.820	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	2018	COMMUNAL	51.917,25 €
173	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2018	COMMUNAL	92.032,66 €
174	479.740.818	PAVILLON (LE)	2018	COMMUNAL	2.788,99 €
175	479.740.818	PAVILLON (LE)	2018	COMMUNAL	61.574,89 €
176	460.346.954	PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL (CENTRE)	2018	COMMUNAL	41.533,80 €
177	418.608.745	PIMENT (LE)	2018	COMMUNAL	17.651,86 €
178	878.776.943	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2018	COMMUNAL	31.150,35 €
179	878.776.943	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2018	COMMUNAL	72.684,14 €
180	412.437.664	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
181	446.712.615	PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES	2018	COMMUNAL	11.421,79 €
182	472.812.642	PROGRÈS	2018	COMMUNAL	16.613,52 €
183	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	COMMUNAL	26.996,97 €
184	847.062.297	PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK	2018	COMMUNAL	14.536,83 €
185	434.160.815	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	2018	COMMUNAL	16.613,52 €
186	422.617.419	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	2018	COMMUNAL	44.995,45 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
219	843.458.451	COMPAGNIE ARTETTCA	2018	Communal – RESERVE	7.500,00 €
220	821.916.137	ÉDUCATION, LA CULTURE ET LE DIALOGUE (ASSOCIATION POUR L')	2018	Communal – RESERVE	7.500,00 €
221	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	Communal – RESERVE	13.659,10 €
222	457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2018	Communal – RESERVE	6.900,00 €
223	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2018	Communal – RESERVE	2.700,00 €
224	838.990.117	FEMMES ACTIVES DU MONDE	2018	Communal – RESERVE	3.000,00 €
225	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	Communal – RESERVE	3.100,00 €
226	443.874.869	INSER'ACTION	2018	Communal – RESERVE	6.100,00 €
227	460.594.602	MAISON BIS'ART BIZARRE (LA)	2018	Communal – RESERVE	6.500,00 €
228	823.892.759	MATISSA	2018	Communal – RESERVE	7.000,00 €
229	415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	2018	Communal – RESERVE	4.100,00 €
230	457.783.085	PISENILITS (LES)	2018	Communal – RESERVE	11.500,00 €
231	472.200.849	PROXIMITÉ	2018	Communal – RESERVE	4.000,00 €
232	445.148.638	RUELLE (LA)	2018	Communal – RESERVE	15.651,00 €
233	409.341.285	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	2018	Communal – RESERVE	7.000,00 €
234	207.367.588	SAINT-GILLES (COMMUNE DE)	2018	Communal – RESERVE	0,00 €
235	207.202.193	SAINT-JOSSE (COMMUNE DE)	2018	Communal – RESERVE	0,00 €
236	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	Communal – RESERVE	5.000,00 €
237	421.019.095	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTUELLE (CENTRE)	2018	CRACS	255.321,71 €
238	421.019.095	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTUELLE (CENTRE)	2018	CRACS	173.400,00 €
239	880.390.311	2BOUTS	2018	FIPI FONCT	7.000,00 €
240	452.623.180	ABRACADABUS	2018	FIPI FONCT	1.500,00 €
241	867.341.039	ACTION JOSAPHAT	2018	FIPI FONCT	4.500,00 €
242	454.922.278	ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
243	460.433.264	AGES ET TRANSMISSIONS	2018	FIPI FONCT	1.500,00 €
244	460.433.264	AGES ET TRANSMISSIONS	2018	FIPI FONCT	1.500,00 €
245	479.060.234	AGISSONS ENSEMBLE	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
246	895.854.782	AIDE AUX ENFANTS EN CARENCE AFFECTIVE, MALTRAITÉS ET EN DÉCRO-CHAGE SCOLAIRE (ASSOCIATION D')	2018	FIPI FONCT	9.500,00 €
247	896.763.911	AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
248	891.211.848	ALHAMBRA ASBL	2018	FIPI FONCT	6.500,00 €
249	541.840.614	ALTERBRUSSELS	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
250	879.683.496	AMORCE (L')	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
187	413.870.294	RASQUINET ASBL	2018	COMMUNAL	28.873,08 €
188	413.940.075	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	2018	COMMUNAL	25.958,62 €
189	418.831.548	RUE (LA)	2018	COMMUNAL	57.108,97 €
190	445.148.638	RUELLE (LA)	2018	COMMUNAL	25.958,62 €
191	476.040.663	SAFA	2018	COMMUNAL	51.917,25 €
192	807.030.397	SAINT GILLES SPORT	2018	COMMUNAL	31.150,35 €
193	432.951.382	SAMARCANDE	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
194	470.225.415	SAME SAME BRUSSELS	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
195	430.325.751	SÉMAPHORE	2018	COMMUNAL	26.996,97 €
196	410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2018	COMMUNAL	13.498,48 €
197	424.365.892	SÉSAME	2018	COMMUNAL	21.805,24 €
198	471.600.241	SMONERS	2018	COMMUNAL	46.725,52 €
199	410.914.071	SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2018	COMMUNAL	31.150,35 €
200	459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2018	COMMUNAL	15.575,17 €
201	457.705.188	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	2018	COMMUNAL	51.277,49 €
202	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2018	COMMUNAL	64.377,38 €
203	869.680.422	TURKISH LADY	2018	COMMUNAL	18.171,04 €
204	446.604.529	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	2018	COMMUNAL	44.648,83 €
205	463.206.375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
206	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	COMMUNAL	10.383,45 €
207	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	COMMUNAL	20.766,90 €
208	471.369.619	VISION	2018	COMMUNAL	38.950,29 €
209	445.123.991	VIVRE À KOEKLBERG	2018	COMMUNAL	11.920,20 €
210	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	COMMUNAL	44.810,81 €
211	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	COMMUNAL	7.106,43 €
212	874.677.605	WALALOU	2018	COMMUNAL	57.108,97 €
213	870.152.752	WELCOME-BABELKOT	2018	COMMUNAL	7.738,78 €
214	870.152.752	WELCOME-BABELKOT	2018	COMMUNAL	54.665,74 €
215	478.371.633	AFRICA SUB SAHARA	2018	Communal – RESERVE	10.000,00 €
216	409.311.195	BARRICADE (LA)	2018	Communal – RESERVE	8.820,00 €
217	629.818.525	CITE DES ÉCRITS	2018	Communal – RESERVE	10.000,00 €
218	416.316.773	COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES	2018	Communal – RESERVE	2.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
251	206.582.284	ANDERLECHT (COMMUNE D')	2018	FIPI FONCT	104.110,00 €
252	881.718.815	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
253	456.197.136	ARTHIS - LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
254	845.440.023	ARTS ET PUBLICS	2018	FIPI FONCT	15.000,00 €
255	435.786.158	AVICENNE	2018	FIPI FONCT	7.000,00 €
256	409.311.195	BARRICADE (LA)	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
257	862.437.787	BASTA COSI	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
258	543.407.856	BELGIK MOJAİK	2018	FIPI FONCT	8.500,00 €
259	534.778.915	BOREAL	2018	FIPI FONCT	6.500,00 €
260	424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
261	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2018	FIPI FONCT	6.500,00 €
262	560.796.392	BRUIT ET LA FUREUR (LE)	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
263	207.373.429	BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	148.736,00 €
264	419.597.551	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2018	FIPI FONCT	11.000,00 €
265	870.519.273	BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
266	823.135.070	CALAME	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
267	462.260.527	CAMÉLÉON BAVARD (LE)	2018	FIPI FONCT	2.000,00 €
268	422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
269	861.505.795	CENTRE SOCIO-CULTUREL ALEVI DE BRUXELLES	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
270	420.182.917	CINEDIT	2018	FIPI FONCT	8.500,00 €
271	629.818.525	CITE DES ÉCRITS	2018	FIPI FONCT	9.000,00 €
272	423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2018	FIPI FONCT	7.500,00 €
273	454.285.147	COLOMBIER - CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNE-MENT FAMILIAL	2018	FIPI FONCT	2.000,00 €
274	823.227.221	COMME UN LUNDI	2018	FIPI FONCT	9.000,00 €
275	467.256.918	COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €
276	652.689.046	DHAMEER OF JEUNS	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
277	472.452.257	DOUBLE SENS	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
278	501.488.911	DUO FOR A JOB ASBL	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
279	458.811.879	ÉCOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2018	FIPI FONCT	2.000,00 €
280	471.533.331	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	2018	FIPI FONCT	2.500,00 €
281	471.305.281	ENTR'AIDE	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
282	457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
283	628.538.422	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
284	207.365.610	ETTERBEEK (COMMUNE D')	2018	FIPI FONCT	97.952,00 €
285	457.983.916	EYAD - LA MAISON DE TURQUIE	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
286	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2018	FIPI FONCT	4.500,00 €
287	897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
288	477.700.551	FIGUIER (LE) - SERVICE D'ACTIONS SOCIALES	2018	FIPI FONCT	7.200,00 €
289	207.367.489	FOREST (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	143.600,00 €
290	409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
291	460.444.845	GERBE AMO	2018	FIPI FONCT	2.000,00 €
292	419.497.581	GRAPHOUI (ATELIER)	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
293	452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €
294	450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €
295	418.141.759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
296	543.411.222	HABITANTS DES IMAGES	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
297	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	FIPI FONCT	18.000,00 €
298	420.782.634	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
299	418.279.539	INFOR JEUNES LAEKEN	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
300	443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
301	432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
302	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2018	FIPI FONCT	12.000,00 €
303	420.451.844	ISTUDIO - IS ASBL	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
304	207.401.341	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI	2018	FIPI FONCT	43.113,00 €
305	413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
306	409.563.692	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	2018	FIPI FONCT	6.500,00 €
307	549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2018	FIPI FONCT	9.000,00 €
308	418.479.675	LIBRE EXAMEN (CENTRE RÉGIONAL DU)	2018	FIPI FONCT	5.000,00 €
309	542.475.171	LUDIRIS	2018	FIPI FONCT	2.000,00 €
310	461.676.745	MAISON DE LA FAMILLE (EX DE SAINT-GILLES)	2018	FIPI FONCT	8.500,00 €
311	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2018	FIPI FONCT	2.500,00 €
312	462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
313	423.599.889	MAISON EN PLUS	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
314	445.088.557	MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE BRUXELLES VILLE	2018	FIPI FONCT	4.500,00 €
315	207.366.501	MOLENBEEK (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	238.533,00 €
316	641.969.160	MOLENROM	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
317	460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
318	415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
319	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2018	FIPI FONCT	6.500,00 €
320	461.226.387	PARTENARIAT INTÉGRATION COHABITATION À LAEKEN	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €
321	464.501.029	PATRIMOINE ET CULTURE – HALLES SAINT-GERY	2018	FIPI FONCT	8.500,00 €
322	562.989.978	PLATEFORME COMMÉMORATIVE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN BEL- GIQUE	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
323	448.896.501	PROMO JEUNES	2018	FIPI FONCT	15.000,00 €
324	425.447.443	RENCONTRE DES CONTINENTS	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
325	472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
326	825.971.430	ROMS ILO ROMANO (CENTRE DES)	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
327	418.831.548	RUE (LA)	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
328	445.148.638	RUELLE (LA)	2018	FIPI FONCT	7.000,00 €
329	476.040.663	SAFA	2018	FIPI FONCT	7.500,00 €
330	878.039.446	SCHOLA-ULB	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
331	475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
332	503.900.845	SCRIPTA LINEA AISBL	2018	FIPI FONCT	2.000,00 €
333	410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2018	FIPI FONCT	3.000,00 €
334	424.365.892	SÉSAME	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €
335	423.128.450	SILOE CENTRE COMETE	2018	FIPI FONCT	6.000,00 €
336	471.600.241	SMONERS	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
337	631.884.229	SOCIETY AGAINST VIOLENT EXTREMISM BELGIUM	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
338	207.367.588	SAINT-GILLES (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	241.696,00 €
339	207.202.193	SAINT-JOSSE (COMMUNE DE)	2018	FIPI FONCT	47.000,00 €
340	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2018	FIPI FONCT	6.500,00 €
341	422.367.197	THÉÂTRE VARIA	2018	FIPI FONCT	20.000,00 €
342	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2018	FIPI FONCT	20.000,00 €
343	542.925.232	UNION	2018	FIPI FONCT	10.000,00 €
344	463.206.375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2018	FIPI FONCT	4.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
345	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	FIPI FONCT	8.500,00 €
346	410.905.856	VIE FÉMININE ASBL	2018	FIPI FONCT	8.000,00 €
347	206.582.284	ANDERLECHT (COMMUNE D')	2018	FIPI INFRA	24.794,00 €
348	431.462.136	ATELIERS DU SOLEIL	2018	FIPI INFRA	5.000,00 €
349	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2018	FIPI INFRA	3.000,00 €
350	472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2018	FIPI INFRA	2.500,00 €
351	867.321.738	ESPACE ABC	2018	FIPI INFRA	7.000,00 €
352	478.859.504	FOREST QUARTIERS SANTÉ	2018	FIPI INFRA	3.000,00 €
353	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	FIPI INFRA	1.800,00 €
354	207.401.341	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI	2018	FIPI INFRA	2.500,00 €
355	415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2018	FIPI INFRA	9.200,00 €
356	457.323.128	MAÎTRE MOT	2018	FIPI INFRA	4.500,00 €
357	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2018	FIPI INFRA	5.000,00 €
358	476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2018	FIPI INFRA	3.000,00 €
359	823.548.608	RAS EL HANOUT	2018	FIPI INFRA	10.000,00 €
360	207.367.687	SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	2018	FIPI INFRA	114.596,00 €
361	537.696.734	TALENTED YOUTH NETWORK	2018	FIPI INFRA	7.000,00 €
362	420.182.917	CINEDIT	2018	INITIATIVE INFRA	3.965,00 €
363	823.548.608	RAS EL HANOUT	2018	INITIATIVE INFRA	10.000,00 €
364	818.979.116	ZIN TV	2018	INITIATIVE INFRA	11.515,00 €
365	810.357.004	NATIONS UNIES (ASSOCIATION POUR LES)	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
366	880.390.311	2BOUTS	2018	INITIATIVES	7.500,00 €
367	457.350.545	AGENCE ALTER	2018	INITIATIVES	6.200,00 €
368	670.978.197	A-LEM TRAIT D'UNION	2018	INITIATIVES	4.402,00 €
369	461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2018	INITIATIVES	46.200,00 €
370	881.740.094	AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ (LES)	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
371	647.654.845	ANNEESSENS WAKE UP	2018	INITIATIVES	4.700,00 €
372	845.440.023	ARTS ET PUBLICS	2018	INITIATIVES	6.200,00 €
373	543.407.856	BELGIK MOJAİK	2018	INITIATIVES	8.000,00 €
374	870.572.129	BELGIQUE DJIBOUTI	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
375	466.609.986	BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
376	419.597.551	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2018	INITIATIVES	5.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
377	448.610.845	BRUXELLES TRAIT D'UNION	2018	INITIATIVES	1.500,00 €
378	455.454.194	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	2018	INITIATIVES	25.000,00 €
379	420.182.917	CINEDIT	2018	INITIATIVES	9.000,00 €
380	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	INITIATIVES	9.863,00 €
381	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2018	INITIATIVES	27.899,00 €
382	826.232.835	COLLECTIF PSYCHO SOCIAL UMOYA	2018	INITIATIVES	14.000,00 €
383	538.838.661	COMPAGNONS DE LA TRANSITION (LES)	2018	INITIATIVES	2.800,00 €
384	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2018	INITIATIVES	21.600,00 €
385	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
386	630.987.374	DJULIA'S EVENTS	2018	INITIATIVES	1.000,00 €
387	417.167.603	DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CENTRE DE)	2018	INITIATIVES	15.000,00 €
388	684.461.791	DREAM (LE)	2018	INITIATIVES	25.000,00 €
389	449.746.636	ENFANT CACHE (ASSOCIATION BELGE L')	2018	INITIATIVES	5.200,00 €
390	457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
391	628.538.422	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	2018	INITIATIVES	7.500,00 €
392	416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2018	INITIATIVES	19.500,00 €
393	838.990.117	FEMMES ACTIVES DU MONDE	2018	INITIATIVES	14.000,00 €
394	429.741.771	FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SECTION FRANCOPHONE (FIEJ)	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
395	460.349.033	FOIRE DU LIVRE	2018	INITIATIVES	15.000,00 €
396	412.532.486	GANSHOREN (CENTRE CULTUREL DE) – LA VILLA	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
397	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
398	443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
399	826.645.381	ITINÉRANCES	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
400	549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2018	INITIATIVES	12.500,00 €
401	680.465.391	JEUNESSE ET ESPOIR	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
402	473.965.754	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	2018	INITIATIVES	51.162,00 €
403	820.594.759	MENTOR JEUNES	2018	INITIATIVES	20.000,00 €
404	652.932.041	MEUTES (LES)	2018	INITIATIVES	20.000,00 €
405	548.897.660	NEF DES SONGES (LA)	2018	INITIATIVES	6.200,00 €
406	450.427.616	OMAR KHAYAM, RECHERCHE ET ÉCHANGES BELGO-IRANIEN (CENTRE CULTUREL)	2018	INITIATIVES	5.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
407	444.393.820	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	2018	INITIATIVES	4.900,00 €
408	470.441.882	PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
409	683.449.528	PROGRESS	2018	INITIATIVES	6.000,00 €
410	454.433.914	PROMOFOR	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
411	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	INITIATIVES	4.152,00 €
412	823.548.608	RAS EL HANOUT	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
413	457.772.989	RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA°	2018	INITIATIVES	37.837,00 €
414	475.926.342	SCIENTOTHEQUE (LA)	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
415	844.040.649	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE EN BELGIQUE (ASSOCIATION POUR LA)	2018	INITIATIVES	8.200,00 €
416	459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2018	INITIATIVES	12.000,00 €
417	877.761.611	TRAIT D'UNION	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
418	849.734.747	TRICOTERIE (LA)	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
419	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2018	INITIATIVES	20.000,00 €
420	680.736.102	ULB ENGAGÉE	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
421	466.196.549	UN SOIR. UN GRAIN	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
422	411.900.602	VENERIE (CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT)	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
423	811.989.374	W:Hall - Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre	2018	INITIATIVES	5.000,00 €
424	874.677.605	WALALOU	2018	INITIATIVES	10.000,00 €
425	461.633.193	WINNIE KOT (LE)	2018	INITIATIVES	15.000,00 €
426	474.363.058	BRUXELLES ACCUEIL	2018	INITIATIVES PRIMO	25.000,00 €
427	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2018	INITIATIVES PRIMO	130.000,00 €
428	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	INITIATIVES PRIMO	25.000,00 €
429	642.848.494	PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX REFUGIÉS	2018	INITIATIVES PRIMO	25.000,00 €
430	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	INITIATIVES PRIMO	27.427,00 €
431	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	INITIATIVES PRIMO	30.000,00 €
432	653.862.647	SINGA	2018	INITIATIVES PRIMO	14.000,00 €
433	819.836.773	TRADUCTION ET D'INTERPRETIARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SER-VICE DE)	2018	INITIATIVES PRIMO	37.000,00 €
434	477.467.652	ULYSSE	2018	INITIATIVES PRIMO	27.100,00 €
435	534.904.124	WOMAN'DO	2018	INITIATIVES PRIMO	8.473,00 €
436	442.273.280	LIRE ET ÉCRIRE	2018	LIRE-ET-ÉCRIRE	917.331,45 €
437	461.924.688	ESPACE CRE-ACTION (LA ROSERAIE)	2018	NON-MARCHAND	2.582,78 €
438	880.390.311	2BOUTS	2018	NON-MARCHAND	960,54 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
439	474.559.830	ABORDAGE	2018	NON-MARCHAND	5.485,73 €
440	415.018.755	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	2018	NON-MARCHAND	8.004,47 €
441	830.917.341	ACTION INTERSECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
442	447.531.373	ACTION SOCIALE ITALIEN - UNIVERSITÉ OUVRIÈRE (CENTRE D')	2018	NON-MARCHAND	1.600,89 €
443	457.350.545	AGENCE ALTER	2018	NON-MARCHAND	448,25 €
444	479.060.234	AGISSONS ENSEMBLE	2018	NON-MARCHAND	1.302,06 €
445	461.851.147	ALPHA SIGNES	2018	NON-MARCHAND	15.902,22 €
446	461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2018	NON-MARCHAND	7.598,91 €
447	430.945.759	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES	2018	NON-MARCHAND	368,00 €
448	879.683.496	AMORCE (L')	2018	NON-MARCHAND	4.333,09 €
449	447.411.015	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	2018	NON-MARCHAND	5.805,91 €
450	867.134.171	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	2018	NON-MARCHAND	4.994,79 €
451	873.783.324	APPRENTI-SAGE	2018	NON-MARCHAND	6.403,58 €
452	881.718.815	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	2018	NON-MARCHAND	3.265,82 €
453	456.197.136	ARTHIS - LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
454	457.327.977	ATELIER DES PETITS PAS	2018	NON-MARCHAND	9.818,82 €
455	414.372.716	ATELIERS POPULAIRES (LES)	2018	NON-MARCHAND	6.510,30 €
456	452.636.939	ATOUT PROJET	2018	NON-MARCHAND	50.588,27 €
457	461.641.311	ATOUTS JEUNES AMO	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
458	409.311.195	BARRICADE (LA)	2018	NON-MARCHAND	4.375,78 €
459	424.783.388	BAZAR (LE)	2018	NON-MARCHAND	1.252,00 €
460	424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2018	NON-MARCHAND	38.570,89 €
461	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2018	NON-MARCHAND	1.131,30 €
462	460.977.058	BRUEGEL CENTRE CULTUREL	2018	NON-MARCHAND	528,00 €
463	870.519.273	BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2018	NON-MARCHAND	512,29 €
464	423.438.454	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES - SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES BADJ	2018	NON-MARCHAND	213,45 €
465	419.499.858	CACTUS (LE)	2018	NON-MARCHAND	13.874,42 €
466	462.898.846	CAIRN	2018	NON-MARCHAND	7.919,09 €
467	823.135.070	CALAME	2018	NON-MARCHAND	725,74 €
468	462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2018	NON-MARCHAND	2.518,74 €
469	892.447.411	CEMOME	2018	NON-MARCHAND	4.269,05 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
470	422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2018	NON-MARCHAND	7.470,84 €
471	862.398.096	CINEMAMED	2018	NON-MARCHAND	832,47 €
472	407.963.093	CITE JOYEUSE	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
473	472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2018	NON-MARCHAND	16.008,95 €
474	458.972.821	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2018	NON-MARCHAND	4.695,96 €
475	423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2018	NON-MARCHAND	2.106,32 €
476	454.285.147	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	2018	NON-MARCHAND	9.605,37 €
477	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2018	NON-MARCHAND	22.241,76 €
478	454.990.178	COULEURS JEUNES ASBL	2018	NON-MARCHAND	6.617,03 €
479	417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2018	NON-MARCHAND	832,00 €
480	443.294.552	DÉMOCRATIE PLUS	2018	NON-MARCHAND	7.983,13 €
481	447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	2018	NON-MARCHAND	13.234,06 €
482	416.932.823	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	2018	NON-MARCHAND	8.858,28 €
483	430.942.492	DYNAMO	2018	NON-MARCHAND	20.278,00 €
484	471.533.331	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	2018	NON-MARCHAND	17.076,21 €
485	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2018	NON-MARCHAND	1.556,00 €
486	411.633.554	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	2018	NON-MARCHAND	6.403,58 €
487	409.500.148	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2018	NON-MARCHAND	380,00 €
488	428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2018	NON-MARCHAND	7.406,81 €
489	457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2018	NON-MARCHAND	5.336,32 €
490	438.335.872	ESPACE P	2018	NON-MARCHAND	400,00 €
491	410.748.775	ESPACE SOCIAL TELE SERVICE	2018	NON-MARCHAND	1.686,28 €
492	472.221.437	ESPERLUETE (L')	2018	NON-MARCHAND	10.565,90 €
493	812.043.517	EUREKA ! AIDE ET SOUTIEN	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
494	416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2018	NON-MARCHAND	10.032,27 €
495	457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2018	NON-MARCHAND	5.656,49 €
496	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	9.285,19 €
497	406.602.422	FÉMININ D'ÉDUCATION PERMANENTE (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
498	897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2018	NON-MARCHAND	2.134,53 €
499	477.700.551	FIGUIER (LE) – SERVICE D' ACTIONS SOCIALES	2018	NON-MARCHAND	5.336,32 €
500	430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2018	NON-MARCHAND	424,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
501	475.538.738	FORMOSA	2018	NON-MARCHAND	720,00 €
502	460.444.845	GERBE AMO	2018	NON-MARCHAND	4.354,43 €
503	424.279.186	GOUTTE D'HUILE	2018	NON-MARCHAND	8.538,10 €
504	452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2018	NON-MARCHAND	1.188,00 €
505	450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2018	NON-MARCHAND	8.196,58 €
506	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2018	NON-MARCHAND	11.312,99 €
507	480.063.490	HELLÉNIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	15.731,46 €
508	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	NON-MARCHAND	9.071,74 €
509	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	NON-MARCHAND	9.605,37 €
510	420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2018	NON-MARCHAND	5.101,52 €
511	418.279.539	INFOR JEUNES LAEKEN	2018	NON-MARCHAND	1.899,73 €
512	443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
513	443.874.869	INSER'ACTION	2018	NON-MARCHAND	23.052,88 €
514	475.596.443	INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ÉCHANGE (ASSOCIATION D')	2018	NON-MARCHAND	2.753,54 €
515	414.841.284	INSTITUT DE LA VIE	2018	NON-MARCHAND	4.717,30 €
516	432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2018	NON-MARCHAND	8.538,10 €
517	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2018	NON-MARCHAND	2.924,30 €
518	451.953.781	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	5.272,28 €
519	459.598.371	INTERPOLE	2018	NON-MARCHAND	2.689,50 €
520	420.451.844	ISTUDIO – IS ASBL	2018	NON-MARCHAND	4.269,05 €
521	461.579.250	IXELLES JEUNES	2018	NON-MARCHAND	8.538,10 €
522	413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2018	NON-MARCHAND	170,76 €
523	873.410.962	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	2018	NON-MARCHAND	9.541,33 €
524	851.179.552	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE)	2018	NON-MARCHAND	4.610,58 €
525	409.563.692	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	2018	NON-MARCHAND	26.681,58 €
526	419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2018	NON-MARCHAND	4.269,05 €
527	892.198.179	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE (ASSOCIATION DE LA)	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
528	415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2018	NON-MARCHAND	18.997,28 €
529	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	2018	NON-MARCHAND	1.688,00 €
530	417.054.864	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL – CASA DE AMERICA LATINA, SEUL ASBL	2018	NON-MARCHAND	1.878,38 €
531	849.560.147	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	2018	NON-MARCHAND	533,63 €
532	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2018	NON-MARCHAND	1.428,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
533	462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	2018	NON-MARCHAND	9.605,37 €
534	420.707.113	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	2018	NON-MARCHAND	6.617,03 €
535	441.312.584	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	2018	NON-MARCHAND	600,00 €
536	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2018	NON-MARCHAND	936,00 €
537	416.253.130	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	2018	NON-MARCHAND	2.134,53 €
538	433.990.668	MAISON EN COULEURS (LA)	2018	NON-MARCHAND	6.168,78 €
539	423.599.889	MAISON EN PLUS	2018	NON-MARCHAND	10.971,46 €
540	457.323.128	MAÎTRE MOT	2018	NON-MARCHAND	4.631,92 €
541	463.115.810	MANGUIER EN FLEURS (LE)	2018	NON-MARCHAND	4.034,25 €
542	874.561.205	MEDINA SPORT FOREST	2018	NON-MARCHAND	4.333,09 €
543	874.805.584	MÉMOIRE DE LA SHOAH (ASSOCIATION POUR LA)	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
544	878.860.976	MES-TISSAGES	2018	NON-MARCHAND	1.131,30 €
545	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	NON-MARCHAND	5.132,00 €
546	460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2018	NON-MARCHAND	10.672,63 €
547	415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	2018	NON-MARCHAND	6.339,54 €
548	424.832.680	NOTRE COIN DE QUARTIER	2018	NON-MARCHAND	14.685,54 €
549	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2018	NON-MARCHAND	2.540,09 €
550	476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2018	NON-MARCHAND	1.000,00 €
551	431.020.983	ORANGER (L')	2018	NON-MARCHAND	3.308,52 €
552	447.317.082	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT-ANTOINE (ASSOCIATION DE)	2018	NON-MARCHAND	2.134,53 €
553	863.232.001	PARTENARIAT D+ DE SCHAEERBEEK ET SAINT-JOSSE	2018	NON-MARCHAND	684,00 €
554	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2018	NON-MARCHAND	1.520,00 €
555	460.346.954	PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	12.060,07 €
556	878.776.943	POUCES (LES) (EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2018	NON-MARCHAND	1.116,00 €
557	412.437.664	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE	2018	NON-MARCHAND	576,32 €
558	446.712.615	PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES	2018	NON-MARCHAND	2.198,56 €
559	469.132.679	PROJEUNES	2018	NON-MARCHAND	3.479,28 €
560	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	NON-MARCHAND	2.091,84 €
561	847.062.297	PROMOUVOIR LES CULTURES À MOLENBEEK	2018	NON-MARCHAND	256,14 €
562	434.160.815	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	2018	NON-MARCHAND	11.739,89 €
563	413.870.294	RASQUINET ASBL	2018	NON-MARCHAND	7.107,97 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
564	472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2018	NON-MARCHAND	64,04 €
565	445.148.638	RUELLE (LA)	2018	NON-MARCHAND	3.884,84 €
566	476.040.663	SAFA	2018	NON-MARCHAND	10.928,77 €
567	432.951.382	SAMARCANDE	2018	NON-MARCHAND	1.067,26 €
568	878.039.446	SCHOLA-ULB	2018	NON-MARCHAND	9.840,17 €
569	475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2018	NON-MARCHAND	5.272,28 €
570	430.325.751	SEMAPHORE	2018	NON-MARCHAND	10.672,63 €
571	447.241.660	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	2018	NON-MARCHAND	600,00 €
572	424.365.892	SESAME	2018	NON-MARCHAND	11.932,00 €
573	410.914.071	SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2018	NON-MARCHAND	9.199,81 €
574	457.705.188	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	2018	NON-MARCHAND	2.134,53 €
575	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	4.269,05 €
576	434.202.781	THÉÂTRE MAAT	2018	NON-MARCHAND	2.945,65 €
577	819.836.773	TRADUCTION ET D'INTERPRETIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SERVICE DE)	2018	NON-MARCHAND	3.586,00 €
578	442.302.281	TREPLINS ASBL	2018	NON-MARCHAND	7.534,88 €
579	463.206.375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2018	NON-MARCHAND	3.116,41 €
580	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	NON-MARCHAND	1.740,00 €
581	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	NON-MARCHAND	4.269,05 €
582	874.677.605	WALALOU	2018	NON-MARCHAND	12.273,53 €
583	870.152.752	WELCOME-BABELKOT	2018	NON-MARCHAND	2.924,30 €
584	422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	77.466,78 €
585	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	60.621,66 €
586	447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	164.551,92 €
587	419.564.491	ENTRAIDE BRUXELLES	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	136.600,00 €
588	409.500.148	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	77.362,80 €
589	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	294.165,81 €
590	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	46.480,07 €
591	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	114.562,80 €
592	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	117.565,90 €
593	457.323.128	MAÎTRE MOT	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	43.880,51 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
594	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	451.906,89 €
595	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	145.523,17 €
596	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	90.256,60 €
597	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2018	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	121.050,00 €
598	461.924.688	ESPACE CRE-ACTION (LA ROSERAIE)	2018	RÉGIONAL	21.805,24 €
599	880.390.311	2BOUITS	2018	RÉGIONAL	25.958,62 €
600	457.350.545	AGENCE ALTER	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
601	447.411.015	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS	2018	RÉGIONAL	25.958,62 €
602	881.718.815	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	2018	RÉGIONAL	22.843,59 €
603	452.636.939	ATOUT PROJET	2018	RÉGIONAL	19.728,55 €
604	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2018	RÉGIONAL	33.227,04 €
605	474.363.058	BRUXELLES ACCUEIL	2018	RÉGIONAL	25.958,62 €
606	419.597.551	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2018	RÉGIONAL	109.026,22 €
607	423.438.454	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES – SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES BADJ	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
608	462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
609	862.398.096	CINEMAMED	2018	RÉGIONAL	18.690,21 €
610	472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
611	423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2018	RÉGIONAL	83.067,59 €
612	823.227.221	COMME UN LUNDI	2018	RÉGIONAL	20.000,00 €
613	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2018	RÉGIONAL	83.067,59 €
614	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2018	RÉGIONAL	26.996,97 €
615	417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
616	879.503.552	DAKIRA	2018	RÉGIONAL	16.717,35 €
617	416.932.823	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	2018	RÉGIONAL	51.917,25 €
618	430.942.492	DYNAMO	2018	RÉGIONAL	103.834,49 €
619	453.400.071	ÉCOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT-GILLOISE	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
620	471.533.331	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
621	428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
622	479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
623	438.335.872	ESPACE P	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
624	410.748.775	ESPACE SOCIAL TELE SERVICE	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
625	418.141.759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
626	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2018	RÉGIONAL	16.717,35 €
627	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
628	420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
629	418.279.539	INFOR JEUNES LAEKEN	2018	RÉGIONAL	18.690,21 €
630	443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2018	RÉGIONAL	7.787,59 €
631	420.451.844	ISTUDIO – IS ASBL	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
632	413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
633	409.563.692	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
634	417.054.864	MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SEUL – CASA DE AMÉRICA LATINA, SEUL ASBL	2018	RÉGIONAL	22.843,59 €
635	409.662.177	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
636	874.805.584	MÉMOIRE DE LA SHOAH (ASSOCIATION POUR LA)	2018	RÉGIONAL	10.383,45 €
637	878.860.976	MES-TISSAGES	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
638	415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	2018	RÉGIONAL	25.958,62 €
639	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2018	RÉGIONAL	25.958,62 €
640	476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2018	RÉGIONAL	41.533,80 €
641	450.427.616	OMAR KHAYAM, RECHERCHE ET ÉCHANGES BELGO-IRANIEN (CENTRE CULTUREL)	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
642	469.132.679	PROJEUNES	2018	RÉGIONAL	11.421,79 €
643	472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2018	RÉGIONAL	25.958,62 €
644	878.039.446	SCHOLA-ULB	2018	RÉGIONAL	62.300,69 €
645	475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2018	RÉGIONAL	31.150,35 €
646	447.241.660	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	2018	RÉGIONAL	46.725,52 €
647	454.298.015	THÉÂTRE ET RÉCONCILIATION	2018	RÉGIONAL	20.766,90 €
648	434.202.781	THÉÂTRE MAAT	2018	RÉGIONAL	18.690,21 €
649	819.836.773	TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SER-VICE DE)	2018	RÉGIONAL	67.492,42 €
650	442.302.281	TREMPLEINS ASBL	2018	RÉGIONAL	22.843,59 €
651	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2018	RÉGIONAL	12.460,14 €
652	477.467.652	ULYSSE	2018	RÉGIONAL	15.575,17 €
653	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2018	RÉGIONAL	57.108,97 €
654	410.905.856	VIE FÉMININE ASBL	2018	RÉGIONAL	71.957,30 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
655	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2018	RÉGIONAL	11.421,79 €
656	420.505.985	WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	2018	RÉGIONAL	58.147,31 €
657	818.979.116	ZIN TV	2018	RÉGIONAL	11.421,79

Annexe 9

N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
	ARRÊTÉ NON-MARCHAND 2019 EN ATTENTE D'APPROBATION	2019	NON-MARCHAND	1.070.250 €
1	BAPA BXL	2019	BUREAU ACCUEIL PRIMOS	1.634.842,13 €
2	CONVIVIALITÉS	2019	BUREAU ACCUEIL PRIMOS	512.068,00 €
3	VIA ASBL	2019	BUREAU ACCUEIL PRIMOS	1.634.842,13 €
4	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)	2019	CBAI	170.000,00 €
5	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	2019	COMMUNAL	72.875,68 €
6	ABORDAGE	2019	COMMUNAL	55.948,87 €
7	ABORDAGE	2019	COMMUNAL	3.458,35 €
8	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
9	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAEERBEEK	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
10	ACTION INTERSECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ	2019	COMMUNAL	0,00 €
11	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE (CENTRE D')	2019	COMMUNAL	74.954,81 €
12	AFRICA SUB SAHARA	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
13	AGISSONS ENSEMBLE	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
14	ALHAMBRA ASBL	2019	COMMUNAL	27.216,86 €
15	ALPHA SIGNES	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
16	ALTER ÉGAUX	2019	COMMUNAL	28.141,76 €
17	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	2019	COMMUNAL	32.490,44 €
18	AMIS D'ALADDIN (LES)	2019	COMMUNAL	50.653,05 €
19	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES	2019	COMMUNAL	20.766,78 €
20	AMORCE (L')	2019	COMMUNAL	11.669,28 €
21	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	2019	COMMUNAL	63.756,68 €
22	APPRENTI-SAGE	2019	COMMUNAL	21.216,86 €
23	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2019	COMMUNAL	34.557,74 €
24	ATELIER DES PETITS PAS	2019	COMMUNAL	58.985,20 €
25	ATELIERS DU SOLEIL	2019	COMMUNAL	28.642,77 €
26	ATELIERS POPULAIRES (LES)	2019	COMMUNAL	45.616,26 €
27	ATOOTS JEUNES AMO	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
28	AVENIR ASBL	2019	COMMUNAL	31.825,30 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
29	435.786.158	AVICENNE	2019	COMMUNAL	0,00 €
30	409.311.195	BARRICADE (LA)	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
31	424.783.388	BAZAR (LE)	2019	COMMUNAL	47.737,94 €
32	828.206.289	BELAFRIKA MEDIA	2019	COMMUNAL	10.216,67 €
33	870.572.129	BELGIQUE DJIBOUTI	2019	COMMUNAL	19.095,18 €
34	818.208.955	BELGO-MOLDAVE NOROC (ASSOCIATION)	2019	COMMUNAL	16.178,48 €
35	424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2019	COMMUNAL	61.005,75 €
36	460.977.058	BRUEGEL CENTRE CULTUREL	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
37	453.101.450	BRUXELLES ENSEIGNEMENT	2019	COMMUNAL	98.128,00 €
38	870.519.273	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2019	COMMUNAL	18.564,76 €
39	419.499.858	CACTUS (LE)	2019	COMMUNAL	58.346,38 €
40	462.898.846	CAIRN	2019	COMMUNAL	68.146,45 €
41	823.135.070	CALAME	2019	COMMUNAL	18.564,76 €
42	462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2019	COMMUNAL	29.391,79 €
43	543.491.790	CAMERA QUARTIER	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
44	412.080.843	CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	2019	COMMUNAL	12.730,12 €
45	892.447.411	CEMOME	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
46	422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2019	COMMUNAL	13.790,96 €
47	527.950.511	CHANGE	2019	COMMUNAL	18.564,76 €
48	455.454.194	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	2019	COMMUNAL	14.851,80 €
49	447.409.035	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL) (LA)	2019	COMMUNAL	33.946,98 €
50	407.963.093	CITE JOYEUSE	2019	COMMUNAL	12.730,12 €
51	458.972.821	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2019	COMMUNAL	13.686,70 €
52	867.391.321	COHÉSION	2019	COMMUNAL	12.730,12 €
53	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2019	COMMUNAL	2.999,00 €
54	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2019	COMMUNAL	87.621,94 €
55	879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2019	COMMUNAL	11.946,16 €
56	879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2019	COMMUNAL	80.195,50 €
57	879.216.116	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	2019	COMMUNAL	45.484,71 €
58	432.950.590	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	2019	COMMUNAL	10.608,43 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
59	454.285.147	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	2019	COMMUNAL	29.173,19 €
60	878.341.631	COMMUNAUTAIRE MARITIME (CENTRE)	2019	COMMUNAL	27.581,92 €
61	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2019	COMMUNAL	50.920,47 €
62	454.990.178	COULEURS JEUNES ASBL	2019	COMMUNAL	68.954,81 €
63	815.870.166	CRÉATIONS	2019	COMMUNAL	38.023,47 €
64	826.734.067	CULTURES & ELLES	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
65	417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2019	COMMUNAL	11.669,28 €
66	886.884.757	DARNA	2019	COMMUNAL	29.193,65 €
67	873.356.920	DECLIK	2019	COMMUNAL	15.382,23 €
68	443.294.552	DÉMOCRATIE PLUS	2019	COMMUNAL	21.216,86 €
69	447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	2019	COMMUNAL	75.516,79 €
70	465.268.022	DON BOSCO – TÉLÉ SERVICE	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
71	472.452.257	DOUBLE SENS	2019	COMMUNAL	37.129,51 €
72	448.467.127	DOUZEROME	2019	COMMUNAL	23.338,55 €
73	458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	2019	COMMUNAL	31.944,95 €
74	458.453.177	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	2019	COMMUNAL	23.338,55 €
75	458.811.879	ÉCOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2019	COMMUNAL	18.564,76 €
76	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2019	COMMUNAL	38.270,87 €
77	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2019	COMMUNAL	68.359,67 €
78	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2019	COMMUNAL	14.771,18 €
79	471.305.281	ENTR'AIDE	2019	COMMUNAL	14.003,13 €
80	419.564.491	ENTRAIDE BRUXELLES	2019	COMMUNAL	47.737,94 €
81	411.633.554	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	2019	COMMUNAL	70.015,65 €
82	409.500.148	ENTR'AIDE DES MAROLLES	2019	COMMUNAL	23.338,55 €
83	428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2019	COMMUNAL	43.025,68 €
84	457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2019	COMMUNAL	59.831,56 €
85	479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
86	874.915.848	ESPACE IXELLOIS	2019	COMMUNAL	21.251,87 €
87	472.221.437	ESPERLUETE (L')	2019	COMMUNAL	48.445,19 €
88	812.043.517	EUREKA ! AIDE ET SOUTIEN	2019	COMMUNAL	11.669,28 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
89	416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2019	COMMUNAL	90.620,94 €
90	457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2019	COMMUNAL	37.129,51 €
91	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
92	406.602.422	FÉMININ D'ÉDUCATION PERMANENTE (CENTRE)	2019	COMMUNAL	13.790,96 €
93	897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2019	COMMUNAL	18.036,68 €
94	477.700.551	FIGUIER (LE) – SERVICE D' ACTIONS SOCIALES	2019	COMMUNAL	86.622,06 €
95	876.659.967	FOOTBALL – ÉTUDES – FAMILLES – ANDERLECHT	2019	COMMUNAL	15.763,07 €
96	876.659.967	FOOTBALL – ÉTUDES – FAMILLES – ANDERLECHT	2019	COMMUNAL	26.442,58 €
97	430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2019	COMMUNAL	29.703,61 €
98	430.411.665	FORMATION INSERTION JEUNES	2019	COMMUNAL	19.095,18 €
99	475.538.738	FORMOSA	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
100	874.744.614	FORUM KOEKLBERGEOIS	2019	COMMUNAL	22.536,55 €
101	874.744.614	FORUM KOEKLBERGEOIS	2019	COMMUNAL	38.140,50 €
102	874.744.614	FORUM KOEKLBERGEOIS	2019	COMMUNAL	4.470,39 €
103	418.748.703	FOYER DES JEUNES	2019	COMMUNAL	12.730,12 €
104	409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
105	460.444.845	GERBE AMO	2019	COMMUNAL	15.896,85 €
106	424.279.186	GOUTTE D'HUILE	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
107	452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2019	COMMUNAL	51.540,49 €
108	450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2019	COMMUNAL	53.042,16 €
109	417.297.562	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	2019	COMMUNAL	30.158,16 €
110	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2019	COMMUNAL	7.501,54 €
111	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2019	COMMUNAL	137.968,23 €
112	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2019	COMMUNAL	63.179,58 €
113	480.063.490	HELLÉNIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES (CENTRE)	2019	COMMUNAL	13.260,54 €
114	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
115	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
116	420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2019	COMMUNAL	26.343,06 €
117	443.874.869	INSER'ACTION	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
118	475.596.443	INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ÉCHANGE (ASSOCIATION D')	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
119	414.841.284	INSTITUT DE LA VIE	2019	COMMUNAL	31.825,30 €
120	432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2019	COMMUNAL	42.433,73 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
121	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2019	COMMUNAL	47.737,94 €
122	451.953.781	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	2019	COMMUNAL	63.650,59 €
123	459.598.371	INTERPOLE	2019	COMMUNAL	29.048,96 €
124	461.579.250	IXELLES JEUNES	2019	COMMUNAL	40.312,04 €
125	873.410.962	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	2019	COMMUNAL	25.460,24 €
126	418.414.547	JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	2019	COMMUNAL	79.538,84 €
127	851.179.552	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE)	2019	COMMUNAL	58.163,85 €
128	549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
129	419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2019	COMMUNAL	13.741,10 €
130	419.499.264	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	2019	COMMUNAL	95.277,51 €
131	892.198.179	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE (ASSOCIATION DE LA)	2019	COMMUNAL	12.730,12 €
132	415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2019	COMMUNAL	47.084,32 €
133	898.709.156	KONITZA	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
134	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2019	COMMUNAL	23.338,55 €
135	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2019	COMMUNAL	21.216,86 €
136	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2019	COMMUNAL	22.539,92 €
137	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2019	COMMUNAL	44.555,41 €
138	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2019	COMMUNAL	24.399,39 €
139	403.519.010	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	2019	COMMUNAL	50.920,47 €
140	472.850.056	MAISON DE LA FAMILLE	2019	COMMUNAL	23.868,97 €
141	417.054.864	MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SEUL – CASA DE AMÉRICA LATINA, SEUL ASBL	2019	COMMUNAL	33.946,98 €
142	849.560.147	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	2019	COMMUNAL	21.216,86 €
143	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2019	COMMUNAL	60.617,15 €
144	462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	2019	COMMUNAL	54.795,73 €
145	420.707.113	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	2019	COMMUNAL	53.042,16 €
146	441.312.584	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
147	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2019	COMMUNAL	19.884,44 €
148	417.779.394	MAISON DES JEUNES DE FOREST	2019	COMMUNAL	41.198,91 €
149	452.320.797	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	2019	COMMUNAL	0,00 €
150	416.253.130	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	2019	COMMUNAL	44.555,41 €
151	433.990.668	MAISON EN COULEURS (LA)	2019	COMMUNAL	82.489,04 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
152	423.599.889	MAISON EN PLUS	2019	COMMUNAL	49.609,27 €
153	457.323.128	MAÎTRE MOT	2019	COMMUNAL	62.589,75 €
154	463.115.810	MANGUIER EN FLEURS (LE)	2019	COMMUNAL	63.650,59 €
155	874.561.205	MEDINA SPORT FOREST	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
156	820.594.759	MENTOR JEUNES	2019	COMMUNAL	53.042,16 €
157	877.210.689	MINI-ANNEESSENS	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
158	453.729.772	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK ASBL	2019	COMMUNAL	12.199,70 €
159	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2019	COMMUNAL	27.581,92 €
160	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2019	COMMUNAL	74.259,02 €
161	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2019	COMMUNAL	409.485,47 €
162	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2019	COMMUNAL	19.174,74 €
163	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2019	COMMUNAL	44.138,50 €
164	460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2019	COMMUNAL	34.031,74 €
165	441.324.264	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	2019	COMMUNAL	73.082,55 €
166	424.832.680	NOTRE COIN DE QUARTIER	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
167	431.020.983	ORANGER (L')	2019	COMMUNAL	18.034,33 €
168	447.317.082	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT-ANTOINE (ASSOCIATION DE)	2019	COMMUNAL	31.064,67 €
169	863.232.001	PARTENARIAT D+ DE SCHAEERBEEK ET SAINT-JOSSE	2019	COMMUNAL	40.494,37 €
170	444.393.820	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	2019	COMMUNAL	53.042,16 €
171	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2019	COMMUNAL	94.026,78 €
172	479.740.818	PAVILLON (LE)	2019	COMMUNAL	2.849,42 €
173	479.740.818	PAVILLON (LE)	2019	COMMUNAL	62.909,06 €
174	460.346.954	PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL (CENTRE)	2019	COMMUNAL	42.433,73 €
175	418.608.745	PIMENT (LE)	2019	COMMUNAL	18.034,33 €
176	878.776.943	POUCES (LES) (EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2019	COMMUNAL	31.825,30 €
177	878.776.943	POUCES (LES) (EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	2019	COMMUNAL	74.259,02 €
178	412.437.664	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE (ASSOCIATION) – ADIF	2019	COMMUNAL	21.216,86 €
179	446.712.615	PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES	2019	COMMUNAL	11.669,28 €
180	472.812.642	PROGRÈS	2019	COMMUNAL	16.973,49 €
181	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2019	COMMUNAL	27.581,92 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
182	847.062.297	PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK	2019	COMMUNAL	14.851,80 €
183	434.160.815	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	2019	COMMUNAL	16.973,49 €
184	422.617.419	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	2019	COMMUNAL	50.470,38 €
185	413.870.294	RASQUINET ASBL	2019	COMMUNAL	29.498,69 €
186	413.940.075	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	2019	COMMUNAL	26.521,08 €
187	418.831.548	RUE (LA)	2019	COMMUNAL	58.346,38 €
188	445.148.638	RUELLE (LA)	2019	COMMUNAL	26.521,08 €
189	476.040.663	SAFA	2019	COMMUNAL	53.042,16 €
190	807.030.397	SAINT GILLES SPORT	2019	COMMUNAL	31.825,30 €
191	432.951.382	SAMARCANDE	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
192	470.225.415	SAME SAME BRUSSELS	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
193	430.325.751	SEMAPHORE	2019	COMMUNAL	27.581,92 €
194	410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2019	COMMUNAL	13.790,96 €
195	424.365.892	SESAME	2019	COMMUNAL	22.277,71 €
196	471.600.241	SMONERS	2019	COMMUNAL	47.737,94 €
197	410.914.071	SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	2019	COMMUNAL	31.825,30 €
198	459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2019	COMMUNAL	15.912,65 €
199	457.705.188	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	2019	COMMUNAL	52.388,53 €
200	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2019	COMMUNAL	65.772,28 €
201	869.680.422	TURKISH LADY	2019	COMMUNAL	18.564,76 €
202	446.604.529	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	2019	COMMUNAL	45.616,26 €
203	463.206.375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2019	COMMUNAL	26.216,86 €
204	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2019	COMMUNAL	21.216,86 €
205	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2019	COMMUNAL	10.608,43 €
206	471.369.619	VISION	2019	COMMUNAL	39.794,24 €
207	445.123.991	VIVRE À KOEKLBERG	2019	COMMUNAL	0,00 €
208	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2019	COMMUNAL	7.260,41 €
209	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2019	COMMUNAL	45.781,75 €
210	874.677.605	WALALOU	2019	COMMUNAL	61.346,38 €
211	870.152.752	WELCME-BABELKOT	2019	COMMUNAL	7.906,46 €
212	870.152.752	WELCME-BABELKOT	2019	COMMUNAL	55.850,21 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
213	447.531.373	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE (CENTRE D')	2019	Communal - RESERVE	4.000,00 €
214	478.371.633	AFRICA SUB SAHARA	2019	Communal - RESERVE	5.800,00 €
215	475.777.674	AVENIR ASBL	2019	Communal - RESERVE	7.300,00 €
216	632.855.021	Bakayaro Channel	2019	Communal - RESERVE	0,00 €
217	409.311.195	BARRICADE (LA)	2019	Communal - RESERVE	8.700,00 €
218	629.818.525	CITE DES ÉCRITS	2019	Communal - RESERVE	10.000,00 €
219	416.316.773	COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES	2019	Communal - RESERVE	2.000,00 €
220	821.916.137	ÉDUCATION, LA CULTURE ET LE DIALOGUE (ASSOCIATION POUR L')	2019	Communal - RESERVE	7.500,00 €
221	644.770.579	ENSEMBLE P@UR 1060	2019	Communal - RESERVE	8.059,00 €
222	457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2019	Communal - RESERVE	3.000,00 €
223	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2019	Communal - RESERVE	2.000,00 €
224	838.990.117	FEMMES ACTIVES DU MONDE	2019	Communal - RESERVE	3.000,00 €
225	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2019	Communal - RESERVE	1.900,00 €
226	443.874.869	INSER'ACTION	2019	Communal - RESERVE	4.500,00 €
227	423.966.412	INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2019	Communal - RESERVE	9.071,00 €
228	451.953.781	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	2019	Communal - RESERVE	2.000,00 €
229	413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2019	Communal - RESERVE	6.000,00 €
230	898.709.156	KONITZA	2019	Communal - RESERVE	6.000,00 €
231	823.892.759	MATISSA	2019	Communal - RESERVE	5.000,00 €
232	453.709.382	PARENTS SAINT-GILLOIS (ASSOCIATION DES)	2019	Communal - RESERVE	1.500,00 €
233	472.200.849	PROXIMITÉ	2019	Communal - RESERVE	4.000,00 €
234	445.148.638	RUELLE (LA)	2019	Communal - RESERVE	13.200,00 €
235	207.367.687	SCHAEERBECK (COMMUNE DE)	2019	Communal - RESERVE	10.000,00 €
236	409.341.285	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	2019	Communal - RESERVE	7.000,00 €
237	845.619.571	USINE RÉCRÉATIVE DE CULTURES AUTRES	2019	Communal - RESERVE	4.000,00 €
238	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2019	Communal - RESERVE	5.000,00 €
239	421.019.095	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)	2019	CRACS	260.853,88 €
240	421.019.095	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)	2019	CRACS	177.457,56 €
241	880.390.311	2BOUITS	2019	FIPI FONCT	6.100,00 €
242	452.623.180	ABRACADABUS	2019	FIPI FONCT	1.500,00 €
243	454.922.278	ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
244	460.433.264	AGES ET TRANSMISSIONS	2019	FIPI FONCT	1.500,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
245	460.433.264	AGES ET TRANSMISSIONS	2019	FIPI FONCT	1.500,00 €
246	895.854.782	AIDE AUX ENFANTS EN CARENCE AFFECTIVE, MALTRAITÉS ET EN DÉCRO- CHAGE SCOLAIRE (ASSOCIATION D')	2019	FIPI FONCT	9.600,00 €
247	896.763.911	AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
248	541.840.614	ALTERBRUSSELS	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
249	418.458.295	AMIS DE L'ÉTINCELLE	2019	FIPI FONCT	2.000,00 €
250	881.740.094	AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ (LES)	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
251	879.683.496	AMORCE (L')	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
252	206.582.284	ANDERLECHT (COMMUNE D')	2019	FIPI FONCT	125.374,00 €
253	456.197.136	ARTHIS - LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
254	845.440.023	ARTS ET PUBLICS	2019	FIPI FONCT	20.000,00 €
255	431.462.136	ATELIERS DU SOLEIL	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
256	461.641.311	ATOUTS JEUNES AMO	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
257	543.407.856	BELGIK MOJAIK	2019	FIPI FONCT	7.000,00 €
258	424.319.867	BOUILLON DE CULTURES	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
259	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2019	FIPI FONCT	6.500,00 €
260	474.363.058	BRUXELLES ACCUEIL	2019	FIPI FONCT	15.000,00 €
261	207.373.429	BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	2019	FIPI FONCT	148.736,00 €
262	419.597.551	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2019	FIPI FONCT	11.000,00 €
263	870.519.273	BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
264	823.135.070	CALAME	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
265	462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2019	FIPI FONCT	2.000,00 €
266	861.505.795	CENTRE SOCIO-CULTUREL ALEVI DE BRUXELLES	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
267	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE - ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2019	FIPI FONCT	20.000,00 €
268	423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2019	FIPI FONCT	7.500,00 €
269	823.227.221	COMME UN LUNDI	2019	FIPI FONCT	9.000,00 €
270	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
271	467.256.918	COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE	2019	FIPI FONCT	2.000,00 €
272	454.990.178	COULEURS JEUNES ASBL	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
273	652.689.046	DHAMEER OF JEUNS	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
274	472.452.257	DOUBLE SENS	2019	FIPI FONCT	6.000,00 €
275	607.944.926	DROIT DANS LE MUR ASBL	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
276	416.932.823	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	2019	FIPI FONCT	4.000,00 €
277	501.488.911	DUO FOR A JOB ASBL	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
278	458.811.879	ÉCOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	2019	FIPI FONCT	2.000,00 €
279	457.393.404	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	2019	FIPI FONCT	6.000,00 €
280	441.373.061	ENTRE VJUES	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
281	628.538.422	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
282	207.365.610	ETTERBEEK (COMMUNE D')	2019	FIPI FONCT	97.952,00 €
283	470.084.269	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	2019	FIPI FONCT	3.320,00 €
284	897.850.014	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
285	477.700.551	FIGUIER (LE)- SERVICE D'ACTIONS SOCIALES	2019	FIPI FONCT	7.200,00 €
286	207.367.489	FOREST (COMMUNE DE)	2019	FIPI FONCT	143.600,00 €
287	409.624.961	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
288	460.444.845	GERBE AMO	2019	FIPI FONCT	2.000,00 €
289	419.497.581	GRAPHOUI (ATELIER)	2019	FIPI FONCT	2.200,00 €
290	419.497.581	GRAPHOUI (ATELIER)	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
291	452.951.891	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
292	450.817.396	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
293	418.141.759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
294	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2019	FIPI FONCT	25.000,00 €
295	420.782.634	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2019	FIPI FONCT	4.000,00 €
296	432.013.254	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
297	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	2019	FIPI FONCT	22.000,00 €
298	420.451.844	ISTUDIO - IS ASBL	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
299	207.401.341	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI	2019	FIPI FONCT	43.113,00 €
300	549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2019	FIPI FONCT	8.250,00 €
301	680.465.391	JEUNESSE ET ESPOIR	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
302	418.479.675	LIBRE EXAMEN (CENTRE RÉGIONAL DU)	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
303	461.676.745	MAISON DE LA FAMILLE (EX DE SAINT-GILLES)	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
304	462.792.047	MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
305	874.805.584	MÉMOIRE DE LA SHOAH (ASSOCIATION POUR LA)	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
306	207.366.501	MOLENBEEK (COMMUNE DE)	2019	FIPI FONCT	238.533,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
307	641.969.160	MOLENROM	2019	FIPI FONCT	6.000,00 €
308	460.488.395	MONDIAL SPORT ET CULTURES	2019	FIPI FONCT	6.000,00 €
309	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2019	FIPI FONCT	6.500,00 €
310	476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
311	833.168.929	ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA RÉUSSITE ET LE DÉVELOPPEMENT	2019	FIPI FONCT	20.000,00 €
312	461.226.387	PARTENARIAT INTÉGRATION COHABITATION À LAEKEN	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
313	562.989.978	PLATEFORME COMMÉMORATIVE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN BELGIQUE	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
314	470.441.882	PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE	2019	FIPI FONCT	15.000,00 €
315	448.896.501	PROMO JEUNES	2019	FIPI FONCT	15.000,00 €
316	830.911.007	RED/Laboratoire Pédagogique ASBL	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
317	425.447.443	RENCONTRE DES CONTINENTS	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
318	472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
319	445.148.638	RUELLE (LA)	2019	FIPI FONCT	6.000,00 €
320	878.039.446	SCHOLA-ULB	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
321	475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
322	410.667.712	SERVICE SOCIAL JUIF	2019	FIPI FONCT	3.000,00 €
323	423.128.450	SILOE CENTRE COMETE	2019	FIPI FONCT	6.000,00 €
324	653.862.647	SINGA	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
325	207.367.588	SAINT-GILLES (COMMUNE DE)	2019	FIPI FONCT	241.696,00 €
326	207.202.193	SAINT-JOSSE (COMMUNE DE)	2019	FIPI FONCT	47.000,00 €
327	869.972.412	SYNERGIE 14	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
328	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2019	FIPI FONCT	5.000,00 €
329	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2019	FIPI FONCT	15.000,00 €
330	680.736.102	ULB ENGAGÉE	2019	FIPI FONCT	20.000,00 €
331	477.467.652	ULYSSE	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
332	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2019	FIPI FONCT	8.500,00 €
333	410.905.856	VIE FÉMININE ASBL	2019	FIPI FONCT	8.000,00 €
334	818.979.116	ZIN TV	2019	FIPI FONCT	10.000,00 €
335	206.582.284	ANDERLECHT (COMMUNE D')	2019	FIPI INFRA	3.530,00 €
336	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2019	FIPI INFRA	3.000,00 €
337	472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2019	FIPI INFRA	2.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
338	443.294.552	DÉMOCRATIE PLUS	2019	FIPI INFRA	2.000,00 €
339	457.983.916	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	2019	FIPI INFRA	2.000,00 €
340	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2019	FIPI INFRA	4.000,00 €
341	207.401.341	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI	2019	FIPI INFRA	2.500,00 €
342	892.198.179	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE (ASSOCIATION DE LA)	2019	FIPI INFRA	5.000,00 €
343	415.173.856	JOSEPH SWINNEN	2019	FIPI INFRA	9.200,00 €
344	454.612.472	KIOSQUE (LE)	2019	FIPI INFRA	4.000,00 €
345	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2019	FIPI INFRA	5.000,00 €
346	431.020.983	ORANGER (L')	2019	FIPI INFRA	3.000,00 €
347	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2019	FIPI INFRA	8.000,00 €
348	207.367.687	SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	2019	FIPI INFRA	114.596,00 €
349	537.696.734	TALENTED YOUTH NETWORK	2019	FIPI INFRA	5.000,00 €
350	463.206.375	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES) ASBL	2019	FIPI INFRA	8.000,00 €
351	874.677.605	WALALOU	2019	FIPI INFRA	5.000,00 €
352	686.685.764	ENVOL DES FRONTIÈRES (L)	2019	INITIATIVE INFRA	45.000,00 €
353	823.548.608	RAS EL HANOUT	2019	INITIATIVE INFRA	25.000,00 €
354	887.214.557	ALABEL	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
355	670.978.197	A-LEM TRAIT D'UNION	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
356	461.234.010	AMIS D'ALADDIN (LES)	2019	INITIATIVES	27.720,00 €
357	466.609.986	BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	2019	INITIATIVES	5.000,00 €
358	723.475.587	COHÉSION SOCIALE DE BERCHEM-SAINT-AGATHE	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
359	462.885.879	COHÉSION SOCIALE D'EVERE – ACTIONS COMMUNAUTAIRES	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
360	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2019	INITIATIVES	12.960,00 €
361	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2019	INITIATIVES	6.000,00 €
362	417.167.603	DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CENTRE DE)	2019	INITIATIVES	9.000,00 €
363	628.538.422	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	2019	INITIATIVES	8.500,00 €
364	698.649.626	ET VERS L'ÉCOLE INCLUSIVE	2019	INITIATIVES	1.000,00 €
365	416.184.834	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	2019	INITIATIVES	20.000,00 €
366	543.411.222	HABITANTS DES IMAGES	2019	INITIATIVES	8.000,00 €
367	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2019	INITIATIVES	10.000,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
368	549.790.555	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	2019	INITIATIVES	12.500,00 €
369	680.465.391	JEUNESSE ET ESPOIR	2019	INITIATIVES	5.000,00 €
370	680.465.391	JEUNESSE ET ESPOIR	2019	INITIATIVES	5.000,00 €
371	693.836.149	KIDS & FAMILY	2019	INITIATIVES	5.000,00 €
372	473.965.754	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	2019	INITIATIVES	30.697,20 €
373	521.710.837	MAISON DU PEUPLE D'EUROPE	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
374	831.540.616	MARHABAN	2019	INITIATIVES	5.000,00 €
375	652.932.041	MEUTES (LES)	2019	INITIATIVES	20.000,00 €
376	437.722.594	MUSEE JUIF DE BELGIQUE – JOODS MUSEUM VAN BELGIË	2019	INITIATIVES	3.000,00 €
377	450.427.616	OMAR KHAYAM, RECHERCHE ET ÉCHANGES BELGO-IRANIEN (CENTRE CULTUREL)	2019	INITIATIVES	15.000,00 €
378	470.441.882	PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
379	454.433.914	PROMOFOR	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
380	457.772.989	RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA°	2019	INITIATIVES	22.702,20 €
381	475.926.342	SCIENOTOTHÈQUE (LA)	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
382	459.271.640	SOLIDARITÉ SAVOIR	2019	INITIATIVES	7.200,00 €
383	537.696.734	TALENTED YOUTH NETWORK	2019	INITIATIVES	7.000,00 €
384	877.761.611	TRAIT D'UNION	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
385	429.833.526	TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL (SERVICE POUR LA)	2019	INITIATIVES	4.000,00 €
386	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2019	INITIATIVES	8.433,00 €
387	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2019	INITIATIVES	16.567,00 €
388	411.900.602	VENERIE (CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT)	2019	INITIATIVES	10.000,00 €
389	461.633.193	WINNIE KOT (LE)	2019	INITIATIVES	9.000,00 €
390	541.840.614	ALTERBRUSSELS	2019	INITIATIVES PRIMO	6.000,00 €
391	643.628.850	BELGIUM PLACE 4 PEACE	2019	INITIATIVES PRIMO	5.000,00 €
392	474.363.058	BRUXELLES ACCUEIL	2019	INITIATIVES PRIMO	11.000,00 €
393	455.454.194	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	2019	INITIATIVES PRIMO	15.000,00 €
394	826.232.835	COLLECTIF PSYCHO SOCIAL UMOYA	2019	INITIATIVES PRIMO	10.000,00 €
395	480.577.986	CONVIVALITES	2019	INITIATIVES PRIMO	78.000,00 €
396	820.594.759	MENTOR JEUNES	2019	INITIATIVES PRIMO	20.000,00 €
397	642.848.494	PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS	2019	INITIATIVES PRIMO	25.000,00 €
398	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2019	INITIATIVES PRIMO	16.456,00 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
399	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2019	INITIATIVES PRIMO	18.000,00 €
400	713.791.425	TCHAI – TEMPS D'ACCROCHE POUR ADOLESCENTS	2019	INITIATIVES PRIMO	8.000,00 €
401	819.836.773	TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SER- VICE DE)	2019	INITIATIVES PRIMO	22.200,00 €
402	477.467.652	ULYSSE	2019	INITIATIVES PRIMO	20.000,00 €
403	534.904.124	WOMAN'DO	2019	INITIATIVES PRIMO	10.000,00 €
404	442.273.280	LIRE ET ÉCRIRE	2019	LIRE-ET-ÉCRIRE	937.207,69 €
405	422.015.029	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	114 783, 33 €
406	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRAN- GERS – CIRE	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	66.740,00 €
407	447.511.181	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	181.050,00 €
408	419.564.491	ENTRAIDE BRUXELLES	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	156.200,00 €
409	409.500.148	ENTRAIDE DES MAROLLES	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	85.200,00 €
410	448.480.488	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	323.760,00 €
411	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D') – CIPROC	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	66.740,00 €
412	423.966.412	INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D') – SIMA	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	140 816,66 €
413	429.337.341	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	146 733,33 €
414	457.323.128	MAÎTRE MOT	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	48.280,00 €
415	449.487.409	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	501.437,50 €
416	463.298.526	PARTENARIAT MARCONI	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	164 187,50 €
417	447.244.432	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	99.400,00 €
418	475.540.817	TEFO (CENTRE)	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	138.450,00 €
419	418.606.745	LE PIMENT	2019	OPÉRATEURS LINGUISTIQUES	17.158,33 €
420	461.924.688	ESPACE CRE-ACTION (LA ROSERAIE)	2019	RÉGIONAL	22.277,71 €
421	880.390.311	2BOUTS	2019	RÉGIONAL	26.521,08 €
422	457.350.545	AGENCE ALTER	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
423	447.411.015	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	2019	RÉGIONAL	26.521,08 €
424	881.718.815	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	2019	RÉGIONAL	23.338,55 €
425	452.636.939	ATOUT PROJET	2019	RÉGIONAL	20.156,02 €
426	422.015.524	BROCOLI THÉÂTRE	2019	RÉGIONAL	33.946,98 €
427	474.363.058	BRUXELLES ACCUEIL	2019	RÉGIONAL	26.521,08 €
428	419.597.551	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	2019	RÉGIONAL	111.388,54 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
429	423.438.454	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES – SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES BADJ	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
430	462.260.527	CAMELEON BAVARD (LE)	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
431	862.398.096	CINEMAMED	2019	RÉGIONAL	19.095,18 €
432	472.926.666	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
433	423.443.206	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	2019	RÉGIONAL	84.867,46 €
434	823.227.221	COMME UN LUNDI	2019	RÉGIONAL	20.433,33 €
435	480.577.986	CONVIVIALITÉS	2019	RÉGIONAL	84.867,46 €
436	409.131.251	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	2019	RÉGIONAL	27.581,92 €
437	417.954.588	CULTURES ET SANTÉ	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
438	879.503.552	DAKIRA	2019	RÉGIONAL	17.079,58 €
439	416.932.823	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	2019	RÉGIONAL	53.042,16 €
440	430.942.492	DYNAMO	2019	RÉGIONAL	106.084,32 €
441	453.400.071	ÉCOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT-GILLOISE	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
442	471.533.331	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
443	428.284.989	ENTRAIDE ET CULTURE	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
444	479.622.636	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
445	438.335.872	ESPACE P	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
446	410.748.775	ESPACE SOCIAL TELE SERVICE	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
447	418.141.759	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
448	410.684.538	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	2019	RÉGIONAL	17.079,58 €
449	473.268.047	IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL (CENTRE D')	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
450	420.782.634	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
451	418.279.539	INFOR JEUNES LAEKEN	2019	RÉGIONAL	19.095,18 €
452	443.222.296	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	2019	RÉGIONAL	7.956,32 €
453	420.451.844	ISTUDIO – IS ASBL	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
454	413.455.273	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
455	409.563.692	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €
456	417.054.864	MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SEUL – CASA DE AMÉRICA LATINA, SEUL ASBL	2019	RÉGIONAL	23.338,55 €
457	409.662.177	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
458	874.805.584	MÉMOIRE DE LA SHOAH (ASSOCIATION POUR LA)	2019	RÉGIONAL	10.608,43 €

	N° ENTREPRISE	DÉNOMINATION DE L'ASBL	ANNÉE	TYPE VISA	MONT.OCTR.
459	878.860.976	MES-TISSAGES	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
460	415.750.215	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	2019	RÉGIONAL	26.521,08 €
461	456.569.397	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	2019	RÉGIONAL	26.521,08 €
462	476.479.440	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	2019	RÉGIONAL	42.433,73 €
463	450.427.616	OMAR KHAYAM, RECHERCHE ET ÉCHANGES BELGO-IRANIEN (CENTRE CULTUREL)	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
464	469.132.679	PROJEUNES	2019	RÉGIONAL	11.669,28 €
465	472.086.726	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	2019	RÉGIONAL	26.521,08 €
466	878.039.446	SCHOLA-ULB	2019	RÉGIONAL	63.650,59 €
467	475.926.342	SCIENTOTHÈQUE (LA)	2019	RÉGIONAL	31.825,30 €
468	447.241.660	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	2019	RÉGIONAL	47.737,94 €
469	454.298.015	THÉÂTRE ET RÉCONCILIATION	2019	RÉGIONAL	21.216,86 €
470	434.202.781	THÉÂTRE MAAT	2019	RÉGIONAL	19.095,18 €
471	819.836.773	TRADUCTION ET D'INTERPRETIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SER-VICE DE)	2019	RÉGIONAL	68.954,81 €
472	442.302.281	TREMPINS ASBL	2019	RÉGIONAL	23.338,55 €
473	896.313.949	TROISIÈME OEIL (LE)	2019	RÉGIONAL	12.730,12 €
474	477.467.652	ULYSSE	2019	RÉGIONAL	15.912,65 €
475	429.300.422	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	2019	RÉGIONAL	58.346,38 €
476	410.905.856	VIE FÉMININE ASBL	2019	RÉGIONAL	73.516,43 €
477	434.435.086	VOIX DES FEMMES (LA)	2019	RÉGIONAL	11.669,28 €
478	420.505.985	WATERMAEL-BOITSFORT EN PLEIN AIR	2019	RÉGIONAL	59.407,22 €
479	818.979.116	ZIN TV	2019	RÉGIONAL	11.669,28

Annexe 10

**CONSEILS CONSULTATIFS 2018 –
Section Cohésion sociale**

Bénéficiaires	Montant
Représentant les experts	520,52 €
Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par le secteur associatif	464,75 €
Représentant les pouvoirs organisateurs et présentés par les communes éligibles	551,57 €
Représentant les travailleurs	167,31 €
Représentant les utilisateurs ou publics cibles	1.195,99 €
Total	2.900,14 €

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

par M. Martin CASIER

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	88
2. Désignation du rapporteur	88
3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	88
4. Discussion	90
5. Examen des tableaux <i>partim</i>	95
6. Avis de la commission	97
7. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire	97
8. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	101
9. Avis de la commission	114
10. Approbation du rapport	114
11. Annexes	115

Ont participé aux travaux : Mme Clémentine Barzin, Mme Nketo Nicole Bomele, M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. David Leisterh, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriaghli (président), M. Kevin Soiresse Njall et M. Hicham Talhi.

Ont également participé aux travaux : Mme Véronique Lefrancq (députée), M. Bernard Clerfayt et M. Rudi Vervoort (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en sa réunion du 19 novembre 2019, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, d'autre part.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission a décidé d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2019 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2020.

2. Désignation du rapporteur

M. Martin Casier a été désigné en qualité de rapporteur.

3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

Aux enjeux que sont la hausse du niveau de qualification des chercheurs d'emploi bruxellois, la valorisation des diplômes ou la connaissance des langues, s'ajoutent le défi des mutations à l'œuvre en termes de digitalisation de l'économie, de développement de l'intelligence artificielle, d'émergence de nouvelles professions liées notamment à l'économie verte et à la transition économique

C'est toute la question du développement de l'employabilité des chercheurs d'emploi bruxellois pour les orienter vers autant d'opportunités qui sera la priorité sous cette législature.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le budget global 2020 de la Mission 26 – Formation professionnelle augmente de 4,2% en crédits d'engagement (+ 2.823.000 euros) et de 4,1 % en crédits de liquidation (+2.738.000 euros). Cette augmentation traduit la priorité que le Collège donne au développement de la formation professionnelle et de son impact sur l'emploi des Bruxellois.

En 2020, le ministre s'engage à revoir le nouvel accord de coopération relatif aux politiques croisées

et aux articulations formation-emploi. Ce nouvel accord dont l'objectif est de pérenniser et mobiliser les moyens provenant de la Région de Bruxelles-capitale vers la formation professionnelle permettra aux Gouvernements de définir et de soutenir une offre de formation souple, de la réorienter vers les actions de formation les plus efficaces et de la développer en fonction des besoins du marché de l'emploi et des futures alliances emploi-environnement.

L'adéquation des formations aux réalités et aux besoins du marché du travail et des chercheurs d'emploi est un autre des objectifs. Cela va nécessiter une analyse des formations existantes et évaluer les taux d'insertion dans l'emploi à la sortie de celles-ci. Il faut oser questionner les formations dont le taux d'insertion est trop faible, en comprendre les raisons et ajuster les dispositifs pour que les formations répondent bien à l'objectif de (re)mise au travail des chercheurs d'emploi.

Le ministre pense que les futurs Pôles Formation-Emploi sont des outils essentiels qui vont permettre de répondre au défi de la vacance d'emploi, à la réorientation et au développement de l'offre de formation. En effet, qui mieux que les secteurs sont en mesure de faire la veille sectorielle sur les métiers et besoins de leurs entreprises et qui mieux qu'un partenariat public-privé peut réunir toutes les conditions pour apporter une réponse rapide et concrète pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs. C'est pourquoi, ce chantier sera la troisième priorité pour 2020 et il faudra s'assurer que les Pôles dans les secteurs du Transport et de la Logistique, du numérique, de la construction et de l'industrie technologique soient opérationnels.

Le Plan de formation 2020 arrive dans sa dernière année. Il faut terminer les derniers chantiers encore en cours et aussi et surtout évaluer le dispositif mis en place sous l'ancienne législature pour pouvoir en 2021 mettre en œuvre la Stratégie Qualification-Emploi 2030 telle que prévue dans les accords de majorité. C'est dans cette optique que le ministre a mandaté Bruxelles Formation pour lancer le cahier des charges afin que cette évaluation soit réalisée par un opérateur externe et pour en avoir les résultats courant du 2ème semestre 2020.

Concernant la formation en alternance, autre chantier prioritaire, le ministre écrit à son homologue de la Région wallonne, la ministre Morreale, pour lui demander de l'intégrer dans les États Généraux de l'Alternance que souhaite mettre en place la Région wallonne. Il est essentiel de travailler de manière concertée dans ce dossier « *pour poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs sur les freins à l'essor de la formation en alternance et sur les leviers à mobiliser* ».

Pour le ministre, il est aussi très important de travailler sur une harmonisation de la certification sur la base des acquis de formation quel que soit l'opérateur de formation ou d'enseignement. Concrètement, il y a, aujourd'hui, une différence en termes d'effets de droit entre les certifications obtenues dans le cadre de l'enseignement en alternance et ceux de la formation en alternance alors que les formations dispensées par l'EFP produisent des acquis d'apprentissage équivalents à ceux de l'enseignement en alternance.

Le ministre souhaite également identifier et renforcer les collaborations concrètes entre opérateurs de l'alternance comme l'accueil par l'EFP dans ses infrastructures du CEFA du CERIA, depuis 2 ans et ce dans une logique de collaboration, d'articulation de l'offre de formation et d'enseignement et de mutualisation des ressources.

La validation des compétences continuera d'être développée en accélérant l'augmentation du nombre de centres agréés de validation sur Bruxelles et de l'offre de métiers disponibles correspondant aux besoins de l'économie (métiers en demande et métiers en pénurie, numérique, transition écologique et économie circulaire, ...) et en portant une attention particulière à la validation des compétences directement en entreprise.

Concernant le revenu de formation, le ministre préfère anticiper les différentes questions à ce sujet. Comme pour l'ensemble des propositions se trouvant dans l'accord de majorité, il entend bien s'atteler à mettre en œuvre ce dispositif.

Pour rappel, ce dispositif de revenu de formation va devoir être financé via les moyens octroyés par la Région à la formation professionnelle dans le cadre de la Sixième réforme de l'État, ce qui n'est actuellement pas possible au vu du budget régional 2020.

Mais avant de trouver les moyens budgétaires nécessaires pour quadrupler le budget actuel, au moment de l'ajustement budgétaire 2020, il faut d'abord analyser ce chantier d'un point de vue juridique et fiscale et entamer des négociations/discussions d'une part avec les instances fédérales et avec les partenaires néerlandophones de la formation professionnelle. Le ministre le répète, il compte travailler sur ce dossier par phases car il ne veut pas qu'une proposition, toute louable soit elle, ne pénalise, in fine, le chercheur d'emploi qui suit une formation.

Le ministre a demandé à Bruxelles-Formation de faire les études nécessaires aussi bien d'un point de vue juridique, fiscale et de faisabilité opérationnelle. Sur base de ces analyses, il prendra les contacts nécessaires et utiles aussi bien avec l'ONEM que le VDAB.

Autre chantier qui va avoir toute l'attention du ministre en 2020 concerne le redéploiement du réseau des organismes d'insertion professionnelle (mesure 26 du Plan de Formation 2020. Sous la législature précédente, un groupe de travail, composé de l'administration Commission communautaire française, Bruxelles Formation, Actiris, l'Instance Bassin EFE Bruxelles et la FEBISP, a produit des pistes de recommandations sur les modifications à apporter au Décret ISP. Une des conclusions de ce groupe de travail était qu'une analyse externe était nécessaire et devait venir compléter et préciser leurs recommandations.

Cette étude est en cours de finalisation et va ainsi permettre au ministre de revoir le décret ISP et les textes liés dans un objectif de simplification financière et administrative du dispositif et aussi de stabiliser le financement de ces structures tel que prévu dans l'accord de majorité.

Enfin, un amendement vient d'être distribué. Il s'agit d'un amendement technique pour le budget ajusté 2019 mission 26 – Formation professionnelle.

À la demande des services administratifs, il est proposé d'amender le budget ajusté 2019 afin de rectifier une erreur technique apparue dans le budget de la Mission 26 dans le cadre du transfert des budgets en lien avec l'accord du non-marchand.

En effet, en application de cet accord, l'administration prévoyait un budget de 186.000 euros destiné à l'octroi d'un complément de prime de fin d'année au secteur de l'insertion professionnelle. Ce montant a été imputé sur l'AB 26.001.00.11.33.00 Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle au lieu de l'AB 26.001.00.05.33.00 Décret ISP – OISP agréés : financement de l'équipe de base.

L'erreur d'imputation est apparue après le dépôt des documents budgétaires auprès du Parlement francophone bruxellois. Le ministre propose de le corriger maintenant et précise que cela ne modifie en rien les moyens affectés au secteur de l'insertion socio-professionnelle en application de l'accord non-marchand.

Pour ceux qui ont fait l'examen précis du budget, ils constatent que les articles budgétaires sont très identiques aux montants des années antérieures. Les seuls articles sur lesquels il y a une légère augmentation sont les moyens accordés à l'espace formation PME, l'EFP, qui augmente de 611.000 euros pour renforcer leurs actions, et un montant de 1.900.000 euros de dotation complémentaire à Bruxelles Formation, qui sert à mieux déployer leurs formations. Une fraction de ce montant est destinée à payer les évolutions

barémiques à l'indexation du personnel et le solde est l'engagement de 16 ETP supplémentaires pour augmenter et mieux déployer l'offre de formation de Bruxelles Formation.

4. Discussion

Mme Véronique Jamouille (PS) observe que le budget de la Formation professionnelle connaît, en 2019, une hausse d'un peu plus de 2.820.000 euros, ce qui représente 4,2 % d'augmentation, et cela concerne également l'EFP et Bruxelles Formation. Le groupe PS ne peut évidemment que s'en réjouir et la députée pense ne pas se tromper en disant que tous les membres de cette commission souhaiteraient davantage de moyens mais ils connaissent les limites fixées à la Commission communautaire française par la loi de financement.

Le contexte actuel est celui d'une diminution du taux de chômage à Bruxelles et c'est, notamment, grâce au travail accompli par le Gouvernement précédent, et tout spécialement le prédécesseur du ministre Clerfayt, ainsi que grâce aux équipes de Bruxelles Formation et d'Actiris. Cette lancée est évidemment saluée et il y a l'espoir que cela continue pour les 5 prochaines années.

Ce projet de budget pour 2020 s'inscrit dans la continuité des politiques menées précédemment. Si elles ont bien entendu porté leur fruit, il n'en reste pas moins que la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française prévoyait un certain nombre de politiques nouvelles qui ne sont pas vraiment identifiables à la lecture des tableaux budgétaires. On les retrouve néanmoins dans l'exposé du ministre. Tous les engagements de ce Gouvernement ne vont pas entraîner de coûts supplémentaires, à tout le moins, pas en 2020. La députée souhaite obtenir des informations plus précises sur les projets qui seront initiés.

La Déclaration de politique générale indiquait que 2020 serait l'année de la mise en place de l'instrument de pilotage View.brussels, l'observatoire de l'emploi et de la formation commun à Actiris et Bruxelles Formation, de même que la Régie de la Formation professionnelle et de l'Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi. Le ministre peut-il en dire davantage sur l'échéancier ?

Par ailleurs, si les métiers du non-marchand continueront toujours à constituer un besoin sociétal, malgré des mutations inhérentes aux évolutions technologiques, il est une série de professions fortement représentées à Bruxelles qui risquent de disparaître dans les années à venir ou, en tout cas, de connaître de sérieuses diminutions de leurs effectifs et le pro-

cessus a déjà commencé. La députée donne comme exemple le secteur des banques et assurances qui, selon certaines prédictions, sera celui qui connaîtra le même choc que le secteur des charbonnages et de la sidérurgie au siècle passé.

La DPG prévoit la mise en place d'un dispositif permettant la création rapide de cellules de reconversion emploi-formation en vue du reclassement des travailleurs victimes d'un licenciement collectif. Là aussi, la députée s'interroge sur l'échéancier. De même, par rapport aux 55 ans et plus, la DPG indique également qu'il y aura une analyse et l'opportunité de développer une offre adaptée à destination de ce public qui sera également impacté par les licenciements redoutés dans ces secteurs. L'analyse est-elle en cours ? Quand seront transmis les résultats ? Où en est l'analyse des besoins en termes de formation des travailleurs sous statut de l'article 60 ? C'est également une des priorités et le sujet est important puisqu'on y retrouve souvent des travailleurs sous-qualifiés et, pour leur donner des perspectives d'avenir, il est important de les former dès qu'ils commencent leur article 60.

Autre public-cible à l'égard duquel le Gouvernement a pris des engagements forts : les NEET's, c'est-à-dire les jeunes qui ne sont ni aux études, ni à l'emploi, ni en formation, ni en stage. Il était question de la mise en œuvre d'un plan transversal d'inclusion de la jeunesse bruxelloise. Des contacts ont-ils été pris pour la mise en œuvre de ce plan transversal ?

Concernant la validation des compétences, la députée estime qu'il s'agit là aussi d'une des priorités et souhaite savoir où en est actuellement le Gouvernement par rapport aux nouveaux métiers pour 2020.

Quant à la volonté du ministre de réaliser une adéquation plus étroite entre les formations et les besoins du marché du travail, **Mme Joëlle Maison (DéFI)** estime que l'intervention du ministre témoigne de la volonté de resserrer ces liens. Elle a également exprimé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il est important que les besoins de formations correspondent aux besoins du marché du travail. Elle constate qu'il s'agit bien de la volonté du ministre, ce qui est intéressant et important pour augmenter le taux d'insertion des personnes en Région bruxelloise.

La députée regrette la concomitance des réunions de commissions budget de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela est particulièrement pénible pour les parlementaires bruxellois qui se trouvent en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La volonté du ministre de développer des collaborations et de créer des ponts entre les entreprises est également un objectif très vertueux et développer le

système de validation des compétences est très important.

L'augmentation du budget de l'EFP, acteur central de formations à Bruxelles, est essentielle. La députée aura l'occasion d'en parler lors d'autres interventions si les réunions de commissions de la Commission communautaire française sont organisées à un autre moment que celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La députée observe qu'un des objectifs du ministre est de resserrer les liens entre le milieu de la Formation et celui de l'Enseignement, même si le groupe DéFI s'est positionné largement en faveur du pacte pour un enseignement d'excellence et, dans la majorité de ses déclinaisons, un grand absent de ce pacte est un système de perméabilité et de collaboration plus étroite entre le milieu de la Formation et de l'Enseignement.

Mme Véronique Lefrancq (cdH) estime que le budget est l'occasion de vérifier, d'une part, les politiques qui seront concrétisées et, d'autre part, de déceler les éventuels effets d'annonce. Eu égard au ralentissement de la croissance de la zone euro et de la Belgique, être capable de faire la différence sur le marché de l'emploi est, avant tout, une question de compétences et de qualifications. Dès lors, on est en droit d'imaginer que le rôle de la formation professionnelle sera accru sous cette législature. Dans cette optique, la députée ne peut que se réjouir de voir une hausse de plus de 2.700.000 euros du budget général de la Formation professionnelle et de ce fait un renforcement des moyens financiers pour Bruxelles Formation, le secteur de l'ISP et de la Formation en alternance est un message positif envoyé aux chercheurs d'emploi et au secteur actif dans la Formation qui sont des partenaires indispensables dans la mise à l'emploi.

Néanmoins, la députée s'interroge sur la schizophrénie d'une hausse des moyens budgétaires alloués à la Formation professionnelle, alors que le budget d'Actiris se trouve raboté. La Commission communautaire française n'est pas le lieu pour discuter d'Actiris, cependant l'un ne va pas sans l'autre.

La diminution du taux de chômage et la hausse du taux d'emploi qu'a connu la Région lors de ces dernières années laisse sous-entendre que les initiatives prises au niveau de la formation portent leurs fruits. Pourquoi renforcer une équipe qui gagne ? Parce que la diminution du taux de chômage nous rapproche irrémédiablement du stock de demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché de l'emploi, des demandeurs d'emploi les moins qualifiés et ceux ayant perdu confiance dans le système. De plus, à la vue de la forte ambition montrée à l'égard des NEET's, ainsi que de la volonté d'étendre la garantie jeune à l'ensemble des chercheurs d'emploi, la demande en for-

mation ne pourra que croître. La députée reste attentive à la manière dont seront mises en place ces idées afin qu'elles ne restent pas des effets d'annonce.

Lorsque l'on parle de Formation, elle ne peut que regretter l'image négative qui règne autour de l'alternance. Souvent, malheureusement, jugée comme un dernier choix pour les parents et les étudiants, l'alternance est toujours sujette à un cruel manque de visibilité et de crédibilité, situation paradoxale lorsque l'on voit la réussite post-formation. Il est parfois difficile de changer les mentalités. À ce sujet, l'intervenante souhaite connaître, en vue de valoriser cette forme d'enseignement, les actions qui seront entreprises afin de valoriser l'alternance. Elle s'interroge sur la part du budget qui sera allouée à des campagnes de promotion de la Formation.

Toujours dans l'optique de la Formation en entreprise, la députée s'interroge sur l'efficacité du Plan Formation. Trouver des entreprises acceptant d'entrer dans ce programme n'est pas un choix aisé. Combien d'entreprises font partie de ce programme ? En 2018, 178 étudiants étaient toujours à la recherche d'un patron. Qu'en est-il actuellement ? Une réforme du système est-elle prévue afin de débaucher de nouvelles entreprises ?

Nous sommes dans une période de basculement économique, d'une économie linéaire vers une économie davantage circulaire et de réutilisation. Ce changement, le ministre l'a dit, va provoquer une demande de nouveaux profils aux qualifications particulières. Le ministre peut-il, par exemple, citer des formations en cours qui répondent à ce changement de paradigme et ces nouvelles formations atteignent-elles leur succès espéré ?

La députée souhaite entendre le ministre sur la validation des compétences, outils indispensables à la valorisation des acquis, elle est quelque peu circonspecte de voir une stagnation du budget. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas de nouveaux titres ou de nouvelles compétences validées en 2020 ?

Le plan financier pluriannuel européen arrive à échéance. En 2020, il sera question d'élaborer le prochain plan et le ministre n'est pas sans savoir que le Brexit entre dans sa dernière ligne droite. Il faut dès lors se préparer à ses conséquences quant à la diminution des fonds européens. Dans cette optique, la députée s'interroge sur la part du budget de la Formation professionnelle dépendante du FSE. Elle pense que la participation est à 190.000 euros. Un plan existe-t-il pour palier à l'après-Brexit ?

Concernant l'adoption d'un nouvel accord de coopération qui articule l'emploi et la formation, la députée souhaite connaître l'agenda.

L'intervenante clôture son intervention par une attention particulière pour les plus de 50 ans. Elle est très sensibilisée à leur reconversion et elle demande quels sont les outils qui seront mis en place pour accompagner et réussir cette reconversion.

M. David Leisterh (MR) estime qu'il n'est pas simple de s'adonner à l'exercice budgétaire et d'assimiler la matière tout de suite. Il faut lire la déclaration de politique générale et la note d'orientation et être attentif lors de l'exposé oral du ministre. Il faut ensuite pouvoir faire un parallélisme entre les trois textes et croiser ce qui est dans l'un mais pas dans l'autre. Le député comprend qu'il faudra également être présent en mars 2020 pour le nouveau budget. Il est heureux que la commission Enseignement ait lieu cette semaine et que la commission Emploi se réunisse la semaine prochaine, ce qui lui permet de faire ses armes aujourd'hui.

Il remercie le ministre pour la sincérité de son exposé. Le ministre évoque un cadre budgétaire limité. Il faut oser le dire et l'écrire, ce qui mérite d'être souligné.

Dans la déclaration de politique générale, il est fait mention d'une Cité des langues. Le député n'en a pas retrouvé trace dans l'exposé du ministre. Le ministre peut-il donner des explications à ce sujet ?

Concernant le lien entre l'Enseignement et l'Emploi, le ministre en fait très bien mention dans la déclaration de politique générale mais très peu dans la note d'orientation. Le député a le sentiment de s'égarer dans l'interprétation de ces différences entre la déclaration de politique générale et la note d'orientation.

Concernant les métiers en pénurie à Bruxelles, une nouvelle fois, l'intervenant souhaite connaître la stratégie globale du ministre en la matière.

Dans la déclaration de politique générale, le ministre précise qu'une cellule spécifique d'orientation serait mise en place pour les NEET's. Est-ce bien cela l'idée ? Un budget pour la mise en place de cette cellule est-il prévu ?

Le député regrette de ne pas trouver, dans la note d'orientation, un volet plus orienté sur la formation en termes d'entrepreneuriat. Il est convaincu que c'est une des clés à Bruxelles qui doit être davantage développée. Peut-être que cette option est prévue et, si c'est le cas, l'intervenant ne demande pas mieux que d'en être éclairé. Il comprend qu'il y a toute une série d'autres politiques ou ambitions qui sont inscrites dans la note de politique générale à partir de la page 15, mais que l'on ne retrouve pas dans la note d'orientation ou dans l'exposé oral du ministre.

M. Bernard Clerfayt (ministre en charge de la Formation professionnelle) remercie les députés d'avoir fait l'effort de lire et de comprendre les documents budgétaires et de lui avoir posé toute une série de questions dans le cadre de cette discussion.

Il est possible de mener des politiques sans nécessairement voir augmenter les budgets. Le fait de dépenser correctement l'argent que l'on a déjà, année après année, le réorienter, le réadapter, suivre l'évolution des choses avec les mêmes budgets, c'est déjà mener des politiques et cela se fait. Il est vrai qu'avoir plus d'argent aide et permet de donner plus d'ampleurs à certains éléments des actions politiques.

Le cadre budgétaire est étrié. Il y a, malgré tout, 4 % d'augmentation des moyens financiers qui sont affectés au renforcement des programmes de formations, soit à travers Bruxelles Formation, soit à travers l'EFPI qui est la formation des indépendants. Un budget de 611.000 euros leur permettra de se déployer et d'augmenter les offres.

À la question de Mme Jamoulle sur les instruments de pilotage communs, le ministre précise qu'il ne faut pas nécessairement de crédits budgétaires supplémentaires, mais faire en sorte que les opérateurs puissent se rencontrer, à savoir les opérateurs de l'analyse de l'évolution du marché du travail des qualifications : View.brussels, la Régie de Bruxelles Formation et l'Instance Bassin Enseignement Formation Emploi (qui réunit, dans le cadre d'un accord de coopération, la Communauté française et la Commission communautaire française). Il serait peut-être utile, à terme, que la Région bruxelloise y participe également, puisqu'elle finance de manière très importante les politiques de Formation professionnelle et peut aussi apporter son expérience dans le domaine.

Dans ce cadre, un dialogue a lieu entre la Commission communautaire française et la Communauté française qui tend à analyser une vision intégrée des formations qui sont produites par le secteur de l'Enseignement de la Communauté française et de la Formation professionnelle de la Commission communautaire française et vérifier dans quelle mesure elles correspondent aux attentes des secteurs professionnels. En effet, les partenaires sociaux sont partenaires de cette Instance Bassin. Le Gouvernement essaie de mettre tous ces acteurs ensemble afin de définir un cadre cohérent d'analyse des diverses filières de formations existantes ainsi que d'en mesurer la pertinence au regard des évolutions du marché du travail, d'identifier par des recommandations là où il faut donner plus de moyens, d'importance, de places de formation et celles qui correspondent de moins en moins. Actuellement, cette instance ne fait que des recommandations, mais il s'agit de donner plus d'ampleur, de la doter des moyens nécessaires pour

fonctionner convenablement et que tout le monde face un usage le plus pertinent possible de ces recommandations. Cette instance ne décide pas, elle réunit l'information, la croise, la recoupe, l'analyse et la met en perspective et par la suite, elle adresse des recommandations à chacun des acteurs. Ensuite, il faut que, en Communauté française, d'une part, pour les secteurs de l'Enseignement, et en Commission communautaire française, d'autre part, pour Bruxelles formation et l'EFP, ces interventions soit lues et adaptées, mais également au niveau des formations que finance ou sélectionne Actiris.

Concernant la valorisation de l'alternance, l'EFP c'est de l'alternance principalement.

En ce qui concerne la Cité des métiers, l'équipe est composée de deux personnes. La première vient de l'EFP et la seconde du SFPME qui sont associées à Actiris et à ceux qui font que ce programme fonctionne par l'apport mutuel de tous ces partenaires dans la Cité des métiers qui est logée au rez-de-chaussée du bâtiment d'Actiris.

Pour la formation en alternance, il y a 150.000 euros au budget de l'EFP pour une campagne de communication afin de rendre plus attractive cette filière, aussi bien auprès des personnes en recherche de formations que des employeurs qui peuvent prendre en stage des jeunes. Il manque aujourd'hui beaucoup de places en stage. C'est un goulet d'étranglement important sur le déploiement de cette filière de formation. À chaque fois que le ministre va à la rencontre du secteur professionnel, il leur dit d'en profiter, que c'est la meilleure manière pour eux d'accompagner la formation d'un jeune (ou moins jeune) qui correspondra le mieux possible à leurs demandes car il sera formé en fonction de leurs besoins.

Au sujet de l'évolution des métiers et de l'anticipation que l'on peut en faire, le Gouvernement ne sait pas à l'avance à quel rythme ces emplois vont disparaître. Cela peut dépendre du contexte économique international, national, des évolutions de la technologie, de la législation, etc. Des études démontrent que des transformations profondes du marché du travail et de certains secteurs, comme la banque et la fonction publique s'opèrent. Il y a donc un besoin d'accompagner cette reconversion permanente des types d'emploi. Certains métiers se détruisent pendant que d'autres se développent.

C'est un des chantiers de la future stratégie 2030 que de définir la manière dont le Gouvernement va anticiper, accompagner, réfléchir et réagir en préparant les bonnes formations. Les négociateurs vont débiter leurs travaux dans les jours qui viennent sur cette stratégie 2030 afin de la parachever pour début 2021.

À propos des 55 ans et plus, le Gouvernement a l'intention de faire une évaluation avec les interlocuteurs sociaux dans le courant de l'année 2020 pour définir ensemble quelle stratégie pourra être mise en place et quels instruments seront utilisés pour accompagner davantage les 55 ans et plus qui sont trop souvent mal considérés sur le marché du travail.

Au niveau régional, une autre réflexion porte sur la réforme du congé-éducation payé qui est un mécanisme de formation continuée soutenu par les autorités pour encourager les entreprises à encourager leurs travailleurs de suivre des formations agréées et de s'absenter du travail avec maintien de leur rémunération.

Il s'agit là d'un enjeu important qui devra être réalisé sous cette législature. D'autres régions l'ayant fait, le Gouvernement s'inspirera peut-être des bons exemples.

Concernant l'inclusion de la jeunesse bruxelloise, le ministre informe que la coordination NEET's et le Plan NEET's relèvent de la compétence du ministre-président de la Région bruxelloise mais il précise qu'il y aura une réelle concertation et qu'à ce titre, il participera aux travaux. Le dispositif actuel de garantie pour la jeunesse, qui a un volet Formation important, est mis en œuvre sur le plan régional et sera poursuivi.

Une attention importante est accordée à la Formation professionnelle qui est financée également, depuis les politiques croisées, par la Région bruxelloise. En 2014, Actiris finançait pour 600.000 euros de formation. En 2019, pour 6.600.000 euros. C'est une progression gigantesque qu'il y a eu sous la précédente législature. Actiris est un prescripteur et financeur important des formations. Ce sont des budgets qui n'apparaissent pas dans les budgets de la Commission communautaire française mais dans les budgets Région dans le cadre des politiques croisées. Il s'agit d'une augmentation très importante des moyens budgétaires régionaux qui s'additionnent à ceux de la Commission communautaire française. C'était 6.600.000 euros en 2019 et ce sera 8.900.000 euros en 2020. C'est dire la vraie montée en puissance. Il y aura un débat budgétaire la semaine prochaine à la Région. Des moyens sont mis dans la formation pour répondre à tous les enjeux de l'évolution des compétences qui est la clé, pour l'insertion par l'emploi, des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise.

Mme Véronique Lefrancq (cdH) demande au ministre si l'augmentation annoncée de 6.600.000 euros à 8.900.000 euros dans le budget Actiris ira aux différents acteurs de la Commission communautaire française ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise qu'il y a une partie du budget qui est versée à l'EFP, dans le cadre de la gratuité des frais d'inscription pour les chercheurs d'emploi mais que la grande partie est octroyée à Bruxelles Formation.

La Cité des langues est un concept en phase de développement depuis fin 2018 qui a été mis en suspens par Bruxelles Formation le temps d'engager un chargé de projet. Ce recrutement fait partie des 16 postes supplémentaires pour Bruxelles Formation qui sont inscrits dans le budget. Ce responsable de projets aura pour mission de faire avancer cette collaboration entre plusieurs opérateurs bruxellois, dont Bruxelles Formation, Actiris, Het Huis van Het Nederlands, le VDAB et la Promotion sociale. Il s'agit de réunir tous les opérateurs pertinents qui ont pour objectif de développer ensemble des offres de formations, de les coordonner, d'avoir un référentiel commun pour l'appréciation des connaissances linguistiques de tous les demandeurs de formations.

Améliorer la régie des formations, pouvoir anticiper l'évolution du marché de l'emploi, pouvoir définir le besoin de formations, c'est le travail de l'amélioration de l'articulation de la régie View.brussels, Régie Bruxelles Formation, l'instance Bassin.

Aujourd'hui, le secteur du numérique est le secteur pour lequel Bruxelles Formation organise le plus d'heures de formation et cela à différents niveaux, sans oublier que la dimension numérique est aussi incluse de manière transversale dans d'autres formations métiers. Un projet pilote vise à tester un référentiel européen de compétences numériques (Digcomp) qui sera mis à disposition des chercheurs d'emploi dans les antennes d'Actiris pour que chacun puisse estimer son niveau de connaissance et pouvoir choisir les formations adaptées à son niveau. Il y a un effort de financement pour l'EFP qui va permettre de développer, pour 2020, six nouvelles formations à l'EFP, formations en alternance, dans le secteur du numérique. Les opérateurs sont très orientés numérique. Ils ont déjà anticipé sur le fait que le numérique sera partout, non pas dans le secteur même du numérique, mais aussi à travers les formations métiers pour d'autres métiers. Le numérique va toucher tous les types d'emploi. Le ministre invite les députés à découvrir dans les documents distribués par Bruxelles Formation, notamment le plan de formation et le rapport d'activités qui sont remplis d'informations sur les programmes proposés, le nombre de personnes formées, etc.

M. David Leisterh (MR) remercie le ministre pour ses réponses et lui rappelle la question sur le FSE.

M. Bernard Clerfayt (ministre) répond que la part des recettes de Bruxelles Formation qui vient du

FSE correspond à 14 %, soit 1/7^e du budget, environ 10.400.000 euros. Il souligne le fait que c'est un montant important et que l'année 2020 sera consacrée à préparer le prochain programme opérationnel avec comme objectif de dégager autant de moyens pour continuer à soutenir les politiques.

Quant à l'impact budgétaire du Brexit, le ministre répond à Mme Lefrancq (cdH) les choix que la nouvelle commission fera en termes de budget sont des contraintes qui s'imposeront au Gouvernement. Qu'elle double le budget ou le divise par deux, le Gouvernement doit le prendre comme une donnée. À lui, ensuite, de développer le projet le plus intelligent, le plus pertinent qui correspond au mieux à leur cadre d'appel à projets pour essayer de tirer le maximum pour Bruxelles. Au stade actuel, les informations indiquent qu'il y aurait le même budget pour la Belgique. À charge pour le Gouvernement d'avoir la plus grande part pour Bruxelles.

M. Petya Obolensky (PTB) indique que le ministre Clerfayt a dit et répété que le cadre général est dur et étriqué, que l'on ne sait pas où chercher l'argent. Malgré cela, on augmente de 4 % certains budgets, ce qui est très bien, mais le groupe PTB pense que c'est insuffisant. Sa collègue, Stéphanie Koplowicz avait précisé, lors de la déclaration de politique générale, Le budget de la Commission communautaire française c'est un petit peu moins que 500 euros par an et par habitant, et avec cela, il devra être fait de la prévention de la santé mentale, de la lutte contre les discriminations. C'est insuffisant et pourtant il y a urgence, le député le rappelle. Il y a eu un reportage de la RTBF qui montrait qu'un élève sur quatre vivait dans la pauvreté à Bruxelles et que, pour certains, ils ne pouvaient manger qu'à l'école. Il faudra autre chose que distribuer des miettes dans le cadre d'appels à projets pour sortir la tête de l'eau. Le groupe PTB votera contre le projet du ministre.

Mme Joëlle Maison (DéFI) désire revenir sur les Instances Bassin puisque le ministre a articulé sa réponse autour d'eux. Leurs recommandations ne sont effectivement pas obligatoires et sont très peu suivies. La députée essaie de créer et de jeter des ponts avec l'Enseignement. Elle le rappelait ce matin à la ministre de l'Enseignement au PFWB, il y a 230 options dans le qualifiant, dont seulement 7 % sont suivies par la moitié des élèves. Cela démontre l'ampleur du travail à réaliser. Effectivement, les résistances se trouvent surtout au niveau de l'Enseignement. On sait qu'il s'agit de problèmes budgétaires liés à la clé élèves, c'est également cela qui fait que, dans le pacte d'excellence, on a cette fermeture, tout est transversal sauf entre le milieu de l'Enseignement et de la Formation. Afin que les filières qualifiantes, mais également l'alternance, deviennent des filières d'excellence, ce qui est sûrement le vœu de tous,

il faut impérativement que les opérateurs de formation et d'enseignement travaillent et collaborent ensemble. Il faut également aboutir, ce que le ministre a noté dans son exposé général, à des certifications communes. C'était déjà le combat du ministre Didier Gosuin, votre prédécesseur. Il faut poursuivre ce combat de manière importante.

La députée ignore dans quelle mesure le ministre aura le pouvoir de le faire, mais il convient d'essayer de contribuer à rendre ce secteur de la Formation un petit peu moins jargonnant. L'intervenante a travaillé depuis 5 ans principalement dans le milieu de l'enseignement et, lorsqu'elle essaie de comprendre le milieu de la Formation professionnelle, elle se heurte parfois à des problèmes de terminologie, d'acronymes (il y en a plus de 100). Ce milieu de la Formation professionnelle s'adresse également à des personnes qui sont démunies et parfois en grande précarité. Il faudrait pouvoir rendre ce jargon plus accessible à tous les acteurs auxquels il s'adresse.

M. Bernard Clerfayt (ministre) estime que la dernière remarque de Mme Maison est juste et légitime. Sur le fait de travailler ensemble, le ministre rappelle qu'il a écrit à la ministre Morreale et il souhaiterait que la Région bruxelloise soit pleinement associée aux états généraux de l'alternance que mèneront la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de travailler ensemble dans ce secteur. Comme le ministre l'a précisé dans son exposé, l'Enseignement en alternance et la Formation en alternance ne donnent pas nécessairement droit aux mêmes certifications, diplômes, etc. Tout cela rend très complexe cette matière, notamment pour les gens qui doivent s'inscrire, choisir une filière, être certain que cela leur donnera des accès. Tout cela a clairement besoin d'être simplifié et harmonisé.

M. Mohamed Ouriaghli (président) clôtüre la discussion et propose d'examiner les tableaux budgétaires programme par programme dans la mission 26.

5. Examen des tableaux *partim*

Mission 26 Formation professionnelle

Programme 001 : Support général de la politique de formation professionnelle

Concernant l'AB 00.00.33.00 « projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique », **M. Bernard Clerfayt (ministre en charge de la Formation professionnelle)** précise à Mme Véronique Lefrancq qu'il s'agit des appels à projets lancés pour le secteur associatif. Il y a eu un

appel à projets en 2017, ainsi qu'en 2018. 7 projets ont été sélectionnés pour un total de 600.000 euros en 2018, qui ont été remportés par Arts & Publics pour une formation de médiateurs culturels numérique, par BeCode pour un redémarrage sur mesure pour les NEET's bruxellois, par Casablanca asbl pour un dispositif d'accrochage en formation, par le Centre FAC en partenariat avec la Confédération Construction Bruxelles-Capitale pour la « formation accrochage alternance construction », par CF2m et Fobagra pour une plateforme de mutualisation des formations en initiative locale de développement économique, par l'EFP et JobYourself pour un programme 'Teste ton entreprise' en phase 2 qui avait déjà été retenu l'année précédente, par CNC Construction et l'EFP pour un projet de soutien à la transition professionnelle vers les entreprises de construction à Bruxelles. 5 de ces projets ont été reconduits en 2019. Le projet BeCode a été reconduit sur un budget régional et le projet Casablanca a été prolongé car il avait démarré tardivement en 2018.

Mme Véronique Lefrancq (cdH) demande pour quelle raison le ministre parle d'un budget d'environ 600.000 euros alors qu'un montant de 200.000 euros est inscrit sous cette AB.

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que le budget est réparti sur deux allocations budgétaires. Il y a également un montant de 362.000 euros inscrit à l'AB 26.002.00.01.33.00 « subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes ».

Le ministre précise que l'AB 00.08.3300 « subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle » est principalement utilisée pour soutenir la revue Alter Echos.

Concernant l'AB 00.14.33.00 « subventions à Skills Belgium », **M. Bernard Clerfayt (ministre)** répond à Mme Véronique Lefrancq que cela a permis de soutenir des jeunes qui sont en formation et qui ont participé au championnat belge des métiers techniques (StartechDays). Il y a eu 32 candidatures. Ils ont récolté 3 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 5 médailles de bronze. Des candidats issus du CEFA, de l'EFP et d'autres écoles d'enseignement, comme l'Athénée royal d'Evere, la Haute école Albert Jacquard, l'Institut Emile Grison et l'Inraci. 5 candidats de l'EFP ont obtenu 4 médailles dont une d'argent et deux de bronze et une candidate, médaillée d'or en pâtisserie, est partie au Mondial des métiers à Kazan. C'est donc un soutien d'encouragement à l'excellence des jeunes en formation. Les métiers concernés sont la boulangerie-pâtisserie, l'esthétique, le web développement, la gestion des réseaux IT, l'infographie, le sanitaire, la technologie automobile, la technologie

du froid, l'infographie, etc. Ces métiers sont manuels et technologiques.

Concernant l'AB 17.45.23 « Financement de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », **Mme Véronique Lefrancq (cdH)** s'interroge sur le travail mené par cette association qui est financée à concurrence de 18.000 euros.

M. Bernard Clerfayt (ministre) explique qu'il y a une agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. La Commission communautaire française, par un décret du 19 octobre 2007, contribue au financement de cette agence au même titre que la Communauté française et la Région wallonne. Il s'agit d'un programme d'action communautaire intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie et l'AEF a pour mission la mise en œuvre et la gestion du programme Erasmus+ en éducation et en formation pour la période 2014-2020 dans le cadre d'échanges internationaux.

Concernant l'AB 00.19.33.00 « Certifications en matière de validation des compétences », **Mme Véronique Lefrancq (cdH)** constate que le budget n'évolue pas en 2020 et se demande si des centres de validation risquent d'être fermés.

M. Bernard Clerfayt (ministre) reconnaît que la lecture des budgets n'est pas aisée dans la mesure où des politiques croisées emploi – formation sont menées à la Commission communautaire française et à la Région.

À l'AB 00.06.33.00 « subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine », **David Leisterh (MR)** s'interroge sur la diminution de 10.000 euros à l'ajusté 2019.

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise qu'au début de l'année 2019, il y a eu moins de projets qui sont rentrés et qui *a fortiori* ont été soutenus. Il y a, néanmoins, pour 15.000 euros environ, de soutien aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture. Ce budget a permis de soutenir plus d'une centaine de conférences sur l'année pour encourager à l'horticulture et à l'apiculture en Région bruxelloise.

Concernant l'AB 00.20.33.00 « Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse-soutien structurel à la formation des jeunes », le député s'inquiète d'une diminution de 53.000 euros à l'ajusté 2019 pour la garantie pour la jeunesse.

M. Bernard Clerfayt (ministre) explique que, en 2019, il n'y a eu qu'un seul projet qui a été retenu, le projet Infor Jeunes Trec- One, à concurrence de 155.000 euros. Il s'agit d'une plateforme coopéra-

tive d'information et d'accompagnement des jeunes en transition entre l'école et la vie active. Cela vise la lutte contre le décrochage scolaire, la revalorisation des filières qualifiantes et l'insertion dans un emploi durable. Il y a deux structures qui y contribuent, Bruxelles-J, avec une plateforme internet, et Infor Jeunes Bruxelles, avec une plateforme physique, ainsi qu'un ensemble de partenaires que sont Alter Visio, Cediep, CIDJ, CJD, Dynamo International Mobilité, Artists Project, Infor Drogues, la Cité des Métiers, Plateforme Service Citoyen, Questions santé, le SDJ et Services 18-19. Ils ont traité plus de 22.000 demandes d'informations, avec un pic dans les mois d'été.

Programme 002 : Classes moyennes

À l'AB 01.33.00 « Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes », **M. David Leisterh (MR)** s'interroge sur la diminution de 188.000 euros à l'ajusté 2019.

M. Bernard Clerfayt (ministre) explique que, chaque année, c'est un appel à projets. En 2019 il n'y a eu aucun appel à projets lancé, l'année étant électorale. Il y a seulement eu la poursuite de projets antérieurs, ce qui explique cet ajustement. Les projets sont de la Confédération de la Construction, du Centre FAC, de l'EFP, de JobYourself et de Fobagra, une plateforme mutualisant les ressources au niveau de la formation des personnes fréquentant des initiatives locales de développement de l'emploi.

Programme 003 : L'Institut Bruxellois Franco- phone pour la Formation Professionnelle

À la question de M. David Leisterh au sujet des 592.000 euros supplémentaires à l'ajusté 2019, **M. Bernard Clerfayt (ministre)** précise qu'il y a un montant de 173.000 euros pour l'accord sectoriel qui a été voté en décembre 2018. C'est pour cette raison que le budget se retrouve à l'ajusté 2019 et non à l'initial 2020. Il a été également accordé 419.000 euros de plus pour poursuivre le développement des actions visées dans le Plan de formation 2020.

Mme Véronique Jamouille (PS) observe que la majorité du budget qui vient d'être analysé est octroyée à l'EFP et à Bruxelles Formation qui réalisent, avec complémentarité, un excellent travail. L'intervenante propose qu'à l'occasion de la sortie de leur rapport d'activités 2019, il soit organisé une visite ou de les entendre, comme lors des précédentes législatures.

6. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2019 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

7. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire) précise que la Culture, les crèches, l'enseignement, l'aide aux personnes handicapées et le transport scolaire représentent près de 60% des budgets dédiés aux compétences fonctionnelles de la Commission communautaire française. C'est dire l'importance des enjeux dont le ministre a la charge et l'effort de synthèse particulier que requiert un exposé général du budget pour un aéroportage de la Commission communautaire française qui se distribue sur 7 missions et plus de 160 allocations de base.

Le ministre présente les principales évolutions budgétaires, d'abord pour l'ajustement 2019, qui globalement s'inscrit dans la continuité politique, et ensuite pour le budget initial 2020 où, là, par contre, sont concernés les chantiers prioritaires de la Déclaration de politique générale.

En ce qui concerne la culture, l'ajustement au budget général des dépenses pour la mission 11 est globalement assez simple. Les seules évolutions concernent l'anticipation de la liquidation de la première tranche du subside 2020 de BX1. Cette pratique se fait depuis plusieurs années vu que le budget de la Commission communautaire française permet de déjà engager et liquider cette subvention lors de l'ajustement budgétaire, ce qui permet d'alléger le budget initial 2020. Par ailleurs, une petite évolution en crédits de liquidation permet de prendre en charge l'encours de différentes factures liées aux dépenses d'infrastructures. Pour le reste, la mission 11 subit différentes redistributions internes qui permettent d'adapter les crédits des allocations de base en fonction des besoins réels apparus en cours d'année.

Concernant le soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance (mission 22 – Programme 6) et le Tourisme (mission 24), aucun changement n'affecte l'ajustement budgétaire qui s'inscrit dans le cadre de la continuité de la politique.

Les moyens sont également maintenus en mission 25 pour assurer le transport scolaire des enfants fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Des moyens supplémentaires ont été mis en place pour permettre une augmentation du traitement des accompagnateurs de bus en tenant compte de l'indexation annuelle et de nombreux autres facteurs tels que l'ancienneté et le taux horaire moyen. Le ministre rappelle que 7 nouveaux circuits ont été créés à la rentrée 2019, dont 2 spécifiquement pour réduire la durée des trajets. Enfin, les moyens ont été prévus pour lancer encore cette année l'audit prospectif pour l'amélioration de la qualité du service dans une approche plus globale, multifactorielle, qui prenne en compte la problématique dans toute sa complexité : le nombre et la durée des trajets, l'offre d'enseignement, les modes de déplacement alternatifs, la problématique de la mobilité, le point d'attention central restant bien entendu, d'abord et avant tout, le bien-être des enfants. L'objectif de cet audit est de réduire considérablement les temps de trajets, en mettant en place un nouveau logiciel flexible et adapté à la réalité bruxelloise.

Au niveau des infrastructures, l'essentiel des mouvements, tant en engagement qu'en liquidation, est lié à l'ajustement des montants à hauteur des besoins réévalués d'ici la fin de l'année, compte tenu entre autres des retards pris dans le démarrage de certains projets ou dans l'exécution de certains travaux. C'est notamment le cas pour les crèches et surtout, pour la construction des deux nouvelles écoles sur le site du CERIA ou de l'extension de l'Institut Herlin dont les chantiers seront finalement lancés début 2020.

Toujours en enseignement, les moyens de la mission 29 sont globalement maintenus en ce compris pour soutenir le complexe sportif du campus du CERIA. En effet, la volonté de la Commission communautaire française est d'assurer l'ouverture de ces infrastructures au public le plus large et de veiller à ce que celles-ci soient sécurisées et de qualité. De façon générale, des crédits ont été redistribués afin de pouvoir répondre aux besoins des écoles. Les augmentations relatives aux rémunérations de personnel se justifient par les impacts de l'index, du calcul de la retenue sur le double pécule de vacances, des promotions et du plan de personnel 2017-2018. Elles sont compensées, notamment via l'enveloppe Fonction publique, à hauteur de 430.000 euros. Les autres augmentations sont compensées par des recettes de subventions.

Enfin, pour le service PHARE, les moyens de la mission 32 sont globalement conservés pour assurer la continuité de la politique et redistribués pour être adaptés aux besoins réels, c'est notamment le cas pour l'intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté.

Au budget initial 2020, la mission 11 permet la mise en œuvre de la politique culturelle et socioculturelle de la Commission communautaire française. Comme cela a été mentionné lors de la Déclaration de politique générale, l'accent est mis sur l'accessibilité à la Culture. Celle-ci se met en œuvre via la nécessaire médiation des publics.

La Commission communautaire française n'a pas pour objet de déployer une politique massive de soutien à la création artistique et culturelle. C'est la mission de la Fédération Wallonie Bruxelles. L'enjeu est de favoriser la culture de proximité, l'accès des publics les plus éloignés de la culture à la consommation et à la pratique culturelle, la réponse par la culture à des phénomènes sociétaux propres à la région et le soutien à la diversité bruxelloise en valorisant l'interculturalité.

Le ministre souhaite mettre l'accent sur les jeunes bruxellois mais aussi les seniors en maisons de repos, les publics des CPAS, les habitants du logement social, les détenus, etc. Je souhaite mettre l'accent sur les démarches interculturelles qui permettent la rencontre des bruxellois et l'échange entre toutes ces cultures qui coexistent. Le ministre soutiendra des projets qui œuvrent de manière qualitative en ce sens notamment via la remise d'un prix particulier.

En tant que ministre en charge des personnes handicapées, il souhaite également renforcer la politique de *handistreaming* et d'accès à la culture des personnes handicapées. C'est notamment au moyen des crédits dédiés à la mise en œuvre du plan culture que cette priorité sera soutenue.

Lors de la législature précédente, le Gouvernement a conclu des conventions avec des opérateurs culturels historiques ou structurants. Des AB particulières ont été inscrites pour les subsides relatifs aux conventions de plus de 80.000 euros par an. Une réflexion porte sur la base légale à donner à ces conventions et un projet sera déposé devant le Parlement en 2020.

Le ministre rappelle le soutien au média public francophone bruxellois BX1 par la mise en œuvre du contrat de gestion au moyen d'une dotation qui est engagée et dont la première tranche est liquidée via le budget ajusté 2019. C'est pourquoi le budget initial 2020 n'a inscrit que la 2^e tranche du subside en crédits de liquidation. Cette anticipation de subside a déjà été faite les années précédentes.

L'accord de majorité souhaite réfléchir sur la valorisation des cultures urbaines, via les crédits du budget 2020, une réflexion sera lancée à ce sujet. La Région souhaite également porter des projets d'ampleur à long terme comme le projet de candidature de Bruxelles en tant que Capitale culturelle de l'Europe en 2030. Ce projet ne comporte pas de volet budgétaire à ce stade. Il s'agira de le réfléchir sur les années à venir à l'approche du dépôt de la candidature dont la deadline est en 2024.

Enfin, une politique de soutien importante de la Commission communautaire française en Culture est apportée aux Centres Culturels bruxellois conventionnés. Depuis 2019, ces centres ont conclu de nouveaux contrats programmes. Lors de la législature précédente, la Commission communautaire française a pris deux engagements majeurs. D'abord, elle a décidé de mieux soutenir l'action culturelle des centres. Cette décision permet vraiment aux centres culturels bruxellois de déployer une action plus forte dans les quartiers dans lesquels ils sont présents. Ensuite, la Commission communautaire française a décidé de rattraper l'indexation des subsides qui n'avait pas été octroyée les années précédentes. Cela permet une bulle d'air salubre pour ces structures dont les coûts continuaient à évoluer alors que les subventions restaient au même niveau. Des crédits budgétaires seront mis en priorité sur cet enjeu qui permet une action de proximité et une grande inclusion des publics.

En mission 22, le Programme 6 vise à soutenir les politiques d'accueil de l'enfance menées à Bruxelles par la Commission communautaire française et d'autres institutions. Ce soutien se concrétise, d'une part, par le travail mené dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant et, d'autre part, par le subventionnement d'associations dont les actions s'inscrivent dans la lignée de la politique de l'enfance menée par la Commission communautaire française.

L'Observatoire de l'enfant mène des recherches et analyses en particulier sur la politique d'accueil de l'enfant de 0 à 12 ans. Les résultats des travaux de l'Observatoire sont diffusés sous forme de rapports et auprès des professionnels via sa revue *Grandir à Bruxelles*. Les budgets prévus dans ce programme permettent principalement de financer : les experts externes qui accompagnent l'administration, des projets de recherche spécifiques, la production de *Grandir à Bruxelles*.

La Commission communautaire française finance aussi diverses associations actives dans le champ de l'accueil de l'enfance à Bruxelles. Parmi ces associations, le FRAJE occupe une place particulière dans la mesure où il s'agit d'une association dite « para-Cocof » créée par le Collège pour répondre aux besoins des milieux d'accueil bruxellois en matière de

formation continue. À partir de 2020, il est d'ailleurs proposé qu'une allocation budgétaire spécifique soit consacrée à cette association.

D'autres associations sont financées pour les actions qu'elles mènent et qui s'inscrivent dans la ligne des objectifs du Collège. Ainsi, par exemple, l'objectif d'amélioration de l'accessibilité des milieux d'accueil est poursuivi à travers le travail des associations RIEPP et BADJE. Les associations subventionnées dans le cadre de ce programme font en général du travail de deuxième ligne (accompagnement, formation, coordination, mise en réseau, etc.). Ce programme n'a pas vocation à financer directement des milieux d'accueil.

Pour la mission 24 dédiée au Tourisme, aucun changement majeur n'a été opéré en ce qui concerne l'élaboration du budget initial 2020. Le ministre rappelle simplement que l'accord de majorité souhaite que soit analysé plus à l'avant l'état des besoins de travaux d'infrastructures des auberges de jeunesse bruxelloises afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement. L'objectif de ce plan est double : d'une part, permettre aux auberges de respecter les normes régionales relatives à l'hébergement touristique et, d'autre part, permettre à ces institutions de garder leur authenticité face au marché concurrentiel. L'objectif est de maintenir une offre d'hébergement touristique social de qualité qui permette à des personnes plus faibles, à des groupes de jeunes, à des écoles, à des groupes de personnes plus vulnérables de séjourner à Bruxelles. Des crédits supplémentaires exceptionnels ont été prévus afin de lancer une étude des besoins pour établir ce plan pluriannuel.

En mission 25, outre le suivi et la mise en œuvre des conclusions de l'audit prospectif sur le transport scolaire, l'accent sera mis en 2020 sur la concrétisation des mesures prévues pour la revalorisation du statut des accompagnateurs scolaires.

En 2019, la Commission Communautaire Française assure le transport de plus de 3.000 élèves fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Sept circuits supplémentaires ont encore été créés pour la rentrée de septembre 2019, dont 2 pour réduire des temps de trajets. Au total, à ce jour, ce sont 213 circuits permettant aux enfants de rejoindre leur école.

La présence d'accompagnateurs est assurée sur tous les circuits. Le professionnalisme du service impose de revaloriser le statut des accompagnateurs. Depuis 2018, une attention particulière est portée à l'amélioration de leurs conditions de travail. Le ministre entend poursuivre la revalorisation de leur statut, au travers notamment d'une stabilité d'emploi

(l'objectif est de proposer un contrat à durée indéterminée à l'ensemble des accompagnateurs dans le courant de l'année 2020) et du développement de la formation afin de leur offrir aussi de meilleures perspectives de carrière.

En septembre 2019, 206 accompagnateurs scolaires étaient en service. De nouvelles demandes d'établissements sont encore parvenues à cette rentrée, et il est prévisible que cela se poursuive dans les prochaines années. Enfin, un autre volet moins connu mais tout aussi important est la prise en charge financière complète par la Commission communautaire française de 2.300 abonnements de transport en commun (STIB, De Lijn, TEC et SNCB).

En tant que Pouvoir Organisateur, la Commission communautaire française propose un enseignement public neutre de qualité garantissant un égal accès à tous, tendant vers la gratuité totale. Dans cette visée, les écoles de la Commission communautaire française distribuent gratuitement, depuis la rentrée scolaire 2018-2019, un pack scolaire reprenant les fournitures de base auprès des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé.

L'ambition est de faire un pas supplémentaire vers la gratuité totale, par différentes mesures touchant l'ensemble des étudiants de l'enseignement obligatoire, supérieur et de promotion sociale. Ces mesures viseront en priorité les publics les plus fragilisés sur le plan financier, afin de rendre accessible à tous, les études organisées au sein de la Commission communautaire française.

Le ministre entend bien prendre également part dans l'effort collectif des pouvoirs publics pour répondre au boom démographique. La priorité en 2020 reste donc l'augmentation de l'offre de places, aussi bien dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. Deux grands projets d'infrastructures sont actuellement en cours.

Premier projet : la création de deux nouvelles écoles sur le Campus du CERIA : un nouveau DOA (degré d'observation autonome) et une nouvelle école secondaire d'enseignement général à pédagogie active, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2021. Le nouveau complexe, qui à terme permettra d'accueillir 1.200 élèves, comprendra également un hall omnisport rénové, des serres pédagogiques, un réfectoire au centre du parc, des potagers et un kiosque. Le marché de travaux sera attribué début 2020; le début du chantier est prévu à partir du printemps 2020 et la réception d'un premier bâtiment permettant l'ouverture du DOA se fera à l'été 2021, en sorte d'accueillir les premiers étudiants de 1ère secondaire à la rentrée 2021. La pose d'un mur anti bruit aux abords de l'école est actuellement à l'étude.

Deuxième grand projet : L'extension de l'Institut Alexandre Herlin qui permettra à l'école d'accueillir des enfants notamment porteurs d'un handicap de type II, c'est-à-dire un handicap mental modéré à sévère. Tenant compte d'une analyse des besoins en Région bruxelloise concernant les familles qui ne trouvent pas de place dans l'enseignement spécialisé. Il est d'ores et déjà prévu d'y intégrer des groupes pour enfants souffrant de troubles autistiques. La capacité du bâtiment est évaluée entre 150 et 300 places, suivant le type de handicap. Le permis d'urbanisme devrait être délivré d'ici la fin de l'année 2019, avec un début de chantier au 1er semestre 2020.

Par ailleurs, la Commission communautaire française poursuit ses efforts en matière de maintenance, de rénovation et d'amélioration des conditions d'enseignement. Les investissements nécessaires en termes d'infrastructures et d'équipements seront poursuivis.

Les efforts qui ont été portés à la qualité et à l'adéquation de l'enseignement via la lutte contre le décrochage des enseignants en début de carrière seront également poursuivis en 2019. Le dispositif de mentorat (coaching des nouveaux enseignants par des collègues expérimentés) se poursuit avec beaucoup de succès dans l'enseignement obligatoire et de promotion sociale.

Dernière priorité, et non des moindres, la reprise des discussions visant à fusionner la Haute École Lucia de Brouckère avec la Haute École Francisco Ferrer, qui sera déployée dans un cadre partenarial plus large. L'ambition est de construire un pôle d'enseignement supérieur neutre francophone Bruxellois d'envergure et qui garde des liens forts en Région wallonne également.

Outre les projets d'infrastructures en matière d'enseignement, les moyens mis à disposition dans la mission 31 permettront la poursuite du plan Crèche et les investissements prévus pour les infrastructures sociales pour les personnes handicapées. Au niveau des crèches, l'encours est sous contrôle. Les crédits de liquidation ont été augmentés et sont supérieurs aux crédits d'engagement. Les crédits sont donc orientés de manière à faire diminuer l'encours. Pour les infrastructures sociales des personnes handicapées, les projets principalement concernés en 2020 sont le CREB (Centre de Rééducation de l'Enfance à Bruxelles), soit 20 nouvelles places pour la grande dépendance, et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'asbl « Bois Sapin », qui permettra de préserver les 15 places en centre d'hébergement.

L'aide aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion qui englobe un éventail de projets essentiels pour les Bruxellois. La politique

mise en œuvre pour les personnes en situation de handicap doit être ambitieuse afin de garantir une aide, un accompagnement, un accueil, ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

La première préoccupation est de soutenir l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap au sein de la société. Dans ce cadre, des nouveaux arrêtés d'exécution du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée seront adoptés. Des moyens supplémentaires seront dédiés en 2020 aux Services d'Accompagnement qui mettent en œuvre les objectifs de ce décret, en apportant aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institutions.

Cette politique d'inclusion répond à un objectif transversal, partagé par tous les ministres du Gouvernement. Dans cette ligne, le décret « *handi-streaming* » continuera d'être un outil de choix pour assurer la mise en place à tous les niveaux de pouvoirs et sur l'ensemble du territoire bruxellois d'un changement de regard de la personne handicapée et de sa prise en compte au sein des politiques menées jusqu'ici.

Les priorités de la Déclaration de politique générale seront mises en place dès 2020 : le trouble du spectre autistique et la grande dépendance. Un cadastre de l'offre complété d'une analyse des besoins seront lancés conjointement avec la Commission communautaire commune. Le pilotage sera confié à l'Observatoire social santé, en lien avec l'IBSA (pour le volet cartographie) et le service école de perspective.brussels (pour le monitoring de l'offre scolaire). De même, un portail unique d'information handicap.brussels sera mis en ligne dans le cadre d'un partenariat entre tous les acteurs institutionnels : le service PHARE, la Commission communautaire commune, Iriscare, la DGPH, l'AVICQ, ...

Une attention toute particulière sera portée sur l'autisme dans chacun de ces outils. De même, les services de stimulation précoce et d'accompagnement pour enfants autistes seront renforcés. Enfin, pour ce qui concerne la grande dépendance, il s'agira de développer l'offre d'accueil, d'hébergement et de répit.

Ces développements supposent évidemment que les initiatives lancées à la fin de la législature précédente soient d'abord consolidées. Les budgets des projets initiés en 2019 seront pérennisés : une nouvelle place au centre d'accueil et d'hébergement Aubier, l'agrément de 15 nouvelles places du CJES La Famille à Uccle, de même que l'agrément de Trait d'Union, le passage de catégorie 4 à 5 de Susa, et

l'octroi d'une nouvelle action spécifique grande dépendance à Famisol.

Enfin, comme le prévoit la déclaration de politique générale, des discussions avec la Commission communautaire commune et la Région sont prévues pour le transfert des aides individuelles et des aides à l'emploi.

8. Discussion et examen des tableaux *partim*

Mission 11

Jeunesse, éducation permanente, audio-visuel et enseignement

Programme 001 – activités 01a à 07 (Culture)

M. Martin Casier (PS) remercie le ministre pour son exposé. Au nom du groupe PS, il se réjouit de l'augmentation du budget de la Culture (plus de 5 % pour l'année 2020), qui est une preuve de courage eu égard au contexte général morose. Par ailleurs, le député observe que ce choix d'augmenter le budget à la Culture n'a pas été suivi dans l'ensemble des Régions et des Communautés et, singulièrement, au nord du pays où il constate que c'est assurément tout l'inverse, ce qui envoie un message dramatique envers le monde culturel. C'est une raison supplémentaire pour le député de saluer l'effort réalisé par le Gouvernement francophone bruxellois.

La Déclaration de Politique générale de la Commission communautaire française offre un projet pluriannuel d'ouverture et de générosité. La note de politique générale de la mission 11 s'inscrit exactement dans le même contexte qui exprime l'essence d'une société démocratique et solidaire. On y retrouve notamment, pour ne pas les citer, l'accès à la culture des publics les plus précarisés et éloignés (détenus, usagers des CPAS, locataires sociaux, seniors, personnes handicapées) pour permettre leur émancipation. Il y a également la facilitation de l'accès à la profession aux jeunes artistes, qui est également un enjeu important pour ce milieu pour lequel, aujourd'hui, vivre du métier d'artiste est évidemment une grande difficulté. Par ailleurs, il faut encourager des enfants à la créativité, en ce compris dans ses expressions et pratiques les plus alternatives.

C'est une vision de la culture égalitaire et redistributive, visant à combler les inégalités. Il en veut pour preuve l'effort au profit d'associations comme l'ASBL Article 27, dont les tickets constituent toujours l'accès le plus simple des personnes précarisées depuis plus de 20 ans à Bruxelles.

C'est également l'expression d'une fierté et d'une ambition ni plus ni moins que celle de faire de Bruxelles la Capitale culturelle de l'Europe en 2030 comme l'a rappelé le ministre.

L'intervenant accueille avec grande satisfaction ce projet de budget 2020, et en vient à ses questions d'ordre général.

Des inquiétudes se sont fait entendre relativement aux répercussions sur Bruxelles des coupes sombres de la Flandre dans les projets culturels en région bruxelloise. Quelle sera l'attitude du Collège vis-à-vis de porteurs de projets laissés sur le carreau par la Flandre, et auxquels il ne restera plus que la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour espérer être subsidiés ?

La note de politique générale annonce une réflexion sur une base réglementaire à l'octroi de subsides, et plus précisément les conventions de subsides avec les opérateurs. Le ministre peut-il développer ce point et donner des explications ?

Dans ce projet de budget, apparaissent toute une série d'AB nouvelles spécifiques à telle ou telle association. S'agit-il pour la plupart de partenaires que la Commission communautaire française soutenait déjà par le passé à travers des allocations plus génériques, ou traduisent-elles l'apparition de partenariats et d'acteurs nouveaux ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que les objectifs pour la Culture sont louables et les moyens financiers sont bien mis en œuvre : la médiation publique, l'accessibilité spécifique à la culture pour les personnes handicapées, qui est un volet qui tient à cœur le groupe Ecolo sans oublier les diversités culturelles. Sur la question des personnes handicapées, le député souhaite connaître les articulations qui sont faites entre le budget PHARE et les initiatives culturelles et de quelle manière elles seront mises en œuvre.

Le soutien des initiatives culturelles avec un label porteur d'une vision sociétale semble intéressant. Le député souhaite savoir si, dans le cadre de ces enjeux, le ministre envisage également des questions telles que la question climatique ? Des thématiques sont-elles déjà envisagées ?

Concernant la simplification administrative, le député souhaite connaître les moyens qui seront mis en œuvre pour le secteur culturel qui est demandeur. Les dossiers ne sont pas aisés et cette simplification pourrait vraiment les aider.

Il est question d'un guichet pour les artistes dans la participation de la Commission communautaire

française au projet de Bruxelles Capitale Européenne de la Culture 2030. Le député souhaite savoir avoir quelques éclaircissements à ce sujet.

Mme Clémentine Barzin (MR) observe, de manière générale, qu'un ajustement budgétaire à la hausse d'environ 3 millions d'euros a été réalisé en 2019 et qu'un budget d'environ d'1 million d'euros supplémentaire a été prévu pour 2020. Il est assez étonnant de constater une telle diminution du budget de 2020 par rapport au budget ajusté de 2019 (environ 2 millions d'euros). Faut-il s'attendre à des ajustements de même ampleur durant l'exercice 2020 ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de de la Culture) répond qu'il n'y a aucune diminution budgétaire si l'on prend en compte l'ajustement 2019 et l'initial 2020. C'est l'effet de la « turbine » pour BX1 où le paiement de la subvention 2020 a été anticipé sur l'ajusté 2019.

Mme Clémentine Barzin (MR) souligne que cette augmentation des allocations budgétaires témoigne de la volonté du ministre de faire de la culture une priorité. Elle ne peut que s'en réjouir. Le soutien accru aux opérateurs culturels de proximité est une bonne chose : le groupe MR défend l'émancipation individuelle des personnes et estime que la culture peut en partie y contribuer.

Cependant, ce n'est pas tout de consacrer un budget important à une politique déterminée. Encore faut-il que les moyens mis à disposition viennent soutenir une politique culturelle véritablement équilibrée et ambitieuse.

À cet égard, elle prend acte des différentes orientations qui visent à porter de nouveaux projets ambitieux dans cette politique : la formalisation de la candidature de Bruxelles en tant que Capitale culturelle de l'Europe, la mise sur pied d'un office culture ou guichet pour les artistes – en espérant toutefois que les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce dossier seront meilleures que celles de l'année passée, ainsi que la réflexion qui sera menée pour davantage promouvoir les cultures alternatives.

Le groupe MR sera attentif à la bonne réalisation de ces projets durant toute cette législature. Il veillera également à ce que les moyens mis à disposition des objectifs affichés puissent sortir de l'habituelle logique de « saupoudrage », qui a malheureusement trop souvent caractérisé la Commission communautaire française dans les matières culturelles.

M. Rudi Vervoort (ministre) estime qu'il faut maintenir un dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les matières de la Culture, mais aussi de l'Enseignement, sont des matières qui impactent

Bruxelles de manière spécifique. Le ministre a toujours plaidé pour qu'il y ait une prise en compte du fait bruxellois dans le cadre d'une politique plus générale menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles est un modèle à part entière, de par sa sociologie et la présence d'autres opérateurs comme la Communauté flamande. Il est clair que la Commission communautaire française est toujours au centre du jeu dans ce pays et que les décisions prises à un autre niveau de pouvoir ont, en général un impact direct ou indirect sur notre institution. Ici, l'impact sera direct avec la diminution spectaculaire des moyens alloués au secteur culturel. Il était difficile au ministre de lancer la même réponse que le bourgmestre de la ville pour dire « on sera là ». Ce que ce dernier a fait montre que le Gouvernement est vraiment attentif au devenir de cette vitalité culturelle, de ce modèle cosmopolite au niveau de la production culturelle, ce que les flamands de Bruxelles avaient compris depuis de nombreuses années et qui a fait la richesse de la scène culturelle flamande à Bruxelles. Ce fut sans doute, aux yeux de certains, un petit peu trop multiculturel et pas assez dans la droite ligne du canon flamand qu'on est en train de concocter au nord du pays. Le ministre y restera attentif.

Dans le cadre de Bruxelles 2030, l'enjeu est double. C'est le Gouvernement fédéral qui lancera le feu vert à un moment donné. Il y a la question de savoir qui introduit formellement le dossier de candidature. On se souvient qu'en 2000, c'est la Ville de Bruxelles qui a introduit la candidature. Le ministre en a discuté avec le bourgmestre de la Ville et il est évident qu'elle porte aussi cette ambition que Bruxelles soit capitale culturelle en 2030. Il faut peut-être rappeler que ce sera le bicentenaire de la création de la Belgique. C'est en cela que le ministre pense que la candidature de Bruxelles est vraiment pertinente. Il y aura des candidatures au nord et au sud, ce qui est logique, mais l'idée est de développer un partenariat avec des villes historiques qui ont marqué l'indépendance de la Belgique. On pense à Liège, par exemple. Il faut porter un projet qui montre de manière symbolique, et peut-être optimiste, que les institutions et l'Etat belge ont encore un avenir dans un cadre fédéral.

Le projet de Guichet des arts est annoncé par la Commission communautaire française, la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un projet d'envergure qui sera porté au départ de la Région. Le Gouvernement en sera partenaire dans le cadre de ses compétences à la COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE. Ce projet est encore en phase de réflexion, d'analyse des besoins, et se fera en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, y compris les acteurs communaux, mais également avec les opérateurs associatifs qui œuvrent déjà dans ce sens. Là aussi, les contacts nécessaires seront

pris avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les semaines qui viennent. Il n'y a pas d'élément concret à l'initial, mais les crédits sont disponibles dans les AB pour lancer, d'ores et déjà en 2020, l'étude de faisabilité en fonction de ce que donneront les contacts. Il s'agit surtout de ne pas se disperser et disperser les moyens, mais bien de travailler en synergie avec l'ensemble des autres acteurs.

Pour les AB nominatives, les subventions pour les opérateurs qui bénéficient d'une convention pluriannuelle de soutien d'un montant égal ou supérieur à 80.000 euros par an, ont été déplacées dans des allocations de base nominatives. C'est une démarche, à la fois plus sécurisante pour les opérateurs, mais également plus transparente pour la Parlement. Cela crée des lourdeurs administratives puisqu'il s'agit de la gestion de plusieurs allocations. Tous les opérateurs reçoivent les mêmes montants que l'année précédente, excepté pour l'asbl Article 27 qui voit son subside augmenté, comme prévu, par la convention pluriannuelle. Il s'agit d'un subside de fonctionnement qui permet à cette structure de déployer des activités, dont la plus connue est celle des tickets à 1,25 euro pour les bénéficiaires des CPAS. Cette asbl mène également différents projets permettant de faire de la médiation culturelle avec son public, en réseau avec l'ensemble des opérateurs bruxellois.

Pour ce qui est des projets annoncés par la DPG, dans le label Utilité publique, il y a un projet en lien tout à fait direct avec les enjeux climatiques qui sera déclaré d'utilité publique par le Collège de la semaine en cours.

Lorsque l'on parle de l'articulation Culture/Handicap, il y a eu des articulations qui se sont faites par le passé sur des projets ponctuels. Le service PHARE a contribué à l'accessibilité de nombreux festivals comme BSF, Couleur Café, Jam in Jette, etc. Cette articulation existe mais cela n'est pas encore opéré de manière structurelle. C'est une réflexion à avoir. Il y a une volonté que cela fonctionne.

M. Mohamed Ouriaghli (président) clôture la discussion et propose d'examiner les tableaux budgétaires programme par programme dans la mission 11.

Mission 11 – Programme 001 – activités 01a à 07 (Culture)

Concernant l'AB 02.33.00 – subventions aux associations (secteurs privé), **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** s'interroge sur l'augmentation à l'ajusté 2019 qui passe de 1.084.000 euros (initial 2019 à 562.000 euros) à 532.000 euros à l'initial 2020.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Culture) explique que tous les reliquats ont été rassemblés dans le budget pour pouvoir remonter l'ensemble des engagements qui avaient été pris dans le cadre de demandes exceptionnelles ainsi que les montants récurrents durant la précédente législature. On revient à un niveau initial qui est le niveau classique. Le ministre peut raisonnablement dire que le Gouvernement restera dans le carcan de l'initial.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) a encore une question sur l'AB 06.33.00 concernant les subventions dans le cadre de la mise en œuvre du plan culturel. À l'initial 2019, le budget était à 235.000 euros, à l'ajusté 2019, il est porté à 800.000 euros et à l'initial 2020, il est prévu 575.000 euros. Le député s'interroge sur la mise en œuvre de ce plan culturel qui est un élément important de la politique de la Commission communautaire française.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que les montants prévus à l'initial 2020 sont inférieurs car il y avait un appel à projets exceptionnel en 2019 qui s'appelait « Vivre ensemble en paix » qui était porté par cette AB et que les moyens ont été redistribués sous d'autres AB afin de mieux correspondre aux projets soutenus de manière récurrente.

M. Martin Casier (PS) intervient concernant l'AB 02b.05.33.00 – soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS. Au nom du groupe PS, il se félicite du dégagement de moyens supplémentaires pour les initiatives théâtrales au profit des usagers des CPAS. Quels types de projets sont visés ? Quel est le lien entre cette AB et la subvention à l'asbl Article 27 ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que l'idée n'est pas de travailler avec l'asbl Article 27, qui a son propre financement mais de dégager un budget qui permettrait de travailler, de manière ponctuelle, en direct avec des CPAS pour développer des activités dans ce cadre-là.

M. Martin Casier (PS) interroge le ministre sur l'AB 07.00.33.00 – subventions aux centres culturels reconnus. Le Groupe PS salue la reconnaissance d'un nouveau centre culturel en Région bruxelloise pour 2021, le centre culturel d'Etterbeek. Quelles sont les dernières étapes dans ce processus de reconnaissance ? Il s'agit plus d'une demande d'information générale sur l'évolution du dossier.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que toutes les étapes ont été franchies. Tous les avis ont été demandés et rendus. Le stade actuel est la rédaction du contrat programme par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Clémentine Barzin (MR) constate à l'AB 01a.13.33.00 – Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé), une diminution importante de 500.000 euros à l'initial 2020 par rapport à l'initial 2019.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que la Maison des Cultures de Forest a reçu sa reconnaissance en tant que centre culturel conventionné. Cette AB prévoit aussi des crédits pour la création d'autres maisons des cultures. Il précise que les projets qui avaient été imaginés et souhaités dans la DPG 2014-2019 et qui n'ont pas été concrétisés et donc non repris dans l'accord de majorité 2019-2024 ne se retrouvent plus inscrits dans le budget mais redistribués ailleurs.

Mme Clémentine Barzin (MR) observe que le Théâtre des Martyrs est subventionné à concurrence de 300.000 euros à l'AB 02b.07.33.00 pour son fonctionnement et s'interroge sur le lien privilégié que ce théâtre entretient avec la Commission communautaire française. Ce théâtre perçoit-il également des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Un accord existe-t-il entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet ?

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme que ce théâtre dispose d'un contrat programme avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui prévoit un versement d'environ 800.000 euros. C'est un opérateur historique de la Commission communautaire française qui loue le bâtiment qui héberge le Théâtre des Martyrs dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui a été renouvelée en décembre 2017.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise à Mme Barbara de Radiguès (Ecolo) que le loyer du bâtiment n'est pas compris dans le versement de la subvention.

Mme Clémentine Barzin (MR) intervient concernant l'AB 11.33.00 – Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La Bellone. Il s'agit d'une nouvelle AB qui n'était pas présente en 2019. Dans la mesure où La Bellone est soutenue depuis la création de la Commission communautaire française, quelle était l'AB la concernant auparavant, et en 2019 en particulier ?

M. Rudi Vervoort (ministre) informe qu'il s'agissait d'une allocation budgétaire générique, l'AB 11.001.02.02.33.00.

Mme Clémentine Barzin (MR), concernant l'AB 12.33.00 – Subvention à l'asbl Francofaune, dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle AB, demande à obtenir plus d'informations relatives à ce festival.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que c'était déjà soutenu. Il existe une convention pluriannuelle. Il s'agit d'un festival de chanson française qui portait un autre nom (biennale de la chanson française).

Mme Clémentine Barzin (MR) termine son intervention avec une question concernant l'AB 01.33.00 – Subventions aux associations (secteur du livre & littérature). Étant donné les difficultés connues du secteur et les différents cris d'alarme que celui-ci a donnés ces dernières années, il peut paraître étonnant de diminuer les moyens de 80.000 euros à l'initial 2020 par rapport à l'initial 2019, d'autant plus que l'ensemble des moyens en 2019 ont été liquidés.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que cette AB qui était générique au départ voit ses moyens diminués parce qu'une série d'opérateurs perçoivent maintenant des subsides via des AB nominatives.

Programme 002 – activité 01b (Jeunesse – ludothèques)

Il n'y a pas de questions.

Programme 002 – activité 04b (Éducation à la culture)

Il n'y a pas de questions.

Programme 004 – activité 01 (Éducation permanente)

Il n'y a pas de questions.

Programme 006 – activité 01 (Parascolaire à caractère pédagogique)

Il n'y a pas de questions.

Mission 22 Aide aux personnes

Programme 006 (Accueil de la petite enfance)

Mme Véronique Lefrancq (cdH) rappelle que l'enjeu est d'importance et, malgré la mise en place du Plan crèche et la création de nouvelles places lors de la précédente législature, les besoins restent immenses face au boom démographique auquel la Région doit faire face et au fossé qui ne cesse de se creuser entre les matières d'inégalité sociale, sans compter le désarroi des parents qui doivent attendre toujours plus longtemps et payer toujours plus cher

pour garantir à leur enfant une place en crèche. Il est pourtant primordial de garantir à un nombre toujours plus important d'enfants de trouver une place d'accueil ou de qualité sur le territoire bruxellois. Il faut également que l'accès aux crèches soit ouvert à tous et prenne en compte les revenus des parents.

De quelle manière le Collège entend améliorer l'accessibilité des enfants issus des milieux défavorisés aux structures d'accueil de l'enseignement ? Qu'en est-il des enfants porteurs de handicap ? Des projets sont-ils soutenus pour favoriser leur inclusion dans les milieux d'accueil en 2020 ? Que sera-t-il mis en place pour soulager les familles et leur garantir un meilleur accès aux crèches bruxelloises ? 559 places devraient être créées cette année, qu'en est-il à ce jour ? Le ministre peut-il donner la ventilation public/privé de ces crèches, ainsi que leur localisation ? Enfin, combien de places d'accueil seront financées sous cette législature ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge des crèches) propose de transmettre la liste des associations qui sont visées. Les critères prioritaires pour l'octroi de subsides sont : la faiblesse du taux de couverture, le critère géographique et/ou le public cible, la priorité aux projets visant l'accueil d'urgence, les familles monoparentales et les demandeurs d'emploi. L'ONE devrait lancer prochainement un nouvel appel à projets auquel la Commission communautaire française et la Région s'associeront. De 2014 à fin septembre 2018, 33.443.000 euros ont été engagés en soutien de 24 crèches, ce qui a permis la création de 743 nouvelles places à Bruxelles. 560 nouvelles places dans 18 crèches sont prévues pour fin 2019, ainsi que 440 en 2020 et 69 en 2021. Les 440 places concerneront 7 crèches et les 69 concerneront 4 crèches. Soit un total de 1.069 places, essentiellement dans le secteur public.

Mme Clémentine Barzin (MR) rappelle l'urgence concernant les places dans les crèches. Il y a 5 ans, 7.500 nouvelles places étaient annoncées, mais l'objectif n'est pas encore atteint. La députée aimerait avoir une clarification budgétaire. En effet, elle observe que des crédits ne sont pas suffisamment utilisés et certains crédits orientés pour réduire l'encours. S'agit-il de montants accordés en termes de subvention à des structures, à qui ces montants sont adressés et de quelle manière l'encours est réduit budgétairement ? Il s'agit peut-être d'un effet « turbine ».

M. Rudi Vervoort (ministre) rappelle que l'on est dans le cadre de l'exécution de l'appel à projets mis en œuvre par le Plan cigogne. Les montants vont vers les structures qui ont été rendues éligibles après le dépôt de leur projet. La question de l'encours est réglée parce qu'il y a eu un effet retard dans le cadre de l'exécution budgétaire. Ce sont des moyens sup-

plémentaires qui sont mis à disposition pour honorer les factures. Dans le cadre du budget 2020, il est prévu de pouvoir se mettre en situation d'honorer l'ensemble des engagements.

Mme Clémentine Barzin (MR) demande au ministre si la Commission communautaire française va elle-même créer des places de crèches.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que les moyens qui ont été mis à disposition pour la construction, pour les ACS, sont des moyens régionaux. Il y a parfois eu des situations où les places n'étaient pas reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre est bien conscient de l'urgence. Aujourd'hui il y a toute une réflexion à mener avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard pour mettre à même niveau les aides des uns et des autres. Ce que font la Région wallonne au travers des APE et la Commission communautaire française avec les ACS est un débat intéressant à mener avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur le taux de couverture, il est maintenant possible d'expliquer à l'ONE où se situent, quartier par quartier, les déficits en taux de couverture crèches. On peut dire qu'il y a une distribution ou plus précisément une répartition géographique de l'effort mené par les pouvoirs locaux qui est relativement inégale à Bruxelles.

Mme Clémentine Barzin (MR) précise que la Ligue des familles demande une programmation de places d'accueil plus ciblée en fonction des quartiers sensibles, comme le ministre l'évoquait, et un taux de couverture de minimum 33 %. Est-ce que le ministre a vraiment dégagé des priorités aujourd'hui à travers cette compétence ?

M. Rudi Vervoort (ministre) rappelle les critères prioritaires : l'accueil d'urgence des familles monoparentales, des demandeurs d'emploi et le fait d'assurer un taux de couverture de crèches quartier par quartier. C'est dans le cadre d'un appel à projets relatifs aux contrats de quartier durable qu'on fait le choix d'augmenter le taux de couverture dans les quartiers qui le nécessitent davantage.

Mission 24 Tourisme

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) salue la décision du Gouvernement d'établir rapidement un plan pluriannuel afin de mettre en conformité les établissements. Augmenter la qualité et le confort des auberges de jeunesse est effectivement une nécessité. Le député rappelle que ces auberges constituent un outil essentiel pour la politique de Tourisme social. Elles ne sont pas de simples hôtels. Ce sont des lieux où des jeunes se rencontrent et découvrent les autres. Il

s'agit souvent de jeunes qui, demain, deviendront des touristes qui reviendront.

L'intervenant estime que la politique de Tourisme social doit également viser les jeunes des autres Communautés et Régions. Il est important de toucher les jeunes wallons et les jeunes flamands pour leur rappeler que Bruxelles est également leur capitale, et cela au travers d'un tourisme qui est souvent social puisque c'est un public jeune qui n'a pas toujours les moyens ou, s'il les a, ne vient pas spécialement à Bruxelles. Le député souhaiterait également savoir si le taux d'occupation des chambres dans les maisons de jeunes a progressé dans le bon sens.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Tourisme) précise que la mission Tourisme porte sur les aspects infrastructures et non sur ce qui s'y passe intramuros. Cela dit, le ministre a eu de nombreux contacts par le passé avec les acteurs des auberges de jeunesse. Ils sont d'une grande ouverture et se rendent compte que les objectifs sont multiples, et pas que sociaux, comme la mise en contact de jeunes venus d'horizons différents. Au niveau du taux d'occupation, ils ont été impactés au moment des attentats où les jeunes venaient moins à Bruxelles, mais les choses se sont améliorées depuis lors. Le ministre propose d'envoyer une demande de rapport du fonctionnement des auberges aux asbl qui les gèrent.

Mission 25 Transport scolaire

Pour **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)**, les priorités concernant le transport scolaire sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, concernant la durée du trajet, celle-ci doit continuer à diminuer. Des progrès ont déjà été réalisés. Le député demande d'avoir des chiffres sur l'évolution de la durée des trajets. L'augmentation du nombre de trajets, 213 aujourd'hui, est un effort important qu'il faut continuer à soutenir, mais il n'est pas suffisant.

De nouvelles demandes d'établissements scolaires sont parvenues pour la rentrée 2019-2020. Le député souhaite connaître les établissements concernés et pour quels types d'handicap.

Concernant la situation des accompagnateurs, en relisant les échanges des débats en commission dans le passé, le député a pu constater une attention particulière qui avait été portée à leur égard. La ministre qui avait la compétence lors de la législature précédente, Mme Laanan, affirmait que « Le statut des accompagnateurs est sans doute le plus précaire des agents de la Commission communautaire française. Ils travaillent 10 mois, payés 12, avec des horaires coupés qui ne constituent pas des pleins

temps. La continuité de la revalorisation du statut est prévue ». Le député demande des informations sur le salaire brut d'un accompagnateur et la moyenne d'heures qu'il travaille. Le ministre avait souligné qu'il y avait un fort turnover. Le député pense que ce sont des éléments importants. L'année passée, la liste des formations avait été communiquée et le député demande si de nouvelles formations ont été envisagées, mais également si tous les accompagnateurs étaient formés et pour quelles formations, ainsi que l'impact de ces formations.

M. Hamza Fassi-Fihri avait soulevé la question de la situation des chauffeurs sous la législature précédente en soulignant que des pressions étaient faites sur des salaires dans le cadre des appels d'offres. Il lui avait été répondu par Mme Laanan, que cette réflexion serait transmise à l'administration pour voir quelles mesures pouvaient être envisagées. Le député demande au ministre si, sur la question des chauffeurs, élément essentiel dans le cadre de la qualité du transport, une attention était portée. Le député estime que le Gouvernement a une responsabilité. Si une pression est mise sur les appels d'offres, c'est sur les salaires que la pression se fait. Comment le ministre envisage-t-il cette question ?

Le groupe Ecolo attend l'audit avec impatience et le député demande si un calendrier est prévu début 2020 ? Une collaboration avec la Communauté française et la Région Wallonne est-elle envisagée pour la création de places au niveau des différents types de handicap. C'est ce manque de places qui induit ces longs trajets. Auparavant, il y a eu un travail de collaboration avec la Région et la Communauté française pour disposer d'un cadastre des places manquantes afin d'essayer d'intégrer cet élément qui est essentiel. Il vaut mieux parfois investir dans la création de places que dans des nouveaux trajets. Ce type de collaboration existe-t-il, y a-t-il des réunions et y a-t-il des rapports sur les places à créer ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Transport scolaire) précise que tous les éléments factuels, comme les salaires, seront transmis. La durée moyenne aujourd'hui est d'environ une heure et demie et cela reste encore trop.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) cite Madame Mouzon qui disait que « lorsque l'on a la tête dans le four et les pieds dans le frigidaire, en moyenne il fait bon ». Les moyennes, malheureusement, du point de vue du député, ne sont pas l'indicateur. Quels sont véritablement les temps de trajets les plus élevés ? Il sait que certains enfants passent 2 heures et demi dans les transports. L'intervenant demande quel est le nombre d'enfants qui passe plus de deux heures dans un bus.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que l'objectif de l'audit est de répondre à toutes les questions posées. Il est évident qu'il y a des questions qui seront plus difficiles à régler, mais en ce qui concerne le manque de places, un des enjeux de l'audit sera aussi de pouvoir mettre en avant cette réalité. L'idée sera aussi de pouvoir, après dépôt et approbation de l'audit, rédiger des recommandations utiles à ceux qui en font la demande pour pouvoir adapter l'offre, de manière à ce que, en termes de logistique, on soit en capacité de proposer un meilleur service.

L'accent a principalement été mis sur les accompagnateurs et pas les chauffeurs. La prise en compte du turnover est fondamentale pour ces enfants qui ont besoin d'une présence connue, régulière et quasi permanente. Cela fait partie du confort du trajet.

La formation est une formation d'auxiliaire de l'enfance qui est proposée aujourd'hui. Les chiffres seront transmis.

Pour les accompagnateurs, l'objectif est le passage en CDI, en contrat à durée déterminée de 12 mois et d'augmenter l'offre en formations. Cela participe à l'objectif de plus sécuriser et stabiliser ce personnel qui, aujourd'hui, vit dans des conditions parfois encore précaires.

Concernant la durée du contrat de travail, le ministre précise que c'est un travail qui est en cours et opéré en concertation avec les organisations syndicales. L'idée est évidemment qu'il n'y ait pas de perte trop conséquente en manière salariale et qu'une forme de continuité soit assurée.

Dans le prolongement de la problématique des statuts de chauffeurs, **Mme Véronique Lefrancq (cdH)** demande s'il est possible d'insérer, dans les cahiers des charges de la Commission communautaire française, des clauses qui garantissent un minimum de conditions de travail, notamment en terme salarial ?

M. David Leisterh (MR) salue l'effort du Gouvernement, puisque c'est plus de 3.000 élèves de l'enseignement spécialisé, 2.300 abonnements de transports en commun, 7 circuits supplémentaires pris en charge par la Commission communautaire française. Le Ministre l'a rappelé, la longueur des circuits peut nuire au bien-être des enfants et de leurs proches. Dans ce cadre, le député souhaite des informations au sujet de l'audit prospectif.

M. Rudi Vervoort (ministre) indique que les moyens dégagés se trouvent à l'ajusté 2019 à l'AB 2.12.11.

Le ministre fait une parenthèse concernant le film « Hors normes ». Il y a cette scène qui montre bien

ce que représentent les difficultés du respect de l'horaire. Pour ces jeunes, ne pas être dans le cadre tel qu'il est prévu, c'est déjà un problème en soi. Le ministre mesure bien l'importance de la qualité et que le transport fait partie intégrante de l'inclusion.

Le ministre précise que le délai de l'étude est porté à 6 mois et le cahier des charges devrait être lancé encore en 2019.

Mission 29 Enseignement

M. Martin Casier (PS), au nom du groupe PS, se réjouit du chemin pris par le Collège en matière d'enseignement. La DPG a inscrit son ambition dans la continuité de la législature précédente en ce qui concerne les grands projets à plus longue échéance. C'est heureux mais également nécessaire. Loin de traduire une simple continuité, elle traduit une vision claire pour l'enseignement qui est subsidié par la Commission communautaire française.

Le député tient à féliciter le ministre pour l'ambition affichée par le Gouvernement de transformer le CERIA – qui est une carte de visite de la Commission communautaire française – en un véritable campus résilient : métiers de l'environnement, exemplarité des produits et aliments, ce ne sont que quelques-unes des actions qui seront menées dans ces lieux qui ont vu défiler des générations d'étudiants depuis plusieurs décennies et qui sont appelés à connaître une importante modernisation.

La DPG vise toujours la gratuité totale de l'enseignement de la Commission communautaire française, un droit fondamental pour le groupe PS qui est protégé par la Constitution. L'intervenant se réjouit que cela figure dans l'agenda de ce Gouvernement et invite le ministre à poursuivre encore et toujours sur ce chemin de la gratuité qui est essentiel pour toutes les familles bruxelloises.

Les produits agricoles et horticoles de l'Institut Re douté Peiffer seront valorisés au profit des restaurants didactiques et des associations humanitaires. C'est également un pas qui va dans la bonne direction.

Il est vrai que tous ces projets éminemment positifs ne se retrouvent pas dans cette mission 29 Enseignement, mais plutôt dans d'autres relatives aux infrastructures. Ils font l'objet général de cette mission et les justifications des dépenses paraissent claires et lisibles.

Le député se réjouit également de la politique d'inclusion des personnes handicapées au sein de l'enseignement. Toutes les études démontrent que la

question de l'inclusion dans l'enseignement général ou le « plus normal possible » est absolument nécessaire à leur intégration sociale mais également à leur construction en tant que citoyen et citoyenne à part entière de cette société.

Mme Clémentine Barzin (MR) souhaite intervenir au sujet du volet infrastructures. Face au boom démographique, il a été nécessaire de créer des places supplémentaires dans l'enseignement secondaire. À l'horizon 2025, il y manquera en effet près de 20.000 places. Le projet de réaménagement du campus du CERIA ainsi que la création sur le site de deux écoles est l'un des projets de développement important pour la Commission communautaire française. Le ministre l'avait évoqué, le nouveau complexe permettra, à terme, d'accueillir 1.200 élèves. L'année précédente, le groupe MR avait regretté que les marchés de travaux pour la création des nouvelles écoles sur le site du CERIA et l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Institut Herlin n'avaient pas été attribués en 2018, comme cela avait été annoncé l'année passée. La députée entend aujourd'hui que le cahier des charges a été lancé récemment. Qu'en est-il de l'ouverture des écoles prévue pour septembre 2021 ? Le ministre peut-il également expliquer plus concrètement à quoi ces différents retards, également pointés par la Cour des comptes, sont imputables ? Qu'a-t-il été réalisé jusqu'à présent ?

La députée anticipe sur le développement des allocations et demande concrètement, d'un point de vue budgétaire, que 10.000.000 euros sont engagés, soit une diminution d'engagement de 78 % par rapport à l'initial 2019. Or, à l'ajusté 2019, elle constate que 18.856.000 euros sont liquidés. Comment le ministre explique-t-il cette différence entre crédits d'engagement et crédits liquidés de 8.856.000 euros. Cela correspond-il à une liquidation des crédits des années précédentes ? Vu l'ajusté 2019, pourquoi avoir engagé à l'initial 2020 53.000.000 euros, poste le plus important dans le budget de la Commission communautaire française, surtout qu'en liquidation, à l'initial 2020 il est prévu de liquider moins de la moitié des crédits engagés ?

De manière plus générale pour l'Enseignement, la députée s'interroge sur les moyens engagés pour le plan d'action autour du Centre de technologie avancée du CERIA, tel que présenté dans la DPG du ministre, quand les allocations en fonctionnement de ce Centre demeurent à 30.000 euros et l'investissement à 0.

La députée espère que l'ambition affichée au sujet de la lutte contre le décrochage scolaire et l'échec scolaire permettra d'utiliser les budgets prévus, ce qui n'avait pas été le cas en 2019. L'intervenante se réfère à l'AB « Dépenses de toutes natures relatives

à la valorisation de l'enseignement » et elle se demande si d'autres investissements sont prévus pour combattre le décrochage scolaire.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que répondre au boom démographique en créant de nouvelles places est louable. La Commission communautaire française créera en 2020 et en 2021 un certain nombre de places. Dans l'exposé général du budget, le ministre l'avait précisé, il y aura 1.200 places. On peut lire « le nouveau complexe, à terme, pourra accueillir 1.200 élèves ». L'intervenant suppose que tout ne sera pas réalisé en 2021 et il demande des précisions sur l'agenda.

Il est prévu la création de places dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. Le ministre peut-il préciser le nombre de places dans l'enseignement spécialisé qui seront créées ? Il est indiqué qu'il s'agit de places de type II. Le ministre peut-il préciser sur quelle base a été déterminé le choix de créer des places de ce type d'enseignement et s'il existe des déficits de places pour d'autres types ? Le député suppose que le travail de l'audit contribuera certainement à le définir.

Concernant la démocratisation de l'accès à l'école au travers de la gratuité, très souvent, lorsque l'on parle de gratuité, on est pointé du doigt en disant « la gratuité ça coûte à quelqu'un ». Le député estime que lorsque l'on parle d'enfants, cela coûte d'abord à la société, il s'agit d'un investissement essentiel que le groupe PS soutient bien évidemment. L'intervenant désire simplement rappeler les chiffres concernant la déprivation des enfants bruxellois : – 29 %. Cela avait été relayé par une étude de la Fondation Roi Baudoin dans un rapport sur la pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique, comparaison des facteurs. Pour la Flandre, c'est 8 %. C'est dire que les moyens qu'il faut investir dans l'enseignement sont essentiels. Dans ce même rapport, il y a un volet qui portait sur l'enseignement et le député trouve qu'il est intéressant de le rappeler : « la création d'écoles dites larges, c'est-à-dire ouvertes sur leur communauté locale et capable de s'attaquer, en collaboration avec les partenaires locaux, à différentes formes de déprivation, en matière alimentaire, en fournissant des repas sains et complets chaque jour, de soutien scolaire en organisant elles-mêmes un soutien accessible à tous les élèves, de frais scolaires en limitant le coût matériel et des activités pédagogiques et des familles, des activités extrascolaires ». Le député a l'impression qu'en lisant le projet, on retrouve pas mal d'éléments qui sont repris dans ce rapport de la Fondation Roi Baudoin.

Selon le député, la lutte contre le décrochage des enseignants doit être une priorité. Lorsque la ministre Laanan avait la compétence, elle avait signalé que

plus des deux tiers des enseignants quittent la profession dans les 5 premières années de leur carrière. Cela concernait sans doute les enseignants de la Commission communautaire française. Le ministre souligne que des efforts pour lutter contre le décrochage des enseignants en début de carrière seront poursuivis. Le ministre peut-il préciser en quoi consistent ces efforts ? Concernant le dispositif de mentorat, de coaching des nouveaux enseignants par des collègues expérimentés que le ministre a l'intention de poursuivre, combien d'enseignants sont touchés et comment le ministre va-t-il évaluer son succès dans l'enseignement obligatoire et de promotion sociale ? C'est bien de dire que c'est un succès, mais c'est mieux de le démontrer.

Concernant le décrochage des élèves, il n'existe pas de statistiques précises au niveau de la Commission communautaire française. Le député demande s'il est dans l'intention du Gouvernement de développer des outils pour mieux les identifier ou si certains l'ont été durant l'année précédente. Il cite un passage d'une intervention de la ministre Laanan de 2018 qui, sur cette question, estimait à juste titre qu'il serait sans doute bénéfique que ce sujet soit analysé plus précisément, notamment au travers de la création d'outils statistiques. Le député demande des précisions sur ce qui a été mis en place et, dans la négative, quelles sont les difficultés qui empêchent la mise en place de tels outils.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de l'Enseignement) précise que dans le contexte global, même si cela n'est pas un indicateur de bien-être de personnel, il n'y a actuellement pas de déficit de personnel enseignant dans les instituts. En soi, c'est déjà un élément positif.

Concernant l'AB 003.00.20.1211 « Honoraires, frais d'étude et de documentation en matière d'enseignement », cette allocation budgétaire de 200.000 euros permettra de mener des actions d'accompagnement du personnel enseignant et non-enseignant des établissements de la Commission communautaire française. Nous soutiendrons ainsi le processus d'accompagnement méthodologique sur les pédagogies actives dans le cadre d'un travail mené avec l'ULB et différents partenaires pour 50.000 euros. Pour l'enseignement spécialisé, 100.000 euros sont prévus pour soutenir les enseignants dans l'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre des futurs projets d'extension et d'accueil d'un nouveau public (les troubles autistiques, puisqu'un certain nombre d'enfants atteints de ces troubles seront accueillis) et 25.000 euros pour une série de formations transversales pour le personnel éducatif.

Pour l'enseignement spécialisé, et plus spécifiquement à l'Institut Alexandre Herlin, il est prévu de créer

entre 150 et 300 places en fonction du type de handicap. Chaque type de handicap nécessite un accompagnement particulier qui a un coût plus ou moins élevé. Pour répondre à la question de M. Mouhssin concernant le handicap de type II, la décision d'ouvrir de nouveaux groupes fait suite à une étude et à la demande relayée par les écoles existantes (élèves sur liste d'attente), par les centres PMS et les centres d'orientation et enfin, par les associations de parents spécialisées.

Concernant le Centre de technologies avancées, la Commission communautaire française a financé à 100 % le nouveau bâtiment, opérationnel depuis novembre 2018, ce qui a permis une relance de l'activité. Par ailleurs, un processus d'audit est actuellement en cours; il devrait aboutir en 2020 et permettre de finaliser la mise en œuvre du Centre.

Concernant les retards de chantier des nouveaux établissements, il s'agit d'un chantier de 32.000.000 euros. Ce sont des marchés publics très conséquents et pour lesquels le processus nécessite une validation à chaque étape de tous les aspects juridiques et autres. La Commission communautaire française ne fait pas ce genre d'investissement de manière récurrente, c'est assez exceptionnel. Dans le cahier spécial des charges, qui a été approuvé le 14 novembre dernier, une clause d'accélération des travaux a été prévue pour maintenir l'objectif d'ouvrir le DOA dès la rentrée de septembre 2021. C'est pour cela que le chantier doit démarrer en avril 2020, sous réserve de ce qui pourrait se passer en cours de procédure. Cela explique les mouvements au niveau des AB, entre 2019 et 2020. Mais puisqu'il s'agit d'un chantier qui va s'étaler sur deux ans, cela ne posera aucun problème en termes de liquidation des crédits.

Le ministre propose de joindre au rapport un listing de tout ce qui est fait par les différents établissements en termes de gratuité. Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, la Commission communautaire française distribue un pack scolaire reprenant les fournitures de base auprès des élèves de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé. En 2020, en parallèle à la création d'un fonds spécifique permettant d'acheter le matériel pour les élèves ne pouvant pas l'acquérir, le Gouvernement proposera la prise en charge et la gratuité complète des photocopies pour les élèves de l'enseignement obligatoire.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) remarque que même s'il y a une asymétrie au niveau des majorités, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Commission communautaire française, il y a la même nécessité de combler les fractures d'un enseignement devenu profondément inégalitaire. L'orientation des moyens est donc essentielle. Le député sera aussi curieux que son collègue M. Mouhssin d'analyser la répartition

des moyens mis par le Gouvernement en termes de gratuité.

Le ministre a parlé du « fait bruxellois » et de la pauvreté infantile dans une région marquée par son inclusion citoyenne et son cosmopolitisme. En cela, il y a une cohérence avec la déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque le Collège s'est engagé à inclure des éléments liés à l'histoire des migrations, des mouvements féministes et LGBTQIA+, mais également des éléments de l'histoire des discriminations, de la colonisation, de la décolonisation, que ce soit dans l'Enseignement mais également dans les projets d'éducation non formels. Ce qui est important c'est que, jusqu'ici, ces projets ont été menés par le biais de la sensibilisation. Par exemple, l'histoire du féminisme n'est pas enseignée dans beaucoup d'écoles de manière structurelle. Le député estime que cela implique également des moyens. Comment le Collège traduit cet engagement à travers le budget ?

Mme Véronique Lefrancq (cdH) rappelle que, en matière d'Enseignement, le Gouvernement prévoit la création de deux nouvelles écoles, projets qualifiés de phares de la législature. Ces projets étaient déjà une réalité et planifiés par le précédent Gouvernement. Les efforts à faire restent immenses, notamment dans l'enseignement secondaire. La députée aimerait savoir si d'autres projets sont envisagés pour augmenter encore le nombre de ces places.

L'extension de l'Institut Herlin est une excellente nouvelle, car cela répond à un réel besoin d'accueil des enfants porteurs de troubles autistiques. La députée exprime néanmoins certains regrets. Dans les projets, il n'y a pas un mot sur le pacte pour un enseignement d'excellence. En tant que pouvoir organisateur, quelles seront les actions mises en œuvre par la Commission communautaire française ? Quelle sera sa pierre à l'édifice dans la grande réforme de l'école ? Va-t-on ouvrir des nouvelles filières de formation dans l'enseignement qualifié ? Quelles initiatives en matière de places de stage en entreprises vont être proposées ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que, concernant l'AB 003.00.27.33.00 – Subventions aux initiatives en lien avec l'Enseignement, le Gouvernement a simplement listé une série d'initiatives pour 2020 (budget de 400.000 euros), telles que des activités de langues, la valorisation et la distribution de l'ensemble des productions des écoles techniques et professionnelles de la Commission communautaire française, le *handstreaming*, la prévention des conflits, le harcèlement, les violences etc. Rien n'empêche d'y ajouter d'autres initiatives comme cela a été évoqué.

Le Gouvernement n'est pas en rupture par rapport au Collège précédent; il s'inscrit dans une continuité, avec des actions qui sont liées avec l'accord de majorité.

La Commission communautaire française s'inscrit pleinement dans le pacte d'excellence, mais sans que cela n'ait d'impact budgétaire. L'Institut Redouté Peiffer, inscrit dans la première vague des établissements volontaires, a vu son plan de pilotage et son contrat d'objectifs validés en juin 2019 et deux autres établissements ont entamé la phase d'élaboration de leur plan de pilotage et de leur contrat d'objectifs. Le travail collaboratif a démarré.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) désire clarifier le point de la planification de l'ouverture des 1.200 places. Il suppose qu'elles ne seront pas toutes ouvertes en 2021. Le ministre a-t-il une idée de la planification ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que l'ouverture en septembre 2021 concerne le DOA (pour les 1^{ères} et 2^{èmes}), et que les classes supérieures seront ouvertes au fur et à mesure.

Concernant l'AB 00.02.11.11 « Rémunération du personnel enseignant de la Haute-École », **M. Rudi Vervoort (ministre)** répond à M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) que cette AB assure le paiement des salaires de deux équivalents temps plein à l'ajusté 2019, mais à l'initial 2020, le montant est réparti sur deux allocations budgétaires.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) interroge le ministre sur l'AB 00.00.01.01 – Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'Enseignement. Le décrochage est-il celui des enseignants ? Sont visées des initiatives permettant de valoriser l'enseignement.

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que cela permet de soutenir des initiatives permettant de valoriser l'Enseignement, des initiatives de lutte contre le décrochage scolaire, de valorisation et de visibilité de l'enseignement de la Commission communautaire française. Pour l'année 2020, dans le cadre de cette AB, la création d'un fond spécifique à destination des élèves des écoles de la Commission communautaire française, permettant de leur prêter ou avancer du matériel ou des vêtements de travail liés à leur formation, est envisagée. Dans le qualifiant, c'est important parce qu'il y a parfois des coûts assez conséquents.

Cette AB prévoit également le soutien d'initiatives d'accrochage scolaire dans les écoles et de différentes actions de communication pour mieux valoriser l'enseignement de la Commission communautaire française; sont envisagés un soutien dans les visuels, une journée portes ouvertes menée conjointement

avec la VGC, l'amélioration de supports de communication en concertation avec les directions d'écoles, ... Cela permet de donner une image de marque de ces établissements.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) constate que, pour l'AB 00.03.11.11 – Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires, le budget a doublé.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que c'est très technique. Le passage du simple au double se justifie par le passage des recettes et des dépenses d'un compte particulier à la DA enseignement.

Concernant l'AB 00.12.12.11, **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** constate que, dans la justification, il est indiqué des dépenses d'exploitation du matériel roulant pour les établissements d'enseignement spécialisé secondaire. Cela est-il pris en charge dans le budget enseignement ?

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme en donnant l'exemple du CTA qui dispose d'une « camionnette ». Il y a donc des dépenses liées à l'utilisation de celle-ci.

À l'AB 00.28.11.11 « Frais liés au personnel enseignant », **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)** constate qu'aussi bien à l'ajusté 2019 qu'à l'initial 2020, le crédit destiné à couvrir les frais de déplacements subventionnés des enseignants ne bouge pas. Quel est le pourcentage de contributions de la Commission communautaire française au remboursement des frais de déplacement ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que l'abonnement STIB est payé intégralement. Il signale que le montant prévisionnel est suffisant. Cela ne veut pas dire que les 381.000 euros seront dépensés. Des variations sont possibles en fonction des mouvements de personnel.

Mission 31 Infrastructures

Programme 001 : Politique générale

Il n'y a pas de questions.

Programme 002 : Dépenses bâtiments

Mme Clémentine Barzin (MR) souhaite des éclaircissements au sujet de l'AB 002.08.06.7200 « Dépenses – Enseignement ». Il y a, à l'ajusté 2019, des engagements à hauteur de 10.000.000 euros et des crédits liquidés à hauteur de 18.856.000 euros, soit

un encours de 8.856.000 euros. Cela est surprenant puisque, ce qui était prévu, c'était des engagements supérieurs de l'ordre de 47.000.000 euros et des crédits liquidés pour 19.800.000 euros.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de l'Enseignement) explique qu'il s'agit des engagements prévus en 2019 qui sont reportés en 2020 suite au retard dans l'exécution du chantier.

Mission 32 Service PHARE

Mme Véronique Lefrancq (cdH) se réjouit de la poursuite de différentes mesures et l'adoption des nouveaux arrêtés d'exécution du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée adopté le 17 janvier 2014. Elle demande que la liste des projets qui seront soutenus et réalisés en 2020 soit communiquée.

L'intervenante constate que le budget passe de 157.368.000 euros à l'ajusté 2019 à 160.283.000 euros à l'initial 2020. Soit une différence de 2.915.000 euros, comme le souligne la Cour des Comptes dans son avis en page 27. Cet écart correspond à peu de choses près à l'indexation des salaires de 2 % prévue en cours d'année.

En effet, selon les prévisions mensuelles de « l'indice santé » du bureau fédéral du plan, le prochain dépassement de l'indice pivot (qui s'élève actuellement à 107,20) par l'indice santé lissé devrait se produire en février 2020. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seraient adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2 %, respectivement en mars 2020 et en avril 2020. L'indice pivot suivant (109,34) ne serait pas dépassé en 2020. Cela devrait représenter en conséquence un montant minimum de 2.600.000 euros sur le montant supplémentaire annoncé, et ce sans tenir compte de l'évolution de la tension barémique due à l'ancienneté par exemple.

Mme Lefrancq estime que l'ambition du ministre ne se traduit pas dans ce budget.

Concernant les accords du non marchand, elle regrette que les impacts de ceux-ci ne soient pas encore pris en compte dans les articles particuliers mais bien dans une provision générale comme le note également l'avis de la Cour des Comptes en page 28.

Concernant l'accord de coopération, la députée remarque que l'ajusté 2019 prévoit une recette de 343.000 euros de L'AVIQ et une diminution de 415.000 euros à charge finale de l'AVIQ. Pour 2020, elle observe une diminution de 800.000 euros pour

les conventions à charge du budget de l'AVIQ. À cet égard, cette diminution s'inscrit dans la ligne des principes du récent accord de coopération conclu entre les deux Régions sous la précédente législature. Néanmoins, elle suppose que la modification a fait l'objet d'un accord entre les deux cabinets et administrations compétentes dans le but de la poursuite sans aucun préjudice pour les services et les bénéficiaires.

En 2020, il existe un risque éventuel de paiement d'une soulte à l'AVIQ pour « déséquilibre manifeste ». Elle n'est certes pas encore connue. Pour quelle raison aucune provision n'a été inscrite au budget 2020 ?

Mme Lefrancq souhaite savoir si toutes les assurances ont été obtenues du côté wallon pour le bon respect de cet accord de coopération.

Le justificatif général du budget 2020 comporte la phrase suivante : « Parmi les projets nouveaux, la Commission communautaire française pérennisera également les budgets des projets précédemment entamés : une nouvelle place au centre d'accueil et d'hébergement Aubier, l'agrément de 15 nouvelles places du CJES, la Famille à Uccle, de même que l'agrément de Trait d'Union, le passage de catégorie 4 à 5 de Susa, et l'octroi d'une nouvelle action spécifique grande dépendance à Famisol. ».

L'intervenante trouve étonnant que le ministre rappelle une partie des politiques menées sous l'ancienne législature qui ont fait l'objet de décisions d'agréments en 2019. Par ailleurs, il s'agit d'une partie seulement des nouvelles politiques de 2019.

À cet égard, elle demande si un agrément a bien été accordé à partir du 1^{er} septembre 2019 au CJES la FAMILLE à Uccle ? En 2020, une augmentation d'agrément à 35 places est-elle prévue au fil de l'accueil progressif des nouveaux élèves de l'école ?

Enfin, en matière d'infrastructures, aucune précision n'est donnée quant à l'état d'avancement des dossiers en 2020. Dès lors, elle s'interroge sur celui du dossier du nouveau CREB à Anderlecht et du Centre d'hébergement Espoir et Joie à Berchem ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que l'extension de l'Institut Herlin est prévue. Les écarts prévus entre engagement et liquidation ne sont pas problématiques, puisque les chantiers CERIA et Herlin s'étaleront sur deux années.

Tout ce qui a été évoqué dans la liste du ministre n'était pas prévu au budget 2019. Il n'y a pas de raison de parler de ceux qui vont continuer, mais bien des moyens dégagés pour ce qui avait été annoncé

mais pas budgétisé en 2019. C'est pour cela qu'il a spécifiquement évoqué Aubier, CJES La Famille, Trait d'Union, Passage de catégorie 4 à 5 de Susa, Grande dépendance Famisol qui nécessitaient des moyens complémentaires pour finaliser les engagements pris par le précédent ministre.

En infrastructures, il est prévu la préservation de 15 places à Bois Sapin (achat d'un bâtiment 3.600.000 euros avec subvention de 750.000 euros – bâtiment construit par la SLRB), il s'agit de 15 nouvelles places en centre d'hébergement avec 2 appartements qui seront loués en logement inclusif et qui permettront de financer le projet. Il est également prévu l'ouverture de 30 places au CREB (Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles) d'Anderlecht – 2.300.000 euros engagés en 2019 avec liquidation en 2020 de 1.000.000 euros et l'année suivante, ce qui permettra d'ouvrir 20 nouvelles places (et 10 qui viendront du CREB Woluwe) grande dépendance en 2021. Ce nouveau bâtiment est construit).

Concernant l'accord de coopération signé, une réunion est prévue avec le cabinet Morreale afin de le préparer. Il s'agira de mesurer s'il y a bien un équilibre dans tous les types de prise en charge de personnes handicapées entre la Région wallonne et la Région bruxelloise.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) constate une augmentation de la mission 32. L'attention qui est portée par la Commission communautaire française aux personnes porteuses d'un handicap est fondamentale.

Le député insiste sur deux points essentiels. Le premier est l'adoption des arrêtés d'exécution du décret inclusion qui sont attendus impatiemment. Deuxièmement, la déclaration de politique générale souligne que, à l'heure actuelle, le service PHARE n'est en mesure d'évaluer partiellement que les besoins relatifs aux personnes handicapées de grande dépendance. Il cite : « Une programmation globale reposant sur l'étude approfondie des besoins et de l'offre existant s'avère indispensable. Certaines études ont mis en avant le manque de possibilité d'activités de jour, de loisirs. Les familles souhaitent maintenant que leur jeune reste plus longtemps à domicile et bénéficie d'un répit. ». Cette question de chiffres est également au centre des attentes des familles. Le député désire savoir si l'Observatoire de la Santé et du Social serait amené à collaborer pour essayer d'amener ces chiffres. Quels sont les moyens mis en place ? En 2020, il estime que les familles doivent enfin être entendues sur cette question-là.

Le député souligne toute l'importance de l'accessibilité des services généraux (permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à ces services qui doivent être mis à la disposition de tous),

la liberté de choisir son lieu de vie et d'en changer, l'individualisation des lieux de vie (au point de vue budgétaire il est essayé de soutenir des lieux de vie à 15 personnes ou plus, mais cette demande doit être entendue aujourd'hui, même si cela n'est pas évident), avoir des institutions démocratiques et participatives (les exemples donnés lors de cette rencontre étaient extrêmement intéressants et impliquer les personnes dans les choix de vie est important) et la primauté du projet de vie. Il constate que le projet de la Commission communautaire française les a déjà intégrés en partie, mais il est bon de les rappeler puisque des associations avaient décidé de venir au Parlement pour en parler.

Mme Clémentine Barzin (MR) salue l'effort budgétaire d'un peu plus de 3.000.000 euros complémentaire pour cette politique qui englobe plusieurs projets essentiels pour les Bruxellois pour l'année 2020. La députée se réjouit également le montant attribué pour subventionner les services de loisirs qui passe de 40.000 euros en 2019, ce qui semblait fort peu, à 70.000 euros. À l'ajusté 2019, elle note une augmentation de 780.000 euros pour cette mission. Il est vrai que c'est une politique qui a besoin de soutien et de toute l'attention du Gouvernement, mais d'où vient le budget complémentaire nécessaire ? Quelles sont les raisons du manque d'anticipation du Gouvernement précédent à ce sujet ?

Concernant le cadastre et l'offre d'étude des besoins, **M. Rudi Vervoort (ministre)** précise qu'il y a 160.000 euros prévus pour une étude qui sera menée conjointement par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune et qui sera confiée à l'Observatoire de la Santé et du Social. Il y aura une mise en œuvre également du Guichet Unique et information sur le handicap, un site internet, etc. Cela se fera conjointement avec la Commission communautaire commune, en l'occurrence avec le ministre Alain Maron. L'objectif étant de réaliser un cadastre général.

Pour répondre à la question de M. Mouhssin sur les lieux de vie, le ministre précise qu'il y a par exemple les Pilotis, une asbl agréée qui fonctionne aujourd'hui avec 3 maisons de 5 personnes habitantes en situation de handicap chacune. On avance au fur et à mesure et les efforts devront être poursuivis pour effectivement élargir l'éventail des possibilités et des offres qui permettent d'être en accord avec les attentes. Cela n'est pas toujours évident car il y a d'autres contraintes.

Concernant l'ETA, le ministre précise que les arrêtés d'exécution du décret passent en lecture la semaine prochaine au Collège.

L'accord non-marchand est bien intégré dans les AB. 423.000 euros en 2019, 861.000 euros en 2020. Primes de fin d'années pour 2019, provision pécule de vacances, statut ouvrier plus indexation de 3 % en 2020 dans l'AB des ETA.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) revient à la réflexion du programme de la commission. Il estime que des visites de terrains des Pilotis seraient intéressantes.

Programme 003 : Étoile Polaire

Il n'y a pas de questions.

Programme 004 : Personnes handicapées

Mme Joëlle Maison (DéFI) salue l'augmentation des crédits de liquidation de 110.000 euros et demande que le ministre lui rappelle les différents types d'aides individuelles qui sont proposées par le service PHARE.

M. Rudi Vervoort (ministre) propose de joindre une liste au rapport.

Mme Joëlle Maison (DéFI), à l'AB 03.32.00 – Aides à l'emploi, demande combien d'employeurs environ ont sollicité ces primes en 2019.

M. Rudi Vervoort (ministre) enverra également le document reprenant la liste des employeurs. Pour ce qui est des aides subventionnées FSE, il y a 226 personnes aidées en 2018. Pour ce qui est non subventionnées par le FSE, il y a 158 personnes aidées en 2018.

Il précise à Mme Joëlle Maison (DéFI), que l'AB 04.45.24 vise 36 jeunes adultes porteurs de handicap.

Concernant les subventions aux services d'accompagnement, à l'AB 05.33.00, **Mme Joëlle Maison (DéFI)**, salue l'accroissement des subventions aux services d'accompagnement.

Concernant les subventions aux services de loisirs inclusifs, à l'AB 08.33.00, **Mme Joëlle Maison (DéFI)**, demande un ou deux exemples de type de projets qui peuvent bénéficier de ces subventions.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise deux exemples en asbl Bruxelles : Inclusion Badje, avec 12.000 euros en 2019 sur 8 mois et LUAPE avec 44.000 euros en 2019.

Mme Joëlle Maison (DéFI) demande au ministre les types de dépenses et les types de projets visés sur le Service de soutien aux activités d'utilité publique.

M. Rudi Vervoort (ministre) cite l'asbl Push pour la construction de projets de volontariat de personnes en situation de handicap. C'est la seule asbl concernée.

Mme Joëlle Maison (DéFI) demande au ministre, concernant l'AB 10.33.00, de lui donner les objectifs de ce projet Caligrave.

M. Rudi Vervoort (ministre) indique qu'il s'agit d'un atelier d'infographie pour adultes.

Mme Joëlle Maison (DéFI) interroge le ministre sur l'AB 12.33.00 – les subventions projets particuliers agréés. Quelles sont les associations qui bénéficient d'un agrément en tant que projet particulier au sens du décret inclusion ?

M. Rudi Vervoort (ministre) propose de transmettre la liste pour le rapport.

Concernant l'AB Soutien aux projets particuliers de courte durée, **Mme Joëlle Maison (DéFI)** souligne que, dans les documents budgétaires, elle ne retrouve pas les raisons de la réduction de ces subventions.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'il n'y a pas de réduction à proprement parlé, mais un projet de logement inclusif qui est pérennisé via un agrément subventionné sur 5 ans et qui passe sur l'AB 12. C'est la même chose pour l'asbl Fratriha, qui a 50.000 euros qui passe également sur l'AB 12.

Mme Joëlle Maison (DéFI) interroge le ministre sur l'AB 15.33.00 – les ETA. Est-ce que l'augmentation est uniquement liée aux rémunérations ?

M. Rudi Vervoort (ministre) le confirme en précisant que la prime non-marchand s'y rajoute.

Mme Joëlle Maison (DéFI) demande combien de personnes porteuses de handicap travaillent dans les ETA agréées en Commission communautaire française.

M. Rudi Vervoort (ministre) indique qu'il y en a 1.450.

Mme Joëlle Maison (DéFI) s'interroge sur les ETA bruxelloises qui ont réussi à conclure des partenariats privilégiés avec les structures, comme la Région, la commune, le CPAS, les SISF, de manière pérenne.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que l'asbl Nos Pilifs est concernée.

Concernant l'AB 17.33.00 – les subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement, **Mme Joëlle Maison (DéFI)** se réjouit de cette augmentation. La députée se réjouit de la récente adoption des premiers arrêtés d'exécution du décret inclus. Il va y avoir d'autres adoptions, d'autres arrêtés, cela a été dit. À moyen termes, comment le ministre envisage-t-il l'accroissement des moyens pour les centres de jour et d'hébergement ? Le GAMP demande 20 à 30 millions d'euros en plus. Est-ce que le ministre partage cette analyse ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que le mécanisme qui renforcera de manière pérenne les normes d'encadrement pour les personnes qui souffrent de grande dépendance est anticipé.

Mme Joëlle Maison (DéFI) interroge le ministre concernant l'AB 20.12.11 – Dépenses de fonctionnement. Est-ce que le ministre peut lui donner davantage de précisions sur les thématiques qui sont développées dans les ateliers de sensibilisation ?

M. Rudi Vervoort (ministre) propose de communiquer le lien vers le rapport d'activités du service PHARE dans lequel la députée trouvera toutes les informations demandées.

M. Mohamed Ouriaghli (président) clôture la discussion.

9. Avis de la commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la présente commission, dans les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2019, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2020, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 4 voix contre.

10. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Martin CASIER

Le Président,

Mohamed OURIAGHLI

11. Annexes

Annexe 1

Mission 22

Programme 006 : Accueil de la petite enfance État des lieux plan crèche/cigogne

Où en est-on dans la mise en œuvre du Plan Crèche/Plan Cigogne à Bruxelles ?

À Bruxelles, le taux de couverture moyen au 31 décembre 2017 est désormais porté à 38,1 % alors qu'il se situait aux alentours de 33 % en début de législature et de 35,7 % fin 2016 (source IBSA).

De fortes disparités continuent d'exister entre les taux de couverture des différentes communes bruxelloises ⁽¹⁾ (Anderlecht : 18,5 % ↔ Etterbeek : 73,8 %).

Bruxelles se signale encore par l'importance de l'accueil collectif : 7.480 places sur 7.796 (96 %) dont 6.592 (85 %) places en crèche (source : ONE 2017) et par la participation financière moyenne des parents la plus basse : 14,96 euros/jour/enfant par rapport à une moyenne Fédération Wallonie-Bruxelles de 15,63 euros (source : ONE 2017).

Outre le financement Commission communautaire française pour les infrastructures, la Région intervient également via les Contrats de quartiers durables et le FEDER ainsi que dans le cadre de sa politique de l'emploi, via l'octroi de postes ACS.

De 2014 à fin septembre 2018, la Commission communautaire française a engagé 33.443.200 euros en soutien de 24 crèches ce qui a permis la création de 743 nouvelles places.

Fin 2019 (dernier quadrimestre), 560 nouvelles places dans 18 crèches sont encore prévues; 440 nouvelles places en 2020 (7 crèches) et 69 en 2021 (4 crèches) = soit un total de 1.069 places, essentiellement dans le secteur public.

Les critères prioritaires pour l'octroi des subsides sont : la faiblesse du taux de couverture (critère géographique) et/ou le public cible (priorité aux projets visant l'accueil d'urgence : les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi, ...)

L'ONE s'apprête à lancer un nouvel appel à projets 2019, auquel la Commission communautaire française et la Région, principaux bailleurs de fond, s'associeront évidemment.

(1) Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans : Anderlecht = 18,5 %; Koekelberg = 19,5 %; Molenbeek = 22,7 %; Forest = 28,5 %; Schaerbeek = 28,9 %; Jette = 29,4 %; Saint Josse = 32,8 %; Berchem = 33,5 %; Saint-Gilles = 37,2 %; Ganshoren = 39,2 %; Woluwe-Saint-Pierre = 41 %; Watermael-Boitsfort = 42,3 %; Evere = 45,6 %; Bruxelles Ville = 50 %; Ixelles = 50,2 %; Woluwe-Saint-Lambert = 53,2 %; Auderghem = 60 %; Uccle = 61,5 %; Etterbeek = 73,8 % (source IBSA/ONE/K&G).

Ouverture prévue en 2019

Commune	Nom	Type de MA	Nouvelles places	Places existantes	Subsides en euros
Anderlecht	Les Roses	Crèche Publique	36	18	565.400 €
Auderghem	Les Oursons	Crèche Publique	12		164.700 €
Bruxelles-Villes	CPAS Ursulines	Crèche Publique	24		393.300 €
Brugmann	Les Petits Poussins	Crèche Publique	21		155.700 €
Bruxelles	Tivoli – lot 4	Crèche Publique	62		1.231.100 €
Bruxelles	Cité Modèle	Crèche Publique	60		1.566.600 €
Etterbeek	Aimé Dupont	Crèche Publique	80		495.100 €
Etterbeek	Av. Auderghem	Crèche Publique	25		59.800 €
Forest	La Ruche	Crèche Publique	6	36	162.900 €
Forest	Bout'chics	Crèche Publique	14	20	357.200 €
Molenbeek	Les Moulins d'Olina	Crèche Publique	12	36	146.300 €
Saint-Josse	Crèche des Comètes	Crèche Publique	36		565.000 €
Uccle	Crèche Le Chat	Crèche Publique	12		306.200 €
Watermael-Boitsfort	Archiducs	Crèche Publique	46		674.700 €
Schaerbeek	Crèche Cérès	Crèche Publique	15		134.700 €
Schaerbeek	MCAE Oméga	Crèche Publique	12		42.500 €
Woluwe-Saint-Lambert	Les Coquelicots	Crèche Publique	60		948.700 €
Woluwe-Saint-Pierre	Stockel	Crèche Publique	27	33	689.000 €
Total 2019			560	143	8.658.900 €

Ouverture prévue en 2020

Commune	Nom	Objet	Type de MA	Nouvelles places	Places existantes	Subsides en euros
Schaerbeek	AQP Les quatre saisons II	Aménagement	Crèche Privée	80		450.000 €
Anderlecht	Les Jacinthes	Construction (dossier mixte)	Crèche Publique	18	18	910.500 €
Forest	Diversity	Construction	Crèche Publique	36		1.329.500 €
Saint-Gilles	Ecam	Travaux	Crèche Publique	149		4.200.000 €
Schaerbeek	Crèche Courte Echelle	Rénovation	Crèche Publique	60		808.300 €
Schaerbeek	Altair	Construction	Crèche Publique	48		1.267.700 €
Brugmann	Les Petits Poussins	Agrandissement mobilier	Crèche Publique	49		155.700 €
Total 2020				440	18	9.121.700 €

Ouverture prévue en 2021

Commune	Nom	Objet	Type de MA	Nouvelles places	Places existantes	Subsides en euros
Schaerbeek	Babymédia	Construction	Crèche Privée		55	1.383.900 €
Woluwe-Saint-Lambert	Les Bourgeois	Achat Casco (dossier mixte)	Crèche Privée	18	36	459.300 €
Neder-Over-Hembeek	Les Piloux	Construction	Crèche Privée	21		669.900 €
Forest	Teinturerie	Construction (dossier mixte)	CdQ Abbaye	30	18	900.000 €
Total 2021				69	109	3.413.100 €

Annexe 2

MISSION 25 Transport scolaire

1. Durée de trajet
2. Nouvelles demandes faites à l'administration selon le type d'handicap
3. Accompagnateurs
 - a. Salaire brut
 - b. Durée de travail
 - c. Impact des formations
4. Attention portée aux chauffeurs – impact appel d'offre

1. Chiffres sur évolution des durées de trajet en moyenne mais surtout du temps de parcours le plus long subi

Le service du transport scolaire ne dispose pas d'outil de type « tracking » permettant d'obtenir en temps réel les données relatives au temps de trajet des élèves.

Les données dont nous disposons sont sous un format papier où les accompagnateurs scolaires indiquent l'ordre de prise en charge des élèves et les horaires de passage du bus pour chaque arrêt de leur circuit.

Quand il n'y a pas d'accompagnateurs, ce qui est le cas de 32 bus avec élévateur et ± 100 enfants voiturés, nous ne disposons pas des données et nous n'avons pas eu le temps de les récolter.

Les données ci-dessous sont du mois d'octobre 2019 et représentent l'encodage manuel des données pour 173 circuits/205 bruxellois et 12/12 circuits de province. Des données sont manquantes pour environ 600 élèves, là aussi nous n'avons pas eu le temps de trouver celles-ci.

Zone	Temps 1 trajet	< 1 h	> 1h < 1h30	> 1h30 < 1h45	> 1h45 < 2h	> 2 < 2h30	Totaux
Bruxelles	Nombre d'élèves	1.338	753	95	32	2	2.220
	Pourcentage	60%	34%	4%	1%	0%	
Province *	Nombre d'élèves	34	43	22	12	24	135
	Pourcentage	25%	32%	16%	9%	18%	

* dans ces élèves, il y a des internes pris le lundi matin et le vendredi soir. La présence de ces élèves impacte fortement les horaires des bus ponctuellement ces 2 demi-jours-là. Ces temps de trajet tiennent compte de ces élèves. Il est impossible aujourd'hui d'analyser plus finement la situation. En Région bruxelloise, il y a également des internes mais ils ont peu d'impact sur les temps de trajet.

Vu la difficulté à traiter ces données, nous avons peu d'historique. Néanmoins, ci-dessous quelques indicateurs permettant de voir l'évolution depuis 2010 :

	Temps moyen A/R	2019	2018	2015	2010
Zone	Bruxelles	02:38	02:56	02:54	03:05
	Province	04:10	04:15	04:42	04:36

La différence de temps entre 2019 et 2018 s'explique par un changement dans le processus de gestion des circuits : utilisation journalière du logiciel de gestion des tournées WinRoute pour inscrire les élèves dans les bus ou vérifier les circuits pour lesquels des plaintes ont été reçues et un meilleur suivi sur le terrain de la mise en œuvre effective des trajets ainsi optimisés.

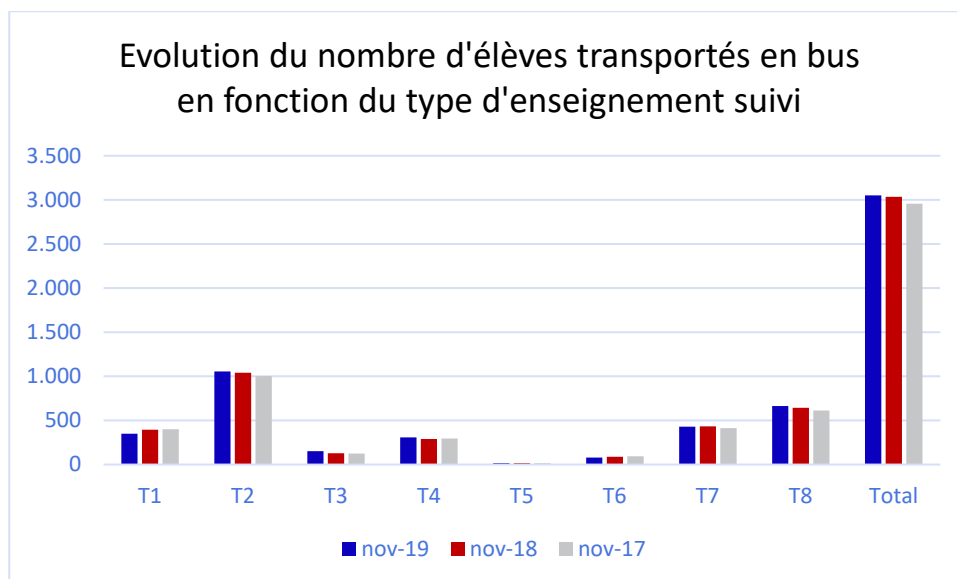
2. Les nouvelles demandes faites à l'administration concernant quel type de handicap ?

Ci-dessous les chiffres relatifs aux nouvelles demandes de transport par bus pour les 3 dernières années.

L'augmentation du nombre d'élèves transportés est faible et constante.

Néanmoins chaque année de nouveaux circuits sont créés soit pour faire face à une augmentation de la population spécifique à une école ou à la création de nouvelles écoles ou implantations classes inclusives.

Type d'enseignement suivi	S'adressent aux élèves atteints	novembre 2019	novembre 2018	novembre 2017
T1	Arriération mentale légère	349	395	400
T2	Arriération mentale modérée à sévère	1.055	1041	1003
T3	Troubles caractériels	152	128	125
T4	Déficiência physique	308	290	296
T5	Malades ou convalescents	15	15	15
T6	Déficiência visuelle	79	89	93
T7	Déficiência auditive	430	433	413
T8	Troubles instrumentaux	663	644	612
Total		3.051	3.035	2.957
Nombre de circuits créés		7	5	4



3. Accompagnateurs scolaires :

a. Quel est le salaire brut d'un accompagnateur scolaire ?

La spécificité de la fonction d'accompagnateur scolaire fait que le salaire de chacun est différent en fonction de son temps de trajet, de son ancienneté et de sa situation familiale.

Le salaire brut mensuel moyen d'un accompagnateur scolaire, sur base d'une ancienneté de 6 ans est de 1.156 euros.

b. Quelle durée de travail ?

La durée moyenne du temps de travail est liée directement à la durée moyenne des temps de trajet repris ci-dessus soit entre 2h40 et 3h auquel est ajouté le temps de trajets domicile-école entre les services du matin et de l'après-midi.

c. Quel impact des formations ?

L'impact des formations est principalement qualitatif.

Depuis 2013, chaque année il y a plus de 200 participants aux formations proposées.

Localement, il y a également une dizaine de demi-journées de formation organisées dans les écoles mêmes.

Les principaux bénéfices de ces formations sont :

- une meilleure connaissance des comportements des élèves en fonction de leur type de handicap;
- l'acquisition de comportements mieux adaptés ou de techniques pour y faire face;
- le partage d'expérience avec des collègues et des professionnels;
- être plus sûr de soi et se sentir mieux dans sa fonction;
- la valorisation de la fonction d'accompagnateur scolaire;
- plus de sécurité et une meilleure qualité du service du transport scolaire.

4. Chauffeurs : attention portée ? impact appels d'offre

Le salaire d'un chauffeur est défini par des conventions collectives du secteur.

Le critère du prix le plus bas n'est pas retenu dans les appels d'offre de la Commission communautaire française car la même grille tarifaire est appliquée pour tous les transporteurs en fonction du nombre de kilomètres effectués et du nombre d'élèves transportés.

Annexe 3

MISSION 29 Enseignement

Gratuité : Liste des initiatives dans les écoles de la Commission communautaire française

De manière générale :

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, la Commission communautaire française distribue un pack scolaire reprenant les fournitures de base auprès des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé. Vu le succès, cette prise en charge a été renouvelée à la rentrée 2019-2020.

À partir de 2020, deux initiatives complémentaires sont envisagées :

- la création d'un fonds spécifique permettant d'acheter le matériel et/ou les vêtements de travail nécessaires à la formation et de les prêter aux élèves ne pouvant pas les acquérir (AB 29.003.00.00);
- la prise en charge et la gratuité complète des photocopies pour les élèves de l'enseignement obligatoire (AB 29.003.00.12.1211).

Dans les différentes écoles :

Institut Alexandre Herlin – Primaire

Les demandes de participation des parents aux frais concernant les accès aux activités culturelles et sportives ainsi qu'à ceux liés aux séjours avec nuitée(s) sont réduites au maximum. L'école et/ou ASBL intervenant pour une bonne partie des frais engendrés :

- pack de rentrée offert par la Commission communautaire française à tous les élèves;
- gratuité totale en ce qui concerne les fournitures, photocopies, revues et manuels scolaires;
- gratuité des activités parascolaires organisées au sein de l'établissement;
- gratuité des repas pour les familles ayant des difficultés financières;
- soupe offerte à l'ensemble des élèves tous les jeudis;
- intervention des ASBL de l'école dans de nombreux frais et activités;

Institut Alexandre Herlin – Secondaire

- pack de rentrée offert à tous les élèves : bloc de feuilles, bics, petit matériel (journal de classe évidemment);
- gratuité totale en ce qui concerne les fournitures, photocopies, revues et manuels scolaires;
- gratuité des activités parascolaires organisées au sein de l'établissement;
- participation de l'Institut dans les frais de voyages scolaires (en règle générale, pour moitié) et aide offert par le Protectorat et d'autres intervenants externes (cf. Loterie nationale);
- en cas d'absence de gratuité dans les sorties pédagogiques, facturation relativement peu élevée.

Les entrées piscines restent facturées, tout comme les repas chauds. Par ailleurs, est également facturée l'hippothérapie (Type 2 Forme 2).

Institut Charles Gheude

- pack de rentrée offert à tous les élèves : bloc de feuilles, bics, petit matériel (journal de classe évidemment);
- gratuité des sorties pédagogiques (prises entièrement en charge par l'école);
- soupe offerte à l'ensemble des élèves pendant l'heure de midi;
- intervention de l'asbl de l'école, la faseg, dans l'achat de matériel d'atelier (chaussures de travail, tablier, ...) ou pour répondre à d'autres besoins urgents (nourritures, vêtements, ...) pour les élèves avec des difficultés financières.

Ne sont facturées que les repas chauds et l'activité piscine sur base des frais réels.

Institut Redoute Peiffer

Réduction des frais scolaires au maximum. Mis à part les frais de photocopies et les entrées piscines qui sont payants pour tous élèves, ceux liés aux sorties pédagogiques et aux voyages scolaires le sont aux élèves qui participent à ces activités :

- pack offert aux élèves du premier degré et du DAS-PA;

- gratuité des activités parascolaires organisées au sein de l'établissement.

Institut Emile Gryzon

Limitation des frais scolaires au maximum :

- pack offert aux élèves du premier degré;
- gratuité des activités parascolaires organisées au sein de l'établissement;
- gratuité des repas pour les familles ayant des difficultés financières;
- intervention des ASBL pour les sorties didactiques et voyages scolaires pour les familles ayant des difficultés financières;
- limitation des frais concernant les accès aux activités culturelles et sportives, ainsi qu'à ceux liés aux séjours avec nuitée(s) par la prise en charge des transports sur PGAED.

Ce qui continue à engendrer des coûts pour les familles :

- frais de photocopies et manuels scolaires (maximum 75 euros par an);
- sorties scolaires et voyages scolaires (même si limités);
- le matériel et les vêtements de travail pour les élèves d'hôtellerie et de boulangerie-pâtisserie (300 euros); intervention de l'école et des ASBL, mais limitée aux élèves en grande difficulté financière.

Annexe 4

MISSION 29 Enseignement

Décrochage scolaire : nombre d'élèves concernés et actions menées dans les écoles de la Commission communautaire française

Le décrochage revêt des formes multiples, dans les écoles de la Commission communautaire française, de grandes tendances de décrochage se dégagent :

- l'élève est présent en classe mais ne travaille pas (voire perturbe le groupe); il est présent à l'école mais absent aux apprentissages. C'est le cas le plus fréquent de décrochage;
- l'élève n'a pour ainsi dire jamais « accroché »; il ne parvient pas à « monter dans le train ». C'est le cas pour certains élèves des classes d'enseignement différencié notamment (plus largement, des élèves confrontés à l'échec depuis le cycle primaire);
- l'élève ne vient plus du tout à l'école (décrochage total). Des jeunes souvent plus âgés pour lesquels l'école n'est plus une priorité en regard d'autres problématiques familiales, sociales, financières.

Face à ce constat, les écoles de la Commission communautaire française mettent en place divers dispositifs afin de lutter contre le décrochage et favoriser un meilleur accrochage scolaire.

Institut Redouté Peiffer

– *Projet FSE Amarrages*

Le projet Amarrages initié en octobre 2018 à l'Institut Redouté Peiffer fait suite à un précédent projet FSE « Meet@School » (2016-2018) et a comme objectif d'encadrer les jeunes (de 15 à 24 ans) en situation de décrochage scolaire et/ou de grosses difficultés liées à leur scolarité. Selon les critères FSE, seuls les jeunes de 15 à 24 ans, comptabilisant entre 9 demi-jours (pour les mineurs) et 21 demi-jours d'absence (pour les majeurs), peuvent être bénéficiaires du projet *Amarrages*.

Le suivi des jeunes s'effectue sous forme d'entretiens individuels – le nombre d'entretiens et leur fréquence variant en fonction des besoins de l'élève concerné, des situations rencontrées et des nécessités impliquées au cas par cas.

Problématique la plus fréquente : la grande majorité des élèves rencontrés à l'IRP dans le cadre d'*Amarrages* déclarent (de manière plus ou moins expressive, selon leurs compétences langagières) se sentir piégés dans un choix d'option (voire d'école ...) qui ne leur convient pas. La scolarité semble « subie » plus que « choisie ».

Le travail de la chargée du projet consiste à interroger et travailler l'orientation des jeunes notamment avec un outil informatique spécifique : <https://jobsenjeux.blogspot.com>.

En complément de cet outil virtuel, les élèves sont accompagnés dans leurs démarches actives de réorientation, de définition du projet professionnel et/ou remédiation pédagogique : visites, soutien dans les démarches administratives, guidance vers des structures internes et externes, soutien pédagogique (le mercredi après-midi pour travailler sur les cours de français et de sciences humaines et l'écriture des dossiers de stage, etc.), rencontre des parents des élèves, collaboration avec l'équipe pédagogique et les éducateurs, recherche de stages et « essais-métiers », constitution avec les élèves de fiches métiers/« livrets métiers », exploitation des outils de l'école citoyenne, ...

Ce projet Amarrages se greffe au travail entrepris depuis plusieurs années au DIAS (Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire) qui assure les animations collectives et le suivi individuel des jeunes de 12 à 15 ans.

– *DIAS (dispositif interne d'accrochage scolaire)*

Public : les élèves du premier degré

Outils de connaissance de soi : certains jeunes éprouvent le besoin de travailler prioritairement sur la connaissance d'eux-mêmes. Dans ce cadre, le coaching est individuel et prend des formes diverses : travail introspectif (via l'écriture ou la production artistique), travail sur l'autoportrait.

Le DIAS travaille actuellement (avec des collègues enseignants) à l'élaboration d'un Journal d'école pour mettre en valeur des élèves suivis au DIAS.

La remédiation et le soutien aux apprentissages : selon leurs possibilités et compétences, les collaborateurs du DIAS organisent des ateliers de remédiation avec les plus jeunes et abordent avec eux l'ensemble des matières.

Les collaborations avec les parents d'élèves : les parents des élèves sont régulièrement invités au DIAS pour y échanger sur les difficultés vécues par

leur enfant (en présence ou non du jeune, selon ce que l'élève a souhaité) et dégager des pistes de travail.

– *Réunions mensuelles*

Celles-ci réunissent les acteurs du DIAS, d'Amarages, le Centre PMS 5 et l'assistante sociale de l'école. Le contenu des réunions est retranscrit dans un fichier (modifiable en ligne) auquel seuls lesdits acteurs et les directions d'école ont accès, c'est dans un souci de discrétion vis-à-vis des jeunes rencontrés.

– *Les collaborations avec les autres agents FSE attachés aux écoles de la Commission communautaire française :*

– projet Accrojump (voir « projets transversaux »)

– projet TIQO (voir « projets transversaux »)

– *Les chiffres*

Description	Année 2014/2015	Année 2015/2016	Année 2016/2017	Année 2017/2018	Année 2018/2019
Nombre d'élèves inscrits régulièrement dans l'école.	797	739	724	742	742
Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de qualification par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école, dans les degrés concernés.	69	70	70	71	
Nombre d'élèves du 2 ^e ou 3 ^e degré de l'enseignement secondaire qui ont perdu leur statut d'élève régulier.	25	12	12	16	
Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de transition par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école, dans les degrés concernés.	31	30	30	29	
Nombre d'élèves primo-arrivants inscrits dans l'école.	0	0	0	11	48
Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration.	0	0	5	13	
Nombre d'élèves de l'école en obligation scolaire ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées par rapport au nombre d'élèves en obligation scolaire.	12	19	17	26	
Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absentéisme des élèves.			16	21	

Institut Emile Gryzon et le CEFA du CERIA

– *Projet FSE Amarrages au CEFA du CERIA*

Les élèves qui composent le projet « Amarrages » au sein du CEFA sont tous des « MENA » (Mineurs Étrangers Non Accompagnés), ce qui implique au-delà d'un accompagnement individualisé, une organisation pédagogique adaptée. À titre d'exemple, les

nouveaux élèves « Amarrages » suivent une journée entière de cours de FLE (français langue étrangère).

Concrètement, 12 MENA sont actuellement inscrits dans le projet « Amarrages » :

- 7 nouveaux inscrits en première année de la section « Commis de Cuisine »;
- 5 inscrits en seconde année de cette même option

Ils sont pour la plupart très réguliers aux cours (2 jours par semaine) et 9 élèves sur les 12 ont signé un contrat d'apprentissage (24 heures de travail à prester par semaine), avec une insertion professionnelle satisfaisante (les employeurs et tuteurs de formation apprécient grandement leur implication et leur évolution dans le métier).

– *DIAS à l'Institut Emile Gryzon*

Nombre d'élèves en situation décrochage scolaire en 2018-2019 (10 demi-jours d'absence non justifiés) : 408

Les types de décrochage :

- mauvaise orientation scolaire;
- problème de méthode de travail;
- troubles de l'apprentissage (Dys., TDA/H, HP ...);
- lacunes des années précédentes qui empêchent la bonne compréhension des cours;
- élèves étrangers qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française pour pouvoir comprendre/réussir tous les cours par eux même;
- situation familiale compliquée (enfant sous tutelle, internat, problème économique, enfant de pays en guerre, élève jeune parent, divorce, homophobie ...);
- pas d'espace de travail chez soi;
- pas d'aide possible à la maison;
- incident durant l'année en dehors de l'école (décès, agression, violence ...);
- (Cyber)Harcèlement scolaire.

Actions au sein de l'école pour lutter contre le décrochage scolaire :

- DIAS 1^{er} degré (remédiations personnalisées, orientation);
- DIAS 2^e-3^e degrés (méthode de travail, orientation)
- École des devoirs pour le 1^{er} et 2^e degré (mercredi après-midi avec des professeurs volontaires de l'IEG);
- Tutorats Schola, ULB pour le 2^e et 3^e degré (2h par matière 1x par semaine avec des étudiants d'Universités et de Hautes Écoles);
- cours de remédiation officiellement planifiés dans la semaine de cours des élèves (français 1^{er} degré, cuisine 3^e degré...);
- permanences de remédiation de professeurs sur leur temps libre;
- table de conversation ouverte à tous en Espagnol;
- projet « Découverte métier » avec le 2^e degré;
- animation Explorama avec le 2^e degré (outil d'orientation);
- conférence métier pour le 3^e degré;
- sorties culturelles extrascolaire ouvert à tous (mercredi après-midi par des professeurs volontaires de l'IEG);
- bilan et suivi en logopédie au sein de l'école;
- accompagnent des élèves en intégration par des éducateurs spécialisés de leur ancienne école;
- cours de Français Langue étrangère;
- entretien avec le Centre PMS + méthode de travail;
- entretien avec l'Assistante Sociale (conseil financier, tickets-repas ...);
- formation de professeurs, éducateurs et membres de la direction volontaire pour la création d'une Cellule de prévention contre le (cyber)harcèlement au sein de l'école;
- visite d'élèves du 1^{er} degré au « Defi des Talents »;
- organisation d'événements et concours inter-scolaires et nationaux pour nourrir leur motivation, l'envie de se dépasser et dynamiser leur apprentissage;

- mise en place de projets élèves via les délégués de classe (Bal Rhetto, concours culinaire « Five Toques Challenge »);
- organisation de sorties ludiques pour travailler la cohésion du groupe classe lorsque cela s'avère nécessaire
- *Projet Accrojump* (voir « Projets transversaux »)

Les écoles d'enseignement secondaire spécialisé

Il est important de signaler que la notion d'élève libre n'existe pas dans l'enseignement spécialisé. Par année scolaire, une vingtaine d'élèves sont en situation problématique : des majeurs, des élèves issus de familles précarisées qui ne vont pas chez le médecin, ...

Actions menées pour maintenir le lien avec les jeunes et les familles :

- contact téléphonique avec la famille ou parfois en direct avec le jeune,;
- travail en direct avec le SAJ ou SPJ surtout si le jeune semble en danger;
- collaboration avec des associations de quartier ou le service famille-jeunesse de la police locale (SAMIO, AMO, ...);
- visite à domicile si cela se justifie;
- dialogue constant avec l'assistante sociale de l'école et les éducateurs.

Institut Charles Gheude

Depuis cette année, vu l'urgence et l'importance des difficultés rencontrées par nos jeunes, des heures de coordination sont consacrées à l'accrochage scolaire à l'Institut Charles Gheude.

– LES CAUSES DE L'ABSENTÉISME ET LE PROFIL TYPE DU DÉCROCHEUR

Une des caractéristiques relevées chez les porteurs de déficience mentale légère est la crainte d'un environnement nouveau, la peur du changement et les difficultés d'adaptation.

Il y a deux types de décrocheurs au sein de L'ICG : passifs ou actifs.

Lors des entretiens réalisés, différentes causes ont été relevées :

- enfant aidant;
- précarité sociale;
- mauvaise orientation, pas de projet professionnel ou d'avenir;
- peur de l'école;
- manque de différenciation dans les cours, difficultés d'apprentissage;
- familles « démissionnaires », familles porteuses de handicap;
- familles qui ne parlent pas le français;
- harcèlement.

– VOLET DE PRÉVENTION

La **cellule d'accrochage scolaire** travaille en collaboration avec les différents acteurs de l'école autour d'un projet individualisé (l'AS, le titulaire, l'éducateur référent, la psychologue, un membre de la direction, des instances externes).

La prévention est organisée dans des moments libres que peut vivre un élève durant la journée, par exemple en lui proposant des activités socioculturelle, sportive ou ludique au sein de l'école.

Les éducateurs référents prennent contact avec le responsable légal de l'élève mineur, mais également de l'élève majeur quotidiennement (1er jour de l'absence).

Le projet DAS, permet via un accompagnement individualisé par une coache et par l'offre d'activité sportive de diversifier nos actions de prévention. Cette coache (formée également aux PPR) travaille en partenariat avec diverses entités dans l'école et propose des entretiens citoyens.

– PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

Dans le cadre du décrochage scolaire, 30 élèves ont été pris en charge depuis le mois de septembre 2019. La fréquence des rendez-vous dépend du projet choisi par le jeune.

Statistiques de l'absentéisme

- ÉLÈVES MINEURS ET MAJEURS COMPTANT ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 21 NOVEMBRE, PLUS DE 20 DEMI-JOURS D'ABSENCES INJUSTIFIÉES.

Niveau d'étude	Nbre d'élèves Sept.-nov. 2018	Nbre d'élèves Sept.-nov. 2019
Total élèves	245	268
Observation	2	1
Phase 1	4	4
Phase 2	10	10
Phase 3	6	11
Total	22	26
% sur total	9%	9,7 %

Institut Alexandre Herlin

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, plusieurs élèves, notamment des malentendants, sont devenus élèves libres suite à un trop grand nombre d'absences. Seules 2 exclusions définitives ont été prononcées, 1 en forme 4 (élève revenu en septembre 2019) et 1 en forme 3.

Les actions menées contre le décrochage sont surtout prises en charge par l'équipe psycho-sociale. Lorsqu'un cas devient problématique, une intervention de leur part se met en place : contact avec les parents, le CPMS 4, le SAJ, ...

Au niveau pédagogique (remédiation scolaire), à ce stade, peu de choses sont mises en place (heures de remédiation pour les malentendants le mercredi après-midi par exemple).

Depuis cette année, le projet FSE « Accrojump » se met en place dans l'école. Par ailleurs, le travail collaboratif et les actions à mener dans le cadre du futur Plan de pilotage et du contrat d'objectifs devraient permettre de favoriser l'accrochage scolaire.

Les projets transversaux

Deux projets FSE sont mis en place de manière transversale dans les 4 écoles secondaires :

- ACCROJUMP

Le projet mené depuis janvier 2016 vise à implémenter l'Approche Orientante dans les écoles.

Il s'agit d'améliorer la connaissance que les élèves ont d'eux-mêmes, de leur apprendre à faire des choix réfléchis notamment pour leur orientation scolaire.

Des animations en classe sont organisées ainsi que des visites d'entreprises ou de salons. Des essais métiers et des stages permettent à chacun de mieux connaître l'option dans laquelle il/elle est inscrit/e.

Des activités orientantes sont proposées pour la plupart des cours.

Parce qu'il participe à déployer au sein des écoles une véritable culture de l'orientation réellement choisie plutôt que subie, le projet Accrojump favorise également l'accrochage scolaire.

- TIQO (TRANSITION INSERTION ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ORDINAIRE)

Les objectifs poursuivis sont :

- assurer l'accompagnement et le suivi des jeunes dans la recherche d'un emploi;
- créer une cellule d'insertion socio-professionnelle pensée comme un dispositif global regroupant l'ensemble actions menées, telles que prises de contact avec le monde du travail, stages, employeurs, Actiris, divers opérateurs de mise à l'emploi, etc.;
- analyser l'insertion professionnelle des jeunes après leur sortie de l'école. Cette analyse pourra donner lieu à des propositions d'améliorations au sein des établissements qui seront mises en œuvre expérimentalement afin d'augmenter les chances d'insertion des jeunes diplômés.

Destiné aux élèves des classes terminales, ce projet peut participer de manière indirecte à l'accrochage scolaire de ces jeunes pour qui terminer des études secondaires est parfois difficiles (conditions familiales, financières, ...).

- LE TRAVAIL COLLABORATIF

Avec la mise en place du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, le travail collaboratif des enseignants se construit petit à petit. Il s'agit d'une réelle occasion de travailler la question, parmi d'autres, de l'accrochage et du décrochage scolaires afin de développer les actions déjà nombreuses menées dans nos écoles d'enseignement secondaire.

Annexe 5

MISSION 29 Enseignement

Mentorat : nombre de nouveaux enseignants concernés

1. Nombre de mentors/mentorés

Établissement	Nombre de mentors	Nombre de mentorés
Institut Herlin primaire	2	27
Institut Herlin secondaire	1	10
Institut Gheude	0 (mentorat assuré par la coordinatrice pédagogique de la Commission communautaire française en attendant une solution interne)	27
Institut Gryzon	2	29
Institut Redouté-Peiffer	2	30
Institut Lallemand (EPS)	1	40
Institut Guilbert (EPS)	1	22
Institut Lambion (EPS)	0 (à mettre en place)	0 (à mettre en place)
	9	185

2. Dispositif

Journée d'accueil des nouveaux enseignants

Cette journée a lieu dans la première quinzaine du mois de septembre et regroupe les nouveaux enseignants des écoles secondaires et primaire de la Commission communautaire française, les mentors de ces écoles et la coordinatrice pédagogique de la Commission communautaire française.

Pour l'année scolaire 2018-2019, elle a rassemblé 40 nouveaux enseignants.

En ce qui concerne la promotion sociale, les nouveaux enseignants ont eu cette année un moment d'accueil spécifique pour eux un samedi matin. Le samedi matin est un moment plus propice dans l'horaire des enseignants de promotion sociale. Ce moment a rassemblé 15 enseignants.

Accueil lors de l'arrivée du nouvel enseignant

Cet accueil a lieu, si possible, le jour de l'arrivée du nouvel enseignant :

- présentation des bâtiments où l'enseignant donnera cours;

- informations pratiques sur l'école;
- informations sur le rôle de chacun dans l'école;
- Remise du pack d'accueil et lecture accompagnée du contenu de la clé USB;
- ...

Après les premiers cours :

- organisation d'une première rencontre afin d'échanger sur les premiers ressentis, de faire émerger des questions et d'éventuelles difficultés;
- planifier un éventuel entretien ultérieur;
- prévoir une présence plus marquée lors de premières semaines d'entrée en fonction.

Les groupes de parole

En cours d'année, minimum 5 groupes de parole sont programmés pour le primaire ou le secondaire et minimum 2 groupes de parole pour la promotion sociale.

Ces groupes de parole permettent aux participants d'apprendre à se connaître, de partager leurs expériences, d'échanger sur leurs bonnes pratiques, ...

Voici quelques exemples de thèmes de ces groupes de parole :

- gestion de classe;
- le fonctionnement d'un conseil de classe : comment le préparer, ...;
- anticiper les réunions de parents;
- présentation des projets à l'école;
- comment compléter un bulletin ? Comment évaluer ?;
- comment préparer mes leçons ? Qu'est-ce qu'un cahier de matière vue ?;
- les troubles de l'apprentissage;
- le statut administratif des enseignants;
- gestion du stress;
- ...

Le coaching

Pour les mentorés qui en font la demande, le mentor peut proposer un accompagnement de type coaching pour l'aider à dépasser une difficulté qui se présente à lui. Le mentor applique alors les techniques de coaching (jeu de questions/réponses) pour permettre au mentoré de s'auto analyser, afin de trouver en lui les ressources pour atteindre l'objectif qu'il se fixe.

Annexe 6

MISSION 32 – PROGRAMME 004

Personnes handicapées – Projets soutenus et réalisés en 2020

Liste des projets qui seront soutenus et réalisés en 2020 :

- interventions supplémentaires dans la prise en charge des jeunes adultes dans l'enseignement spécialisé (convention avec la FWB);
- moyens supplémentaires pour les services d'accompagnement, particulièrement ceux dédiés à l'autisme;
- moyens supplémentaires pour les projets particuliers;
- moyens supplémentaires pour les centres de jour et d'hébergement (1 place supplémentaire pour le Centre Aubier, 15 places pour le CJES La Famille, et soutien accru aux services de répit et d'hébergement des personnes en situation de grande dépendance;
- cadastre/étude des places et besoins, avec focus sur l'autisme;
- centre unique bruxellois d'information sur le handicap (handicap.brussels);
- étude ETA;
- groupe de coordination *handistreaming* (publications et formations).

Annexe 7

MISSION 32 – PROGRAMME 004

Personnes handicapées – Aides individuelles

Les différentes aides individuelles :

AB 32.004.09.02

Cette allocation est à destination de l'employeur et concerne des mesures visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire et sont cofinancées par le FSE : la prime d'insertion (226 personnes en 2018), la prime d'installation et les contrats d'adaptation professionnelle. S'agissant d'une intervention dans le salaire, elle doit suivre l'indexation et l'augmentation barémique.

AB 32.004.09.03

Cette allocation est à destination de l'employeur et concerne des mesures visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire : une intervention dans le salaire de la personne handicapée pour compenser sa perte de rendement via la Convention Collective de Travail n° 26 (inspection via service fédéral), l'adaptation du poste de travail, le stage de découverte (158 personnes en 2018), la prime de sensibilisation et la prime de tutorat.

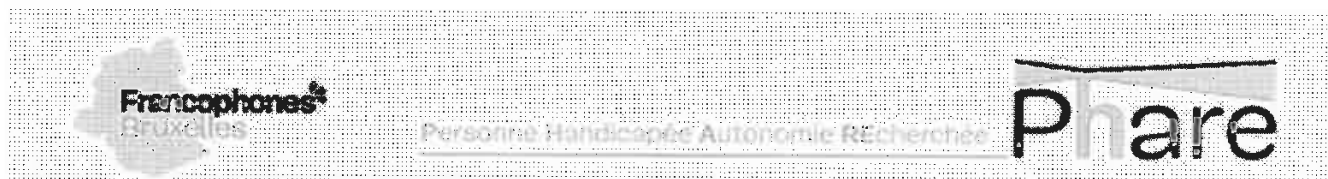
Annexe 8

MISSION 32 – PROGRAMME 004

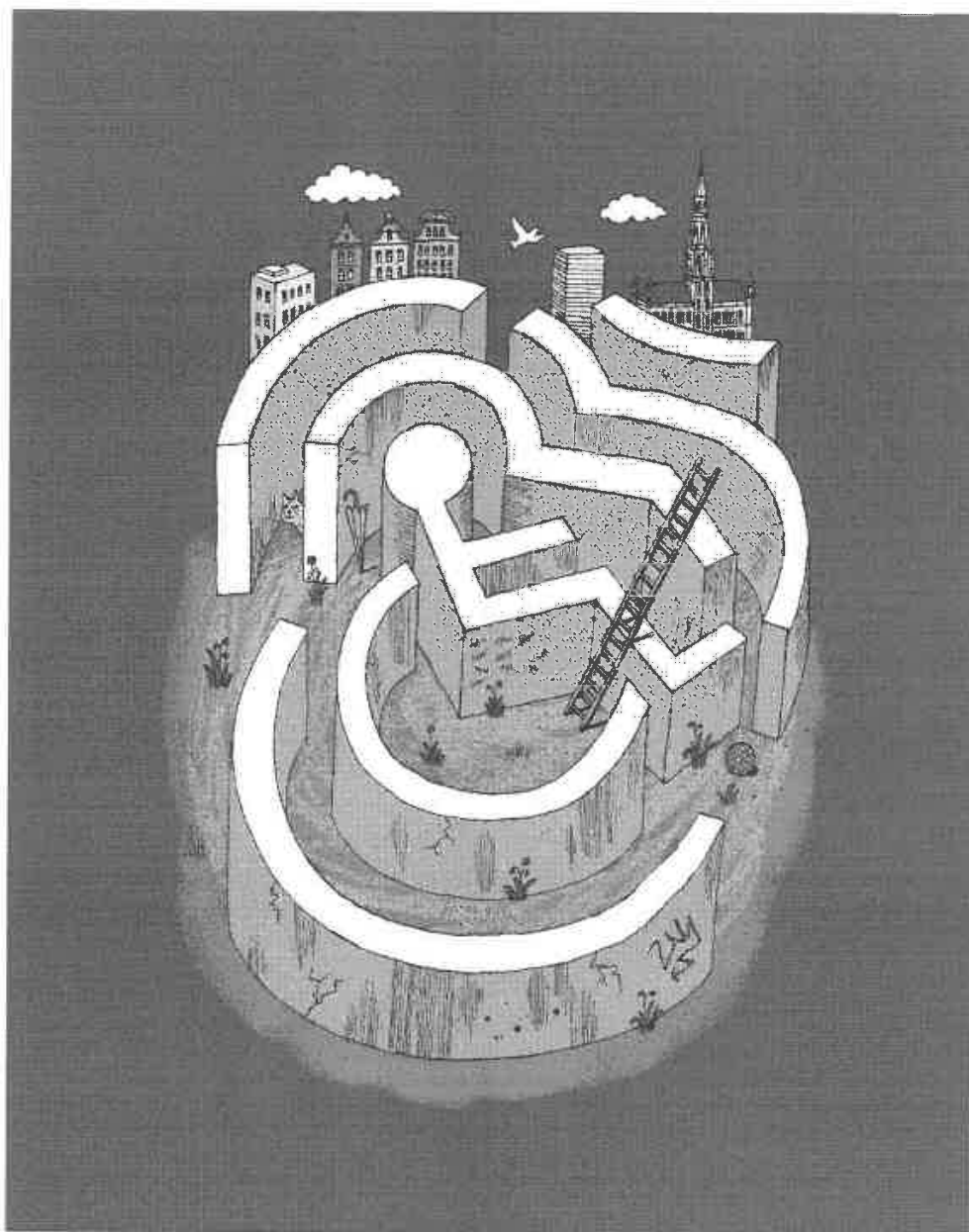
**Personnes handicapées –
Liste des employeurs**

Les employeurs :

- APAM
- APRE
- Citeco
- Ferme Nos Pilifs
- Groupe FOES
- Les Jeunes Jardiniers
- Manufast
- L'Ouvroir
- Renaître
- La Serre-Outil
- Travie
- Travco



Coordonnées utiles



Version Novembre 2019



Coordonnées du Service PHARE

Espace Accueil

Pour toute demande d'information relative aux aides du Service PHARE de la Commission communautaire française.

Adresse	Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles
Téléphone	02 800 82 03
Fax	02 800 81 20
Mail	info.phare@spfb.brussels
Site web	www.phare.irisnet.be
Horaires	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h00

Service Inspection

Lorsqu'un litige avec une institution, un service ou une entreprise agréés n'a pas pu être résolu par des voies de recours interne.

Adresse	Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles
Téléphone	02 800 83 50
Mail	inspection@spfb.brussels

Comment se rendre au Service PHARE

En transports en commun

Avec le tram

- Tram 55 : arrêt LIEDTS
- Trams 25 et 6 : arrêt LEFRANC
- Trams 92 et 93 : arrêt SAINTE-MARIE

Avec le métro

Ligne 2 : arrêt BOTANIQUE (à 10 minutes à pied, ou via Trams 92 et 93)

Avec le bus

De Lijn 270, 271, 272 et 358 : arrêt SAINTE-MARIE

Avec le train

Gare SNCB : arrêt BRUXELLES-NORD, sortie vers la rue d'Aerschot, traverser la rue de Brabant, monter la rue Dupont, prendre la rue de la Poste à gauche, puis prendre à gauche la rue des Palais.

En voiture



Si vous êtes une personne à mobilité réduite, il est possible de stationner votre véhicule ou de vous faire déposer sur l'esplanade juste devant le bâtiment. Cependant, le stationnement n'est en principe pas autorisé à cet endroit. Veuillez dès lors prévenir à l'avance l'accueil général de la COCOF (**Téléphone** : 02 800 80 00), qui prendra les dispositions nécessaires pour faciliter votre arrivée.

Par ailleurs, des emplacements de parking situés devant le bâtiment sont réservés exclusivement aux personnes handicapées qui possèdent la carte spéciale de stationnement pour automobilistes handicapés.



Coordonnées d'autres administrations

En Région bruxelloise

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE (COCOM)

Adresse	Rue Belliard, 71 bte 1 1040 Bruxelles
Téléphone	02 502 60 01
Site web	www.ccc-ggc.brussels

IRISCARE

Adresse	Rue Belliard, 71 bte 2 1040 Bruxelles
Téléphone	02 502 60 01
Site web	www.iriscare.brussels

ACTIRIS

Adresse	Tour Astro Avenue de l'Astronomie, 14 1210 Bruxelles
Téléphone	0800 35 123 (numéro vert)
Site web	www.actiris.be
Infos	Informations sur la mise au travail

BRUXELLES-FORMATION

Adresse	Tour Astro Avenue de l'Astronomie, 14 1210 Bruxelles
Téléphone	0800 555 66 (numéro vert)
Site web	www.bruxellesformation.brussels

EFPME (ESPACE-FORMATION PME)

Adresse	Rue de Stalle, 292b 1180 Bruxelles
Téléphone	0800 85 210
Mail	info@efp.be
Site web	www.efp.be
Infos	Centre de formation en alternance

Francophones*

Bruxelles

Personne Handicapées Autonomie Recherche

Phare

En Région wallonne

AVIQ (AGENCE WALLONNE POUR UNE VIE DE QUALITÉ)

Adresse	Rue de la Rivelaine, 21 6061 Charleroi
Téléphone	0800 16 061 (numéro vert)
Mail	nvert@aviq.be
Site web	www.aviq.be
Infos	Services destinés aux personnes domiciliées en Région wallonne

En Communauté flamande

VAPH (VLAAMS AGENTSCHAP VOOR PERSONEN MET EEN HANDICAP)

Adresse	Zenith Building, Boulevard Albert II, 37 1030 Bruxelles
Téléphone	02 249 30 30
Site web	www.vaph.be
Infos	Services destinés aux personnes domiciliées en Région flamande, ainsi qu'aux personnes domiciliées en Région bruxelloise ayant fait le choix de la langue néerlandaise

INTEGRALEJEUGDHULP

Adresse	Diestsepoort, 6 bus 55 3000 Leuven
Téléphone	016 66 60 60
Mail	ijh@vlaanderen.be
Infos	Portail d'accès intersectoriel pour les personnes mineures

En Communauté germanophone

OFFICE GERMANOPHONE POUR UNE VIE AUTODÉTERMINÉE

Adresse	Vennbahnstrasse, 4/4 4780 Saint-Vith
Téléphone	080 22 91 11
Mail	info@selbstbestimmt.be
Site web	www.selbstbestimmt.be

Francophones
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Phare

Au niveau fédéral

DGPH (DIRECTION GÉNÉRALE DES PERSONNES HANDICAPÉES)

Adresse	Centre administratif Botanique, Finance Tower Boulevard du Jardin Botanique, 50 bte 150 1000 Bruxelles
Téléphone	0800 987 99 (numéro vert)
Site web	www.handiweb.be
Horaire	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30
Infos	Allocations familiales majorées, allocations pour personnes handicapées, avantages légaux et fiscaux, carte de stationnement, pourcentage de handicap

CARA (CENTRE D'ADAPTATION À LA ROUTE POUR AUTOMOBILISTES HANDICAPÉS)

Adresse	Chaussée de Haecht, 1405 1130 Bruxelles
Téléphone	02 244 15 52
Mail	cara@vias.be
Site web	www.vias.be/fr/particuliers/cara
Infos	Adaptation des véhicules automobiles pour personnes handicapées

En Fédération Wallonie-Bruxelles

SERVICE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Adresse	Bâtiment Les Ateliers, local 2F262 Rue Adolphe Lavallée, 1 1080 Bruxelles
Téléphone	02 690 83 93
Mail	pierre.ercolini@cfwb.be
Infos	Enseignement spécialisé, enseignement en intégration

Les centres et services agréés par la Commission communautaire française (COCOF – Service PHARE)

Les services d'accompagnement (SA)

BATACLAN

Adresse	Avenue Général Bernheim, 31 1040 Bruxelles
Téléphone	02 646 30 13
Fax	02 646 07 28
Mail	info@bataclan.be
Site web	www.bataclan.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant tous types de déficience
Infos	+ organisation de loisirs

BRAISE (LA)

Adresse	Rue de la Vigne, 56 1070 Bruxelles
Téléphone	02 522 20 03
Mail	la.braise@skynet.be
Site web	www.labraise.org
Public	Jeunes à partir de 12 ans et adultes présentant une lésion cérébrale acquise après l'âge de 12 ans
Infos	+ logements accompagnés, extra-sitting, organisation de loisirs

CAP IDÉAL

Adresse	Avenue de l'Idéal, 27 1200 Bruxelles
Téléphone	02 779 04 09
Mail	capideal.infos@gmail.com
Site web	www.fauteuilsvolants.weebly.com
Public	Adultes en situation de handicap physique, y compris de grande dépendance, et personnes présentant un handicap léger
Infos	+ organisation de loisirs



Personne Handicapée Autonomie Recherches



CHAPELLE DE BOURGOGNE (LA) – SERVICE EMERGENCE

Adresse	Dieweg, 73 1180 Bruxelles
Téléphone	02 373 50 62
GSM	0496 874 339
Fax	02 375 99 27
Mail	emergence.chapbg@gmail.com
Site web	www.chapelledebourgogne.be
Public	Enfants en âge scolaire et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du comportement

ENTRE-TEMPS (L')

Adresse	Avenue Ducpétiaux, 132 1060 Bruxelles
Téléphone	02 346 77 30
GSM	0473 28 15 90
Fax	02 344 16 67
Mail	contact@lentretemps.be
Site web	www.lentretemps.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du comportement
Infos	+ support aux situations critiques

EQLA (ŒUVRE NATIONALE DES AVEUGLES)

Adresse	Boulevard de la Woluwe, 34 bte 1 1200 Bruxelles
Téléphone	02 241 65 68
Mail	info@eqla.be
Site web	www.eqla.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant une déficience visuelle
Infos	+ inclusion scolaire, organisation de loisirs

ESCALE (L')

Adresse	Avenue Léon Mahillon, 38 1030 Bruxelles
Téléphone	02 218 79 01
GSM	0494 71 34 37
Fax	02 735 32 20
Mail	escale.info@gmail.com
Site web	www.famisignes.be/fr/escale
Public	Adultes présentant une déficience auditive

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie REcherches

Phare

FAMISOL

Adresse	Rue Martin V, 22 1200 Bruxelles
Téléphone	02 771 91 14
GSM	0473 86 65 49
Mail	info@famisol.be
Site web	www.famisol.be
Public	Enfants en bas âge et en âge scolaire, présentant tout type de déficiences, y compris pour personnes handicapées de grande dépendance
Infos	+ organisation de loisirs, OCAPI

INFO-SOURDS DE BRUXELLES

Adresse	Avenue Brugmann, 76 1190 Bruxelles
Téléphone	02 644 68 87
GSM	0491 37 71 10
Fax	02 644 68 91
Mail	sa@infosourds.be
Site web	www.infosourds.be
Public	Adultes présentant une déficience auditive

LIGUE BRAILLE

Adresse	Rue d'Angleterre, 57 1060 Bruxelles
Téléphone	02 533 32 11
Fax	02 537 64 26
Mail	info@braille.be
Site web	www.braille.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant une déficience visuelle
Infos	+ inclusion scolaire

MADRAS BRUXELLES

Adresse	Avenue Albert Giraud, 24 1030 Bruxelles
Téléphone	02 247 28 27
Mail	bruxelles@madras-asbl.be
Site web	www.madras-asbl.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant une déficience intellectuelle
Infos	+ support aux situations critiques

Francophones
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie REcherches

Phare

MAISON DES PILIFS (LA)

Adresse	Place Peter Benoît, 3 1120 Bruxelles
Téléphone	02 268 62 23
Fax	02 267 18 68
Mail	maison@maisondespilifs.be
Site web	www.maisondespilifs.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant une déficience intellectuelle
Infos	+ logements accompagnés, organisation de loisirs

RÉCI-BRUXELLES

Adresse	Rue Edouard Fiers, 1 1030 Bruxelles
Téléphone	02 538 25 67
Fax	02 538 30 62
Mail	reci.bruxelles@gmail.com
Site web	www.reci-bruxelles.be
Public	Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant une déficience motrice
Infos	+ inclusion scolaire, OCAPI

RICOCHET

Adresse	Place du Temps Libre, 6 1200 Bruxelles
Téléphone	02 779 59 39
GSM	0473 44 27 92
Site web	www.ricochetasbl.be
Public	Adultes présentant une déficience intellectuelle
Infos	+ logements accompagnés

SAHAM

Adresse	Rue Gillebertus, 25 1090 Bruxelles
Téléphone	02 426 26 19
GSM	0473 52 11 28
Mail	info@saham.be
Site web	www.saham.be
Public	Adultes présentant une déficience intellectuelle
Infos	+ logements accompagnés

Francophones[®]
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherche

Phare

SAPHAM

Adresse	Place des Barricades, 1 1000 Bruxelles
Téléphone	02 504 90 10
GSM	0477 69 72 39
Fax	02 504 90 24
Mail	sapham.asbl@gmail.com
Site web	www.asah.be/services_sapham.php
Public	Enfants en bas âge, en âge scolaire, et adultes présentant une déficience intellectuelle
Infos	+ organisation de loisirs, halte-accueil, inclusion scolaire

SAPHIR-BRUXELLES

Adresse	Avenue Joseph Baeck, 76 bte 29 1080 Bruxelles
Téléphone	02 411 37 43
Mail	info@saphir-bruxelles.be
Site web	www.saphir-bruxelles.be
Public	Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant une trisomie 21 ou une dysphasie
Infos	+ inclusion scolaire, OCAPI

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE BRUXELLES

Adresse	Rue du Pavillon, 3 1030 Bruxelles
Téléphone	02 527 30 40
GSM	0475 87 16 56
Fax	02 527 33 40
Mail	sabx@sabx.be
Site web	www.sabx.be
Public	Adultes présentant tout type de déficiences

SISAHM

Adresse	Chaussée de Roodebeek, 128 1200 Bruxelles
Téléphone	02 219 49 78
Mail	sisahm@sisahm.be
Site web	www.sisahm.one
Public	Enfants en âge scolaire et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles autistiques
Infos	+ organisation de loisirs

Francophonies
Bruxelles

Personne Handicapées Autonomie REcherche

Phare

SUSA-BRUXELLES

Adresse	Rue d'Enghien, 40 1080 Bruxelles
Téléphone	02 346 41 70
Mail	susa-bruxelles-secretariat@susa.be
Site web	www.susa.be
Public	Enfants en bas âge, en âge scolaire et adultes présentant de l'autisme ou une déficience intellectuelle associée à des troubles majeurs du comportement
Infos	+ inclusion scolaire, organisation de loisirs, support aux situations critiques, OCAP

TOF-SERVICES (LES)

Adresse	Boulevard Lambermont, 61 1030 Bruxelles
Téléphone	02 216 60 28
Mail	info@lestof.be
Public	Enfants en âge scolaire et adultes polyhandicapés
Infos	+ extra-sitting, organisation de loisirs

TRAIT D'UNION (LE)

Adresse	Rue du Bambou, 9 1180 Bruxelles
GSM	0484 38 58 36
Mail	sa.trait.union@gmail.com
Site web	www.trait-d-union.net/
Public	Enfants en bas âge, enfants et jeunes en âge scolaire, et adultes

TRANSITION

Adresse	Chaussée d'Alsemberg, 303 bte 2.2 1190 Bruxelles
Téléphone	02 346 08 00
Fax	02 346 08 01
Mail	transition@transitionasbl.be
Site web	www.transitionasbl.be
Public	Adolescents et adultes présentant tout type de déficience
Infos	+ logements accompagnés, organisation de loisirs

Francophones⁺
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherches

Phare

TRIANGLE-BRUXELLES

Adresse	Chaussée de Waterloo, 1504 1180 Bruxelles		
Téléphone	Déficiência visuelle :	02 373 52 45	
	Déficiência auditive :	02 373 52 47	
Fax	02 373 52 94		
Mail	triangle.bruxelles@gmail.com		
Site web	www.trianglebruxelles.be		
Public	Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant une déficiência sensorielle ou polyhandicapés		
Infos	+ inclusion scolaire, halte-accueil, OCAP		

VAGUE (LA)

Adresse	Avenue Edouard de Thibault, 35 1040 Bruxelles		
Téléphone	02 735 83 34		
Fax	02 732 66 22		
Mail	info@lavague.be		
Site web	www.la-vague.be		
Public	Enfants en bas âge, en âge scolaire et adultes présentant tout type de déficiência		
Infos	+ accueil familial de longue durée		

VIVRE ET GRANDIR

Adresse	Boulevard Brand Whitlock, 3 bte 2 1150 Bruxelles		
Téléphone	02 203 37 77		
GSM	0474 32 15 57		
Mail	vivre.grandir@gmail.com		
Site web	www.vivreetgrandir.be		
Public	Adolescents et jeunes adultes entre 12 et 30 ans présentant une déficiência intellectuelle légère à modérée, éventuellement avec certains troubles associés		

Francophones*

Personne Handicapée Autonomie Recherches

Phare

Les services de loisirs inclusifs (SLI)

BADJE

Adresse	Rue de Bosnie, 22 1060 Bruxelles
Téléphone	02 248 17 29
Fax	02 242 51 72
Mail	info@badje.be
Site web	www.badje.be
Public	Toutes déficiences

LUAPE

Adresse	Avenue Edouard Parmentier, 19 bte 8 1150 Bruxelles
Téléphone	02 772 75 25
Mail	luape@skynet.be
Site web	www.luape.org
Public	Toutes déficiences

Les services d'accueil familial (SAF)

FAMISOL

Adresse	Rue Martin V, 22 1200 Bruxelles
Téléphone	02 771 91 14
GSM	0473 86 65 49
Mail	info@famisol.be
Site web	www.famisol.be
Public	Enfants en bas âge et en âge scolaire, présentant tout type de déficiences
Infos	+ accueil familial de courte durée

VAGUE (LA)

Adresse	Avenue Edouard de Thibault, 35 1040 Bruxelles
Téléphone	02 735 83 34
Fax	02 732 66 22
Mail	info@lavague.be
Site web	www.la-vague.be
Public	Enfants en bas âge, en âge scolaire et adultes présentant tout type de déficience
Infos	+ accueil familial de longue durée

Francophones
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Phare

Le service de soutien aux activités d'utilité sociale (SAUSS)

PUSH

Adresse	Rue des Pères Blancs, 4 1040 Bruxelles
Téléphone	02 737 67 46
Mail	push.bxl@gmail.com volontaire.push@gmail.com
Site web	www.volontariat-handicap.com
Public	Toutes déficiences

Le service de participation par des activités collectives (PACT)

KALIGRAV

Adresse	Avenue Albert Dumont, 40 1200 Bruxelles
Téléphone	02 761 06 30
Mail	info@kaligrav.be
Site web	www.kaligrav.be
Public	Handicaps moteurs



Les services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)

LIGUE BRAILLE

Adresse	Rue d'Angleterre, 57 1060 Bruxelles
Téléphone	02 533 32 11
Fax	02 537 64 26
Mail	info@braille.be
Site web	www.braille.be

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE BRUXELLES

Adresse	Rue du Pavillon, 3 1030 Bruxelles
Téléphone	02 527 30 40
GSM	0475 87 16 56
Fax	02 527 33 40
Mail	sabx@sabx.be
Site web	www.sabx.be

SISAHM

Adresse	Chaussée de Roodebeek, 128 1200 Bruxelles
Téléphone	02 219 49 78
Mail	sisahm@sisahm.be
Site web	www.sisahm.one

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherches

Phare

**Le service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
(SACIPS)**

INFO-SOURDS DE BRUXELLES

Adresse	Avenue Brugmann, 76 1190 Bruxelles
Téléphone	02 644 68 84
GSM	0498 43 43 34
Fax	02 644 68 91
Mail	sisb@infosourds.be
Site web	www.infosourds.be

Les entreprises de travail adapté (ETA)

APAM

Adresse	Chaussée de Drogenbos, 130 1180 Bruxelles
Téléphone	02 333 83 11
Fax	02 332 23 85
Mail	atelier@apam.be
Site web	www.apam.be
Activités	Conditionnement (notamment textile), mailing, emballage (skin pack, blister), manchonnage, montages électriques et électroniques, entretien de parcs et jardins
Infos	+ cellule de formation pour 5 stagiaires

APRE

Adresse	Chaussée de Neerstalle, 178 1190 Bruxelles
Téléphone	02 333 00 90
Mail	contact@apreservices.be
Site web	www.apreservices.be
Activités	Pré-emballage (skin, blister, rétractable), conditionnement manuel, fabrication, coques blister, nettoyage de bureaux, de bureaux et de surfaces
Infos	+ cellule de formation pour 5 stagiaires

CITECO

Adresse	Rue Albert de Latour, 75 1030 Bruxelles
Téléphone	02 215 93 80
Mail	info@citeco.be
Site web	www.citeco.be
Activités	Chaiserie, manutention, reliure, scannage, encodage production Braille et cassettes

FERME NOS PILIFS

Adresse	Trassersweg, 347 1120 Bruxelles
Téléphone	02 262 11 06
Mail	info@pilifs.be
Site web	www.fermenospilifs.be
Activités	Création et entretien de parcs et jardins, pépinière et jardinerie, élevage, magasin pour enfants, petite restauration, estaminet, ferme d'animation, salles pour séminaires, manutention, mise sous film
Infos	+ cellule de formation pour 5 stagiaires

Francophonies*

Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Phare

GROUPE FOES

Adresse	Rue Victor Rauter, 130/136 1070 Bruxelles
Téléphone	02 559 05 30
Fax	02 527 00 94
Mail	info@groupefoes.be
Site web	www.groupefoes.be
Activités	Conditionnement, mise sous film rétractable, skin pack, blister, électricité, coupe, confection, broderie

JEUNES JARDINIERS (LES)

Adresse	Chaussée d'Alsemberg, 1393 1180 Bruxelles
Téléphone	02 332 15 30
Fax	02 332 20 89
Mail	info@lesjeunesjardiniers.be
Site web	www.lesjeunesjardiniers.be
Activités	Création et entretien de parcs et jardins, dallage, pavage, maçonnerie

MANUFAST

Adresse	Chaussée de Gand, 1434 1082 Bruxelles
Téléphone	02 464 26 11
Mail	info@manufast.be
Site web	www.manufast.be
Activités	Mailing, conditionnement, mise sous film, gestion de commandes, informatique, imprimerie, traitement de bons publicitaires

OUVROIR (L')

Adresse	Rue Bodeghem, 78-82a 1000 Bruxelles
Téléphone	02 511 04 17
Mail	louvroir@skynet.be
Site web	www.l-ouvroir.be
Activités	Chaiserie, reliure artisanale, confection et finition en papeterie, manutention, mailing (mise sous film, mise sous bande)

Francophones[®]
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherche

Phare

RENAÎTRE

Adresse Rue Stroobants, 48 c/d
1140 Bruxelles
Téléphone 02 216 00 37
Fax 02 216 36 33
Mail info@brochage-renaitre.be
Site web www.brochage-renaitre.be
Activités Brochage industriel, conditionnement

SERRE-OUTIL (LA)

Adresse Chaussée de Stockel, 377
1150 Bruxelles
Téléphone 02 762 80 73
Mail info@laserreoutil.be
Site web www.laserreoutil.be
Activités Entretien de parcs et jardins, dallage, pavage, jardinerie, distribution de journaux locaux

TRAVIE

Adresse Digue du Canal, 40
1070 Bruxelles
Téléphone 02 526 20 00
Fax 02 526 20 20
Mail contact@travie.be
Site web www.travie.be
Activités Assemblage et conditionnement de produits alimentaires frais et secs, montages et assemblages et conditionnements divers, manutention, gestion de stocks, montages mécaniques et électriques, soudure haute fréquence, mise sous pli
Infos + cellule de formation pour 5 stagiaires

TRAVCO

Adresse Quai Fernand Demets, 28
1070 Bruxelles
Téléphone 02 522 57 99
Fax 02 520 14 99
Mail info@travco.be
Site web www.travco.be
Activités Conditionnement, façonnage, montages mécaniques et électriques

Francophones⁺
Bruxelles

Personne Handicapée Autonome Recherchée

Phare

Les centres de jours pour adultes (CJA)

Déficiences mentales et psychiques

ANAIIS

Adresse	Avenue Maréchal Foch, 40 1030 Bruxelles
Téléphone	02 215 55 45
Mail	centredejour@anaisasbl.be
Agrément	25 personnes
Public	Déficiência mentale légère, modérée ou sévère, avec troubles psychiatriques ou troubles du comportement

ARCHE (L')-BRUXELLES – LE GRAIN

Adresse	Rue de Chambéry, 23 1040 Bruxelles
Téléphone	02 629 01 80
Mail	secretariat@archebx1.org
Site web	www.larche.be/index.php/bruxelles
Agrément	29 personnes
Public	Déficiência intellectuelle légère, modérée ou sévère, avec ou sans handicap associé, ou déficiência modérée à sévère avec polyhandicap

BASTIDE (LA)

Adresse	Dédale du Campanile, 20 1200 Bruxelles
Téléphone	02 771 19 62
Mail	verobastide@skynet.be
Agrément	11 personnes
Public	Déficiência mentale légère ou modérée, avec ou sans troubles associés (épilepsie, problèmes autistiques, psychiatriques ou caractériels)

CENTRE ESPOIR ET JOIE

Adresse	Rue Heideken, 48 1083 Bruxelles
Téléphone	02 428 90 79
Mail	espoir.joie@laposte.net
Site web	www.cej.be/le-centre-de-jour
Agrément	34 personnes
Public	Déficiência mentale sévère ou profonde

CENTRE LA FORÊT

Adresse Val des Epinettes, 17
1150 Bruxelles
Téléphone 02 771 35 00
Fax 02 771 34 00
Mail laforet.valepinettes@skynet.be
Agrément 16 personnes
Public Déficience mentale et psychique

ESTREDA

Adresse Rue Essegheem, 41
1090 Bruxelles
Téléphone 02 425 05 59
GSM 0471 08 30 21
Mail farah.ayari@coupole.org
Site web www.estreda-condorcet.be
Agrément 15 personnes
Public Handicap mental associé à un trouble du spectre autistique ou un trouble envahissant du développement

FARRA MÉRIDIEEN

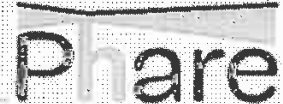
Adresse Rue du Méridien, 22
1210 Bruxelles
Téléphone 02 216 77 03
Mail manuella.santi@farra.be
Site web www.farra.be
Agrément 23 personnes
+ 2 places de répit
Public Déficience mentale sévère ou profonde avec des troubles autistiques majeurs ou des troubles associés

FARRA STRATÉGIE

Adresse Rue de la Stratégie, 30
1160 Bruxelles
Téléphone 02 672 10 28
Mail cjstrategie@farra.be
Site web www.farra.be
Agrément 32 personnes
Public Déficience mentale modérée, sévère ou profonde avec certains troubles du comportement



Personnes Handicapées Autonomie Recherche



FORESTIÈRE (LA)

Adresse	Rue de l'Eté, 100 1050 Bruxelles
Téléphone	02 649 25 45
Mail	laforestiere@forestiere.be
Site web	www.forestiere.be
Agrément	56 personnes
Public	Déficiência mentale légère, modérée, sévère ou profonde pouvant présenter un ou des troubles associés

FOUGÈRES (LES)

Adresse	Rue du Loutrier, 63 1170 Bruxelles
Téléphone	02 673 35 12
Fax	02 673 18 76
Mail	cep.asbl@skynet.be
Site web	www.asblcep.be
Agrément	20 personnes
Public	Déficiência mentale modérée et sévère

HOPPA

Adresse	Rue Potaarde, 268 1082 Bruxelles
Téléphone	02 465 74 80
Mail	contact@hoppa.eu
Site web	www.hoppa.eu
Agrément	25 personnes
Public	Polyhandicap à partir de 18 ans

MAISON DES TROPIQUES (LA)

Adresse	Rue de l'Equateur, 16-18 1180 Bruxelles
Téléphone	02 375 10 67
Fax	02 375 82 67
Mail	les.tropiques@brutele.be
Site web	www.lestropiquesasbl.wordpress.com
Agrément	14 personnes
Public	Déficiência mentale légère ou modérée, épilepsie, autisme, avec ou sans troubles psychiatriques ou troubles du comportement

PLATANES (LES)

Adresse Rue du Loutrier, 75
1170 Bruxelles
Téléphone 02 661 78 60
Fax 02 661 78 68
Mail info@laclairiere.be
Site web www.laclairiere.be/platanes

Agrément 129 personnes
Public Déficience mentale modérée ou sévère

PRÉ-TEXTE (LE)

Adresse Avenue Kersbeek, 340
1180 Bruxelles
Téléphone 02 376 62 74
Fax 02 332 37 66
Mail pre-texte@skynet.be

Agrément 28 personnes
Public Déficience mentale avec troubles du comportement

SÉSAME (CENTRE)

Adresse Avenue Messidor, 16
1180 Bruxelles
Téléphone 02 344 94 50
Fax 02 344 75 26
Mail centre.sesame@skynet.be
Site web www.centresesame.be

Agrément 25 personnes
Public Handicap léger à modéré

VRAIES RICHESSES (LES)

Adresse Rue de la Procession, 24
1070 Bruxelles
Téléphone 02 521 66 35
Fax 02 521 89 88
Mail lesvraiesrichesses@skynet.be
Site web www.lesvraiesrichesses.be

Agrément 20 personnes
Public Déficience mentale modérée ou sévère, jusque 55 ans

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherche

Phare

Déficiences physiques

FACERE

Adresse	Rue Meylemeersch, 72 1070 Bruxelles
Téléphone	02 523 91 71
Mail	facereasbl@facere.be
Site web	www.facere.be
Agrément	37 personnes
Public	Troubles moteurs avec ou sans handicap associé

FAMILLE (LA)

Adresse	Rue Jean Jacquet, 25 1081 Bruxelles
Téléphone	02 411 31 37
Mail	daphne.foucart@geslafamille.be
Site web	www.geslafamille.be
Agrément	16 personnes
Public	Déficiences motrices avec éventuellement handicap associé

Déficiences sensorielles

IRSA (INSTITUT ROYAL POUR SOURDS ET AVEUGLES)

Adresse	Caussée de Waterloo, 1504-1510 1180 Bruxelles
Téléphone	02 373 52 11
Fax	02 373 53 09
Mail	info@irsa.be
Site web	www.irsa.be
Agrément	40 personnes
Public	Troubles graves de la vue avec handicaps associés (troubles graves de l'ouïe, de la parole, troubles moteurs, paralysie cérébrale, troubles respiratoires, malformations cardiaques...)

Francophones
Bruxelles

Personnes Handicapées Autonomie Recherche

Phare

Lésions cérébrales acquises

BRAISE (LA)

Adresse	Rue de Neerpede, 165 1070 Bruxelles
Téléphone	02 523 04 94
Fax	02 523 39 52
Mail	la.braise@skynet.be
Site web	www.labraise.org
Agrément	35 personnes
Public	Lésion cérébrale acquise avec séquelle sévère amenant une situation de handicap de grande dépendance, jusque 65 ans

Francophonies
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Phare

Les centres d'hébergement pour adultes (CHA)

Déficiences mentales et psychiques

BASTIDE (LA)

Adresse	Dédale du Campanile, 20 1200 Bruxelles
Téléphone	02 771 19 62
Mail	verobastide@skynet.be
Agrément	20 personnes
Public	Déficience mentale légère ou modérée, avec ou sans troubles associés (épilepsie, problèmes autistiques, psychiatriques ou caractériels)

BOIS DE SAPINS (LE)

Adresse	Caussée de Louvain, 27 1210 Bruxelles
Téléphone	02 217 14 44
Fax	02 223 79 13
Mail	info@laclairiere.be
Site web	www.laclairiere.be/bois-de-sapins
Agrément	15 personnes
Public	Déficience mentale modérée ou sévère, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

BOLETS (LES)

Adresse	Caussée de La Hulpe, 331 11170 Bruxelles
Téléphone	02 673 66 20
Mail	lesbolets@gmail.com direction@la-passerelle.eu
Agrément	22 personnes
Public	Déficience mentale

CENTRE ESPOIR ET JOIE

Adresse	Rue Heideken, 48 1083 Bruxelles
Téléphone	02 428 90 79
Mail	espoir.joie@laposte.net
Site web	www.cej.be
Agrément	16 personnes
Public	Déficience mentale sévère ou profonde



CENTRE PIERRE JURDANT

Adresse	Avenue Mozart, 84 1190 Bruxelles
Téléphone	02 346 08 56
Fax	02 346 08 58
Mail	info@centrepierrejurdant.be
Site web	www.centrepierrejurdant.be
Agrément	20 personnes
Public	Déficience mentale légère à modérée, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

CONDORCET

Adresse	Rue Essegheem, 103 1090 Bruxelles
Téléphone	02 425 05 59
GSM	0471 08 30 21
Mail	farah.ayari@coupole.org
Site web	www.estreda-condorcet.be
Agrément	15 personnes
Public	Handicap mental associé à un trouble du spectre autistique ou un trouble envahissant du développement

FARRA MÉRIDIEEN

Adresse	Rue du Méridien, 22 1210 Bruxelles
Téléphone	02 216 77 03
Mail	hebergement@farra.be
Site web	www.farra.be
Agrément	22 personnes + 2 places de court séjour
Public	Déficience mentale sévère ou profonde avec certains troubles de comportement, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

FORÊT (RÉSIDENTE LA)

Adresse	Val des Epinettes, 17 1150 Bruxelles
Téléphone	02 771 35 00
Fax	02 771 34 00
Mail	laforet.valepinettes@skynet.be
Agrément	16 personnes
Public	Déficience mentale modérée à sévère, à partir de 21 ans

Francophones
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie REcherchée

Phare

FOUGÈRES (LES)

Adresse	Rue du Loutrier, 63 1170 Bruxelles
Téléphone	02 673 35 12
Fax	02 673 18 76
Mail	cep.asbl@skynet.be
Site web	www.asblcep.be
Agrément	15 personnes
Public	Déficiência mentale modérée, sévère ou profonde, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

FOYER AURORA

Adresse	Avenue Maréchal Foch, 11 1030 Bruxelles
Téléphone	02 241 49 77
Fax	02 241 59 66
Mail	anaisasbl@skynet.be
Agrément	23 personnes
Public	Déficiência mentale avec des troubles psychiques et de comportement associés, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

FOYERS DE L'ARCHE (LES)

Adresse	Rue de Chambéry, 23 1040 Bruxelles
Téléphone	02 629 01 80
Mail	secretariat@archebxl.org
Site web	www.larche.be/index.php/bruxelles
Agrément	28 personnes
Public	Déficiência mentale légère, modérée ou sévère, avec ou sans handicap associé (physique ou mental)

FREESIAS (LES)

Adresse	Rue du Loutrier, 63 1170 Bruxelles
Téléphone	02 673 35 37
Fax	02 673 18 76
Mail	cep.asbl@skynet.be
Site web	www.asblcep.be
Agrément	15 personnes
Public	Déficiência mentale modérée à sévère, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

HAMA 1

Adresse	Avenue Ernest Cambier, 10 1030 Bruxelles
Téléphone	02 705 71 36
Mail	hama1@skynet.be
Site web	www.asblhama.be
Agrément	21 personnes
Public	Déficiência mentale légère, modérée ou sévère, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

HAMA 2

Adresse	Rue Jules Lejeune, 46 1050 Bruxelles
Téléphone	02 345 33 72
Mail	hama2dir@skynet.be
Site web	www.asblhama.be
Agrément	20 personnes
Public	Déficiência mentale, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

HAMA 3 – LES PÉTUNIAS

Adresse	Avenue de la Couronne, 552-554 1050 Bruxelles
Téléphone	02 649 74 56
Mail	direction@lespetunias.be
Site web	www.asblhama.be
Agrément	20 personnes
Public	Déficiência mentale légère, modérée ou sévère, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

HOPPA

Adresse	Rue Potaarde, 268 1082 Bruxelles
Téléphone	02 465 74 80
Mail	contact@hoppa.eu
Site web	www.hoppa.eu
Agrément	25 personnes
Public	Polyhandicap de 18 à 65 ans

Francophones
Bruxelles

Personnes Handicapées Autonomie Recherchées

Phare

MAISON DES TROPIQUES (LA)

Adresse	Rue de l'Equateur, 16-18 1180 Bruxelles
Téléphone	02 375 10 67
Fax	02 375 82 67
Mail	les.tropiques@brutele.be
Site web	www.lestropiquesasbl.wordpress.com
Agrément	20 personnes
Public	Déficiência mentale légère ou modérée, ou épilepsie avec troubles associés

PAZHAPA – HADEP

Adresse	Chaussée de Neerstalle, 265 1190 Bruxelles
Téléphone	02 376 56 98
Fax	02 332 20 52
Mail	secretariat@pazhapa.com
Site web	www.pazhapa.com
Agrément	26 personnes
Public	Déficiência mentale légère à modérée, avec troubles associés éventuels, possibilité d'accueillir des personnes vieillissantes

PILOTIS (LES)

Adresse	Rue du Bourgmestre, 13 1050 Bruxelles
Téléphone	02 478 54 42
Mail	lespilotis.infos@gmail.com
Site web	www.les-pilotis.be
Agrément	15 personnes
Public	Déficiência mentale, motrice et/ou sensorielle, avec ou sans troubles associés

Déficiences physiques

FACERE

Adresse	Rue Meylemeersch, 72 1070 Bruxelles
Téléphone	02 523 91 71
Mail	facereasbl@facere.be
Site web	www.facere.be
Agrément	30 personnes
Public	Troubles moteurs avec ou sans handicap associé

Francophones
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie REcherche

Phare

Déficiences sensorielles

IRSA – L'AUBIER (INSTITUT ROYAL POUR SOURDS ET AVEUGLES)

Adresse	Chaussée de Waterloo, 1504-1510 1180 Bruxelles
Téléphone	02 373 52 11
Fax	02 373 53 09
Mail	info@irsa.be
Site web	www.irsa.be
Agrément	30 personnes
Public	Troubles graves de la vue avec handicaps associés (troubles graves de l'ouïe, de la parole, troubles moteurs, paralysie cérébrale, troubles respiratoires, malformations cardiaques...)



Les centres de jour pour enfants scolarisés (CJES)

Déficiences mentales ou troubles caractériels

CITÉ JOYEUSE (LA)

Adresse	Rue de la Cité Joyeuse, 2 1080 Bruxelles
Téléphone	02 482 06 60
Fax	02 465 05 81
Mail	info@lacitejoyeuse.be
Site web	www.lacitejoyeuse.be
Agrément	80 personnes
Age	2 ans à 14 ans
Public	Déficiência mentale, troubles du comportement, troubles instrumentaux

CLAIRIÈRE (LA)

Adresse	Avenue des Hanneçons, 58 1170 Bruxelles
Téléphone	02 661 78 60
Fax	02 661 78 00
Mail	info@laclairiere.be
Site web	www.laclairiere.be/cjes
Agrément	260 personnes
Age	2,5 ans à 21 ans
Public	Déficiência mentale modérée à sévère

INSTITUT DECROLY

Adresse	Rue du Bambou, 9 1180 Bruxelles
Téléphone	02 333 07 93
Mail	info@decroly.be
Site web	www.decroly.be
Agrément	175 personnes
Age	3 ans à 21 ans
Public	Déficiência mentale, troubles caractériels, état névrotique ou prépsychotique, troubles autistiques

Déficiences motrices

CENTRE ARNAUD FRAITEUR

Adresse	Rue de la Cité Joyeuse, 2 1080 Bruxelles
Téléphone	02 482 06 77
Fax	02 482 08 39
Mail	direction@centrearnaudfraiseur.be
Site web	www.lacitejoyeuse.be www.centrearnaudfraiseur.be
Agrément	53 personnes
Age	0 ans à 16 ans
Public	Troubles moteurs, paralysie cérébrale, poliomyélite, spina bifida, myopathie avec déficience surajoutée éventuelle

FAMILLE (LA)

Adresse	Rue Jean Jacquet, 25 1081 Bruxelles
Téléphone	02 411 31 37
Mail	anne.englebert@geslafamille.be
Site web	www.geslafamille.be
Agrément	60 personnes
Age	3 mois à 14 ans
Public	Troubles moteurs, paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, dysmélie, poliomyélite, spina bifida, myopathie, affection neuro-musculaire dégénérative, malformations du squelette et des membres avec déficience associée éventuelle

IRAHM (INSTITUT ROYAL D'ACCUEIL POUR LE HANDICAP MOTEUR)

Adresse	Avenue Albert Dumont, 40 1200 Bruxelles
Téléphone	02 762 08 18
Fax	02 779 09 42
Mail	administration@irahm.be
Site web	www.irahm.be
Agrément	115 personnes
Age	0 ans à 21 ans
Public	Troubles moteurs, paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, spina bifida, myopathie, ou toute autre maladie entraînant des déficiences motrices avec ou sans handicap associé

Francophones
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherche

Phare

WAR MEMORIAL – CENTRE D'AIDE À L'ENFANCE

Adresse	Rue de Haerne, 216 1040 Bruxelles
Téléphone	02 648 51 36
Fax	02 647 36 00
Mail	cae@skynet.be
Site web	www.caenfance.wordpress.com
Agrément	33 personnes
Age	0 ans à 14 ans
Public	Troubles moteurs, paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, spina bifida, épilepsie avec déficience associée éventuelle

Déficiences sensorielles

IRSA – CENTRE DE SERVICES

Adresse	Chaussée de Waterloo, 1504-1510 1180 Bruxelles
Téléphone	02 373 52 11
Fax	02 373 53 09
Mail	info@irsa.be
Site web	www.irsa.be
Agrément	300 personnes
Age	2,5 ans à 21 ans
Public	Déficience grave de la vue, de l'ouïe, de la parole, avec handicaps associés éventuels



Les centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS)

Ces centres accueillent des enfants qui ne peuvent fréquenter l'enseignement en raison de leur handicap

Déficiences mentales ou troubles caractériels

CREB – L'EVEIL (CENTRE DE RÉÉDUCATION DE L'ENFANCE À BRUXELLES)

Adresse	Avenue Chapelle aux Champs, 40 1200 Bruxelles
Téléphone	02 776 84 70
Fax	02 772 91 94
Mail	info@creb-asbl.be
Site web	www.creb-asbl.be
Agrément	55 personnes
Age	0 ans à 16 ans
Public	Déficiência mentale sévère ou profonde avec handicaps associés (moteur, sensoriel, comportemental, épilepsie)

CREB – SOLIDARITAS (CENTRE DE RÉÉDUCATION DE L'ENFANCE À BRUXELLES)

Adresse	Avenue de la Forêt, 52 1050 Bruxelles
Téléphone	02 673 15 32
Mail	solidaritas@skynet.be
Site web	www.solidaritas-creb.be
Agrément	36 personnes
Age	0 ans à 21 ans
Public	Déficiência mentale sévère ou profonde avec ou sans handicap associé

GRANDIR

Adresse	Rue de la Limite, 116 1210 Bruxelles
Téléphone	02 218 55 80
Fax	02 218 20 42
Mail	grandir@anaisasbl.be
Agrément	18 personnes
Age	3 ans à 12 ans
Public	Troubles du comportement, troubles autistiques, psychotiques et/ou névrotiques graves

Francophonies*
Bruxelles

Personnes Handicapées Autonomie Recherche

Phare

Déficiences motrices

CENTRE ARNAUD FRAITEUR

Adresse	Rue de la Cité Joyeuse, 2 1080 Bruxelles
Téléphone	02 482 06 77
Fax	02 482 08 39
Mail	direction@centrearnaudfraiseur.be
Site web	www.lacitejoyeuse.be www.centrearnaudfraiseur.be
Agrément	20 personnes
Age	0 ans à 16 ans
Public	Troubles moteurs, paralysie cérébrale, poliomyélite, spina bifida, myopathie avec ou sans troubles associés
Remarque	Ce centre accueille en priorité des enfants âgés de 0 à 6 ans nécessitant un encadrement intensif

Déficiences sensorielles

IRSA (INSTITUT ROYAL POUR SOURDS ET AVEUGLES)

Adresse	Chaussée de Waterloo, 1504-1510 1180 Bruxelles
Téléphone	02 373 52 11
Fax	02 373 53 09
Mail	info@irsa.be
Site web	www.irsa.be
Agrément	25 personnes
Age	6 ans à 20 ans
Public	Troubles de la vue et/ou de l'ouïe avec troubles associés : autisme, troubles psychotiques, troubles du comportement, déficiences motrices

Les centres d'hébergement pour enfants (CHE)

Déficiences mentales ou troubles caractériels

CAILLOUX (LES)

Adresse	Avenue Winston Churchill, 159 1180 Bruxelles
Téléphone	02 344 28 01
Fax	02 344 48 98
Mail	direction@lescailloux.be
Site web	www.lescailloux.be
Agrément	30 personnes
Age	6 ans à 14 ans (garçons), 6 ans à 18 ans (filles)
Public	Catégorie 140 avec des troubles du comportement

CHAPELLE DE BOURGOGNE (LA)

Adresse	Dieweg, 73 1180 Bruxelles
Téléphone	02 374 91 08
Fax	02 375 99 27
Mail	secretariat@chapbg.be
Site web	www.chapelledebourgogne.be
Agrément	44 personnes
Age	6 ans à 21 ans (garçons uniquement)
Public	Troubles caractériels, état névrotique ou prépsychotique 6 places réservées à la prise en charge de crise

CITÉ JOYEUSE (LA)

Adresse	Rue de la Cité Joyeuse, 2 1080 Bruxelles
Téléphone	02 482 06 60
Fax	02 465 05 81
Mail	info@lacitejoyeuse.be
Site web	www.lacitejoyeuse.be
Agrément	107 personnes
Age	2 ans à 21 ans
Public	Catégorie 110 ou 140, avec déficiences surajoutées éventuelles

Francophones*
Bruxelles

Personnes Handicapées Autonomie Recherches

Phare

CREB – L'OISEAU BLEU (CENTRE DE RÉÉDUCATION DE L'ENFANCE À BRUXELLES)

Adresse	Avenue Chapelle aux Champs, 40 1200 Bruxelles
Téléphone	02 776 84 70
Fax	02 772 91 94
Mail	info@creb-asbl.be
Site web	www.creb-asbl.be
Agrément	27 personnes
Age	0 ans à 16 ans
Public	Polyhandicapés, déficience mentale profonde avec handicaps associés (moteur, sensoriel, comportement, épilepsie)
Remarque	Cet établissement accueille des enfants qui ne peuvent fréquenter l'enseignement

INSTITUT DECROLY

Adresse	Rue du Bambou, 9 1180 Bruxelles
Téléphone	02 333 07 98
Fax	02 852 66 67
Mail	f.janne@decroly.be
Site web	www.decroly.be
Agrément	44 personnes + 6 places en court-séjour
Age	4 ans à 21 ans
Public	Catégorie 111 et 140

NID MARCELLE BRIARD (LE)

Adresse	Avenue Georges Lecointe, 2 1180 Bruxelles
Téléphone	02 374 57 95
Fax	02 374 59 85
Mail	lenidmarcellebriard@skynet.be
Site web	www.guidesocial.be/le_nid_marcelle_briard
Agrément	23 personnes
Age	7 ans à 21 ans (garçons uniquement)
Public	Déficience mentale et/ou troubles de comportement et traits prépsychotiques

PASSERELLE (LA)

Adresse	Rue Middelbourg, 68 1170 Bruxelles
Téléphone	02 660 11 52
Fax	02 675 93 63
Mail	direction@la-passerelle.eu
Agrément	15 personnes
Age	2 ans à 21 ans
Public	Déficiência mentale

WEIGELIAS (LES)

Adresse	Avenue de l'Arbalète, 58 1170 Bruxelles
Téléphone	02 660 13 20
Mail	info@laclairiere.be
Site web	www.laclairiere.be/weigelias
Agrément	12 personnes
Age	4 ans à 21 ans
Public	Déficiência mentale modérée ou sévère, avec ou sans troubles associés

Déficiences motrices

IRAHM (INSTITUT ROYAL D'ACCUEIL POUR LE HANDICAP MOTEUR)

Adresse	Avenue Albert Dumont, 40 1200 Bruxelles
Téléphone	02 762 08 18
Fax	02 779 09 42
Mail	administration@irahm.be
Site web	www.irahm.be
Agrément	44 personnes
Age	0 ans à 21 ans
Public	Paralysie cérébrale, lésions cérébrales acquises, toutes autres maladies génétiques entraînant une déficiência motrice

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherches

Phare

WAR MEMORIAL – CENTRE D'AIDE À L'ENFANCE

Adresse	Rue de Haerne, 216 1040 Bruxelles
Téléphone	02 648 51 36
Fax	02 647 36 00
Mail	cae@skynet.be
Site web	www.caenfance.wordpress.com
Agrément	10 personnes
Age	0 ans à 14 ans
Public	Troubles moteurs, paralysie cérébrale, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, spina bifida, myopathie, avec déficience associée éventuelle

Déficiences sensorielles

CLÉ (LA)

Adresse	Rue Louis Scutenaire, 5-6 1030 Bruxelles
Téléphone	02 736 81 28
Fax	02 736 95 55
Mail	la.cle@skynet.be
Site web	www.lacleasbl.be
Agrément	23 personnes
Age	2 ans à 21 ans
Public	Troubles graves de l'ouïe et de la parole

IRSA – CENTRE DE SERVICES

Adresse	Chaussée de Waterloo, 1504-1510 1180 Bruxelles
Téléphone	02 373 52 11
Fax	02 373 53 09
Mail	info@irsa.be
Site web	www.irsa.be
Agrément	90 personnes
Age	2,5 ans à 21 ans
Public	Déficience grave de la vue, de l'ouïe, de la parole, avec éventuellement handicaps associés

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherche

Phare

Les ASBL agréées en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées

ACCES-A (AGENCE DE CONSEIL, DE CONSULTATION ET D'EXPERTISE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ)

Adresse	Rue de la Fleur d'Oranger, 37 bte 213 1150 Bruxelles
Téléphone	02 772 18 95
Mail	accesa@anh.be
Site web	www.anh.be

ACCESS AND GO (EX-ANLH)

Adresse	Rue de la Fleur d'Oranger, 1 bte 213 1150 Bruxelles
Téléphone	02 772 18 95
Fax	02 779 26 77
Mail	info@accessandgo.be
Site web	www.accessandgo.be

AMT-CONCEPT (ACCÈS ET MOBILITÉ POUR TOUS)

Adresse	Rue A. Renoir, 5/4 1140 Bruxelles
Téléphone	02 705 03 48
GSM	0477 31 86 07
Mail	info@bruxellespourtous.be
Site web	www.handy.brussels/amt-concept

ASPH (ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE)

Adresse	Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles
Téléphone	02 515 02 65
Fax	02 515 06 58
Mail	asph@solidaris.be
Site web	www.asph.be

ATINGO

Adresse	Rue de la Pépinière, 23 5000 Namur
Téléphone	081 24 19 37
Mail	info@atingo.be
Site web	www.atingo.be

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonome REcherchée

Phare

PLAIN-PIED

Adresse	Rue Nanon, 98 5000 Namur
Téléphone	081 39 06 36
Mail	contact@plain-pied.com
Site web	www.plain-pied.com

Les centres et services agréés par la Commission communautaire commune (COCOM)

Les centres d'hébergement pour adultes (CHA – COCOM)

Déficiences mentales et psychiques

CENTRE MÉDORI

Adresse	Rue Médori, 66-68 1020 Bruxelles
Téléphone	02 478 50 90
Fax	02 563 54 74
Mail	cmednes@cpasbru.irisnet.be
Nombre	15 personnes
Public	Déficiência mentale légère à profonde

HAMA 4 – LES CHÂTAIGNES

Adresse	Avenue Edmond Parmentier, 201 1150 Bruxelles
Téléphone	02 771 62 78
Mail	directionhama4@proximus.be
Site web	www.asblhama.be
Nombre	18 personnes
Public	Déficiência mentale, à partir de 50 ans

HOME VELDEMANS

Adresse	Avenue Jules Bordet, 132a 1140 Bruxelles
Téléphone	02 726 95 02
Fax	02 726 86 86
Mail	home.veldemans@mamaison-mijnhuis.be
Nombre	20 personnes
Public	Déficiência mentale légère

Francophones[®]
Bruxelles

Personnes Handicapées Autonomie REcherche

Phare

ORFEA

Adresse	Avenue des Champs, 129a 1040 Bruxelles
Téléphone	02 648 37 79
Mail	info@vega-asbl.be
Nombre	20 personnes
Public	Personnes handicapées jeunes atteintes d'une déficience mentale avec d'autres troubles associés

VILLA PILIFS

Adresse	Rue du Wimpelberg, 188 1120 Bruxelles
Téléphone	02 264 98 50
Fax	02 264 98 79
Mail	info@villapilifs.be
Site web	www.villapilifs.be
Nombre	20 personnes
Public	Personnes handicapées jeunes atteintes d'une déficience mentale avec d'autres troubles associés

Déficiences sensorielles

EBISU (CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR SOURDS ET MALENTENDANTS)

Adresse	Rue de la Charrette, 15-17 1200 Bruxelles
Téléphone	02 762 78 79
Fax	02 762 46 24
Mail	information.chsm@gmail.com info@ebisu.brussels
Site web	www.ebisu.brussels
Nombre	34 personnes
Public	Troubles graves de la parole et de l'ouïe, avec ou sans handicap associé

Francophones^{*}
Bruxelles

Personne Handicapée Autonome REcherche

Phare

Les centres de jour pour adultes (CJA – COCOM)

ARTEMIA

Adresse	Avenue des Champs, 129 1040 Bruxelles
Téléphone	02 648 55 80
Mail	info@orion-asbl.be
Site web	www.orion-asbl.be
Nombre	20 personnes
Public	Personnes handicapées jeunes atteintes d'une déficience mentale avec d'autres troubles associés

CENTRE DE VIE

Adresse	Avenue Jean-Joseph Crocq, 8 1090 Bruxelles
Téléphone	02 479 98 50
Fax	02 478 14 90
Mail	centredevie@belgacom.net
Nombre	32 personnes
Public	Troubles moteurs, avec ou sans handicap associé

CENTRE DE JOUR DELTA

Adresse	Boulevard de Waterloo, 105 1000 Bruxelles
Téléphone	02 563 40 75
Mail	Centre.delta@cpasbru.irisnet.be
Nombre	20 personnes
Public	Déficience mentale

HOME VELDEMANS

Adresse	Avenue Jules Bordet, 132a 1140 Bruxelles
Téléphone	02 726 95 02
Fax	02 726 86 86
Mail	home.veldemans@mamaison-mijnhuis.be
Nombre	20 personnes
Public	Déficience mentale légère

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapées Autonomie Recherche

Phare

CENTRE MÉDORI

Adresse	Rue Médori, 66-68 1020 Bruxelles
Téléphone	02 478 50 90
Fax	02 563 54 74
Mail	cmednes@cpasbru.irisnet.be
Nombre	10 personnes
Public	Déficiência mentale légère à profonde

POTELIER DES PILIFS (LE)

Adresse	Rue du Craetveld, 124 1120 Bruxelles
Téléphone	02 268 41 13
Fax	02 266 84 49
Mail	info@potelier.be
Site web	www.potelier.be
Nombre	23 personnes
Public	Déficiência mentale

THUIS-ZEYP

Adresse	Rue Zeyp, 35 1083 Bruxelles
Téléphone	02 421 81 20
Fax	02 421 81 21
Mail	info@pvtthuis.be
Nombre	25 personnes
Public	Troubles psychiatriques chroniques (schizophrénie...) ou troubles autistiques (10 places)

Francophones*
Bruxelles

Personnes Handicapées Autonomie Recherche

Phare

TIMBER

Adresse	Avenue Edmond Parmentier, 19 1150 Bruxelles
Téléphone	02 772 45 62
Mail	contact@asbltimbervzw.be
Site web	www.asbltimbervzw.be
Nombre	20 personnes
Public	Déficiência mentale légère à modérée

VILLA PILIFS

Adresse	Rue du Wimpelberg, 188 1120 Bruxelles
Téléphone	02 264 98 50
Fax	02 264 98 79
Mail	info@villapilifs.be
Site web	www.villapilifs.be
Nombre	10 personnes
Public	Personnes handicapées jeunes atteintes d'une déficiência mentale avec d'autres troubles associés

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Phare

Les services d'habitat accompagné (SHA – COCOM)

8^{ÈME} JOUR (LE)

Adresse	Rue du Midi, 133/50 1000 Bruxelles
Téléphone	02 253 82 08
Fax	02 514 39 35
Mail	lehuitiemejour@scarlet.be
Site web	www.lehuitiemejour.eu
Nombre	30 personnes (24 hommes et 6 femmes)
Public	Jeunes adultes présentant une déficience mentale légère à modérée

BEITI MÉDORI

Adresse	Rue Médori, 70 1020 Bruxelles
Téléphone	02 475 46 90
GSM	0490 49 38 06
Fax	02 563 54 74
Mail	cmednes@cpasbru.irisnet.be
Nombre	6 personnes
Public	Déficience mentale légère

EOS

Adresse	Avenue Jules Bordet, 132a 1140 Bruxelles
Téléphone	02 726 69 98
Mail	eos@mamaison-mijnhuis.be
Nombre	6 personnes
Public	Déficience mentale légère

MY WISH

Adresse	Rue Georges Rency, 22 1200 Bruxelles
Téléphone	02 736 66 26
GSM	0486 78 04 09
Mail	info@mywish-home.be
Site web	www.mywish-home.be
Nombre	6 personnes
Public	Jeunes adultes porteurs d'un léger handicap (troubles du langage, du développement...)

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Phare

PAS À PAS

Adresse	Chaussée de Rodebeek, 346 bte 1 1200 Bruxelles
GSM	0488 60 75 45
Mail	info.pap@ebisu.brussels
Site web	www.ebisu.brussels
Nombre	6 personnes
Public	Adultes sourds et malentendants à partir de 18 ans

SERVICE D'HABITATIONS ACCOMPAGNÉES D'ANDERLECHT

Adresse	Rue Jean Van Lierde, 16 1070 Bruxelles
Téléphone	02 523 27 97
Mail	habitataccompagne@anderlecht.brussels
Nombre	12 personnes
Public	Handicap physique

Francophones*
Bruxelles

Personne Handicapée Autonomie Recherche

Phare

Les services d'aide aux actes de la vie journalière (AVJ – COCOM)

AVJ GERMINAL

Adresse Rue Fernand Léger, 50 bte 2
1140 Bruxelles
Téléphone 02 726 36 99
Fax 02 726 70 09
Mail avj.germinal@skynet.be
Nombre 13 personnes

AVJ MOLENBEEK

Adresse Rue Fernand Brunfaut, 2/3
1080 Bruxelles
Téléphone 02 414 23 21
Fax 02 414 23 21
Mail avjmoladl@skynet.be
Nombre 12 personnes

CITÉ-SERVICES

Adresse Rue du Ciel Bleu, 13a/400
1150 Bruxelles
Téléphone 02 772 31 11
Mail citeservices@belgacom.net
Nombre 23 personnes



Service public francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



Service PHARE

Editrice responsable :

Bernadette LAMBRECHTS, Administratrice générale
Service public francophone bruxellois
42 rue des Palais – 1030 Bruxelles

Annexe 10

MISSION 32 – PROGRAMME 004

Rapport d'activités du service PHARE

Rapport d'activité 2018 du service PHARE :

<https://phare.irisnet.be/service-phare/rapports-d-activit%C3%A9s/>

(<https://phare.irisnet.be/> -> Rapports d'activité)

Rapport annuel 2018 de la DG Personnes Handicapées :

<https://phare.irisnet.be/2019/11/18/rapport-annuel-2018-de-la-dg-personnes-handicap%C3%A9es/>

(<https://phare.irisnet.be/> -> Plan du site -> 18/11/2019 – Rapport annuel 2018 de la DG Personnes Handicapées)

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

par M. Ibrahim DONMEZ

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret	188
2. Désignation du rapporteur	188
3. Exposés de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé	188
4. Discussion	190
5. Examen conjoint des tableaux <i>partim</i>	197
6. Avis.....	208
7. Approbation du rapport.....	208
8. Annexes	209

Ont participé aux travaux : Mme Delphine Chabbert, M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, Mme Elisa Groppi, M. Sadik Koksai, Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Fadila Laanan, Mme Marie Lecocq, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Ont également participé aux travaux : Mme Clémentine Barzin, M. Jamal Ikazban, Mme Gladys Kazadi, M. David Leisterh (députés), Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et M. Alain Maron (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a examiné, en sa réunion du mercredi 13 novembre 2019, les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2019 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2020, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret

Sur proposition du président David Weytsman, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret ajustant, d'une part, le budget pour l'année 2019 et contenant, d'autre part, le budget initial pour l'année 2020.

2. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 10 membres présents, M. Ibrahim Donmez est désigné en qualité de rapporteur.

3. Exposés de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

Le ministre Alain Maron rappelle aux commissaires que, pour ce qui concerne l'Action sociale et la Santé, le Collège souhaite décloisonner ces matières lors de cette législature. L'ambition du Gouvernement est de développer une offre de soins et d'aide de première ligne pour la population bruxelloise, et une politique social-santé intégrée et territorialisée par communes, voire par quartiers, en croisant tant les matières que les entités compétentes.

Les ministres viseront donc l'articulation de ces politiques dans un seul plan social-santé intégré bruxellois, à l'aide notamment de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, des administrations communautaires francophones et communes ainsi que des associations de terrain. La mise en place d'un cabinet commun, entre Mme Trachte et lui-même, sur ces matières, est un premier pas vers ce décloisonnement, tout comme la présentation commune du budget concernant ces matières. Ceci était annoncé lors de la présentation de la déclaration de politique générale (DPG).

Il affirme ensuite que, dans le cadre budgétaire délicat que connaît la Belgique, et tandis que des économies sont réalisées à tous niveaux de pouvoir, le Collège a fait le choix d'aérer ces matières, en maintenant les moyens existants et en dégagant de nouvelles marges, dans le but, d'une part, de développer des politiques existantes et, d'autre part, d'initier de nouvelles politiques.

Au total, plus de 2 millions d'euros ont été dégagés en matière d'Action sociale et de Santé, ce qui constitue un geste important à cette échelle de pouvoir. Cela indique combien, pour le Collège, il est important d'avancer sur ces matières, au regard des besoins de la population bruxelloise.

Par ailleurs, dans le domaine de l'action sociale, 366.000 euros ont été dégagés en 2020 pour l'ouverture d'une dix-septième maison d'accueil. Cette décision leur a semblé incontournable tant les maisons d'accueil constituent un dispositif essentiel à l'aide des publics les plus vulnérables. Celles-ci ont été renforcées dans plusieurs domaines :

- le logement accompagné;
- le soutien à la parentalité;
- l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

Chaque maison d'accueil, en plus de son agrément de base, s'est vu attribuer un agrément spécifique pour l'une de ces missions complémentaires, dont les enjeux sont essentiels pour le Collège. Cette décision rentre dans le cadre de la politique générale d'aide aux sans-abri. Le but est ici de renforcer les moyens permettant l'élaboration de solutions structurelles d'aide aux sans-abri et de dispositifs de prévention.

Le ministre affirme également la volonté, pour le Collège, de renforcer le soutien existant aux services de médiation de dettes agréés en Commission communautaire française. Il rappelle aux commissaires que ces services, pour la plupart actuellement saturés, jouent un rôle primordial d'aide à la population bruxelloise. L'administration est, en effet, continuellement sollicitée par les particuliers dans le besoin.

C'est pourquoi une évolution du cadre agréé prévu, tant pour ce qui concerne les assistants sociaux, à hauteur d'un équivalent temps plein (ETP) supplémentaire par service, que les juristes, se traduit par une augmentation de 350.000 euros de crédit sur l'allocation budgétaire (AB) en question.

Le soutien de l'informatisation des centres d'action sociale globale en 2020 est également un élément essentiel de cet exercice budgétaire, car il s'inscrit

dans l'ambition portée par le Collège d'établir une programmation social-santé globale, notamment pour ce qui concerne l'ambulatoire. La digitalisation est un processus qui permettra à la Commission communautaire française d'avancer plus rapidement et plus efficacement en la matière, ce qui explique la remise à niveau des crédits relatifs à l'informatisation en matière d'action sociale, afin de les porter à un montant total de 100.000 euros.

Enfin, le ministre annonce qu'une prévision de 100.000 euros complémentaires a été attribuée au renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, dans le but de soutenir les asbl apportant un appui au parcours d'accueil, nonobstant la mise en œuvre du nouveau bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA), qui fonctionnera à plein régime en 2020.

La ministre-présidente Barbara Trachte déclare que, pour ce qui concerne la politique du troisième âge, le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos, qui permettront, à terme, de lutter contre l'isolement social. Afin que les personnes âgées puissent bénéficier d'une vie à domicile dans de bonnes conditions, le Collège a choisi d'augmenter d'1 % le contingent d'heures des services d'aides à domicile, ce qui correspond à un montant de 310.000 euros, alors que celui-ci n'avait plus subi d'augmentation depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la ministre-présidente tient à signaler que les crédits initiaux pour l'année 2019 étaient insuffisants, à politique constante, en raison, d'une part, d'un report de l'année antérieure et, d'autre part, de l'ancienneté du personnel. C'est pourquoi les députés peuvent constater, dans cet exercice budgétaire, une augmentation globale de cette AB de plus d'1,3 millions d'euros.

Concernant les centres de planning familial, elle affirme qu'un renforcement de ceux-ci, à concurrence de 100.000 euros hors indexation, est prévu, selon des modalités encore à définir. La plupart des centres de planning familial sont en effet agréés pour de très petites équipes, avec des temps partiels minimaux. Des extensions de cadres, régulièrement introduites, seront ainsi financées par le budget supplémentaire engagé en 2020.

En outre, le soutien aux animations EVRAS dans les écoles se poursuivra, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif, à concurrence de 130.000 euros supplémentaires pour l'année 2020, ce qui permet à la Commission communautaire française d'atteindre un budget de 700.000 euros, à la place des 570.000 euros prévus en 2019. Celui-ci permettra de développer la généralisation de l'EVRAS avec l'ensemble des partenaires actifs dans ce secteur.

Le ministre Alain Maron rappelle aux députés qu'en matière de Santé, les compétences restent largement partagées entre les différents niveaux de pouvoir. C'est donc avec le plus grand niveau de concertation possible entre les entités que le Collège entend avancer durant cette législature. Pour ce qui concerne les matières dont la Commission communautaire française a la compétence, le Gouvernement a pris des mesures budgétaires permettant de répondre aux besoins exprimés par les réalités de terrain et correspondant aux priorités avancées dans la DPG.

En matière de santé mentale, il ajoute que la Commission communautaire française agréée et subventionne actuellement vingt-deux services généralistes. Ceux-ci accueillent, prennent en charge et mènent des projets de prévention, pour les adultes, les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents, ainsi que pour les familles. Néanmoins, les besoins en la matière ont poussé le Collège à accéder à dix demandes d'extensions d'agrément pour des équipes « enfants/adolescents » émanant des services de santé mentale. 300.000 euros complémentaires ont donc été attribués à l'AB en question, en vue de leur financement.

De plus, après avoir rappelé aux commissaires l'importance de l'accès à une médecine de qualité et de proximité, le ministre souligne le renforcement de la capacité d'action des maisons médicales bruxelloises. Actuellement, la Commission communautaire française soutient quarante maisons médicales dans l'exercice de leurs missions agréées de service public, qui est d'offrir des soins de santé primaires à un coût abordable pour la collectivité. Il est à noter que la majorité des maisons médicales mentionnées sont subventionnées au forfait par l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI). Un budget complémentaire de 150.000 euros a donc été attribué à l'AB concernée, dans le but d'agréer une, voire deux, nouvelle(s) maison(s) médicale(s).

Enfin, en matière de toxicomanies, le ministre précise qu'une augmentation de 305.000 euros a été attribuée à l'initial 2020 pour soutenir l'équipe mobile de l'asbl Dune et le Réseau hépatite C.

La ministre-présidente Barbara Trachte rappelle qu'en matière de Promotion de la Santé, la Commission communautaire française s'est dotée du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, qui est en cours d'évaluation. Le Collège veillera à son amélioration continue ainsi qu'à celle du nouveau dispositif de promotion de la santé, notamment via l'évaluation de l'ensemble des acteurs et de la politique, ainsi que l'intégration de cette évaluation et du travail d'actualisation en vue de la prochaine version du plan.

En outre, le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 et le Plan santé bruxellois seront arti-

culés de façon à permettre la définition d'une politique de santé intégrée et régionale. L'objectif sera ainsi de parvenir à un seul plan social-santé bruxellois. En vue de l'amélioration continue du plan et du dispositif et son intégration à un plan social-santé intégré, le Collège a donc dégagé 150.000 euros afin de renforcer l'équipe du service de promotion de la santé de l'administration. Par ailleurs, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale consacrera lui aussi des moyens pour atteindre ces objectifs.

La ministre-présidente conclut l'exposé global par la proclamation de la volonté du Gouvernement d'investir financièrement dans ces matières, qui répondent à des besoins criants de la population bruxelloise.

4. Discussion

Mme Gladys Kazadi (cdH) interroge M. Maron sur les similitudes entre l'exposé général de 2019 et celui présenté pour l'année 2020, qui présente 70 % du texte de la session précédente. Elle aimerait connaître les priorités et orientations politiques pour cette nouvelle année.

Abordant la thématique des salles de consommation à moindre risque (SCMR), la députée souhaite savoir où en est la collaboration avec l'asbl Transit pour la création d'une nouvelle salle à Bruxelles. Quant aux StériBornes, où en est la réflexion du Collège à ce sujet ? Quelles sont les nouvelles prises de décision quant au site prévu à cet effet, le long du canal de Bruxelles ? Enfin, le nombre de StériBornes sera-t-il augmenté grâce aux nouveaux financements budgétaires ?

Concernant l'élaboration d'un nouveau plan social-santé intégré, le cdH soutient cet objectif car, au-delà d'assurer une économie d'échelle, il permettra une meilleure lisibilité à l'égard des enjeux de santé et une meilleure cohérence des acteurs. Quel est l'agenda de ce plan et sera-t-il prêt pour 2021 ?

Le Plan santé bruxellois, résultat d'une large consultation avec les acteurs de terrain, a, en effet, uniquement été adopté cette année. La députée rappelle aux ministres que les concertations ont duré plusieurs années.

Quelle serait, d'une part, la meilleure manière d'articuler ce nouveau plan avec les compétences de la Commission communautaire française et comment, d'autre part, renforcer cette articulation entre le social et la santé avec les principaux acteurs concernés ?

Elle ajoute que, concernant le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, les déterminants de la santé sont des matières qui sortent du secteur de la

promotion de la santé et concernent davantage la Région : il s'agit de l'emploi, du logement, de la qualité de l'air, de l'environnement, parmi d'autres. Sachant cela, comment gérer le plus efficacement possible l'évaluation de la déclinaison actuelle de ce plan ? L'un de ses objectifs étant de réduire les inégalités sociales en matière de santé, quelles sont les priorités du Collège à cet égard ?

Enfin, la députée se réjouit de l'augmentation budgétaire en matière de santé mentale. Elle souhaite néanmoins savoir où en est la demande d'agrément des deux services reconnus par le réseau à Bruxelles, à savoir Entr'Aide des Marolles, service d'aide psychologique, et le Coin des cerises, qui souhaitent être reconnus comme services de santé mentale à Bruxelles.

Mme Delphine Chabbert (PS) remercie les ministres pour leur présentation conjointe, à l'image de la DPG soutenue par le groupe PS. Elle rappelle que, pour son groupe politique, les enjeux sociaux et de santé sont fondamentaux. C'est pourquoi celui-ci soutient l'approche intégrée, décroisée et territorialisée présentée par le Collège. Le groupe PS souhaite suivre, au plus près, l'opérationnalisation du budget afin d'accompagner le Collège dans la détermination de ses priorités pour cette législature.

La députée apporte également une remarque positive relative à l'exposé général de la ministre-présidente, concernant la note de genre et l'intérêt de sa présence dans les documents budgétaires. Cependant, ne possédant pas encore les outils nécessaires afin de décoder et interpréter cet indicateur, elle demande aux ministres davantage de précisions. En effet, le nombre de commentaires genrés est important – à hauteur de 78 % – mais peu détaillé.

En outre, la commissaire souligne l'importance de la construction d'une dix-septième maison d'accueil, mise en œuvre par Les Petits Riens, à destination des publics les plus vulnérables. Elle se demande si d'autres candidats se sont présentés dans cet appel à projets et si un public cible a déjà été identifié.

Quelles sont les missions complémentaires dont le financement a été renforcé pour l'année 2020 ? Comment ce financement se traduit-il sur les nouvelles missions facultatives reconnues à ces maisons d'accueil ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) salue les efforts entrepris par le Collège concernant ces thématiques, notamment le renforcement des maisons d'accueil, le soutien au service de médiation de dettes, l'informatisation de la digitalisation, qui devrait permettre à l'administration une meilleure efficacité, ainsi que les

mesures alternatives à la maison de repos, problématique importante pour le groupe DéFI.

De manière générale, le budget, légèrement en hausse, paraît équilibré pour son groupe politique. L'exposé général rencontre, en effet, assez bien les objectifs de l'accord de majorité de la Commission communautaire française, notamment le renforcement des politiques de prévention, de diagnostic et d'intervention précoce auprès des jeunes. Le député souligne néanmoins la nécessité d'intervenir d'avance dans le secteur de la prévention relative à l'alimentation.

Plus globalement, il constate la volonté du Collège de parvenir à un seul plan social-santé intégré, grâce à une légère hausse du budget qui devrait permettre une meilleure articulation entre les différents plans de santé existants, et souhaite connaître les étapes à franchir cette année, sur le plan budgétaire, afin de parvenir à cet objectif.

Enfin, le commissaire se demande quelles sont les pistes du Collège qui permettraient, à terme, de parvenir à un assainissement budgétaire, puisque les finances de la Région ne sont actuellement pas au beau fixe.

Mme Farida Tahar (Ecolo) remercie les ministres pour l'ambition politique de ce nouveau Collège, ainsi que pour sa volonté, malgré des budgets insuffisants, de dégager des moyens conséquents à destination des matières de la Commission communautaire française, qui nécessitent d'importants financements.

La députée salue l'ouverture prochaine de la dix-septième maison d'accueil, car elle répond à une nécessité de la population bruxelloise, les moyens supplémentaires dégagés pour soutenir l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants, ainsi que la décision historique de genrer les codes budgétaires en Commission communautaire française.

Pour ce qui concerne l'étymologie relative aux « violences conjugales », la députée estime qu'il serait plus adéquat, pour l'ensemble des membres de la Commission communautaire française, d'utiliser les termes de « violences intrafamiliales », car les termes de « violences conjugales » ne reflètent pas toujours les réalités de terrain.

La commissaire conclut sur la nécessité de pouvoir envisager l'élaboration, d'une part, de mécanismes d'évaluation du budget pour chaque matière et, d'autre part, de procédures claires et transparentes dans le cadre d'octroi de subventions, notamment aux associations porteuses de projets innovants. Il serait bénéfique de mettre en place ces mécanismes en dé-

but de législature afin de pouvoir, en fin de législature, les évaluer.

M. David Weytsman (MR) s'interroge sur le découpage surprenant des matières entre les ministres, tandis que la Belgique offre déjà une grande complexité institutionnelle, avec l'éclatement des compétences entre les différents niveaux de pouvoir. Le groupe MR aurait espéré qu'aucune opacité ne soit apportée à l'exercice des compétences de la Commission communautaire française. Il s'agit en effet d'une complexité pour, d'une part, les politiques dans leur compréhension du budget et, d'autre part, une partie de l'administration.

Concernant la Santé, M. Maron et Mme Trachte se partagent les différentes compétences, notamment l'ambulatoire et la promotion de la santé, tandis que l'ambition commune a toujours été de créer des liens forts entre ces deux matières. Le député craint que ce nouveau découpage ne représente, sinon un danger, une contrainte pour l'implémentation d'une politique efficace, qui consisterait à s'assurer d'une politique cohérente intégrée et d'une plus grande concertation avec les nombreux acteurs sur le terrain.

Après avoir rappelé qu'entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région bruxelloise, il existe cinq ministres compétents en matière de Santé, le député se demande quels seront les ministres envoyés en Commission interministérielle (CIM) de la Santé.

En outre, l'évocation d'un nouveau plan social-santé intégré laisse le commissaire perplexe, tandis que plusieurs politiques social-santé intégrées existaient déjà lors du Gouvernement précédent. Quelles sont donc, finalement, les nouvelles ambitions du Collège en la matière ?

Abordant les matières liées à l'Action sociale, les compétences sont à nouveau partagées entre, d'une part, l'Action sociale et, de l'autre, la Famille. La politique relative à l'accueil et à l'accompagnement des primo-arrivants est également soumise à cet éclatement puisque M. Maron est en charge des BAPA, tandis que Mme Ben Hamou est en charge de la Cohésion sociale. L'orateur souligne la complexité pour le moins illogique de ce nouveau mode de fonctionnement.

De manière générale, après avoir reconnu que l'erreur ne peut en être entièrement imputée aux ministres actuels, le député regrette que les variations du budget ajusté pour l'année 2019 soient si peu explicites. Néanmoins, il salue l'augmentation budgétaire pour l'année 2020, car l'attribution des budgets reste un exercice compliqué lorsque les urgences sociales se font de plus en plus nombreuses. C'est pourquoi il

conseille aux ministres de chercher des financements complémentaires, pour les infrastructures dépendant des compétences de la Commission communautaire française.

Il cite en exemple le recours à la Banque européenne d'investissement (BEI), aux partenariats publics-privés (PPP) et aux communes. Il insiste sur la possibilité, pour la Commission communautaire française, de créer des effets de leviers financiers et d'insuffler de nouvelles politiques, plutôt que de se lamenter par rapport à l'urgence sociale et de peiner à se fixer des priorités, au vu des contraintes budgétaires.

Le député aborde ensuite le programme relatif au soutien à la politique de la santé. En effet, le groupe MR s'interroge sur le transfert de 158.000 euros en engagement et de 120.000 euros en liquidation vers une nouvelle AB, dont l'objet est le même que dans l'AB originelle, relative aux accords de coopération portant sur le dépistage de cancer du sein et de cancer colorectal.

L'analyse des budgets de ce programme démontre, en effet, une diminution de budget, notamment dans les subventions auparavant subsidiées par l'INAMI et dans la politique de dépistage des cancers, alors que la Région bruxelloise s'illustre par de faibles taux de couverture. En additionnant les AB scindées, l'orateur constate tout de même une diminution budgétaire et demande des explications au ministre.

À l'inverse, pour ce qui concerne le programme relatif aux services ambulatoires, il salue l'augmentation budgétaire de 4,5 % en 2020, par rapport à la faible augmentation de 0,85 % en 2019, pour un secteur aux besoins conséquents. Le groupe MR espère que cela permettra au Collège, d'une part, d'aboutir rapidement à une programmation qui n'a que trop tardé et, d'autre part, de déployer, à Bruxelles, une politique de santé qui soit véritablement intégrée, organisée et décloisonnée.

Quant au budget relatif à la Promotion de la Santé, il regrette qu'il n'ait été fait aucun ajustement et qu'aucune progression ne soit observée durant l'année 2019. Ce constat est d'autant plus interpellant que le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 avait identifié les défis en matière d'inégalités sociales et de santé qui se posent à Bruxelles et qui ne font que croître au fil du temps. Le budget initial 2020 semble démontrer une très faible augmentation budgétaire de 150.000 euros, destinée à l'articulation du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 avec le Plan santé bruxellois. Où se traduisent les priorités en matière budgétaire ?

Concernant les volets de l'Action sociale et les BAPA, le député rappelle que la politique d'aide aux personnes reprend plusieurs projets fondamentaux pour le groupe MR au sein de la Commission communautaire française :

- le soutien aux aidants proches;
- la lutte contre l'endettement des ménages;
- l'aide aux personnes âgées;
- la lutte contre les types de violence.

Il mentionne à cet égard la DPG, dont les objectifs sont d'évaluer et de renforcer plusieurs missions spécifiques : le soutien à la parentalité, aux victimes de violences intrafamiliales, le logement accompagné, le renforcement des politiques de post-hébergement, le soutien aux initiatives alternatives à l'hébergement en maisons d'accueil, etc.

Le commissaire déplore l'absence de précisions dans les textes budgétaires, pour ce qui concerne les secteurs concernés, hormis la volonté claire de renforcer la médiation de dettes par le soutien aux différents services. Il n'est pas certain de l'ambition gouvernementale pour ce qui concerne le post-hébergement. Certes, celui-ci peut être exercé en collaboration avec les centres d'action sociale globale, les services de médiation de dettes ou les services de santé mentale. Mais rien, dans l'exposé général et dans les projets budgétaires, n'y fait mention.

Ceux-ci ne couvrent que les indexations et l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil.

Or, l'implémentation de cette maison d'accueil était déjà prévue par les budgets 2017 et 2018, comme le rappelle le député. Celle-ci, en effet, est plus que nécessaire puisqu'un enfant sur quatre grandit dans une famille monoparentale à Bruxelles.

Il reproche néanmoins aux ministres de recycler un ancien projet et leur demande quels sont les efforts supplémentaires effectués par le Collège en faveur des maisons d'accueil et des personnes victimes de violences intrafamiliales, comme cela avait été présenté dans la DPG.

Quelles sont les nouvelles politiques en matière d'aide aux aidants proches ? Le réseau d'aide aux aidants proches a-t-il bien été lancé cette année ?

Concernant la politique relative aux primo-arrivants, l'orateur souligne une surprenante diminution budgétaire à l'ajusté 2019, qui s'explique d'autant moins que des difficultés ont été rencontrées pour rendre cette politique effective, au regard du manque de places

– 12.500 places potentielles concernées par le parcours pour seulement 9.000 places disponibles.

Le groupe MR se veut tout de même rassuré par l'augmentation budgétaire pour l'année 2020. Le Gouvernement précédent affirmait vouloir renégocier le financement de cette matière avec la Commission communautaire commune. Si les bureaux dépendent de cette institution, comment organiser les financements de la Commission communautaire française ?

Le dernier point évoqué par le député concerne la compétence de la Famille, notamment la question de la qualité de vie des aînés. Afin que ceux-ci puissent continuer à vivre en toute dignité, tous et toutes se doivent d'être impliqués. Son groupe politique est soulagé de voir cette question à l'ordre des priorités du nouveau Gouvernement. Le budget afférent aux services d'aide à domicile est en effet augmenté d'1 million d'euros par rapport à ce qui était prévu en 2018.

Tous les prestataires de soins jouent ici un rôle primordial et portent une certaine responsabilité envers la sécurité des personnes âgées à leur domicile. Renforcer les services d'aide ou de soins à domicile, notamment les services d'aide aux familles, est un point fondamental pour s'adapter au changement de la réalité démographique bruxelloise. À cet égard, dans le cadre de ses compétences bicommunautaires, le Gouvernement bruxellois a décidé d'introduire une garantie-autonomie pour les seniors.

Dans le cadre de ses compétences en matière de troisième âge, la Commission communautaire française va-t-elle contribuer financièrement à la mise en place de cette garantie-autonomie ? Des ponts seront-ils établis entre les deux institutions dans ce but ?

Le commissaire est étonné de la diminution budgétaire des subventions en faveur des organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge pour le budget 2020, et demande une explication à la ministre-présidente. En effet, l'évolution démographique actuelle place cette politique au premier plan des enjeux pour la Région bruxelloise, qui nécessite des investissements et des budgets à la hausse dans les années futures.

De plus, l'aide aux personnes âgées maltraitées ne connaît qu'une très faible augmentation budgétaire en 2020, tandis que la ministre-présidente l'a présentée comme une priorité gouvernementale pour l'année à venir. Il demande des explications concernant cette contradiction dans les termes.

En outre, contrairement aux engagements politiques pris en la matière, rien dans ce programme ne témoigne de la volonté du Collège de lutter contre les

violences intraconjugales ou intrafamiliales. Où sont les réelles priorités en la matière ?

Le groupe MR salue tout de même la nette augmentation des moyens alloués à la mise en place de la généralisation de l'EVRAS dans les écoles bruxelloises de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) comprend la frustration de M. Weytsman relative à ce qu'il considère davantage comme une simplification qu'une complexification. Il est par ailleurs certain que, si le groupe MR avait fait partie de la majorité pour cette législature, le partage des compétences aurait été organisé autrement.

Toutefois, le ministre affirme que, pour la première fois dans l'histoire belge, il existe un cabinet social-santé intégré. Cette création relève d'un accord politique entre le Collège réuni de la Commission communautaire commune, le Collège de la Commission communautaire française et l'ensemble des membres du Gouvernement, et ce bien avant la discussion relative à la répartition des compétences entre ministres.

Le risque de discordance politique concernant les volets sociaux et de santé est donc impossible, selon le ministre, puisque Mme Trachte et lui-même travaillent conjointement sur ces matières. L'administration a été mise au courant et collabore avec des correspondants uniques au sein de leur cabinet ministériel conjoint. Il s'agit d'un geste qui, certes, ne se traduit pas dans les tableaux budgétaires, mais qui témoigne d'une véritable volonté d'intégration.

Le ministre rappelle que, sous la législature précédente, il fut compliqué pour le Collège de la Commission communautaire française de faire en sorte que ses compétences relatives à la Santé soient intégrées dans le plan santé de la Commission communautaire commune. Aujourd'hui, les acteurs de terrain s'articulent, de plus en plus, sur des matières social-santé intégrées : les plateformes associatives non marchandes, les fédérations de services sociaux, etc. Cependant, ils doivent bien souvent faire face à un imbroglio institutionnel.

C'est la raison pour laquelle le Collège essaie d'avancer vers une simplification accrue, à l'aide de ceux qui souhaitent une meilleure intégration des politiques social-santé, car il existe, selon le ministre, un lien de cause à effet.

Le ministre nuance les propos de Mme Kazadi quant à la nature des déterminants de la santé, qui relèvent davantage de matières régionales, et rappelle aux commissaires que plus la précarité sociale augmente au sein de la population, plus les paramètres de santé publique sont négatifs, et vice-versa. Il est donc

particulièrement important d'articuler les politiques sociales et de santé au sein de la Commission communautaire française, ce qui explique le financement supplémentaire accordé aux maisons médicales.

Concernant les questions relatives au nouveau plan intégré social-santé et après avoir rappelé aux députés que plusieurs débats ont déjà eu lieu au sein d'autres commissions, il ajoute que les financements pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre de ce plan social-santé intégré se trouvent dans le budget de la Commission communautaire commune, puisqu'il s'agit d'un plan intégré opéré avec des compétences relevant à la fois de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

Les plans existants leur serviront de base à l'élaboration de l'agenda, car ils représentent un input important de la réflexion social-santé générale et ne doivent donc pas être laissés pour compte. L'idée sera, dans le courant de l'année 2020, de mettre sur pied des états généraux social-santé, dans le but d'obtenir, dans un délai de quelques mois, un plan social-santé intégré opérationnel. C'est en s'articulant autour d'objectifs et de thématiques concrets, en consultant les différents acteurs et opérateurs de terrain, qu'un travail efficace pourra être mis en œuvre. Le ministre ajoute qu'un travail de coordination sera effectué entre les différentes administrations afin de maximiser les intégrations.

Enfin, il évoque le nouveau plan de lutte contre la pauvreté, élaboré par une ordonnance de la Commission communautaire commune, dont les aspects devront être progressivement intégrés et qui sera opérationnel en 2021.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) estime que les commentaires de M. Weytsman relatifs à l'absence de précisions dans les budgets de l'ajusté 2019 et de l'initial 2020 sont pertinents. Elle juge utile, à l'avenir, de fournir aux députés un maximum d'informations afin qu'ils puissent, en amont du débat en commission, appréhender l'ensemble des mouvements budgétaires.

Concernant les remarques de M. de Patoul sur l'état des finances de la Commission communautaire française et les perspectives budgétaires qui en découlent, la ministre-présidente rappelle les lourdes contraintes budgétaires qui pèsent actuellement sur la Commission communautaire française. Elle cite pour exemple l'effet de ciseau, mécanisme financier au cours duquel les dépenses augmentent plus vite que les dotations, sans levier fiscal.

Néanmoins, en dépit de ces contraintes budgétaires, le Collège a décidé de mettre en œuvre des investissements et de demander à l'Europe leur neutralisation dans le calcul du solde budgétaire.

De plus, la ministre-présidente souligne le refinancement important opéré à l'échelle régionale, qui constitue un élément essentiel de cet exercice budgétaire : les 14 millions d'euros demandés et obtenus de la Région témoignent, selon elle, de la prise de conscience opérée par le Gouvernement régional concernant l'état des finances de la Commission communautaire française ainsi que les besoins de la population bruxelloise, bénéficiaire des politiques communautaires.

En outre, elle rappelle au député que M. Magdalijs, également membre du groupe DéFI, lui a exprimé sa satisfaction, la veille, en commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives, concernant leur gestion de la dette et de la trésorerie de la Commission communautaire française.

Enfin, la ministre-présidente ajoute de nouveaux éléments à sa réponse, apportée la veille en commission, concernant la notion de genre dans les tableaux budgétaires. En effet, les notions de « *gender budgeting* » et de « *gender mainstreaming* » découlent d'un décret datant de 2013. Pourtant, avant 2020, jamais l'ensemble des AB n'avait été genré. L'administration a ainsi réfléchi, pour chaque mission administrative, à l'impact de genre de leurs politiques et des AB qui relèvent de ces missions.

Elle insiste cependant sur le fait que, malgré cette première étape franchie, le processus qui devrait, à terme, permettre une orientation plus égalitaire et une efficace mise en œuvre des politiques, est encore long. En effet, le décret impose que l'administration et le Collège se penchent sur des objectifs stratégiques en matière d'égalité, ce qui constitue un objectif gouvernemental pour le début de l'année 2020.

Une proposition fut, à cet égard, soumise à la présidente de l'Assemblée afin que le Collège ait la possibilité de présenter et de qualifier ces AB de manière plus détaillée aux députés, lors d'une commission ultérieure. L'administration est également disponible pour de plus amples informations concernant ces objectifs stratégiques, notamment en mettant à disposition des députés le rapport effectué par les services, plus approfondi que les trois pages explicatives intégrées aux projets budgétaires.

En matière de Promotion de la Santé, la ministre-présidente souligne la poursuite de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, ainsi que la préparation de l'inté-

gration de la promotion de la santé dans le nouveau plan social-santé intégré. Dans ce cadre, la priorité gouvernementale est l'incorporation des déterminants sociaux et environnementaux de la santé. L'objectif du Collège est d'inclure, dans cette réflexion, les différents ministres régionaux compétents en matière de logement, d'emploi et d'environnement.

À cet égard, elle affirme qu'un travail a déjà été amorcé dans certains secteurs, notamment celui de l'alimentation, pour lequel M. de Patoul a soulevé une question. La ministre-présidente rappelle au député la question orale que celui-ci lui avait posée en séance plénière, à laquelle elle avait répondu que l'intégration des plans régionaux en matière d'alimentation est déjà une réalité pour les acteurs de terrain de la Commission communautaire française travaillant sur la question de la promotion de la santé : le Réseau santé-diabète, Hispano-Belga, La Rue, l'asbl Les Pissenlits, l'asbl Forest quartier-santé, Solidaris, Episol. Ce sont, selon la ministre-présidente, des acteurs qui font quotidiennement face aux questions sociales.

Elle salue néanmoins la continuité des questions posées par M. de Patoul à cet égard, et partage sa préoccupation concernant l'intégration des déterminants sociaux et environnementaux ainsi que leur application concrète dans les actions mises en œuvre par la Commission communautaire française, avant l'intégration finale de la promotion de la santé dans le futur plan social-santé bruxellois.

Enfin, l'ambition du Collège est d'augmenter les budgets et services à destination des personnes âgées, dans le but de favoriser leur autonomie. En effet, 1 % supplémentaire a été dégagé au contingent d'heures prévu, ce qui démontre l'ambition gouvernementale de renforcer ces services.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé), aborde ensuite la question des maisons d'accueil et de la politique des sans-abri, soulevée par Mme Chabbert et M. Weytsman. Il précise que les missions complémentaires dont il est fait mention dans les projets budgétaires sont le soutien à la parentalité, le logement accompagné et le soutien aux victimes de violences conjugales, car ce sont des demandes qui émergent du secteur.

Il est évident, pour le ministre, que les maisons d'accueil sont des dispositifs essentiels dans le cadre de la politique d'aide aux sans-abri car, sans elles, les familles monoparentales concernées auraient de fortes chances de se retrouver à la rue ou dans un logement précaire.

En outre, aucune autre candidature ne fut déposée et, s'il est vrai que le choix de soutenir cette maison d'accueil remonte à la législature précédente, il ne

s'agit pas, pour le ministre, du recyclage d'un ancien projet, mais bien le financement effectif d'un projet qui n'a pas, lors de son lancement, reçu les subventions nécessaires. Cela représente, dans le cas présent, quarante-cinq nouvelles places dans une maison d'accueil qui sera opérationnelle à partir du 1^{er} juillet 2020.

Concernant l'agrément des services de santé mentale, le ministre explique à Mme Kazadi que les asbl concernées sont l'Entr'Aide des Marolles et le Coin des Cerises, sous réserve de validation. Elles ont toutes deux introduit leur demande d'agrément et les dossiers, instruits par l'administration, suivent la trajectoire administrative traditionnelle. Le Collège attend désormais l'avis de la Section ambulatoire du Conseil consultatif relatif à l'agrément de ces deux nouveaux services de santé mentale.

Pour ce qui a trait à la thématique des StériBornes et des SCMR, le ministre rappelle qu'elles sont portées par l'asbl Dune, chargée de les mettre en place. Un travail préliminaire a été effectué, avant d'être enrayé au niveau fédéral. En effet, la législation fédérale exige que les StériBornes se conforment aux normes des distributeurs de médicaments extérieurs aux pharmacies, ce qui représente un protocole extrêmement contraignant.

Des solutions sont en cours de recherche mais il faudra s'attendre à une demande de modification de la loi fédérale si la situation reste inchangée. C'est pourquoi le ministre s'attend à un soutien de la part du cdH au Parlement fédéral qui, selon ses propos, est resté inactif à ce sujet jusqu'à présent.

Un engagement a, en outre, été pris par le Gouvernement de la Commission communautaire commune afin d'accentuer la politique de réduction des risques. À cette fin, il soutiendra la création de SCMR, à la fois via le nouveau centre intégré Transit et via la mise en œuvre d'un cadre légal au sein de la Commission communautaire commune, intégrant cette modalité d'action.

Le Collège de la Commission communautaire française estime que le niveau de pouvoir institutionnel le plus adapté dans la légalisation de ces salles est la Commission communautaire commune. Par ailleurs, une analyse juridique sur les SCMR est en cours, et plusieurs propositions d'ordonnance ont été déposées, sous la législature précédente, suivies d'avis positifs de la part du Conseil d'État.

Il est nécessaire d'implémenter une meilleure sécurité juridique, afin que la totalité des acteurs, moraux ou physiques, puissent œuvrer correctement au sein de ces salles.

Le ministre réaffirme que le Gouvernement compte avancer sur cette matière – un projet-pilote devrait voir le jour en 2020 ou 2021 – car les besoins relatifs à ces thématiques de réduction des risques et de toxicomanies sont impératifs et connus de tous les acteurs concernés.

Ensuite, abordant la question du soutien aux aidants proches posée par M. Weytsman, le ministre rappelle aux commissaires que, depuis de nombreuses années, la Commission communautaire française soutient l'asbl Jeunes aidants proches dans le cadre de ses initiatives relatives à la santé. Son financement a, par ailleurs, été augmenté lors du budget initial 2019. Dans le domaine de l'Action sociale, le réseau Aidants proches est également agréé via l'asbl Aidants proches Bruxelles.

Une subvention de ces asbl est également prévue via la politique relative aux personnes handicapées. Aucune modification budgétaire n'est faite à ce stade, mais il existe bel et bien un soutien aux aidants proches, bien qu'insuffisant.

Quant aux AB relatives aux accords de coopération pour les dépistages de cancer du sein et de cancer colorectal, le ministre explique qu'un projet-pilote – Brumammo – existe bel et bien. Le Collège a été, pour les projets budgétaires de cette année, contraint de scinder en deux l'AB originelle, car certains moyens seront mis à disposition d'institutions publiques, tandis que d'autres seront mis à disposition des associations, dont le code économique diffère.

Enfin, concernant la politique d'aide aux primo-arrivants, le ministre infirme les propos de M. Weytsman en précisant que la baisse apparente des budgets alloués à la politique d'aide aux primo-arrivants relève, en réalité, d'une redistribution budgétaire à cadre égal entre, d'une part, les AB relatives à la cohésion sociale et, d'autre part, les AB relatives aux primo-arrivants, due au partage de ces compétences entre Mme Ben Hamou et lui-même.

Il rassure le député concernant l'intégralité des financements des BAPA par la Commission communautaire française mais ajoute que, lors de l'intégration à venir, une adaptation du cadre devra être mise en œuvre au sein de la Commission communautaire commune afin de s'assurer que les budgets restent suffisants. Cet objectif est inscrit dans l'accord de majorité du Gouvernement.

Pour l'instant, la situation ne peut évoluer car les communes, auxquelles il est demandé beaucoup d'obligations en termes d'information mais également en termes de suivi du parcours d'accueil, n'ont pas obtenu de moyens suffisants pour engager ce processus. Lors de la conférence des bourgmestres, un

report fut sollicité auprès du ministre, par manque de moyens financiers, ce qui empêche une mise en œuvre efficace.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) revient sur la question de la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales. Elle confirme que la Commission communautaire française participe au Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales et au Plan global de lutte contre les violences faites aux femmes, issu lui-même de la mise en œuvre des obligations liées à la Convention d'Istanbul.

La ministre-présidente rappelle aux commissaires que des réunions de concertation et de coordination ont été organisées entre les différents acteurs de terrain. La prochaine étape est d'ores et déjà d'élever la thématique à un autre niveau, par la tenue de réunions politiques.

Elle insiste, à cet égard, sur l'importance du volet de la prévention, car un changement de paradigme est, selon elle, nécessaire afin de véhiculer une image de la femme qui ne la présente pas comme une femme-objet. Le contenu des formations EVRAS doit être adapté en ce sens.

Par ailleurs, en matière de prévention, un autre volet important est celui de la campagne de sensibilisation et d'information. Le Collège vient de donner son accord pour le lancement d'une nouvelle campagne de prévention pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'agira d'une campagne intitulée « #Arrête, c'est de la violence », destinée au grand public et diffusée au travers de spots dans les médias audiovisuels.

M. David Weytsman (MR) réitère l'idée selon laquelle le partage des compétences entre les différents ministres reste une manœuvre illogique, bien que le rapprochement entre les cabinets de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune représente une démarche prometteuse.

En outre, il demande au Collège davantage de transparence pour ce qui concerne les états généraux et insiste sur la nécessité, pour la Commission communautaire française, de démultiplier les effets de leviers financiers. À cet égard, il souhaite savoir s'il existe un plan pluriannuel de financements externes, pour ce qui concerne les infrastructures liées aux compétences communautaires francophones.

Le député réaffirme à M. Maron que la construction de la dix-septième maison d'accueil constitue le financement d'un ancien projet et non la volonté de

mettre en place un projet innovant. Par ailleurs, il ne comprend pas les explications du ministre relatives au lien entre les familles monoparentales accueillies par cette maison d'accueil et l'urgence sociétale relative aux sans-abri.

Enfin, malgré l'addition des deux AB concernant les dépistages de cancer du sein et de cancer colorectal, il affirme que le budget initial 2020 reste inférieur au budget ajusté 2019.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) explique à M. Weytsman que les états généraux social-santé devraient être enclenchés lors du premier semestre 2020, dans le cadre des travaux organisés en collaboration avec l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale.

Concernant le recours à d'autres moyens budgétaires, le ministre énonce le compte d'investissement du solde SEC ainsi que les financements régionaux, constituant déjà une forme de créativité budgétaire. Il considère que la Commission communautaire française doit rester ouverte aux propositions, sans que cela ne coûte davantage d'argent aux pouvoirs publics. Il prend en exemple les PPP qui, à terme, coûtent très cher.

Ainsi, projet par projet, de nombreux opérateurs locaux et associatifs contribuent à la recherche de financements divers. Par ailleurs, le ministre invite le député à déposer une liste de propositions à ce sujet.

Pour ce qui a trait à la dix-septième maison d'accueil, l'orateur rappelle aux commissaires que, si des crédits ont bien été engagés les années précédentes, ils ne constituent qu'un engagement politique. Il est nécessaire d'observer les crédits alloués en liquidation à ce stade, qui n'ont été dégagés que pour l'année 2020, afin de permettre la construction de cette maison d'accueil.

Enfin, il remarque une confusion chez le député MR pour ce qui concerne le lien entre cette maison d'accueil et la politique d'aide aux sans-abri. En effet, les maisons d'accueil font partie des dispositifs de prévention et d'aide aux sans-abri car, en l'occurrence, les familles concernées par cette maison d'accueil courent un grand risque de se retrouver à la rue sans son existence.

Les maisons d'accueil font donc partie intégrante des solutions quant à la politique d'aide aux sans-abri. De plus, les représentants de ces maisons d'accueil sont souvent impliqués dans les dispositifs relatifs aux sans-abri.

L'un des enjeux du Collège est donc bien de créer une passerelle entre la population identifiée clairement comme étant sans domicile fixe, ainsi que le dispositif plus global autour, en première, deuxième et troisième ligne.

5. Examen conjoint des tableaux *partim*

Mission 22 – Programme 001

Mme Delphine Chabbert (PS) observe, concernant l'AB 00.03 (Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée), une stagnation du budget entre l'initial 2019 et l'initial 2020. Or, le Collège a annoncé sa volonté d'implémenter une politique social-santé intégrée.

Elle demande donc au ministre un éclaircissement concernant les opérateurs qui ont bénéficié des moyens alloués à l'ajusté 2019, à savoir 11.000 euros en engagement et 9.000 euros en liquidation, et la raison pour laquelle ils ont disparu du budget initial 2020. **M. Jonathan de Patoul (DéFI) et Mme Farida Tahar (Ecolo)** se joignent à cette question.

En outre, le député demande au ministre de présenter les différents projets innovants, consacrés à l'articulation du plan social-santé intégré, qui devraient bénéficier des subventions inscrites dans cette AB.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) lie la diminution de crédits en liquidation aux besoins réels du secteur, sur base des données chiffrées envoyées par l'administration. Il ne s'agit donc pas d'une décision d'ordre politique. Il présume que des dépenses exceptionnelles, ou une justification exceptionnelle de liquidation, ont eu lieu en 2019. Le montant affiché pour l'année 2020 correspond donc au cadre normal de subventionnement des organismes concernés. La liste 2019 est fournie en annexe au rapport. La liste pour l'année 2020 sera communiquée quand elle sera connue.

Concernant l'AB 00.04 (Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale), **Mme Delphine Chabbert (PS)** observe une augmentation budgétaire destinée aux neuf centres d'action sociale globale et à un nouveau centre, concernant les mutualités Saint-Michel. Elle demande à M. Maron si la création d'autres centres d'action sociale globale est prévue.

Mme Farida Tahar (Ecolo) demande si le budget serait mis à disposition d'autres structures si celles-ci devaient, dans le futur, répondre aux critères de reconnaissance en tant que centres d'action sociale globale.

En outre, elle s'interroge, de concert avec **M. Jonathan de Patoul (DéFI)**, sur les raisons qui ont poussé le Collège à augmenter les financements en 2020. Est-ce dû à une indexation annuelle ?

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) demande au ministre quels sont les centres d'action sociale globale concernés par le crédit alloué de 3,2 millions d'euros, leurs missions respectives et leur rapport aux CPAS communaux. Il aimerait également que le ministre expose à la commission une ventilation par commune de ces centres sociaux.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) explique que l'augmentation du budget pour l'initial 2020 résulte, d'une part, de l'indexation annuelle et, d'autre part, des besoins réels du secteur, notamment en matière d'informatisation, comme expliqué par le ministre durant la discussion générale.

Aucun nouveau centre agréé n'est donc prévu, bien qu'une demande d'agrément ait été reçue quelques jours avant cette réunion. Celle-ci est en cours d'examen et ne peut donc être considérée comme une demande pendante.

Le ministre insiste également sur la différence entre ces centres d'aide sociale et les CPAS :

- d'une part, l'accès à ces services se fait sans contrôle, ce qui les distingue des CPAS où une aide peut, certes, être octroyée, mais généralement liée à un certain nombre de contraintes;
- d'autre part, les centres d'action sociale globale ne fournissent pas d'aide financière, mais bien une aide sociale et un soutien direct dans une diversité d'actions, sur l'ensemble du territoire régional.

Ces politiques sont donc complémentaires à celles des CPAS et il est important que des coordinations sociales soient organisées, par quartiers, sous l'égide des CPAS. Ceux-ci agissent avec des degrés de réussite et d'intérêts divers.

Pour ce qui a trait à l'AB 00.05 (Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique), **Mme Delphine Chabbert (PS)** observe une augmentation de 45.000 euros dans le budget initial 2020, décision gouvernementale qu'elle félicite. Le renforcement du maintien à domicile des personnes âgées ou de grande dépendance constitue, en effet, une priorité commune au Gouvernement et au groupe PS.

Quels sont les opérateurs soutenus à ce stade ? Une évaluation a-t-elle été mise en place par le Collège, afin de quantifier cette augmentation ? Serait-il

possible, via ce financement, de développer de nouveaux opérateurs afin de renforcer les services de télévigilance ?

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) affirme que le groupe MR ne se satisfait pas des explications fournies dans les projets budgétaires quant à cette augmentation de 45.000 euros, soit 20 % de plus par rapport à l'année précédente.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) propose aux députés de leur fournir la liste des opérateurs soutenus en 2020 en annexe au rapport. Aucun nouvel opérateur n'est prévu, bien qu'une demande d'agrément, estimée non recevable par l'administration, ait été reçue.

Il affirme que l'augmentation budgétaire fait suite à des besoins effectifs émanant du secteur, qui connaît une croissance des dossiers répondant aux conditions pour bénéficier d'une réduction de leurs cotisations aux services, notamment les personnes âgées handicapées ou répondant aux critères BIM/OMNIO. Ces personnes bénéficient d'une réduction sur leurs tarifs de télévigilance, qui doit donc être compensée par une augmentation des subventions de la part de la Commission communautaire française.

À l'égard de l'AB 00.07 (Subventions aux Maisons d'accueil), **M. Jonathan de Patoul (DéFI)** se réjouit de l'évolution budgétaire.

Mme Gladys Kazadi (cdH) demande davantage d'informations concernant les politiques mises en place, outre cette nouvelle maison d'accueil, pour l'année 2020.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) ajoute, après insistance de la part de Mme Kazadi concernant les modalités prévues à destination de l'aide aux familles monoparentales, que le soutien à ces familles est un point sur lequel le Collège s'attardera lors de l'élaboration du plan social-santé intégré, car ces familles sont en danger de précarité. Il n'y a, cependant, pas d'augmentation budgétaire prévue, à destination des familles monoparentales, dans d'autres AB du budget pour l'année 2020.

Mme Gladys Kazadi (cdH) aborde ensuite la question du financement de l'AB 00.10 (Subventions aux réseaux en action sociale) et demande au ministre davantage de précisions concernant l'attention portée aux jeunes aidants proches, car ces crédits sont destinés à soutenir des réseaux en matière de politique d'action sociale et de famille agréés par la Commission communautaire française.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) lui répond qu'un réseau pour

les aidants proches est bien intégré dans ces réseaux d'action sociale, qu'un soutien aux jeunes aidants proches est prévu par l'accord de majorité mais qu'il lui est, pour l'instant, impossible de fournir davantage de précisions sur la manière dont ce soutien se traduira.

Concernant l'AB 00.11 (Subventions aux services de médiation de dettes), **Mme Farida Tahar (Ecolo)** salue la décision du Collège de renforcer son soutien à ces services en augmentant le cadre agréé, soit un ETP supplémentaire, par service, pour les assistants sociaux, et 0,16 ETP supplémentaire, par service, pour les juristes. Elle demande au ministre si cette augmentation résulte, de nouveau, d'une indexation annuelle et si l'un de ces services est destiné à obtenir une augmentation spécifique.

Mme Delphine Chabbert (PS) se demande si, au sein de ce secteur, la demande de juristes ne dépasse pas la demande d'assistants sociaux. Elle questionne le ministre sur l'existence d'une évaluation ayant mené le Collège à cette décision de soutenir davantage les postes d'assistants sociaux.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) souligne le fait que 47 centres sont actuellement subventionnés par la Commission communautaire française, mais que l'augmentation prévue pour 2020 ne s'élève qu'à hauteur de 350.000 euros, ce qui est insuffisant, selon ses calculs, à couvrir entièrement les 1,16 ETP par service énoncés plus haut.

Il demande donc au ministre si d'autres fonds sont supposés combler ce déficit et s'il ne serait pas plus intéressant de développer d'autres types de centres. Il donne pour exemple la nécessité de renforcer l'éducation financière, notamment chez les jeunes, via un programme de développement national, afin de les sensibiliser à la gestion de leur budget et de les prévenir des risques liés au surendettement.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) rappelle, tout d'abord, à M. Coomans de Brachène que la Commission communautaire française ne subventionne actuellement que 6 services de médiation de dettes agréés, non 47. Les moyens prévus par le budget initial 2020 permettent donc de couvrir entièrement l'augmentation du cadre sur 1,16 ETP, pour chacun de ces six services. Ils permettent ainsi de doubler le cadre en question afin de répondre à la croissance des demandes. Cet apport budgétaire est donc conséquent.

De plus, les services complémentaires à la politique de prévention du surendettement peuvent également être développés à d'autres niveaux de pouvoir. Il cite en exemple les compétences de l'Enseignement

et l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, l'essentiel du travail, au sein des services de médiation de dettes, est effectué par des assistants sociaux, davantage que par des juristes, bien que ceux-ci aient également droit à une aide financière. L'objectif du Collège est, dans ce cadre, de répondre à la demande croissante qui pèse sur ces services, ce à quoi il espère avoir répondu au mieux. Il rassure cependant la députée et prend note du potentiel besoin particulier des juristes.

Pour ce qui a trait à l'AB 00.12 (Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination), **Mme Gladys Kazadi (cdH)** demande davantage de précisions concernant le fonctionnement de cet organisme. Elle souhaite connaître les résultats engrangés aujourd'hui ainsi que les difficultés auquel celui-ci doit faire face.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) la redirige vers le site internet du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), qui a pour mission de coordonner l'ensemble des secteurs relatifs à l'ambulatoire. Il en profite pour saluer l'existence de cet organisme et le soutien financier apporté par la Commission communautaire française.

Comme il l'explique à la députée, le site en question reflète la transparence dont l'organisme fait preuve. Il lui assure qu'elle trouvera les informations qu'elle cherche dans les rapports et propositions régulièrement publiés sur ce site.

Enfin, concernant l'AB 00.13 (Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale), **Mme Delphine Chabbert (PS)**, de concert avec **M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR)**, constate l'augmentation de 21.000 euros au budget initial 2020, soit 26 % de plus par rapport à l'année précédente. Si ce dernier s'interroge davantage sur la destination de ces subsides, la députée se demande si ceux-ci seront suffisants pour répondre aux enjeux de la lutte contre le sans-abrisme, qui exige que chaque opérateur puisse informatiser l'accueil des personnes reçues.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) indique aux députés que ces financements sont à mettre en lien avec l'informatisation du recueil de données en vue de l'élaboration d'outils de programmation. En effet, les besoins dans ce secteur se retrouvent de manière territorialisée, au niveau social-santé, notamment dans le secteur ambulatoire. Il est donc important de pouvoir mettre en œuvre cette programmation, processus que la Commission communautaire commune a toujours échoué

à implémenter, concernant la politique d'aide aux sans-abri.

Par ailleurs, c'est dans le budget de la Commission communautaire commune que les députés trouveront davantage de précisions, tout comme les informations relatives au recueil de données spécifiques et au rapport coût-bénéfice de la mise en œuvre de cette base de données.

Mission 22 – Programme 002

Au sujet de l'AB 00.11 (Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants), **M. Jonathan de Patoul (DéFI) et Mme Farida Tahar (Ecolo)** se disent satisfaits d'observer cette augmentation budgétaire.

Le député souhaite que le ministre les renseigne sur la capacité du nouveau BAPA, géré par l'asbl Convivial à Forest, et sur le montant annuel de la subvention octroyée au Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACs) pour ses missions d'appui, de recherche et d'évaluation.

Il demande également au ministre si la capacité d'accueil des trois BAPA est suffisante pour répondre à l'ensemble des demandes émanant des primo-arrivants.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) précise que le nouveau BAPA a été agréé dans le cadre du suivi de l'accord de coopération de décembre 2018, qui prévoyait un minimum de 4.000 parcours d'intégration par an. Puisque les deux autres BAPA financés par la Commission communautaire française possédaient, chacun, une capacité de 2.000 parcours d'intégration, le Gouvernement précédent a pris la décision d'augmenter de 1.000 le nombre de parcours d'intégration, via la création du BAPA à Forest.

Le lancement de ses activités sera progressif et débutera à partir de février 2020, avec l'engagement de l'équipe complète, pour être entièrement opérationnel au deuxième trimestre 2020, ce qui représente un délai de mise en œuvre de plus en plus court, comparativement au BAPA BXL dont la mise en œuvre a pris plus d'un an et demi.

Pour ce qui relève du financement au Centre bruxellois d'action interculturelle, le ministre indique que sa subvention en tant que CRACs s'élève, pour le budget initial 2020, à 181.000 euros.

Les AB 00.15 (Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants) et 00.16 (Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'ac-

compagnement des primo-arrivants) sont abordées conjointement par les députés, car elles représentent toutes deux de nouvelles AB par rapport au budget ajusté pour l'année 2019.

M. Jonathan de Patoul (DéFI), M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR), Mme Delphine Chabbert (PS) et Mme Farida Tahar (Ecolo), saluent l'augmentation budgétaire relative à la politique d'aide au parcours d'accueil des primo-arrivants. Cependant, ils se questionnent tous sur le manque de précisions dans les justificatifs et la nature des subsides relatifs à ces nouvelles AB.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) souhaite obtenir une ventilation par dépenses des 64.000 euros relatifs à l'AB 00.15 et se demande quelles seront les politiques renforcées dans l'AB 00.16, puisque cette politique devient obligatoire.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souhaite que le ministre présente rapidement les différents projets qui bénéficieront des subventions relatives à l'AB 00.16, ainsi que les procédures de sélection par rapport à ces projets.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) comprend la circonspection des députés au vu du manque de détails dans le descriptif de ces AB. Il explique donc aux commissaires que ces augmentations ne témoignent pas de nouvelles dépenses mais bien de transferts entre des AB relatives, d'une part, à la cohésion sociale et, d'autre part, à la politique d'aide aux primo-arrivants.

Il s'agit donc d'une reconfiguration du budget afin de distinguer ces deux politiques, qui sont assez différentes et dépendent de décrets distincts, bien que des liens opérationnels doivent être faits entre elles.

L'augmentation de 64.000 euros pour l'AB 00.15 concerne essentiellement l'application informatique liée aux BAPA, qui permet le transfert de données entre les opérateurs et les bureaux, indispensable dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance de la Commission communautaire commune.

L'augmentation de 100.000 euros pour l'AB 00.16 concerne une liste de projets déjà soutenus dans le cadre d'une autre AB en cohésion sociale. Cette liste est fournie en annexe au rapport.

Enfin, le ministre souligne une augmentation budgétaire de 35.000 euros par rapport à l'année 2019, destinée à aider les asbl de soutien aux dispositifs d'accueil des primo-arrivants, notamment pour la formation des formateurs ou encore pour l'aide aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Mission 22 – Programme 004

Pour ce qui concerne l'AB 00.00 (Subventions aux services d'aide à domicile), **M. Jonathan de Patoul (DéFI)** salue la décision gouvernementale d'augmenter de 1 % le contingent d'heures des services d'aide familiaux.

Le député, rejoint par **Mme Farida Tahar (Ecolo)**, souhaite que le ministre fournisse à la commission une estimation du nombre d'heures totales prestées par ces services d'aide au cours d'une année. La commissaire aimerait également savoir si des organismes ont déjà été identifiés par l'administration.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) et Mme Farida Tahar (Ecolo) au même titre que le groupe DéFI, se disent satisfaits de l'évolution budgétaire pour cette AB de plus d'1 million d'euros, car cela semble aller dans le sens de la déclaration du Gouvernement.

Mme Delphine Chabbert (PS) demande, pour cette AB également, si l'évolution budgétaire résulte d'une évaluation et si le nouveau budget sera suffisant pour répondre à de nouveaux besoins.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) rappelle que ce secteur est soutenu de manière spécifique à travers un forfait et non des agréments. Il n'existe donc pas de cadre agréé dans le secteur mais bien un contingent, c'est-à-dire un nombre d'heures maximales d'aide annuel fixé par service. Les services ainsi soutenus sont au nombre de sept.

Elle souligne également que ce contingent n'avait plus été modifié depuis 2015, ce qui explique les refus de prise en charge auxquels ont fait face les services. Une évaluation a donc été faite, suite à la demande émanant du secteur, qui a conclu à la nécessité d'augmenter ce contingent d'heures de 1 %, pour un total de 871.597 heures.

Abordant l'AB 00.01 (Subventions aux centres de planning familial), **Mme Delphine Chabbert (PS)** souhaite connaître les nouveaux services qui seront couverts par l'augmentation budgétaire à l'initial 2020.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) requiert une ventilation du budget par commune, relative aux 27 centres de planning familial subventionnés par la Commission communautaire française. Il questionne également la ministre-présidente sur le nombre de demandes d'extension de cadre introduites auprès de ces centres de planning familial.

Enfin, le député souhaite obtenir davantage de précisions concernant les modalités, encore à définir, de la politique couverte par l'augmentation du budget de 100.000 euros.

Par ailleurs, **Mme Farida Tahar (Ecolo)** demande à la ministre-présidente si ces 100.000 euros seront octroyés au cas par cas ou s'ils seront répartis entre les différents centres de planning familial. Les subventions sont-elles limitées, en outre, à ces 27 centres ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) informe M. Coomans de Brachène qu'une ventilation par commune de ces 27 centres est fournie en annexe au rapport.

En outre, elle souligne que l'augmentation de crédits comprend, d'une part, l'indexation et, d'autre part, une augmentation de moyens pour répondre aux demandes d'extension de cadre, car c'est ainsi que le Collège souhaite désormais fonctionner.

Pour ce qui concerne les centres de planning familial, la ministre-présidente rappelle qu'ils sont agréés pour de très petites équipes, avec des temps partiels minimaux : 0,16 ETP pour un psychologue, 0,16 ETP pour un assistant social, 0,16 ETP pour un juriste et 0,16 ETP pour un médecin, ce qui donne un cadre minimal de 2,57 ETP par centre de planning familial. Or, la moyenne se situe actuellement à 3,75 ETP par centre.

Par ailleurs, l'administration traite, pour l'instant, une demande pendante, tandis que deux autres demandes adressées n'ont pu être satisfaites que partiellement. C'est donc pour y répondre que le budget a été augmenté. Cela permettra des modifications d'agréments dans le courant de l'année 2020.

Pour ce qui concerne l'AB 00.02 (Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées dans le secteur privé), **Mme Delphine Chabbert (PS)** souhaite obtenir davantage de précisions concernant les services renforcés par cette augmentation de budget.

M. Jonathan de Patoul (DéFI), Mme Delphine Chabbert (PS), M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) et Mme Farida Tahar (Ecolo) ont été surpris de la réduction de subventions relatives à l'AB 00.05 (Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge) de 30.000 euros par rapport à l'année précédente, car la politique du troisième âge constitue un enjeu essentiel pour la Région. Ils demandent donc tous le motif de cette baisse de budget ainsi que les impacts sur ces services.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille)

attire l'attention de la commission sur le lien à observer entre les AB 00.02 et 00.05. En effet, l'augmentation prévue pour l'AB 00.02 résulte d'un transfert dont l'origine est l'AB 00.05. Le montant proposé pour la première AB correspond donc aux subventions fixées par la législation et ces subsides sont octroyés à titre d'intervention, pour des frais de personnel et de fonctionnement.

À la demande de M. de Patoul et de Mme Chabbert, une liste des initiatives soutenues en 2019 et les initiatives prévues en 2020 est fournie en annexe au rapport.

Concernant l'AB 00.06 (Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées), **M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR)** insiste sur le paradoxe entre, d'une part, la faible augmentation budgétaire pour cette AB et, d'autre part, l'annonce par la ministre-présidente d'une volonté gouvernementale d'accroître son soutien à ces services d'aide.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) rappelle au député l'historique de ces subventions. Pendant des années, cette AB était fixée à 50.000 euros. Elle n'a été augmentée que récemment, en 2017, pour être portée à 107.000 euros, financement complémentaire important.

L'idée du Gouvernement de l'époque était d'organiser les financements d'une ligne d'écoute spécifique, accessible au minimum dix heures par semaine, réparties sur trois jours. Les permanences ont, par la suite, été étendues et le service a changé de nom en 2018, pour devenir « Écoute seniors ». À cette occasion, une campagne de sensibilisation a été financée par la Commission communautaire française.

L'augmentation des financements budgétaires pour l'AB 00.07 (Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle – EVRAS) satisfait **M. Jonathan de Patoul (DéFI)** et **Mme Delphine Chabbert (PS)**. Ceux-ci se questionnent néanmoins quant au nombre d'écoles et d'étudiants bruxellois à avoir bénéficié des heures d'animation en 2019 et à bénéficier de ces heures en 2020, au même titre que **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)**.

De quelle manière le Gouvernement compte-t-il évoluer vers une couverture générale, puisque l'objectif gouvernemental final est la généralisation de l'EVRAS ? Où en est le développement de l'EVRAS en maternelle, véritable priorité pour le groupe PS ?

Mme Gladys Kazadi (cdH) souhaite connaître la répartition prévue de ce nouveau budget entre les dif-

férents centres et qui est responsable de ce dispatching.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime qu'après quinze années d'investissement, afin de toucher de plus en plus d'enfants, il serait intéressant pour le Collège de se fixer des objectifs. À cet égard, il met en avant le fait que les écoles techniques et professionnelles accueillent de nombreux enfants issus de familles pauvres.

Ne serait-il pas intéressant d'opérer une ventilation en essayant de viser davantage ces écoles ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) affirme qu'aujourd'hui, le taux de couverture de l'EVRAS dans les établissements scolaires est de 15 % à Bruxelles pour les élèves de 6 à 18 ans, ce qui demeure insuffisant, car les maternelles ne sont pas encore couvertes.

Néanmoins, l'augmentation substantielle du budget permettra d'augmenter les heures d'animation effective dans les écoles. Elle souligne également que cela ne permettra pas de couvrir 100 % des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car il s'agit d'un budget important à inscrire dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française. La question de l'extension ou de la généralisation de l'EVRAS à toutes les écoles de Bruxelles repose également sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À cet égard, la ministre-présidente compte rapidement rencontrer sa collègue en charge de l'Enseignement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin que leurs actions se complètent et afin d'identifier les niveaux d'enseignement prioritaires pour cette généralisation. Elle rappelle qu'il s'agit d'un sujet sensible qui a suscité de nombreux débats au sein de l'hémicycle. Cette législature verra, selon elle, une concertation cohérente entre les différents niveaux de pouvoir, dans le but d'aboutir à cette généralisation.

Enfin, pour ce qui concerne l'AB 00.08 (Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales), **Mme Delphine Chabbert (PS)** souligne le paradoxe entre, d'une part, la stagnation de ces financements et, d'autre part, la prévision, de la part du Gouvernement, d'étendre la couverture des services relatifs à cette ligne d'écoute, si les budgets n'augmentent pas.

Ce à quoi **Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille)** répond que la ligne d'écoute est également financée par la Région wallonne et par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du plan de lutte contre les violences, abordé durant la discussion générale.

Mission 23 – Programme 001

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) interroge le ministre, concernant l'AB 00.00 (Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration), sur la situation des études en cours pour la santé, en particulier celle relative à la détermination de l'outil de programmation pour les services ambulatoires.

Où en est la récolte de données et à quelle date les députés verront-ils cette programmation aboutir ?

Par ailleurs, il demande, sur la ventilation du montant total des dépenses relatives à cette AB, quelle part a été dédiée, d'une part, à cette étude programmatique et, d'autre part, aux jetons de présence des membres représentant le secteur de la santé au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) répond que le député pourra l'interpeller en séance plénière à ce sujet car, à cette heure, il n'a pas la possibilité de le renseigner sur le délai d'aboutissement de l'étude de programmation. Il s'agit en effet d'un sujet complexe qui nécessite davantage de suivi.

Le montant des jetons de présence des personnes participant au Conseil consultatif est fourni en annexe au rapport.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) revient vers le ministre en séance plénière, car il est étonné de la réponse qui lui est donnée, une partie de ce développement devant déjà se concrétiser, selon le cahier budgétaire, en 2019.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) rappelle aux députés que, lors des débats budgétaires, il est de coutume de joindre au rapport les demandes de ventilation des dépenses ou des octrois de subventions. Ceci dit, les ministres sont toujours disponibles pour répondre aux questions des députés. Pour les questions nécessitant un développement supplémentaire, les interpellations et questions écrites sont un autre mode de communication.

Pour ce qui relève de l'AB 00.03 (Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé), **M. Sadik Koksai (DéFI)** interroge le ministre sur les centres universitaires et centres de recherche concernés par cette AB. Il aimerait connaître le nom des centres bénéficiant des financements pour l'année 2020 ainsi que la liste des études en cours, que **M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé)** fournit en annexe au rapport.

Abordant l'AB 00.04 (Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale), **M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR)** souligne que cette AB ne bénéficie d'aucune augmentation budgétaire, ce qui est étonnant, sachant les besoins immenses en santé mentale dans la capitale et la volonté gouvernementale d'agir le plus spécifiquement sur le public adolescent et des jeunes adultes.

M. Sadik Koksai (DéFI), pour ce qui concerne l'AB 00.06 (Subventions pour des initiatives en matière de santé et de soutien à une politique social-santé intégrée), demande au ministre combien de projets sont financés par année, et s'il pourrait fournir à la commission quelques exemples.

Le député aborde également le lien entre l'AB 00.08 (Accords de coopération) et l'AB 00.10 (Accords de coopération pour les programmes de dépistage de cancer). Après avoir observé les transferts entre AB, il constate une diminution, par rapport à l'ajusté 2019, de 27.000 euros en crédits d'engagement et une augmentation de 8.000 euros en liquidation. Il souhaite obtenir des explications concernant ces variations importantes. **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** se joint à cette question.

Comment le Collège compte-t-il investir dans les dépistages de cancer du sein tout en respectant l'égalité de traitement des genres ? En effet, le député précise que les femmes sont remboursées lorsqu'elles effectuent un dépistage de cancer du sein, tandis que les hommes ne le sont pas lors de dépistage de cancer colorectal. Il espère que le Collège mettra fin à cette inégalité.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) affirme que les montants alloués dépendent de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre les entités. Cet accord concerne conjointement la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Communauté flamande.

Pour ce qui concerne le différentiel de remboursement entre le cancer du sein et le cancer colorectal, le ministre explique que le dépistage organisé pour les hommes ne fait, pour l'instant, pas l'objet d'une efficacité prouvée en santé publique, contrairement à ce qui est prévu au niveau du dépistage de cancer du sein, pour lequel l'impact de santé publique a été démontré. Cependant, en cas de symptômes, le dépistage de cancer colorectal est remboursé, ce qui fait disparaître la distinction.

En outre, la question du différentiel de remboursement relève des compétences fédérales, car il s'agit d'un remboursement effectué par l'INAMI.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) s'adresse au ministre concernant l'AB 00.09 (Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI – sixième réforme) car il constate un montant supplémentaire alloué à cette AB pour l'ajusté 2019. Il demande qu'une liste des structures concernées par cette augmentation soit annexée au rapport.

Ces subventions n'auraient-elles pas pu être anticipées dès le début de l'année 2019, puisque cela concerne la sixième réforme de l'État ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) constate une diminution entre l'ajusté 2019 et l'initial 2020. Il demande au ministre des explications à ce sujet.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) explique aux députés qu'au moment de la mise en œuvre des accords de la Sainte-Émilie, donc des transferts vers la Commission communautaire commune, l'une des deux structures concernées est restée résiduaire en Commission communautaire française. Le montant affiché correspond donc au besoin réel des deux services visés, identifiés par les services et l'administration.

Il n'était pas possible d'anticiper le montant car il s'agit d'une dépense unique imprévisible et non récurrente, pour laquelle le ministre n'a pas reçu d'information anticipée. Il s'agissait donc, à l'époque, d'un ajustement purement technique et ici d'une simple remise à niveau. Il n'y a pas eu de diminution de la subvention directe à l'association en question.

Mission 23 – Programme 002

Concernant l'AB 00.00 (Subventions aux services de santé mentale), **Mme Delphine Chabbert (PS)** constate une augmentation de 300.000 euros et en félicite le Gouvernement, car il s'agit d'un secteur important dont les besoins augmentent. Selon le justificatif, cette AB prévoit l'extension du cadre du personnel pour les équipes enfants/ados déjà agréées. La députée souhaite donc connaître les bénéficiaires des 490.000 euros en engagement et des 600.000 euros en liquidation restants par rapport à l'initial 2019.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souhaite savoir si ces équipes existent déjà au sein de chacun de ces 22 services de santé mentale. Dans le cas contraire, le député propose qu'une partie des financements de cette AB soit allouée à la création de ces postes, afin que ces services en bénéficient tous.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) souligne l'augmentation politique de 300.000 euros. Les financements restants relèvent de l'indexation ou de l'adaptation à des be-

soins existants. En effet, dix demandes d'extension d'agréments ont été reçues par l'administration, pour les équipes enfants/ados des services de santé mentale. Celles-ci ont été avisées favorablement par les services d'inspection, par le service de la santé et par la Section ambulatoire du Conseil consultatif, car elles sont argumentées et répondent à des besoins objectivement identifiés. Une augmentation budgétaire substantielle a donc été débloquée afin de couvrir leurs besoins et de permettre à ces équipes de travailler efficacement.

Mme Delphine Chabbert (PS) met en lien les AB 00.01 (Subventions aux centres d'accueil téléphonique), 00.04 (Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués) et 00.05 (Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile). Celles-ci ont reçu des subsides supplémentaires car il s'agit de services importants. La députée porte néanmoins l'attention du ministre sur la nécessité de renforcer les moyens de ces services, afin de pourvoir au maintien à domicile ou à l'hospitalisation à domicile, et de prévoir une forte coordination entre les acteurs autour du patient.

M. Ahmed Moussin (Ecolo) met l'accent sur la célébration des 60 ans de Télé-Accueil Bruxelles, à Bruxelles-ville, vendredi passé. Les interventions ont mis en évidence l'importance de ce service, notamment dans l'écoute, au sein d'une société qui se développe technologiquement. Des moyens sont donc nécessaires afin que le service puisse faire face à cette évolution technologique. Une augmentation de cette AB est prévue, mais le député n'est pas certain qu'elle permette à toutes les associations concernées de franchir ce pas.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR), après avoir remercié M. Mouhssin de saluer les bonnes actions du secteur privé dans le domaine social, ajoute que Télé-Accueil est une excellente asbl, qui fait un travail formidable sur le terrain depuis 60 ans.

Malgré son absence lors de l'événement en question, **M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé)** entend les considérations des députés sur les modifications de métier. Il annonce que le Collège cherchera à faire en sorte que les centres d'accueil téléphonique puissent rester complètement opérationnels, nonobstant les modifications technologiques et les différentes portes d'entrée au service. En effet, de plus en plus de personnes préfèrent au téléphone d'autres moyens de communication.

Quant à l'AB 00.05 (Subventions aux centres de coordination de soins et de service à domicile), **M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR)** constate que, contrairement à l'ajusté 2019 qui a vu une augmentation du budget de 60.000 euros pour cette

AB, les subventions ont subi une diminution de 27.000 euros en engagement et de 26.000 euros en liquidation pour l'année 2020. Au vu des missions de coordination des prestataires, dans les trajets de soins des patients, cette diminution lui paraît étonnante. En effet, ce renforcement constitue une pierre angulaire dans la mise en œuvre du plan social-santé intégré bruxellois. Il demande donc des explications au ministre sur ces variations.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) souscrit à l'idée selon laquelle les besoins de ces services sont en augmentation constante. Mais il précise que le Collège ne bénéficie pas, à ce stade, de base effective suffisante pour procéder à des renforcements budgétaires. Il sera nécessaire d'observer la direction prise par les institutions dans le cadre de la politique social-santé intégrée, notamment au niveau de la Commission communautaire commune, dont ces secteurs dépendent également.

Au niveau de l'AB 00.06 (Subventions aux Associations de santé intégrée – maisons médicales), **Mme Stéphanie Koplowicz (PTB)** observe une augmentation de 300.000 euros, dont 150.000 euros sont prévus pour soutenir les maisons médicales. Or, dans le justificatif, la totalité des 300.000 euros sont alloués au soutien de ces mêmes maisons médicales. Elle demande donc au ministre si une spécificité est accordée à ces 150.000 euros. **Mme Delphine Chabbert (PS)** se joint à cette question.

La cheffe de groupe PTB se demande également si l'octroi de ces subventions se fera sous certaines conditions ou si leur obtention sera automatique.

Mme Gladys Kazadi (cdH) souhaite connaître le type d'agréments dont il est question, les quartiers auxquels ils seront destinés, ainsi que l'échéance prévue à ce sujet.

Mme Delphine Chabbert (PS) ajoute que, pour obtenir une programmation par quartiers optimale, le rôle des maisons médicales est fondamental. Dans ce cadre, le montant prévu est-il suffisant pour y répondre ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se renseigne quant au nombre de maisons en demande d'agrément, car la demande dans ce secteur est forte.

M. Jonathan de Patoul (DéFI) demande également une ventilation des crédits entre les maisons médicales concernées par cette augmentation budgétaire.

Peu surpris par la question de Mme Koplowicz, **M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé)** énonce une dizaine de de-

mandes d'agrément déposées à ce jour. Les moyens prévus pour l'année 2020 permettront d'agréer une, voire deux, maison(s) médicale(s). Il sera donc nécessaire d'user de critères objectifs afin de les sélectionner, bien que le ministre comprenne la préoccupation de la députée à ce sujet.

Il sera, dans ce cadre, primordial de travailler sur la programmation par quartiers et d'identifier les plus défavorisés d'entre eux, dont la couverture médicale est la plus faible. Ce seront, *a priori*, des balises qui seront utilisées, vue l'incapacité de financer l'entièreté de ces maisons médicales en demande d'agrément.

Le ministre ajoute, à l'intention de Mme Chabbert, que l'objectif de couverture territoriale n'est évidemment pas rempli. Le Collège progresse sur cette thématique, mais le travail est encore grand pour aboutir à une couverture optimisée en termes de médecine de proximité et de maisons médicales, dans l'ensemble des quartiers.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB), suite à la réponse du ministre, envisage l'idée de collaborer avec la Commission communautaire commune, afin de pouvoir enfler le budget alloué aux maisons médicales et en subventionner un plus grand nombre.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) confirme que cette option est envisageable.

Pour ce qui a trait à l'AB 00.07 (Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies), la députée constate une augmentation de 400.000 euros destinée à soutenir les 15 services agréés. Elle demande des précisions concernant ces financements ainsi que la manière dont ce complément sera octroyé. **Mme Gladys Kazadi (cdH) et M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** se joignent à cette question.

Mme Delphine Chabbert (PS) demande des précisions concernant le soutien supplémentaire accordé à l'asbl Dune.

Elle souhaite également savoir si de nouvelles pistes, par exemple la réduction de risques ou l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque bruxelloise, seront suivies.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) se joint à cette question et demande où en est le projet-pilote face à la contrainte juridique posée au niveau fédéral.

L'orateur ajoute une question concernant les toxicomanies en prison. De nombreuses priorités ont, en effet, été affirmées en matière de prévention, de réduction des risques et de prise en charge. Une augmentation de 505.000 euros en engagement et de

560.000 euros en liquidation a été prévue pour l'année 2020. Certains des projets prévus portent-ils sur la santé en prison ?

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) développe qu'une partie de l'augmentation budgétaire prévue à l'initial 2020 relève de l'indexation des moyens, une hausse importante dans le cadre de subventions de base relativement importantes.

Plus de 300.000 euros relèvent en revanche de décisions politiques et sont destinés à soutenir les équipes mobiles de l'asbl Dune et le Réseau Hépatite C. Dune a développé au fil du temps une réponse professionnelle aux demandes exprimées par les usagers : elle construit un véritable trajet de soins individuel, en fonction des parcours et attentes, et les coordonne par la suite.

Or, la demande est croissante : les consultations médicales ont doublé entre 2017 et 2018, passant de 49 à 82 usagers. Les moyens actuels ne suffisent plus à rencontrer les demandes d'un public particulièrement précarisé, en danger et qui nécessitent des soins. C'est pourquoi le Collège a décidé de couvrir une partie de ces demandes, afin que cette asbl et ses équipes mobiles puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions, nonobstant l'augmentation des demandes.

Par ailleurs, concernant le Réseau Hépatite C, le réseau SAMPAS a introduit une demande d'agrément définitive, afin de remplir ses quatre missions que sont l'accompagnement, la prévention, la réduction des risques et l'accompagnement mobile. Ce réseau, que nous allons subventionner au regard de ses besoins, propose également de remplir des missions de soin et de formation.

Le ministre rappelle aux députés que la question des SCMR ne trouvera pas de réponse lors des réunions de la Commission communautaire française. *A priori*, l'accord de majorité prévoit bien que la Commission communautaire commune traite de cette question, par un financement via le centre Transit, non financé par la Commission communautaire française.

Afin de lever l'obstacle légal, il est nécessaire de modifier ou d'abroger la loi de 1921 au fédéral, ce qui n'a pu être réalisé sous la législature précédente, nonobstant le travail intensif mené en commission Justice et en commission Santé.

Il est possible de légiférer en Commission communautaire commune, dans le cadre de ses compétences en matière de Santé, afin de permettre l'établissement d'un secteur de réduction des risques et de légaliser les SCMR. Cela représenterait une des

voies possibles pour lever les obstacles juridiques, de manière relativement définitive, sans modifier la loi de 1921.

Nonobstant ces questions, il est possible d'avancer sur des projets-pilotes, sans attendre les modifications législatives. Mais le ministre ne peut s'avancer davantage et renvoie les députés vers l'accord de majorité de la Région et de la Commission communautaire commune sur ce sujet spécifique.

Concernant l'AB 00.08 (Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire), **Mme Gladys Kazadi (cdH)** questionne le ministre sur les projets concernés par l'AB et la manière dont les pouvoirs locaux et les communes y sont intégrés. Quelles sont les communes qui répondent positivement à ces projets et quels sont les échevins de la santé identifiés au niveau local ?

La députée demande si des moyens ne devraient pas leur être accordés, afin de renforcer l'émergence d'initiatives de santé au niveau local.

En outre, elle souhaite, au même titre que **Mme Delphine Chabbert (PS)**, obtenir davantage d'informations concernant l'évolution de la prise en charge des soins de santé en prison. La justice est-elle toujours compétente à ce sujet ou les compétences vont-elles être transférées au ministère de la Santé et des Affaires sociales au niveau fédéral ? En effet, de nombreuses personnes militent depuis plusieurs années à cette fin.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) rappelle que ces subventions ont été pratiquement doublées dans le courant de l'année 2018, afin d'atteindre un budget de 861.000 euros en engagement et de 953.000 euros en liquidation. Sur un montant initial en 2019 de 561.000 euros, seuls 543.000 euros ont été liquidés. Le député demande donc un justificatif au ministre quant à la sous-utilisation de ce montant, ainsi que la liste des services qui n'en ont pas bénéficié.

Par ailleurs, le développement sanitaire constitue une opportunité, pour les acteurs de la santé, de se mobiliser à l'échelle de tout le territoire : communes et quartiers. Cette sous-utilisation du budget est d'autant plus interpellante, pour l'orateur, étant donnée la réorientation actuelle des politiques de santé, de plus en plus axées vers la notion de proximité.

Enfin, il souhaite connaître l'état d'avancement du projet relatif à la santé en prison, dont les crédits alloués à l'initial 2019 devaient permettre le financement.

M. Alain Maron (ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé) explique que les projets

concernés par cette AB sont soutenus dans le cadre de dépenses facultatives, dont la liste est fournie en annexe au rapport. Un certain nombre de projets soutenus précédemment ont été agréés en Promotion de la Santé, ce qui explique la sous-utilisation du budget relevée par M. Coomans de Brachène.

Les montants ont été maintenus pour l'année 2020 afin de conserver des marges budgétaires sur plusieurs projets, notamment les projets en prison, pour lesquels un appel aux services d'aide aux justiciables et un appel à projets pour l'accompagnement des détenus au niveau de la santé ont été lancés.

Il est, selon le ministre, nécessaire de relancer l'appel à projets car celui-ci n'a pas donné les résultats escomptés de la part des opérateurs, probablement à cause d'un mauvais calibrage administratif. Il est important, pour le Collège, d'agir afin de soutenir ce public particulièrement vulnérable.

Face à la question de Mme Kazadi, le ministre confirme que la santé et la gestion des prisonniers relèvent toujours des compétences de la justice, ce qui constitue un frein important, en dehors des subventions accordées aux associations qui font de la promotion et du développement sanitaire en prison. La liste des associations subventionnées dans le cadre de cette AB est fournie en annexe au rapport.

Mission 23 – Programme 003

Mme Delphine Chabbert (PS), dans le cadre de l'AB 00.11 (Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé), a observé un glissement des financements de cette AB vers les AB 00.12 (Services d'accompagnement et de support), 00.13 (Acteurs en promotion de la santé) et 00.14 (Réseaux en promotion de la santé). La députée demande des éclaircissements sur les acteurs reconnus dans le cadre de ce glissement, leurs missions, ainsi que les axes du Plan de Promotion de la santé mis en chantier dans le cadre de ces subventions.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que le Plan de Promotion de la santé fut lancé en 2018 et mis en œuvre en 2019. Concernant les financements prévus pour l'AB 00.13, il souhaite lui aussi des précisions concernant la mise en œuvre actuelle du plan ainsi que les priorités d'acteurs désignés.

Mme Gladys Kazadi (cdH) demande une explication quant à la diminution des financements de cette AB.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR) effectue une remarque générale sur les quatre AB. Il explique que le groupe MR regrette la méthode choisie par le

Collège pour présenter les montants de l'AB 00.11. Tandis que la présentation initiale de la mise en œuvre du plan était relativement détaillée, bien que lacunaire sur certains points, par exemple la désignation définitive de certains acteurs, le justificatif budgétaire actuel ne tient pas suffisamment compte de la transversalité du plan ou des articulations de celui-ci avec, par exemple, le secteur ambulatoire.

Le député souhaite donc obtenir davantage de détails concernant la ventilation des crédits ainsi que l'octroi de subventions aux acteurs désignés. Le groupe est conscient que le succès du plan dépendra du travail accompli par les services d'accompagnement et de support, les porteurs de projets et les réseaux sélectionnés. Mais la ventilation présentée dans le budget ne donne pas suffisamment de précisions, selon le député.

Il souhaite donc une ventilation de l'allocation des montants en fonction des transversalités, des priorités du secteur, des regroupements avec les services ambulatoires, et des publics et thématiques spécifiques.

Le député garde espoir que la création du plan social-santé intégré permettra d'apporter des réponses attendues depuis plusieurs années.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille) confirme que la présentation n'est pas parfaite et qu'à l'avenir, le Collège y veillera. Il est vrai que l'agencement du programme est complexe à appréhender, au vu des transferts entre ces AB lors de l'ajusté 2019 et l'initial 2020.

La ministre-présidente explique que, pour comprendre l'augmentation budgétaire politique de ce programme, il est nécessaire d'observer le montant total du programme. Une augmentation substantielle, de plus de 150.000 euros, émerge alors entre l'initial 2019 et l'initial 2020. L'augmentation budgétaire politique a bien lieu sur l'AB 00.11, bien que ces tableaux laissent apparaître une diminution de l'AB entre l'initial 2019 et l'initial 2020.

En effet, à l'ajusté 2019, une diminution et une redistribution se sont effectuées. Les augmentations des autres AB sont davantage visibles mais liées, pour l'essentiel, à des indexations et transferts.

De plus, il ne s'agit pas de l'ensemble du soutien à la mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé et du soutien à l'élaboration du futur plan social-santé intégré, qui se retrouvent au sein de ce programme. Comme expliqué durant la discussion générale, ces éléments sont développés dans les projets budgétaires de la Commission communautaire commune, notamment les 100.000 euros supplémentaires ac-

cordés à l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale.

Ces crédits permettront de financer les activités des services piliers, des acteurs et des réseaux désignés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, de renforcer l'équipe du service de promotion de la santé, ainsi que d'évaluer ce plan.

À ce titre, la liste des projets soutenus en 2019 est fournie en annexe au rapport.

Mission 31 – Programme 001

Ce programme ne suscite aucun commentaire.

6. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget pour ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte au sein de la commission (Promotion de la Santé et Famille) et du ministre Alain Maron (Action sociale et Santé) pour les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2019 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2020 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

7. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
Ibrahim DONMEZ

Le Président,
David WEYTSMAN

8. Annexes

Annexe 1

Financements de la ligne d'écoute violences conjugales

Commission communautaire française	
35.000,00 €	Subvention annuelle
1.500 €	Renforcement du chat pendant la campagne de sensibilisation
Région wallonne	
165.000 €	Financement total
Fédération Wallonie-Bruxelles	
0 €	

Annexe 2

Allocation 22.002.00.16

Subventions précédemment imputées sur l'allocation 22.002.00.10	65.000 €
Nouvelles subventions à déterminer	35.000 €

Annexe 3

Liste des centres de planning familial agréés par la Commission communautaire française

Anderlecht

Centre de Planning Familial du Midi
Rue du Chimiste 34-36
1070 BRUXELLES
Tél : 02/511.38.38
Fax : 02/512.78.98
site web : www.cpf.midi.be
email : accueil@cpfmidi.be

Centre Séverine – Planning Familial de Bruxelles-
Ouest
avenue Raymond Vander Bruggen 84
1070 BRUXELLES
Tél : 02/524.33.14
Fax : 02/609.50.69
site web : www.planning-severine.org
email : centreseverine@hotmail.com

Auderghem

Planning Familial d'Auderghem
rue de la Stratégie 45
1160 BRUXELLES
Tél : 02/660.75.06
Fax : 02/660.75.06
site web : www.planningfamilial-cafra.org
email : info@planningfamilial-cafra.org

Bruxelles-ville

Aimer Jeunes
rue Saint-Jean Népomucène 28
1000 BRUXELLES
Tél : 02/511.32.20
Fax : 02/511.25.12
site web : www.aimerjeunes.be
email : aimer.jeunes@skynet.be

Centre de Planning Familial de Laeken
boulevard Emile Bockstaël 91
1020 BRUXELLES
Tél : 02/325.46.40
Fax :
site web : www.planninglaeken.be
email : cpf1020@gmail.com

Plan F
rue des Guildes 22
1000 BRUXELLES
Tél : 02/230.58.47
Fax : 02/230.30.54
site web : www.planf.be
email : planf@contactoffice.be

Planning Familial de la Senne
boulevard de l'Abattoir 27
1000 BRUXELLES
Tél : 02/548.98.18
Fax : 02/502.49.39
site web : www.cpfsenne.be
email : planning@tele-service.be

Planning Familial Marolles
rue de la Roue 21
1000 BRUXELLES
Tél : 02/511.29.90
Fax : 02/513.45.46
site web : www.lesmarolles.be
email : planning.marolles@skynet.be

Etterbeek

Collectif Contraception – Santé des Femmes
avenue des Celtes 50
1040 BRUXELLES
Tél : 02/736.13.14
Fax : 02/742.92.84
site web : www.collectifcontraception.be
email : collectifcontraceptionbxl@skynet.be

Planning Familial Leman
rue Général Leman 110
1040 BRUXELLES
Tél : 02/230.10.30
Fax : 02/230.72.39
site web : www.guidesocial.be/planningleman
email : info@pfleman.be

Evere

Planning Familial d'Evere
rue Adolphe De Brandt 70
1140 BRUXELLES
Tél : 02/216.20.04
Fax : 02/241.78.11
site web : www.planning-familial-evere.be
email : planningfamilial.evere@brutele.be

Forest

Centre de Planning Familial et de sexologie de Forest
Place Saint-Denis 18
1190 BRUXELLES
Tél : 02/343.74.04
Fax : 02/344.10.16
site web : www.planningfamilialdeforest.be
email : accueil@planningdeforest.be

Centre de consultations et de Planning Familial de Forest
rue Marconi 85
1190 BRUXELLES
Tél : 02/345.10.25
Fax : 02/343.70.88
site web : www.loveattitude.be
email : planning@centremarconi.be

Ixelles

Aimer à l'ULB
avenue Jeanne 38
1050 BRUXELLES
Tél : 02/650.31.31
Fax : 02/649.86.47
site web : aimeralulb@alulb.be
email : aimer@ulb.ac.be

Centre de Planning Familial et de sexologie d'Ixelles
rue du Vivier 89
1050 BRUXELLES
Tél : 02/646.42.73
Fax : 02/515.79.45
site web : www.planningixelles.be
email : ixelles.cps@belgacom.net

Free Clinic
Chaussée de Wavre 154 A
1050 BRUXELLES
Tél : 02/512.13.14
Fax : 02/502.66.83
site web : www.freeclinic.be
email : info@freeclinic.be

Jette

Centre de Planning Familial de Jette
rue Léon Théodor 108
1090 BRUXELLES
Tél : 02/426.06.27
Fax : 02/426.06.27
site web : www.planningjette.be
email : info@planningjette.be

Berchem-Sainte-Agathe

Planning familial Berchem-Sainte-Agathe
Avenue de Selliers de Moranville 120
1082 BRUXELLES
Tél : 02/410.61.03
Fax : 02/410.67.42
site web : www.planningfamilial-berchem.be
email : berchem@planningfamilial.net

Saint-Gilles

Planning familial Saint-Gilles asbl
avenue du Parc 89
1060 BRUXELLES
Tél : 02/537.11.08
Fax : 02/544.15.33
site web : www.planningfamilialstgilles.be
email : info@planningfamilialstgilles.be

Saint-Josse-ten-Noode

La Famille Heureuse
Place Quetelet 4
1210 BRUXELLES
Tél : 02/217.44.50
Fax : 02/217.46.02
site web : lafamilleheureuse.be
email : info@lafamilleheureuse.be

Schaerbeek

Groupe Santé Josaphat
rue Royale Sainte-Marie 70
1030 BRUXELLES
Tél : 02/241.76.71
Fax : 02/241.78.19
site web : www.loveattitude.be
email : centre@planningjosaphat.org

Bureaux de quartiers
Centre de consultations conjugales et familiales
rue du Noyer 344
1030 BRUXELLES
Tél : 02/733.43.95
Fax : 02/733.43.95
site web : www.bureauxdequartiers.be
email : planning,bq@gmail.com

Uccle

Centre de Planning et de consultations d'Uccle
rue de Stalle 24
1180 BRUXELLES
Tél : 02/376.10.00 – 02/376.75.62
Fax : 02/332.48.16
site web : www.loveattitude.be
email : cpf.uccle@skynet.be

Watermael-Boitsfort

Centre de Planning Familial de Watermael-Boitsfort
avenue Léopold Wiener 64
1170 BRUXELLES
Tél : 02/673.39.34
Fax : 02/673.67.20
site web : www.planningfamilialdeboitfort.be
email : planningdeboitsfort@skynet.be

Woluwe-Saint-Lambert

Centre de consultations familiales et sexologiques –
CCFS
avenue Général Lartigue 30
1200 BRUXELLES
Tél : 02/736.41.50
Fax : 02/736.83.98
site web : www.planning-familial-wsl.be
email : ccfs@skynet.be

Faculté d'Aimer
place Carnoy 16
1200 BRUXELLES
Tél : 02/764.20.63
Fax : 02/764.20.63
site web : www.facultedaimer.be
email : facultedaimer@hotmail.com

Woluwe-Saint-Pierre

Planning Familial de Woluwe-Saint-Pierre
rue Jean Deraeck 14
1150 BRUXELLES
Tél : 02/762.00.67
Fax : 02/772.55.23
site web : www.loveattitude.be
email : planningwoluwe@skynet

Annexe 4

2019 – Secteur des Initiatives en Affaires Sociales –
AB 22 004 00 05 : subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant € 2019	Renouvellement 2020 Avis administration
1 TOIT 2 AGES 30+30	son projet de logement intergénérationnel entre étudiants et seniors ses activités sociales et culturelles en faveur des personnes âgées	7.000,00 € 6.000,00 €	Favorable Favorable
ABBAYFIELD	son projet de développement de nouvelles maisons Abbeyfield et accompagnement de groupes de personnes âgées désirant vivre en habitat groupé participatif.	20.000,00 €	Favorable
Aidants Proches Bruxelles	son projet « Soutenir ceux qui soutiennent »	27.000,00 €	Favorable
A.M.A Jeunesse Gym	son projet « Handisport jogging run »	1.000,00 €	Favorable
Association pour la Solidarité étudiante en Belgique	la lutte contre la précarité menstruelle, l'ASEB s'engage	1.500,00 €	Favorable
ATOLL	le projet de mise en place d'un centre d'activités pour personnes âgées à Woluwé-Saint-Lambert	30.000,00 €	Passage en agrément
ATOUTS JEUNES AMO	le développement d'activités citoyenne dans la Maison de Quartier des Béguines à Molenbeek	2.000,00 €	Favorable
Balis'âges	son projet : les compétences psychosociales au service des familles : Life project	4.000,00 €	Favorable
Centre Culturel Omar Khayam Recherches – Échanges Belgo-Iraniens	projet « Ateliers philo : s'émerveiller au quotidien »	5.000,00 €	Favorable
CENTRE D'APPUI AUX SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES de la Région de Bruxelles-Capitale asbl	la journée sans crédit 2019	5.000,00 €	Favorable
CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATIONS D'UCCLE asbl	son projet « HAMAC »	9.000,00 €	Favorable
CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF)	son atelier « Réparation corporelle » et yoga	5.000,00 €	Favorable
ENTR'AIDE DES MAROLLES	ses ateliers éducatifs et animations destinés aux habitants du quartier des Marolles	12.000,00 €	Favorable
FACULTÉ D'AIMER – CENTRE DE PLANNING FAMILIAL asbl	son organisation d'animations de prévention EVRAS à destination des étudiants de l'enseignement supérieur le 2 octobre 2019	3.735,00 €	Favorable

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant € 2019	Renouvellement 2020 Avis administration
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLAN- NING FAMILIAL	l'achat et la distribution gratuite de moyens de contraception à Bruxelles	44.000,00 €	Favorable
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLAN- NING FAMILIAL	les frais d'exploitation et de promotion du site www.loveattitude.be .	13.500,00 €	Favorable
FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES ASBL (FEZA)	son projet « Soutien à la parentalité »	6.000,00 €	Favorable
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique)	son projet de prévention des mutilations génitales féminines	5.000,00 €	Favorable
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT asbl	son projet « Atouts Parents »	20.000,00 €	Favorable
HISSEUR HAUT – SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	l'organisation de parrainages de proximité d'enfants bruxellois issus de milieux défavorisés chez des parrains et marraines bénévoles.	22.000,00 €	Favorable
INTACT-GAMS	renforcement de la prévention et protection des fillettes et des femmes victimes ou à risque de MGF	16.000,00 €	Favorable
Labolobo	son projet « MAchorale »	2.500,00 €	Défavorable
Le Petit Vélo Jaune	poursuivre et étendre le nombre d'accompagnements de parents en situation de précarité en adaptant la structure et renforçant le personnel d'encadrement de l'asbl	17.000,00 €	Favorable
L'Union des Femmes Libres pour l'Égalité des Droits	pour son projet « Parle-mo! »	3.000,00 €	Favorable
MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	son projet « des clefs pour appréhender la parentalité dans un contexte particulier »	5.000,00 €	Favorable
MAISON MÉDICALE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (MMS & B)	son projet « Pause maman : burn-out maternel et soutien à la parentalité »	9.000,00 €	Favorable
MES-TISSAGES	son projet « Écoutons les parents »	2.000,00 €	Favorable
MIMA MUSEUM	son projet « MIMA partenariats associations »	6.000,00 €	Défavorable
PASSAGES	son projet de Lieu de rencontre familial parents et jeunes enfants	7.000,00 €	Favorable

Annexe 5

Répartition AP EVRAS par commune

Répartition par commune des heures d'animation par CPF

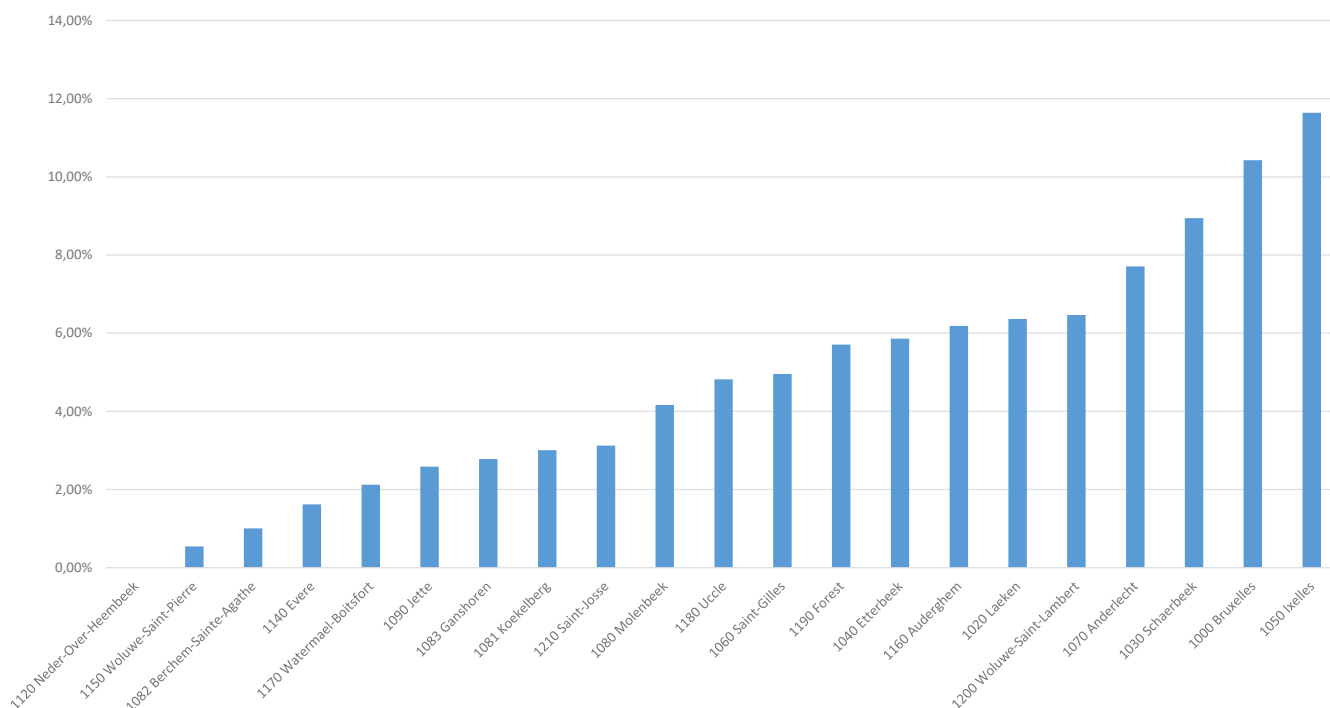
Sur le territoire de Bruxelles-Capitale, les six communes d'Ixelles (11,64 %), Bruxelles (10,43 %), Schaerbeek (8,94 %), Anderlecht (7,71 %), Woluwé-Saint-Lambert (6,47 %) et Laeken (6,36 %) concentrent à elles seules plus de la moitié des heures d'animations réalisées (55,06 %).

Les entités de Neder-Over-Heembeek (0,00 %), Woluwe-Saint-Pierre (0,54 %) et Berchem-Sainte-Agathe (1 %) sont particulièrement peu touchées.

Cependant, il est à noter que le centre de planning familial de Woluwe-Saint-Pierre ne participe pas à l'appel à projet EVRAS et que ses animations ne sont donc pas comptabilisées dans les données présentées. Au graphique 4, nous verrons que le taux de couverture des établissements de cette commune est bien plus élevé si l'on tient compte des animations réalisées par ce centre qui ne participe pas à l'appel à projets EVRAS.

Les communes du nord de la Région de Bruxelles-Capitale concentrent 51,71 % des animations réalisées, tandis que les communes du sud en comptabilisent 48,29 %. À cet égard, l'écart entre les deux zones diminue peu à peu. En effet, en 2017-2018, 42,57 % des animations étaient dispensées dans les communes du sud et 57,43 % dans les communes du nord.

Graphique 2 : Répartition géographique des heures d'animations par commune

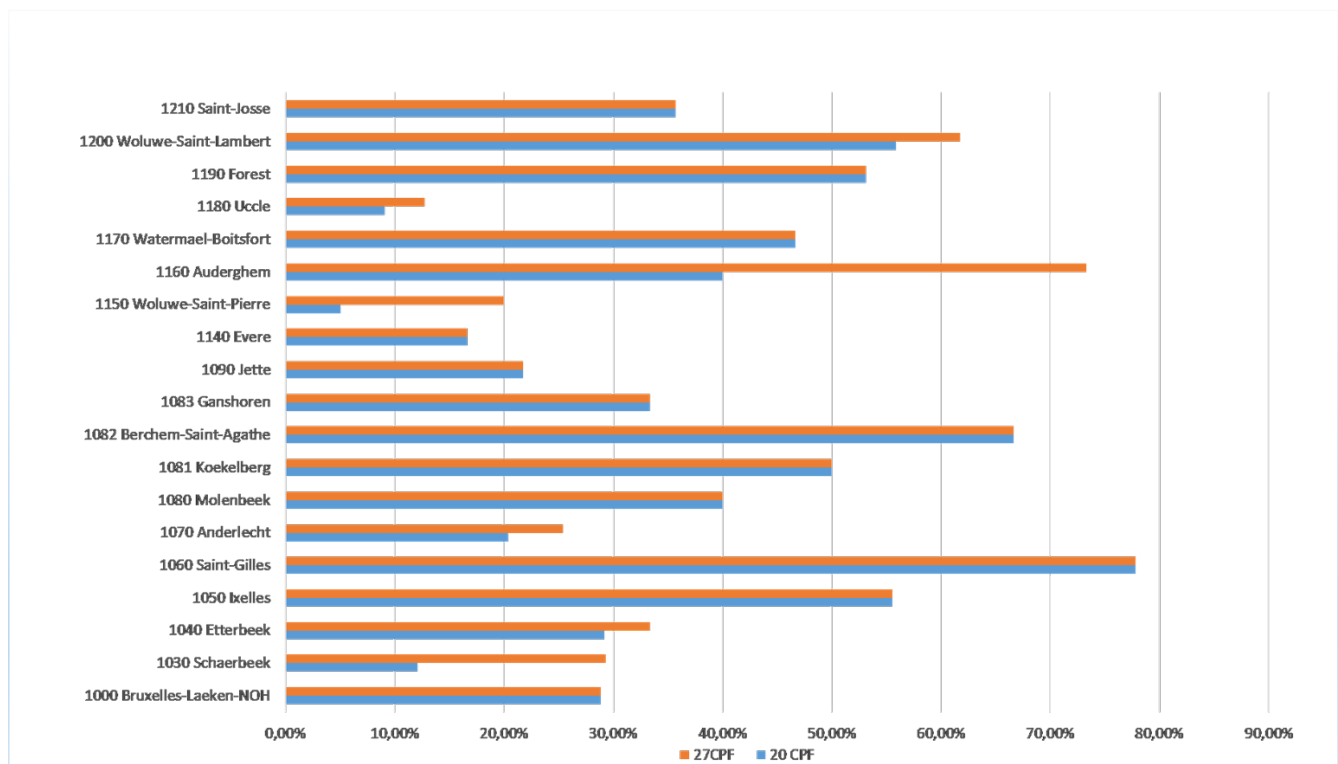


Taux de couverture par commune

Sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, le taux de couverture des établissements scolaires visités par les centres de planning familial ayant répondu à l'appel à projet est de 31,52 % (35,95 % si l'on prend en compte l'activité des 27 CPF agréés). Pour rappel, cela ne comprend pas uniquement les animations financées par le subside de l'appel à projets, mais bien l'ensemble des animations qu'ils ont réalisées.

Par commune bruxelloise, le taux de couverture des établissements visités est illustré sur le graphique suivant.

Taux de couverture par commune



Annexe 6

23 001 00 00 1211	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	
Jetons de présences	Total des jetons de présences Janvier-Octobre	4.226,26 €
23 001 00 03 3300	Subventions de projets innovants, récurrents ou extension de projets dans le domaine de la santé	
Baluchon Alzheimer Belgique	Répit et accompagnement à domicile des familles	40.000,00 €
23 002 00 08 3300	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	
Psymages	Rencontre images mentales et mémoires de psys	15.000,00 €
L'Équipe	Recherche	60.000,00 €
Setis	Formation, encadrement et empo des interprètes en milieu social dans le secteur de la santé	45.000,00 €
Setis	Prestations d'interprétariat et de traduction qui émanent de différents services de la Commission communautaire française	25.000,00 €
Aide Info Sida	Aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.000,00 €
Ligue bxl Santé mentale	Exploitation d'un recueil de données pour le secteur des SSM francophones bruxellois agréés Commission communautaire française	40.000,00 €
Centre Chapelle-aux-Champs	Aux Alizés	20.000,00 €
Médecins du Monde	Médi Bus	30.000,00 €
MM Jean Jaurès	Sûr pied, l'équilibre en marche	17.000,00 €
Social santé intégré – Mouvance MdM	Expérience pilote Centre social-santé intégré Molenbeek	35.000,00 €
Le Pélican	Soutien en accompagnement en ligne pour les joueurs	25.905,00 €
les P'tits Pas	Action de prévention troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	20.000,00 €
Gazouillis	Action de prévention troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	20.000,00 €
La Maison ouverte	Action de prévention troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	40.000,00 €
La Margelle	Action de prévention troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	15.000,00 €
Liens de quartier Petite Enfance	Rencontre parents-enfants : la Tanière des petits ours	7.000,00 €
Les amis de la halte-garderie	Amélioration des actions santé au sein de la halte-garderie I(lieu de rencontre parents-enfants)	3.000,00 €
Maison de la famille	Lieu de rencontre Parents-jeunes enfants interculturels	4.000,00 €
Re-Sources Enfances	Consultations Espace Parentalité	12.000,00 €
L'atelier des droits sociaux	La précarité des personnes âgées – un impact sur la santé – Région de Bruxelles-Capitale	30.000,00 €
Cité Sérine	Fonctionnement palliatif non agréé 300.000 €	300.000,00 €
Sauvez mon enfant	Parents en deuil	16.500,00 €
LBFSM	Colloque	6.000,00 €
Gerbe Club		25.000,00 €
Re-Sources Enfance	Espace parentalité café des parents	10.000,00 €
TOTAL 2019		831.405,00 €

23 003 00 11 3300	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé	
Fédération bruxelloise de Promotion de la Santé	Financement Fédération	40.000,00 €
FARES	Lutte contre la tuberculose	445.000,00 €
Douche Flux		20.000,00 €
Question Santé	Vaccinfo	10.000,00 €
Modus Vivendi / Dune		80.000,00 €
Dune		20.000,00 €
La Trace		45.000,00 €
SSM Le Méridien		24.500,00 €
CDSB		6.000,00 €
EPISOL		30.000,00 €
Infor Jeunes	Fuck les IST	30.000,00 €
TOTAL 2019		750.500,00 €
23 003 00 12 3300	Services d'accompagnement et de support	
CBPS		357.583,61 €
Culture et santé		110.000,00 €
Eurotox		120.556,76 €
Observatoire sida et sexualités		122.600,09 €
Question Santé		204.333,49 €
Repères		100.000,00 €
SIPES		135.000,00 €
RESO		153.250,12 €
TOTAL 2019		1.303.324,07 €
23 003 00 13 3300	Acteurs de Promotion de la Santé	
Alias		153.250,12 €
Alzheimer Belgique		25.541,69 €
Appétit des indigestes		51.083,37 €
Entr'aide Marolles		81.733,40 €
Espace P		112.383,42 €
FLCPF		102.166,75 €
FMM		102.166,75 €
Fares		61.300,05 €
FQS		102.166,75 €
Gams acteur		50.000,00 €
I-Care		153.250,12 €
Infor-Drogues		76.625,06 €
Liaison antiprohibitionniste		30.000,00 €
MdM		86.841,73 €
Méridien		51.083,37 €
MM Asaso		10.216,67 €
Modus Vivendi acteur		335.000,00 €
Mutualités chrétiennes		51.083,37 €
Mutualités socialistes		35.758,36 €
Pissenlits		160.000,00 €
Plate-forme prévention sida		347.366,93 €
PSMG – SSMG		66.408,38 €
Question santé		66.408,38 €
Rapa-Autre lieu		79.690,06 €

Réseau santé diabète		122.600,09 €
Sida sos		40.866,70 €
Centre d'info et de doc jeunes		27.000,00 €
Hispano belga asbl		10.000,00 €
La Rue		31.839,00 €
Ex Aequo		110.000,00 €
I care	Projet crypto	30.000,00 €
TOTAL 2019		2.763.830,52 €
23 003 00 14 3300	Réseaux en Promotion de la Santé	
Femmes et santé		51.083,37 €
GAMS Réseau		32.693,36 €
Modus Vivendi		40.866,70 €
Univers Santé		33.234,84 €
TOTAL 2019		157.878,27 €

Annexe 7

Services de télé-vigilance agréés par la Commission communautaire française

Télé-Secours asbl
Boulevard de Smet de Naeyer 578
1020 Bruxelles
Tél. : 02/478.28.47 Fax. :02/478.17.84
secretariat@tele-secours.be. www.tele-secours.be

BIP-CSD (asbl CENTRALE DE SERVICES À
DOMICILE DE BRUXELLES – CSD)
rue Saint-Bernard 43
1060 Bruxelles
Tél. : 02/537.98.66 Fax. :02/539.38.36
www.csdbxl.be

Annexe 8

Liste des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée

Année : 2019

A.B. 22 001 00 03

destiné aux subventions à des organismes d'aide sociale

Crédit : 679.000,00 euros

	Bénéficiaires	Arrêté	Période	Montants
1	ABRACADABUS	2019/1812	01.09.2019 au 30.06.2020	2.500,00 €
2	AGENCE ALTER	2019/1830	01.01.2019 au 31.12.2019	8.925,00 €
3	AIGUILLAGES	2019/1747	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
4	ARTICLE 27	2019/1969	01.01.2019 au 31.12.2019	6.200,00 €
5	Asblissimo	2019/678	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
6	ATOLL	2019/1976	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
7	ATOLL	2019/1820	01.01.2019 au 31.12.2019	10.000,00 €
8	Belgium Plays 4 Peace	2019/480	01.01.2019 au 31.12.2019	5.000,00 €
9	CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	2019/1816	01.01.2019 au 31.12.2019	15.000,00 €
10	CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE (CSAD asbl)	2019/333	01.01.2019 au 31.12.2019	200.000,00 €
11	CIVIX	2019/1057	01.03.2019 au 31.07.2019	2.000,00 €
12	CLAP ÉDUCATION	2019/1903	01.01.2019 au 31.12.2019	7.750,00 €
13	COMPAGNONS DÉPANNEURS	2019/344	01.01.2019 au 31.12.2019	6.100,00 €
14	DIVERS-CITY	2019/442	01.01.2019 au 31.05.2019	6.100,00 €
15	D.U.N.E. – DÉPANNAGE D'URGENCE DE NUIT ET ÉCHANGES	2019/1809	01.01.2019 au 31.12.2019	8.000,00 €
16	EPISOL	2019/554	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
17	ESPACE CRE-ACTION - La Roseraie	2019/701	01.01.2019 au 31.12.2019	5.000,00 €
18	FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX	2019/1810	01.01.2019 au 31.12.2019	20.000,00 €
19	Fédération Indépendante des Seniors	2019/1924	01.07.2019 au 31.12.2019	4.000,00 €
20	FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANING FAMILIAL	2019/	01.01.2019 au 31.12.2019	2.237,50 €
21	FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANING FAMILIAL	2019/343 2019/1736	01.01.2019 au 31.12.2019	20.000,00 €
22	FLAGEY	2019/483	01.01.2019 au 31.03.2019	4.000,00 €
23	Forest Nouvelle Génération	2019/702	01.01.2019 au 31.12.2019	5.000,00 €
24	FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	2019/371 2019/1737	01.01.2019 au 31.12.2019	14.500,00 €
25	FRIENDLY FOOT	2019/438	01.01.2019 au 31.12.2019	5.000,00 €
26	FRIENDLY FOOT	2019/958	01.04.2019 au 30.06.2019	2.500,00 €
27	GARANCE	2019/542 2019/1744	01.09.2019 au 31.08.2020	12.000,00 €
28	GENRES PLURIELS	2019/2003	01.01.2019 au 31.12.2019	3.100,00 €
29	GRANDIR EN SANTÉ	2019/435	01.01.2019 au 31.12.2019	10.000,00 €
30	GROUPE D'ACTION DES CENTRES EXTRA-HOSPITALIERS PRATIQUANT L'AVORTEMENT (GACEHPA)	2019/368	01.01.2019 au 31.12.2019	6.200,00 €

	Bénéficiaires	Arrêté	Période	Montants
31	Gym Sana	2019/540	01.01.2019 au 31.12.2019	8.000,00 €
32	Institut Européen du Dialogue et de la Cohabitation Pacifique	2019/481	01.02.2019 au 30.04.2019	2.000,00 €
33	International Feminist Legal Association for Women's Rights – Fem&L.A.W.	2019/1291	01.01.2019 au 31.12.2019	5.000,00 €
34	Isala	2019/369	01.01.2019 au 31.12.2019	10.000,00 €
35	LEAD	2019/553	01.01.2019 au 31.05.2019	2.500,00 €
36	Léa et les Petits Anges	2019/2261	01.01.2019 au 31.12.2019	3.000,00 €
37	LIGUE ALZHEIMER	2019/549	01.01.2019 au 31.12.2019	15.000,00 €
38	MAISON ARC-EN-CIEL Rainbow House	2019/482	01.02.2019 au 30.06.2019	4.000,00 €
39	MAISON DE LA FAMILLE asbl	2019/1972	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
40	MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SERVICE EUROPÉEN DES UNIVERSITAIRES LATINO-AMÉRICAINS – CASA DE AMÉRICA LATINA, S.E.U.L.	2019/1749	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
41	MAISON D'ENFANTS REINE MARIE-HENRIETTE	2019/476 2019/1754	01.01.2019 au 31.12.2019	20.000,00 €
42	MAISON MÉDICALE JEAN JAURES	2019/679	01.01.2019 au 31.12.2019	7.500,00 €
43	Médecins du Monde Belgique	2019/1811	01.01.2019 au 31.12.2019	12.400,00 €
44	Médianes	2019/546	01.01.2019 au 31.12.2019	10.000,00 €
45	MISSION LOCALE DE MOLENBEEK (MLOC Molenbeek)	2019/1735	01.01.2019 au 31.12.2019	9.000,00 €
46	Nativitas	2019/440	01.01.2019 au 31.12.2019	15.000,00 €
47	NOTRE ABRI ASBL	2019/547 2019/1745	01.01.2019 au 31.12.2019	15.000,00 €
48	O'YES [SIDA'SOS]	2019/374 2019/1743	01.01.2019 au 31.12.2019	9.000,00 €
48	O'YES	2019/	01.01.2019 au 31.12.2019	2.237,50 €
49	PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	2019/1968	01.08.2019 au 31.12.2019	2.500,00 €
50	PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA (Journée d'étude)	2019/1974	01.06.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
51	PRAXIS	2019/2362	01.11.2019 au 31.12.2019	1.500,00 €
52	PRAXIS	2019/342 2019/1740	01.01.2019 au 31.12.2019	30.000,00 €
53	RUELLE (LA)	2019/1822	01.01.2019 au 31.12.2019	15.000,00 €
54	Saint Job qui bouge !	2019/705	01.05.2019 au 31.07.2019	1.000,00 €
55	Schweitz'Air	2019/479	01.01.2019 au 30.06.2019	2.750,00 €
56	SINGA	2019/1970	01.01.2019 au 31.12.2019	6.000,00 €
57	SOS INCESTE BELGIQUE	2019/551	01.01.2019 au 31.12.2019	15.000,00 €
58	TELS QUELS	2019/2249	01.11.2019 au 31.12.2019	2.300,00 €
59	Touche Pas à Ma Pote	2019/704	01.01.2019 au 31.12.2019	12.000,00 €
60	UNIVERSITÉ DES FEMMES	2019/617	01.01.2019 au 31.08.2019	3.000,00 €
61	VITRINE AFRICAINE	2019/338	01.02.2019 au 31.12.2019	5.000,00

